



COLLECTION D'HISTORIENS CONTEMPORAINS

---

# HISTOIRE

DU RÈGNE DE

# FERDINAND ET D'ISABELLE



Bruxelles. — Typ. de A. Lacroix, Verboeckhoven et Cie, rue Royale, 3, impasse du Parc.

ŒUVRES DE W. H. PRESCOTT

# HISTOIRE

DU RÈGNE DE

# FERDINAND ET D'ISABELLE

TRADUITE DE L'ANGLAIS

PAR G. RENSON




. . . . Quæ surgere regna
Conjugio tali!
VIRG., *Énéide*, IV, 47.

Crevere vires famaque et imperi
Porrecta majestas ab Euro
Solis ad occiduum cubile.
HORACE, *Odes*, IV, 15.



TOME I


PARIS
FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS ET Cie
RUE JACOB, 56

BRUXELLES & LEIPZIG
A. LACROIX, VERBOECKHOVEN ET Cie, ÉDITEURS
RUE ROYALE, 3, IMPASSE DU PARC

1861

A

L'HONORABLE

WILLIAM PRESCOTT,




LE GUIDE DE MA JEUNESSE,

MON MEILLEUR AMI DANS LES ANNÉES SUIVANTES,

**CE VOLUME**

EST RESPECTUEUSEMENT DÉDIÉ

AVEC LES PLUS CHAUDS SENTIMENTS D'AFFECTION FILIALE.

# PRÉFACE DE LA PREMIÈRE ÉDITION

---

L'histoire d'Espagne doit plus qu'aucune autre, celle d'Angleterre exceptée, aux travaux des écrivains anglais. Sans parler de l'abrégé général, composé récemment pour le « Cabinet Cyclopædia, » œuvre où règne un rare esprit de critique et d'investigation, on possède, signés de noms qui garantissent suffisamment le mérite de ces productions, des récits particuliers du règne des différents rois qui se sont succédé sur le trône de Castille, depuis l'empereur Charles-Quint (Charles Ier d'Espagne) jusqu'à Charles III, à la fin du dernier siècle. Mais jusqu'ici, chose singulière, l'époque où fut constituée l'Espagne moderne, objet de tant de travaux historiques, n'avait pas encore été décrite; Ferdinand et Isabelle attendaient un historien.

C'est sous le règne de ces deux souverains que s'accomplit

la réunion des différents États qui avaient, pendant des siècles, morcelé la péninsule; c'est de ce temps que datent la conquête du royaume de Naples, la découverte et la colonisation de l'Amérique, la destruction de l'antique empire des Mores, l'établissement du terrible tribunal de l'inquisition moderne, le bannissement des juifs, qui avaient tant contribué aux progrès de la prospérité publique et de la civilisation en Espagne, et enfin ces changements dans l'administration intérieure du pays, qui ont exercé une influence durable sur le caractère et sur la condition matérielle de la nation.

Les acteurs qui apparaissent au milieu de ces événements furent parfaitement à la hauteur de leur rôle. Outre le roi Ferdinand et la reine Isabelle, qui est certainement un des personnages les plus intéressants que présente l'histoire, nous pouvons citer, pour la politique, le cardinal Ximenès, cet homme d'État consommé; pour la guerre, le « Grand Capitaine, » Gonzalve de Cordoue; pour la marine, le navigateur le plus heureux qui ait jamais existé, Christophe Colomb. La vie entière de ces hommes illustres est comprise dans les limites de cette époque. Les écrivains anglais mêmes qui ont touché incidemment à certains épisodes de ce règne, tels que les guerres d'Italie, par exemple, ont exclusivement puisé à des sources françaises et italiennes, de sorte qu'on peut dire que ce vaste terrain n'avait pas encore été défriché jusqu'à nos jours [1].

[1] Nous ne connaissons que deux histoires de ce règne, écrites sur le continent, l'une en français, « *Histoire des rois catholiques Ferdinand et*

Il faut d'ailleurs reconnaître qu'il n'eût pas été possible auparavant d'entreprendre cette tâche, sans avoir à lutter contre bien des obstacles écartés aujourd'hui, grâce à la lumière que les récentes recherches des érudits espagnols, jouissant d'une liberté d'investigation plus grande, ont répandue sur certains côtés des plus intéressants et des moins connus de cette époque. Nous voulons parler de plusieurs publications importantes, parmi lesquelles nous citerons « l'Histoire de l'inquisition, » composée sur des documents officiels par le secrétaire du saint-office, Llorente, les ouvrages dans lesquels Marina, Sempere et Capmany ont analysé les institutions politiques du royaume; la traduction littérale des chroniques moresques, faite dernièrement, pour la première fois, par Conde; la collection, formée par Navarrete, de documents originaux et inédits, relatifs à l'histoire de Colomb et des premiers navigateurs castillans; enfin les nombreux et savants travaux de Clemencin, ancien secrétaire de l'Académie royale d'histoire, sur le règne d'Isabelle : ces écrits forment le sixième volume des excellents mémoires de cette société.

*Isabelle*, par l'abbé Mignot, Paris, 1766; » l'autre en allemand, et intitulée : « *Geschichte der Regierung Ferdinand des katholischen*, von Rupert Becker, Prag und Leipzig, 1790. » Ces deux auteurs n'ont puisé qu'aux sources auxquelles il était le plus facile d'avoir accès; d'ailleurs, ils ne prétendent pas avoir fait de grandes recherches; celles-ci pouvaient leur paraître interdites par le peu d'étendue de leurs ouvrages, qui ne forment ni l'un ni l'autre plus de deux volumes in-douze. Ils ont le mérite d'exposer clairement et simplement ces faits superficiels, qui sont plus ou moins longuement rapportés dans la plupart des histoires générales.

Ce fut la connaissance de ces facilités pour traiter convenablement notre sujet qui, non moins que sa valeur intrinsèque, nous engagea, il y a dix ans, à le choisir, et certainement un auteur américain ne pouvait préférer aucune histoire à celle de ce règne, sous lequel fut révélée à l'Europe l'existence du monde qu'il habite. N'ignorant pas que la valeur de notre œuvre dépendrait principalement de celle des matériaux que nous aurions employés, nous n'avons, dès le premier moment, épargné ni peines ni dépenses, pour nous procurer les documents les plus authentiques. Nous devons ici remercier des services qu'ils nous ont rendus, en cette circonstance, nos amis, M. Alexandre H. Everett, ancien ministre plénipotentiaire des États-Unis à Madrid; M. Arthur Middleton, secrétaire de la légation américaine, et surtout M. O. Rich, aujourd'hui consul d'Amérique dans les îles Baléares, savant bibliographe qui s'est généreusement livré, pendant son long séjour en Espagne, à d'infatigables recherches, dans l'intérêt de sa patrie et de l'Angleterre. Nous croyons avoir, grâce à cette assistance, recueilli tous les écrits qui pouvaient jeter quelque jour sur l'époque qui nous occupait, chroniques, mémoires, lettres privées, codes de lois ou actes officiels. Il existe, entre autres, plusieurs manuscrits d'auteurs contemporains, qui se sont occupés complétement de notre sujet; nous avons pu obtenir aux bibliothèques publiques où ils sont déposés des copies de ces manuscrits, restés inédits et, en général, peu connus des érudits espagnols. Le gouvernement actuel et libéral de l'Espagne a facilité, en cette occasion, notre tâche, ren-

due difficile par celui qui l'avait précédé. Nous avons, en outre, pour la partie de notre récit consacrée à la critique et à l'histoire littéraire, recouru à la bibliothèque de notre ami, M. George Ticknor, qui, voyageant dans la péninsule, il y a quelques années, s'est procuré tous les ouvrages rares et estimables que possède la littérature castillane. Nous devons citer également la bibliothèque de l'université de Harvard, à Cambridge, dont le riche dépôt de livres relatifs à l'Amérique nous a été très utile; enfin, nous témoignons notre reconnaissance, pour les services d'une autre nature qu'il nous a rendus, à notre ami, M. William H. Gardiner, dont les judicieux conseils nous ont beaucoup aidé, lors de la révision de notre travail.

Pour le plan de cette histoire, nous ne nous sommes pas rigoureusement astreint à rapporter les événements dans leur ordre chronologique, mais nous avons parfois, au risque peut-être de lui faire perdre une partie de son intérêt, coupé notre récit par des détails pris çà et là et destinés à le rendre plus clair. Nous avons consacré un grand nombre de pages à l'étude des progrès littéraires de la nation, auxquels nous attachons autant d'importance qu'aux faits accomplis dans l'ordre civil et militaire. Des notions critiques sur certaines autorités fréquemment citées permettront au lecteur de se faire une opinion sur la valeur de ces témoignages et sur le degré de confiance qu'ils méritent. Nous avons enfin examiné l'état des affaires, avant et après Ferdinand et Isabelle, afin de nous placer au meilleur point de vue pour embrasser d'un coup d'œil les résultats de leur règne.

Ce n'est pas à nous de dire jusqu'à quel point nous avons réussi dans notre entreprise; nous nous soumettons au jugement impartial de ceux qui nous auront lu. Ils pourront découvrir bien des erreurs, mais certainement personne ne sent mieux que nous notre insuffisance. Cependant ce n'est que notre expérience personnelle qui nous a fait comprendre parfaitement la difficulté de saisir fidèlement la physionomie d'une époque éloignée, ensevelie dans une douteuse obscurité à peine éclairée par des rayons qui se croisent et troublent l'œil. Il y a un genre d'erreurs dont nous avons été nécessairement exempt, celles qui proviennent de préjugés nationaux ou de l'esprit de parti. Nous avons pu tomber plus facilement dans une autre faute, en prenant trop d'intérêt à nos principaux personnages, car la contemplation constante de ces grandes et nobles figures dispose l'historien à les juger avec une partialité qui est presque de l'amitié. Mais, quelques reproches que l'on puisse nous adresser, nous avons le droit de déclarer que nous avons écrit de bonne foi cette histoire d'un règne important, la première qui ait paru en langue anglaise, et que notre récit repose sur des pièces authentiques, qui, sans doute, auraient été recueillies avec peine, soit en Espagne, soit à l'étranger.

On nous pardonnera de parler de nous-même, pour ajouter quelques mots sur les difficultés particulières que nous avons rencontrées en composant cet ouvrage. Peu de temps après avoir pris nos arrangements pour nous procurer à Madrid les documents qui nous étaient nécessaires, au commencement de 1826, nous fûmes privé de l'usage de nos

yeux, pour lire et pour écrire, sans espoir de recouvrer jamais la vue. C'était un obstacle sérieux qui s'opposait à la poursuite de nos travaux, car nous étions obligé de consulter un nombre considérable d'écrits, en différentes langues, dont nous devions, après un examen attentif, faire passer la substance dans notre ouvrage, en vérifiant minutieusement les citations [1]. Ne pouvant plus nous servir de nos yeux, nous fûmes forcé d'imposer plus de fatigues à un autre sens et de suppléer par l'ouïe à la vue. Un lecteur qui ne connaissait, il faut l'ajouter, qu'un seul idiome moderne, nous aida à parcourir plusieurs vénérables in-quartos, écrits en espagnol; sûr alors de comprendre cette langue, nous eûmes recours à une personne plus capable de nous guider dans nos recherches historiques. Nous n'avançâmes d'abord que lentement et péniblement, jusqu'au jour où, habitué à un accent étranger et à une phraséologie ancienne, parfois même barbare, nous fîmes des progrès plus sensibles qui nous donnèrent l'espoir de réussir. Certainement il eût été bien plus pénible pour nous d'être ainsi conduit en aveugle dans le champ fleuri de la littérature, mais nous voyagions le plus souvent dans d'arides déserts, où nulle beauté n'attire et ne charme les regards de l'explorateur. Après quelques

[1] « Écrire une histoire d'après des auteurs que l'on ne peut consulter par ses propres yeux, est une entreprise difficile et même désespérée, si l'on n'est secouru par un aide habile et attentif, que l'on trouve rarement. » (*Vie de Milton*, par le dr Johnson.) Cette remarque du grand critique, qui attira notre attention au milieu de nos embarras, si elle nous découragea d'abord, finit par exciter en nous le désir de vaincre ces difficultés.

années passées dans ces travaux, la Providence nous guérit assez complétement de notre cécité, pour nous permettre de poursuivre seul nos travaux, en ménageant toutefois nos yeux, et de revoir la partie de cet ouvrage qui était déjà écrite. On ne croira pas, nous l'espérons, que nous cherchons par ces détails à désarmer la critique, car, dans notre opinion, l'extrême prudence que notre infirmité rendit nécessaire nous a laissé, en général, moins sujet à des inexactitudes que nous ne l'aurions été autrement. Mais, quand nous réfléchissons au grand nombre d'heures paisibles que nous avons passées à parcourir des ouvrages imprimés et des manuscrits, dont l'orthographe douteuse, jointe à l'absence de toute ponctuation, embarrassait notre lecteur, nous pensons aux difficultés peu ordinaires qu'il nous a fallu vaincre, et qu'on nous excusera peut-être de rappeler, avec une certaine satisfaction, aujourd'hui que nous les avons surmontées.

Nous nous bornerons à ajouter à ces trop longs détails qui nous concernent, qu'au milieu de nos lents travaux nous avons vu tout à coup un de nos compatriotes choisir et, en partie, traiter le sujet que nous regardions comme nous étant spécialement réservé, puisqu'il avait été négligé par les historiens, pendant des siècles. Nous voulons parler de deux ouvrages de Washington Irving, « l'Histoire de Christophe Colomb, » et « la Chronique de Grenade, » dont le cadre, plus étroit que le nôtre, renferme deux des plus brillants épisodes que nous devons retracer. Si notre récit n'a pas cessé d'être intéressant, il a perdu l'attrait de la

nouveauté; qui n'a lu, en effet, les pages sorties de la plume de cet écrivain de génie?

Nous ne pouvons finir sans jeter un coup d'œil sur la situation malheureuse où se trouve actuellement l'Espagne, déchue de son ancienne splendeur, humiliée par la perte de sa puissance au dehors, de son crédit à l'intérieur, et livrée en proie à tous les maux de l'anarchie. Cependant, si déplorable que soit cet état de choses, il est préférable à la longue léthargie de ce pays. Mieux vaut pour un peuple la tempête passagère qui l'emporte en avant, que ce calme semblable à la mort et fatal à tout progrès intellectuel ou moral. Sans doute, il y dans les révolutions un moment critique, où les institutions anciennes ont disparu, où les nouvelles n'existent pas encore. Même les suites immédiates de ces bouleversements ne sont guère moins à craindre pour des hommes qui n'ont pas encore appris à connaître par expérience le régime qui leur convient le mieux et à s'y habituer. Le temps seul peut produire ces résultats, si toutefois la nation reste fidèle à elle-même, et assurément il les produira dans la péninsule; qui pourrait en douter, connaissant cette histoire d'Espagne, féconde en exemples de courage héroïque, de patriotisme admirable et d'un généreux amour de la liberté?

« L'antico valore
——— non è ancor morto. »

D'épaisses ténèbres entourent le trône de la jeune Isabelle, mais elles ne sont pas plus profondes que celles dont le pays était couvert, au commencement du règne de la

première et illustre Isabelle. Espérons humblement que la Providence, qui a guidé celle-ci dans sa glorieuse carrière, préservera la nation espagnole des périls qui la menacent aujourd'hui et lui assurera le plus grand de tous les biens dont elle peut jouir, la liberté civile et religieuse.

Novembre 1837.

---

# PRÉFACE DE LA TROISIÈME ÉDITION

Depuis la publication de la première édition de cet ouvrage, nous avons soigneusement revu cette histoire, avec l'aide de plusieurs amis éclairés qui, s'intéressant au succès de notre entreprise, nous ont signalé certaines inexactitudes de langage et un petit nombre de fautes typographiques, qui avaient échappé à notre attention. Pendant que l'on imprimait la deuxième édition, nous reçûmes également un exemplaire de deux ouvrages estimables, en langue espagnole, relatifs au règne des rois catholiques, mais qui, ayant paru au milieu des troubles dont la péninsule a été dernièrement le théâtre, ne nous étaient pas connus. Nous devons cette communication à l'obligeance de l'ancien ambassadeur d'Espagne à Washington, don Angel Calderon de la Barca, à qui des manières affables et gra-

cieuses, un mérite personnel et l'esprit d'indépendance, témoigné dans les actes de la vie publique, ont valu, à juste titre, une haute considération dans les États-Unis, comme dans son propre pays.

Nous devons ici remercier don Pascual de Gayangos, le savant auteur des « Dynasties mahométanes de l'Espagne, » ouvrage récemment paru à Londres, qui, révélant une connaissance approfondie des sources originales et un remarquable talent de critique, comble enfin une regrettable lacune, en initiant le public espagnol à la partie de son histoire qui est comprise dans les annales des Arabes. Lors du pillage des couvents de Saragosse, en 1835, l'auteur recueillit une riche collection de documents originaux, parmi lesquels se trouvait, entre autres, la correspondance autographe de Ferdinand et d'Isabelle, ainsi que des principaux personnages de leur cour. Ces pièces appartenaient probablement à la bibliothèque de Geronimo Zurita, historiographe d'Aragon, sous Philippe II. Cet écrivain, à qui l'on confia, pour l'aider dans sa mission, tous les documents qui pouvaient servir à jeter du jour sur l'histoire du pays, les légua, à sa mort, à un couvent de sa ville natale. Quoique Zurita soit une des principales autorités citées dans notre ouvrage, il y a, dans cette correspondance, bien des détails intéressants, qu'il a omis de mentionner, même lorsqu'ils servent de base à ses appréciations. Nous avons profité avec empressement de la complaisance de M. de Gayangos, qui a mis ces manuscrits à notre disposition, transcrivant les passages que nous avions choisis pour donner plus de force

et de clarté à notre récit. On comprendra mieux les difficultés de ce travail, quand on saura que ces manuscrits sont écrits en caractères antiques que peu d'érudits espagnols pourraient lire de nos jours, et souvent en chiffres qui exigent, pour être devinés, beaucoup de patience et d'habileté. Nous espérons que, grâce à ces améliorations, cette édition sera aussi bien accueillie du public anglais que l'a été la précédente.

Mars 1841.

# INTRODUCTION

## CHAPITRE PREMIER

### LA CASTILLE AVANT LE XV[e] SIÈCLE

Ancienne histoire et constitution primitive de la Castille. — Invasion des Arabes. — Lente délivrance de l'Espagne. — Enthousiasme religieux des Espagnols. — Influence de leur poésie. — La chevalerie espagnole. — Les communes castillanes. — Les cortès. — Leurs pouvoirs. — Leur hardiesse. — Prospérité des villes. — La noblesse. — Ses priviléges et ses richesses. — Les chevaliers. — Le clergé. — Pauvreté de la couronne. — Étroites limites de la prérogative royale.

Pendant plusieurs siècles après la grande invasion des Sarrasins, qui signala le commencement du VIII[e] siècle, l'Espagne fut divisée en un grand nombre de petits États indépendants, séparés par leurs intérêts et souvent engagés l'un contre l'autre dans des luttes sanglantes. Elle était habitée par des races essentiellement différentes sous le triple rapport de leur origine, de leur religion et de la forme de leur gouvernement, traits distinctifs dont le moins important a influé, d'une manière sensible, sur le caractère de l'Espagnol et sur les institutions modernes de la péninsule. A la fin du XV[e] siècle, ces races hétérogènes avaient, en se





mêlant, formé une grande nation, soumise à une loi commune. Des découvertes, des conquêtes avaient porté au loin les frontières du royaume; les institutions intérieures et même la littérature avaient revêtu la forme qu'elles ont, en grande partie, conservée jusqu'à nos jours. Nous nous proposons de décrire l'époque où s'accomplirent ces mémorables changements, le règne de Ferdinand et d'Isabelle.

Au milieu du xv[e] siècle, les nombreux États qui s'étaient partagé le sol de l'Espagne avaient disparu, à l'exception de quatre : la Castille, l'Aragon, la Navarre et le royaume arabe de Grenade. Celui-ci, compris à peu près dans les mêmes limites que la province actuelle de ce nom, était tout ce qui restait aux musulmans de leurs anciennes et vastes possessions. Une population agglomérée lui donnait une force hors de toute proportion avec le peu d'étendue du territoire, et la magnificence de la cour de Grenade, qui rivalisait d'éclat avec celle des premiers califes, était soutenue par les travaux d'un peuple sobre et industrieux, qui avait élevé l'agriculture et plusieurs arts mécaniques à un degré de perfection qu'ils n'atteignirent probablement dans aucune autre partie de l'Europe, pendant le moyen âge.

Le petit royaume de Navarre, enclavé dans les Pyrénées, avait souvent excité la cupidité de voisins puissants; mais ceux-ci, également avides, s'étant tenus mutuellement en échec, ce pays continuait à garder son indépendance, lorsque tous les États inférieurs de la péninsule avaient déjà été absorbés dans les domaines, sans cesse agrandis, des rois de Castille et d'Aragon.

L'Aragon comprenait la province de ce nom, avec celle de Valence et la Catalogne. Ses habitants devaient à un heureux climat et à de libres institutions politiques une vigueur

intellectuelle et morale, peu commune; sa longue ligne de côtes donnait naissance à un commerce actif et florissant, tandis qu'une marine entreprenante l'indemnisait du peu d'étendue de son territoire, à l'intérieur, par les importantes conquêtes étrangères de la Sardaigne, de la Sicile, du royaume de Naples et des îles Baléares.

Les autres provinces, Léon, la Biscaye, les Asturies, la Galicie, la Vieille et la Nouvelle Castille, l'Estramadure, Murcie et l'Andalousie, étaient échues à la couronne de Castille; ce royaume, qui s'étendait depuis le golfe de Biscaye jusqu'à la Méditerranée, semblait, par sa grandeur ainsi que par son antiquité, — on prétend qu'il fut le premier royaume fondé par les Visigoths, après l'invasion des Sarrasins, — avoir droit à la prééminence sur les autres États de la péninsule. Ce droit, paraît-il, avait été reconnu précédemment; l'Aragon rendit hommage à la Castille, jusqu'au XII^e siècle, pour ses possessions sur la rive occidentale de l'Èbre; il en fut de même pour la Navarre, le Portugal et, plus tard, pour le royaume de Grenade [1]. Lorsque, par la suite, l'Espagne fut réunie sous un seul sceptre, la capitale de la Castille devint celle du nouvel empire, et l'idiome castillan, la langue de la cour et de la littérature.

Nous découvrirons plus facilement les causes immédiates de ces changements, si nous embrassons d'un rapide coup d'œil les particularités les plus saillantes de l'histoire et de

[1] L'Aragon renonça formellement à cet hommage, en 1177, et le Portugal en 1264. Le roi de Grenade, Aben Alahmar, en 1245, jura fidélité à saint Ferdinand, s'engageant à lui payer un tribut annuel, à le suivre à la guerre avec un nombre déterminé de chevaliers et à l'*accompagner aux cortès, quand elles seraient réunies*, étrange obligation imposée à un prince musulman.

la constitution des deux principaux États chrétiens, la Castille et l'Aragon, avant le xv^e siècle [1].

Les Visigoths, qui envahirent la péninsule, dans le v^e siècle, y avaient porté ces principes libéraux de gouvernement qui distinguaient leurs frères, les Teutons. Un acte législatif déclarait formellement la couronne élective; les lois étaient votées dans de grands conseils nationaux, composés de prélats et de nobles, et souvent ratifiées dans une assemblée populaire. Le code des Visigoths, malgré une foule de détails frivoles, renfermait un grand nombre de dispositions admirables pour le maintien de la justice, et, sous le rapport de la liberté civile qu'il accordait aux Romains habitant le pays, il était bien supérieur à ceux de la plupart des autres barbares du Nord [2]. En résumé, leur civilisation

[1] La Navarre avait trop peu d'importance et son gouvernement ressemblait trop à celui des autres royaumes de la péninsule, pour mériter une mention particulière; d'ailleurs les écrivains nationaux nous donnent très peu de renseignements sur ce sujet. L'empire de Grenade, si intéressant en lui-même et si différent de ce qne nous montre l'Espagne chrétienne, fixera notre attention plus loin, lorsque nous retracerons la chute de la domination arabe, dans la 1^re partie de cette histoire, ch. VIII.

[2] Recesvinto, afin de fondre ses sujets goths et romains en une seule nation, abrogea la loi qui interdisait le mariage entre les deux peuples; les termes dans lesquels cette ordonnance est rédigée révèlent une politique bien plus éclairée que celle des Francs ou des Lombards. Le code des Visigoths, le *Fuero Juzgo*, originairement écrit en latin, fut traduit en espagnol sous saint Ferdinand, et cette traduotion fut imprimée, pour la première fois, en 1600, à Madrid. Une seconde édition fnt pnbliée en 1815, sous la surveillance de l'Académie royale d'Espagne. Cette compilation, malgré l'apparente rudesse et même la férocité de certaines dispositions, forma, peut-on dire, la base de la législation ultérieure de la Castille. Ce fut, sans doute, l'examen exclusif de ces dispositions qui fit condamner en masse ces lois par Montesqnien comme « pnériles, gauches, idiotes, frivoles dans le fond et gigantesques dans le style. » — *Esprit des lois*, liv. XXVIII, ch. I^er.

dans l'enfance renfermait le germe de quelques-unes de ces institutions qui, ailleurs, grâce à des circonstances plus heureuses, ont servi de base à un régime régulier de liberté constitutionnelle.

Mais, tandis que, dans d'autres pays, les principes d'un gouvernement libre suivaient une marche lente et graduelle, leur développement fut considérablement accéléré en Espagne par un événement, qui parut, à cette époque, les menacer d'une destruction totale; ce fut la grande invasion des Sarrasins, au commencement du VIII[e] siècle. Les institutions religieuses et politiques des Arabes différaient trop de celles des vaincus, pour pouvoir, à cet égard, exercer sur elles une influence très sensible. Avec cet esprit de tolérance qui distinguait les premiers sectateurs de Mahomet, les conquérants laissèrent aux Goths restés dans la péninsule après la conquête, la pleine jouissance de leurs libertés religieuses, et, en grande partie, des droits civils qu'ils possédaient auparavant [1]. Cette mesure généreuse eut pour effet, on n'en peut douter, de retenir dans le beau pays de leurs pères un nombre considérable d'habitants, peu disposés à embrasser une vie de fatigues et de privations. Cet exemple ne fut toutefois donné, à ce qu'il paraît, que par des individus appartenant, pour la plupart, aux classes inférieures [2]; ceux qui occupaient un rang plus élevé ou qui

[1] Les chrétiens, pour tout ce qui les concernait exclusivement, étaient gouvernés par leurs propres lois et administrés par leurs propres juges, sauf appel aux tribunaux moresques, en cas de condamnation capitale. Leurs églises, leurs couvents étaient répandus dans les principales villes; Cordoue en avait sept, Tolède six, etc. Leur clergé pouvait porter le costume et célébrer les pompeuses cérémonies de l'Église romaine.

[2] Cependant les annales du temps nous font connaître les noms de plusieurs nobles qui résidaient parmi les Mores. A en juger par un fait sin-

étaient doués de sentiments plus nobles, refusant d'accepter de la main des vainqueurs une indépendance nominale et précaire, s'enfuirent dans des contrées voisines, en France, en Italie, en Angleterre, ou se retirèrent au nord, comme dans des forteresses naturelles, dans les montagnes des Asturies et dans les Pyrénées, où les Sarrasins victorieux dédaignèrent de les poursuivre.

Là, les faibles débris de la nation essayèrent de ressusciter au moins les formes de l'ancien gouvernement; mais on comprend combien celles-ci durent être imparfaites, après une catastrophe qui, anéantissant toutes les distinctions artificielles de la société, semblait l'avoir brusquement ramenée à son état d'égalité primitive. Le monarque, jadis maître de la péninsule entière, voyait maintenant son empire resserré entre quelques rochers, arides et inhospitaliers. Les nobles, dépouillés des vastes propriétés et des châteaux de leurs ancêtres, n'étaient plus que des chefs de hordes nomades, cherchant, comme eux-mêmes, dans le pillage une subsistance incertaine. On peut dire que les habitants des campagnes avaient gagné au change; dans un milieu où toutes les inégalités factices étaient moins estimées que la valeur et l'activité, ils acquirent une importance politique. L'esclavage même, cette plaie de la nation gothique, comme de tous les peuples barbares d'origine germanique, s'il ne fut pas aboli, perdit, du moins en grande partie, son aspect repoussant, grâce à la législation plus généreuse des temps postérieurs [1].

gulier, que cite Zurita, il paraîtrait qu'un grand nombre de Goths se plurent à vivre au milieu des Sarrasins vainqueurs.

[1] Le sort des esclaves visigoths était suffisamment dur. L'oppression que ces infortunés subissaient fut telle, que M. Southey, dans son excel-

On vit, à cette même époque, un changement salutaire s'opérer dans la nation, corrompue par la longue jouissance d'une prospérité ininterrompue. Les mœurs de la cour, ainsi que du clergé, étaient, en effet, relâchées au dernier point, et la passion générale du luxe avait complétement énervé toutes les classes de la société; certains auteurs n'hésitent pas à voir dans cette immoralité la principale cause de la chute de la monarchie gothique. Les vaincus furent forcés d'adopter un nouveau genre de vie dans ces montagnes, où ils ne pouvaient se procurer une chétive subsistance que par la tempérance et un travail pénible, où souvent même ils devaient la disputer, les armes à la main, à un ennemi bien supérieur en nombre. Quels que fussent les vices des Espagnols, on ne pouvait leur reprocher une mollesse efféminée. C'est ainsi que s'éleva peu à peu une race sobre, hardie, indépendante, qui se préparait à revendiquer son ancien patrimoine et à fonder un gouvernement, plus libéral et plus équitable de beaucoup que celui de ses ancêtres.

Les progrès du peuple vaincu furent lents d'abord, presque imperceptibles. Les Sarrasins se reposaient de leurs fatigues sous le ciel brûlant de l'Andalousie, qui leur rappelait celui de leur patrie, et semblaient disposés à abandonner les stériles régions du nord à un ennemi qu'ils méprisaient. Mais, quand les Espagnols, sortant des montagnes qui les abritaient, descendirent dans les vastes

lente introduction à la *Chronique du Cid*, attribue, en partie, à leur coopération la facilité avec laquelle les Arabes conquirent l'Espagne. Mais, bien que les lois relatives à ces malheureux fussent faites, parait-il, pour les frapper d'incapacité plutôt que pour leur accorder des priviléges, il est probable qu'elles leur garantissaient, en général, autant de droits civils qu'en possédaient les classes semblables, dans le reste de l'Europe.

plaines du royaume de Léon et de la Castille, ils se virent exposés aux déprédations des cavaliers arabes qui, balayant la surface du pays, emportaient en une seule fois les fruits, chèrement achetés, d'une année de travail. Ce ne fut pas avant d'avoir atteint certaines limites naturelles, telles que le Douro ou la chaîne du Guadarrama, qu'ils purent, en construisant une ligne de fortifications le long de ces boulevards primitifs, protéger leurs conquêtes et opposer une résistance efficace aux incursions dévastatrices de leurs ennemis.

Les dissensions des Espagnols furent une autre cause de la lenteur de leurs progrès. Ces petits États, qui avaient surgi en foule des ruines de l'ancienne monarchie, paraissaient se détester plus encore qu'ils ne haïssaient les infidèles; ces haines plus d'une fois entraînèrent la nation au bord de l'abîme. Ces querelles nationales firent couler plus de sang chrétien que toutes les rencontres avec l'ennemi commun. Les soldats de Fernan Gonçalez, capitaine du xe siècle, se plaignaient que leur maître leur fit mener la vie de véritables démons, les tenant nuit et jour sous les armes pour combattre, non les Sarrasins, mais d'autres adversaires.

Les armes des chrétiens furent ainsi paralysées, au point qu'il leur fallut un siècle et demi pour arriver au Douro [1], et presque trois fois ce temps pour atteindre les bords du Tage [2], bien que cette partie du pays eût, en comparaison des autres, échappé à l'occupation musulmane. Mais on devait prévoir qu'un peuple, vivant dans un milieu si favo-

[1] D'après Moralès, cet événement eut lieu vers 850.
[2] Tolède ne fut reprise qu'en 1085, et Lisbonne en 1147.

rable au développement de ses forces physiques et morales, finirait par l'emporter sur une nation abâtardie par le despotisme et par les plaisirs efféminés que lui faisaient naturellement aimer une religion sensuelle et un climat voluptueux. En réalité, l'ancien Espagnol était mû par toutes les raisons qui peuvent affermir la volonté humaine. Du haut des montagnes arides qui lui servaient de prison, il voyait les riantes vallées, les riches vignobles, l'héritage de ses pères, au pouvoir d'un usurpateur, les églises profanées par les rites d'une religion abhorrée, et le croissant planté sur les dômes jadis consacrés par le symbole vénéré de la foi chrétienne. Sa cause se confondait avec celle du ciel; l'Église publiait la croisade, accordant de larges indulgences à ceux qui s'y enrôlaient et promettant le paradis aux guerriers tombés en combattant l'infidèle. Le Castillan de cette époque se faisait remarquer par l'indépendance avec laquelle il résistait aux usurpations de la papauté, mais la nature tout exceptionnelle de sa position donnait une influence extraordinaire aux prêtres du pays; ceux-ci paraissaient dans les conseils et dans les camps; on les vit même souvent, revêtus de leur robe sacerdotale, mener les armées au combat [1]. Ils interprétaient la volonté divine, mystérieusement révélée par des songes et des visions; les miracles étaient communs; des éclairs, des flammes sortaient de la tombe profanée des saints pour consumer les envahisseurs, et

[1] Les archevêques de Tolède, dont les revenus, ainsi que les troupes, dépassaient de beaucoup ceux des autres ecclésiastiques, se firent particulièrement remarquer dans ces guerres saintes. Mariana, parlant d'un de ces belliqueux prélats, croit faire son éloge en disant « qu'il n'est pas facile de décider s'il se distingua plus par sa conduite en temps de paix ou par sa valeur à la guerre. »

quand, au milieu des batailles, les chrétiens perdaient leur ardeur, ils voyaient planer dans les airs, monté sur son coursier blanc comme la neige et déployant la bannière de la croix, le patron de l'Espagne, saint Jacques, qui ralliait les troupes débandées et les conduisait à la victoire [1]. Aussi l'Espagnol se croyait protégé, d'une manière spéciale, par la Providence, qui suspendait en sa faveur les lois de la nature; il était le champion du ciel et ne se battait pas seulement pour sa patrie mais pour sa foi. Des extrémités les plus éloignées du monde chrétien, des volontaires accouraient en foule se ranger sous ses étendards, et la cause de la religion était défendue avec autant de passion dans la péninsule, que dans les plaines de la Palestine [2]. C'est ainsi que le caractère national prit l'empreinte d'une ferveur religieuse, qui, plus tard, hélas! dégénéra en un fanatisme implacable; c'est ainsi que l'Espagnol se fit, avec orgueil, le gardien jaloux de la pureté de la foi et que son esprit, esclave de la superstition, prit cette teinte sombre qui a toujours fait distinguer ce peuple parmi les autres nations européennes.

[1] Le belliqueux apôtre daigna se révéler aux Léonais, pour la première fois, dans la mémorable bataille de Clavijo, en 844, où 70,000 infidèles furent tués sur place. C'est depuis ce jour que le nom de saint Jacques, « San Yago, » devint le cri de guerre des Espagnols.

[2] Les écrivains espagnols parlent de volontaires français, flamands, italiens, anglais, qui, conduits par des chefs d'un rang distingué, vinrent assister aux siéges de Tolède, de Lisbonne, d'Algesiras et de plusieurs autres places. Plus de soixante mille, et, d'après certains rapports, plus de cent mille de ces guerriers rejoignirent l'armée avant la bataille de Navas de Tolosa ; exagération grossière, qui fait toutefois supposer un très grand nombre de ces auxiliaires. Les croisades étaient des entreprises aussi rationnelles en Espagne qu'elles étaient vaines et chimériques en Orient. Le pape Pascal II agit en homme sensé, lorsqu'il renvoya des aventuriers espagnols qui voulaient partir pour la Palestine, en leur disant « qu'ils pouvaient mieux servir la cause de la religion dans leur patrie. »

Les longues guerres avec les musulmans nourrirent dans le cœur des habitants chrétiens de la péninsule le feu sacré du patriotisme, qui trouvait un aliment énergique dans les chants traditionnels des poètes, rappelant aux combattants les faits héroïques de leurs aïeux. On ne peut contester l'influence de ces compositions populaires sur une nation dans l'enfance; un critique judicieux n'a pas craint d'affirmer que les poésies d'Homère avaient été le lien le plus fort qui avait uni les États de la Grèce; peut-être jugera-t-on cette opinion extravagante. On ne peut douter cependant qu'un poème tel que celui du Cid, qui parut au XII^e siècle et qui évoquait les souvenirs nationaux les plus émouvants, liés aux exploits du héros favori des Espagnols, n'ait puissamment influé sur leur moral.

On se plaît au spectacle de ces premières manifestations de sentiments généreux, qui ne trahissent guère le fanatisme farouche qui ternit plus tard le caractère castillan. Les musulmans de cette époque possédaient une civilisation bien supérieure à celle de leurs ennemis, et ils avaient porté plusieurs arts à un degré de perfection qu'ils ont à peine dépassé depuis en Europe. Les chrétiens, malgré leur haine contre les Sarrasins, ressentaient pour eux un respect, qui se transforma en un sentiment d'une nature toute différente, à mesure qu'eux-mêmes se civilisaient davantage. Ce respect modérait les fureurs d'une guerre qui, bien que féconde en incidents désastreux, offre des exemples d'une généreuse courtoisie qui ferait honneur aux siècles les plus policés [1]. Les Arabes d'Espagne étaient accomplis dans tous

[1] Lorsque la reine, épouse d'Alphonse VII, fut assiégée dans le château d'Azeca, en 1139, elle reprocha aux cavaliers musulmans de manquer de courtoisie et de courage, en attaquant une forteresse défendue par une

les exercices de la chevalerie, et leur passion naturelle pour la magnificence, qui jeta un vif éclat sur la rudesse des mœurs chevaleresques, se communiqua bientôt aux cavaliers espagnols. Dans les temps de paix, ceux-ci visitaient les cours des princes mores et prenaient part avec leurs adversaires aux divertissements moins dangereux du tournoi, comme ils luttaient avec eux de bravoure donquichottesque, sur les champs de bataille [1].

La nature de cette guerre entre deux peuples, qui habitaient le même pays mais différaient par leurs institutions sociales et religieuses, au point d'être, pour ainsi dire, des ennemis naturels, était extrêmement favorable à l'exercice des vertus caractéristiques de la chevalerie. Vivant côte à côte, les Mores et les Espagnols avaient mille occasions de se rencontrer en combat singulier ou de tenter de hardies

femme. Ceux-ci reconnurent la justesse de ce reproche et se bornèrent à demander que la reine se montrât à eux du haut de son palais; puis, l'ayant saluée de la manière la plus respectueuse, ils levèrent aussitôt le siége et se retirèrent. On voyait fréquemment de nobles captifs rendus à la liberté sans rançon, et même avec de riches présents; c'est ainsi qu'Alphonse XI renvoya à leur père deux filles d'un prince more, qui avaient été faites prisonnières à la bataille de Tarifa. Lorsque ce souverain castillan, après une suite presque ininterrompue de victoires sur les musulmans, mourut de la peste, devant Gibraltar, en 1350, les chevaliers de Grenade prirent le deuil, disant que « c'était un noble prince, qui savait estimer ses ennemis comme ses amis. »

[1] Un des exploits les plus extraordinaires en ce genre fut celui d'un grand-maître d'Alcantara, qui, en 1394, après avoir inutilement provoqué le roi de Grenade en combat singulier, même avec des forces doubles des siennes, s'avança intrépidement jusqu'aux portes de Grenade, où il périt avec ses compagnons, écrasé sous le nombre de ses ennemis. On grava sur la tombe de ce digne émule de don Quichotte ces mots : « Ci gît un homme qui ne connut pas la peur ! » Charles-Quint dit un jour, à propos de cette épigraphe, à un de ses courtisans, que « ce brave chevalier n'avait jamais, sans doute, essayé de moucher une chandelle avec ses doigts. »

et romanesques entreprises. Chaque nation avait ses associations militaires, dont les membres juraient de vouer leur vie au service de Dieu et de leur pays, en combattant sans trève l'*infidèle* [1]. Le chevalier castillan devint un véritable héros de roman, errant, à la recherche d'aventures, dans la péninsule et jusque dans les régions les plus éloignées; nous le trouvons encore, au XV[e] siècle, dans les cours d'Angleterre et de Bourgogne, rompant des lances en l'honneur de sa dame et provoquant l'admiration générale par sa rare intrépidité [2]. Longtemps après que les jours de la chevalerie étaient passés pour l'Europe, cet esprit romantique subsistait encore dans la Castille et continuait de se nourrir de ces illusions extravagantes, que dissipa enfin la mordante satire de Cervantes.

C'est ainsi que le patriotisme, la fidélité religieuse et un énergique sentiment d'indépendance, fondé sur leur con-

[1] Ce fait singulier de l'existence d'un ordre militaire chez les Arabes a été révélé par Conde. Ces chevaliers se faisaient remarquer par la simplicité de leur costume, ainsi que par leurs habitudes austères et frugales; ils étaient postés sur les frontières moresques et juraient de faire une guerre sans trêve aux chrétiens. L'existence de cet ordre remontant à l'an 1030, il est possible qu'il ait servi de modèle aux institutions chrétiennes de ce genre, qu'il précéda au moins d'un siècle.

[2] Dans une des lettres de Paston, il est fait mention d'un chevalier espagnol, qui parut à la cour de Henri VI d'Angleterre, avec une lance à fer émoulu; les chevaleresques Castillans préféraient, paraît-il, ces lances à celles dont le fer n'était pas pointu et dont on se servait dans les tournois. Aussi la chronique de Jean II en cite-t-elle plusieurs qui furent tués dans le magnifique tournoi donné à l'occasion du mariage de Blanche de Navarre avec Henri, fils de Jean II. Monstrelet rapporte les aventures d'un chevalier espagnol, qui « se rendit à la cour de Bourgogne, cherchant partout à mériter honneur et respect » par ses faits d'armes. Il eut pour antagoniste le seigneur de Chargny; le second jour, ils combattirent avec la hache, et « le Castillan excita l'admiration générale par l'audace extraordinaire avec laquelle il descendait dans la lice, la visière levée. »

viction de devoir à leur valeur ce qu'ils possédaient, devinrent les traits distinctifs des Castillans, avant le XVI[e] siècle, où la politique oppressive et le fanatisme de la dynastie autrichienne obscurcirent ces généreuses qualités. Cependant il en resta longtemps encore des traces visibles dans l'attitude altière des nobles et dans la fierté de ces habitants des campagnes, qu'une longue oppression n'a pu subjuguer complétement [1].

On peut aussi attribuer aux circonstances extraordinaires au milieu desquelles la nation fut placée, les formes libérales de ses institutions politiques, qui se développèrent en Espagne plus tôt que dans les autres contrées européennes. Les villes castillanes étant exposées aux incursions dévastatrices des Arabes, il fallut non seulement les fortifier avec soin, mais donner des armes aux citoyens pour les défendre. L'importance de la bourgeoisie, qui constitua ainsi la principale force de la milice nationale, grandit démesurément. Cette raison, jointe aux priviléges extraordinaires promis aux personnes qui s'établiraient dans les villes frontières, explique la date ancienne et le caractère libéral des chartes des communes, dans les royaumes de Castille et de Léon [2].

[1] L'ambassadeur vénitien, Navagiero, parlant des manières des nobles castillans au temps de Charles-Quint, dit assez brusquement que, « si leur puissance avait été égale à leur arrogance, le monde entier n'aurait pu leur résister. »

[2] La plus ancienne de ces chartes régulières d'incorporation, la plus ancienne du moins qui nous ait été conservée, fut accordée, en 1020, par Alphonse V, à la ville de Léon et à son territoire. Elle précéda de longtemps celles qui furent données à la bourgeoisie dans d'autres parties de l'Europe, excepté peut-être en Italie, où plusieurs cités, telles que Milan, Pavie, Pise, paraissent avoir exercé, dès le commencement du XI[e] siècle, quelques-uns des droits des États indépendants. Mais on ne saurait guère déterminer l'étendue des immunités municipales dont les cités italiennes

Ces chartes qui, du reste, différaient considérablement dans leurs dispositions particulières, accordaient généralement aux citoyens le droit d'élire leurs magistrats pour l'administration des affaires municipales; ces magistrats nommaient les juges qui appliquaient les lois civiles et criminelles, avec appel au roi. Nul ne pouvait être lésé dans sa personne ou dans ses biens qu'en vertu d'une décision de cette cour, à laquelle on ne pouvait soustraire aucune cause, avant son arrêt, pour la porter devant le tribunal supérieur. Afin de garantir efficacement l'action de la justice contre l'arbitraire des puissants, si souvent supérieurs à la loi dans un état imparfait de société, un grand nombre de chartes interdisaient aux nobles d'acquérir des propriétés et de construire une forteresse ou un palais dans la circonscription de la commune; elles stipulaient que les seigneurs résidant sur le territoire de la ville seraient soumis à sa juridiction, et assuraient l'impunité aux habitants qui résisteraient par la force à leurs violences. Des sommes considérables, qui ne pouvaient être employées à un autre usage, étaient affectées à l'entretien des fonctionnaires municipaux et aux autres dépenses publiques. Les communes exerçaient leur juridiction dans un rayon étendu, qui comprenait souvent un grand nombre de villes et de villages. Toutes les taxes arbitraires étaient remplacées par une redevance fixe et modérée. Un officier, nommé par la couronne, résidait dans chaque com-

jouissaient à cette époque reculée, par suite de concessions ou autrement, toutes ou presque toutes leurs archives, antérieurement au règne de Frédéric I[er], vers la fin du XII[e] siècle, ayant été détruites au milieu de leurs continuelles dissensions intestines. Les actes d'affranchissement devinrent fréquents en Espagne pendant le XII[e] siècle; on en a conservé plusieurs qui montrent avec assez de précision la nature des priviléges accordés aux habitants.

mune, avec mission de surveiller la levée de ce tribut, de maintenir l'ordre public et de s'entendre avec les magistrats pour le commandement des troupes que ceux-ci devaient fournir pour contribuer à l'œuvre de la défense nationale. Ainsi, tandis que les habitants des grandes cités européennes languissaient encore dans la servitude féodale, les membres des corporations castillanes, vivant, en temps de paix, sous la protection de leurs lois et de leurs fonctionnaires, et commandés, pendant la guerre, par leurs propres officiers, jouissaient pleinement de tous les droits essentiels et de tous les priviléges des hommes libres.

Il est vrai que ces communes étaient souvent déchirées par des dissensions intestines, que la justice était souvent mal administrée par des juges incapables et que l'exercice d'un si grand nombre de prérogatives importantes inspira à ces petits États libres des sentiments d'indépendance, qui engendrèrent entre eux des rivalités, d'où sortirent parfois de graves conflits. Néanmoins, les immunités des cités castillanes étaient non seulement restées intactes, mais elles semblaient même mieux assurées, lorsque celles dont jouissaient les villes libres des autres pays, tels que l'Italie [1], par exemple, avaient été depuis longtemps sacrifiées à la violence des factions ou à l'ambition des puissants. Ce fait était dû principalement à la fermeté de la législature nationale qui, jusqu'au jour où le despotisme militaire étouffa la voix de la liberté, se montra toujours prête à intervenir pour défendre les droits constitutionnels de la nation.

La première mention, faite par l'histoire, d'une représen-

[1] L'indépendance des cités lombardes a été sacrifiée vers le milieu du XIII[e] siècle, d'après leur enthousiaste historien, Sismondi.

tation populaire en Castille, est celle de l'assemblée qui eut lieu à Burgos, en 1169, près d'un siècle avant la réunion du célèbre parlement de Leicester. Chaque ville n'avait qu'une voix, eût-elle même plusieurs représentants. Le nombre des cités castillanes admises à envoyer des députés aux cortès fut réglé, en différentes occasions, plus arbitrairement qu'il ne l'a jamais été en Angleterre; il ne paraît pas toutefois que cet arbitraire, avant le xv^e siècle, couvrit aucun projet d'enfreindre les libertés nationales. La nomination de ces députés, qui, à l'origine, avait appartenu aux chefs de famille en masse, fut plus tard réservée exclusivement aux municipalités, changement des plus malheureux, qui exposait parfois ces élections à l'influence corruptrice de la couronne. Les délégués de la bourgeoisie siégeaient, dans la législature, à côté des représentants des ordres supérieurs de la noblesse et du clergé; mais ils se retiraient pour délibérer entre eux sur les questions importantes. Après le règlement d'autres affaires, leurs propositions, sous forme de pétitions, étaient présentées au roi, qui leur donnait force de loi par sa sanction. Les communes castillanes, en négligeant de faire dépendre les subsides qu'on leur demandait, de concessions correspondantes de la part du souverain, se privèrent d'un puissant moyen d'action sur le gouvernement; il n'en fut pas ainsi dans le parlement anglais, qui cependant lutta vainement, malgré cette adroite politique, contre la royauté, jusqu'à une époque plus rapprochée de la nôtre. Quel que fût le droit de la noblesse et du clergé de se faire représenter aux cortès, leur approbation n'était pas jugée indispensable pour la validité des actes législatifs; on ne les appela même pas à faire partie d'un grand nombre d'assemblées nationales, au xiv^e et au

xv^e^ siècle [1]. Les pouvoirs extraordinaires que les communes possédaient furent, en général, funestes à leurs libertés ; ils leur enlevèrent les sympathies et l'appui des ordres supérieurs de l'État, qui pouvaient seuls, par leur autorité, leur donner la force de résister aux usurpations de monarques tyranniques, et qui les abandonnèrent quelquefois au moment le plus critique [2].

Quoi qu'il en soit, les représentants des communes aux cortès castillanes, à peine admis dans ce corps, s'arrogèrent des droits et exercèrent des pouvoirs, bien supérieurs à ceux qui appartenaient à la bourgeoisie dans les autres législatures européennes. Il fut bientôt admis comme un principe fondamental de la constitution, que nul impôt ne pouvait être établi sans le consentement de ces députés [3], et une loi formelle à cet égard continua de figurer dans le statut, après qu'elle eut cessé d'être en vigueur, comme pour rappeler à la nation les libertés qu'elle avait perdues [4]. Les communes contrôlèrent, avec une sage sollicitude, la perception des revenus publics, quelquefois plus vexatoire que la taxe elle-même ; elles veillèrent attentivement au bon emploi de l'argent, pour empêcher qu'on le détournât de sa destination. Elles restreignirent les dépenses dans de justes limites et osèrent plus d'une fois réduire les charges de la maison

[1] Cette omission des ordres privilégiés fut presque constante sous Charles-Quint et ses successeurs ; mais il ne convient pas de chercher un précédent constitutionnel dans les usages d'un gouvernement dont la politique avouée était entièrement subversive de la constitution.

[2] Pendant la fameuse guerre des *Comunidades* sous Charles-Quint.

[3] L'expression, « principe fondamental, » est pleinement autorisée par l'existence d'ordonnances souvent renouvelées à cet effet.

[4] Cette loi, rendue sous Alphonse XI, fut confirmée par Jean II, Henri III et Charles-Quint.

du roi [1]. Leur vigilance se porta sur la conduite des officiers publics, sur l'administration de la justice, dont les abus furent recherchés par des commissions nommées sur leur proposition. Elles négocièrent des alliances avec des puissances étrangères, et, en fixant le montant des subsides pour l'entretien des armées en temps de paix, maintinrent un salutaire contrôle sur les opérations militaires. La nomination des régents du royaume fut soumise à leur approbation et elles déterminèrent les pouvoirs de la régence. Leur consentement fut jugé indispensable pour la validité des titres des prétendants à la couronne, et cette prérogative a survécu, du moins pour la forme, au naufrage de leurs anciennes libertés [2]. Enfin elles annulèrent parfois les dispositions testamentaires des rois, relativement à la succession.

Sans entrer dans de plus longs détails, nous en avons dit assez pour montrer la haute autorité réclamée par les communes, avant le XV[e] siècle, autorité qui, au lieu de se renfermer dans la sphère de la législation, paraît s'être, en certains cas, étendue à celle du pouvoir exécutif. Ce serait témoigner une grande ignorance de l'état de la société, au moyen âge, que de supposer, relativement à ces droits, que la pratique répondit toujours à la théorie. Nous les voyons,

[1] En 1258, les cortès adressèrent différentes pétitions au roi, relativement à ses propres dépenses et à celles de sa cour; elles le prièrent de diminuer les charges de sa table, de sa toilette, etc., et l'engagèrent à « renfermer son appétit dans des bornes plus raisonnables; » toutes demandes que le roi s'empressa d'accueillir. Une semblable intervention des communes anglaises, au temps de Richard II, plus d'un siècle après, eut des résultats bien différents.

[2] La reconnaissance des droits de l'héritier présomptif du trône, par des cortès convoquées à cet effet, a continué d'être observée en Castille jusqu'à nos jours.

il est vrai, revendiqués et pleinement exercés, en mainte occasion; mais, d'un autre côté, la multiplicité des statuts destinés à les garantir prouve évidemment qu'ils furent souvent restreints par la violence des ordres privilégiés ou par les empiétements systématiques d'une royauté artificieuse. Mais, loin de se laisser jamais intimider, les représentants aux cortès furent toujours prêts à prendre intrépidement la défense des libertés constitutionnelles, et l'extrême hardiesse de leur langage dans ces moments, ainsi que les concessions du souverain, révèle suffisamment l'étendue réelle de leur puissance et les ardentes sympathies qu'ils rencontraient dans l'opinion publique.

Nous ne pouvons passer sous silence une institution irrégulière, particulière à la Castille et fondée dans le but d'assurer la tranquillité intérieure du pays par des moyens, qui eux-mêmes étaient à peine compatibles avec l'ordre civil. Nous voulons parler de la célèbre *Hermandad* ou « sainte fraternité, » comme on appelait quelquefois cette association; nom rendu fameux par les piquantes fictions de Lesage, dont les romans ne donnent pas une idée très exacte du rôle extraordinaire joué, à l'époque dont nous nous occupons, par l'*Hermandad*. Celle-ci n'était pas une police régulièrement organisée, mais une confédération des principales villes, unies par un pacte solennel pour la défense de leurs libertés dans les temps d'anarchie. Les intérêts de l'association étaient confiés à des députés, qui s'assemblaient à des jours déterminés, réglaient les affaires, apposaient sur leurs actes le sceau de la communauté, émettaient des ordonnances qu'ils prenaient soin de transmettre aux nobles et même au souverain, et se faisaient obéir au moyen d'une force armée. Cette espèce de justice barbare, signe caracté-

ristique d'un état imparfait de société, reçut, à plusieurs reprises, la sanction de la législature, et, si formidable qu'elle pût paraître aux yeux du monarque, il soutint souvent cette ligue populaire, parce qu'il n'ignorait ni sa propre faiblesse ni l'exorbitante puissance de la noblesse, contre laquelle elle était principalement dirigée. C'est pour cette raison que ces associations ont reçu, peut-être un peu abusivement, le nom de « cortès extraordinaires [1]. »

Grâce à ces immunités, les cités castillanes atteignirent à un degré d'opulence et de splendeur, inconnu partout ailleurs, pendant le moyen âge, excepté en Italie. Par leur contact avec les Arabes, les habitants du pays s'étaient, dès une époque fort reculée, initiés à un meilleur système de culture et avaient acquis une grande habileté dans les arts mécaniques, où ils surpassaient les autres nations chrétiennes [2]. Ils divisaient les villes conquises qu'ils venaient occuper en quartiers ou districts, assignés aux différents corps de métiers, dont les membres formaient des corporations, régies par des magistrats et par des règlements de leur propre choix. Les professions les plus humbles, tombées depuis en Espagne dans un discrédit immérité, étaient couvertes d'une protection éclairée, et l'on vit quelquefois ceux

[1] Une centaine de villes entrèrent dans l'Hermandad en 1315 ; il n'y en avait que trente-quatre en 1295. Les chevaliers et les nobles inférieurs faisaient souvent partie de cette association. Une des clauses du pacte de la confédération portait que, si un noble privait un membre de celle-ci de ses biens et refusait de les rendre, sa maison serait rasée jusqu'à terre ; une autre, que si quelqu'un, par ordre du roi, tentait de lever une taxe illégale, il serait immédiatement mis à mort.

[2] On exportait d'Espagne, en grande quantité, au x[e] et au xi[e] siècle, de la vaisselle d'or et d'argent, artistement ciselée, dont on se servait beaucoup dans les églises. La tiare du pape était si richement incrustée de métaux précieux, selon Masden, qu'on l'appelait *Spanoclista*.

qui les exerçaient élevés au rang de chevalier. Les mérinos d'excellente race que la Castille possédait et dont la législature favorisa de bonne heure la propagation, formaient, avec les produits des manufactures et les productions variées d'un sol fécond, l'objet d'un commerce lucratif [1]. L'accroissement de la prospérité publique eut ses suites ordinaires, il éveilla le goût des plaisirs dispendieux; les progrès du luxe dans toutes les classes de la société, au XIV[e] et au XV[e] siècle, sont attestés par les incessantes attaques de la satire et par

[1] L'historien de Séville décrit cette ville, vers le milieu du XV[e] siècle, où son commerce était florissant et où elle avait atteint à un degré d'opulence sans exemple depuis la conquête; elle regorgeait d'une population active, adonnée aux différents arts mécaniques; elle envoyait en France, en Flandre, en Italie, en Angleterre, les produits de ses fabriques, ainsi que de l'huile, du vin, de la laine, etc. Les ports de la Biscaye, laquelle relevait de la couronne de Castille, furent, pendant le XIII[e] et le XIV[e] siècle, les entrepôts d'un commerce étendu avec le Nord; cette province conclut souvent des traités de commerce avec la France et l'Angleterre; elle eut, avant toute autre nation, l'Allemagne exceptée, des factoreries établies à Bruges, le grand centre des relations commerciales entre le Nord et le Midi à cette époque.

L'institution de la *mesta*, d'après Laborde, remonterait au milieu du XIV[e] siècle, lorsque la grande peste, qui dévasta si cruellement le pays, laissa de grandes étendues de terres dépeuplées propres au pâturage. Cette opinion populaire est fausse, puisque la question attira l'attention du gouvernement et de la législature, dès 1273, sous le règne d'Alphonse le Sage. Cependant, selon Capmany, la grande amélioration dans la race du mouton espagnol daterait de 1394, année où Catherine de Lancastre donna, comme une partie de sa dot, à l'héritier présomptif du trône de Castille, un troupeau de mérinos anglais, surpassant tous ceux qui étaient connus alors par la beauté et la finesse de leur laine. Ce sagace écrivain, après un examen très attentif du sujet, pense, contrairement aux auteurs déjà cités, que l'Espagne, jusqu'après le XV[e] siècle, n'exporta presque exclusivement que des matières premières pour l'industrie et les productions naturelles de son sol. Le mot *merinos* vient, d'après Conde, de *moedinos*, c'est à dire « nomade, » nom d'une tribu arabe qui changeait de résidence avec la saison.

l'impuissance de maintes lois somptuaires. Une grande partie de ces richesses surabondantes fut toutefois employée à l'exécution de travaux d'utilité générale. Les villes dont le séjour était auparavant interdit aux nobles par une bourgeoisie défiante, devinrent alors leur résidence favorite; mais, tandis que les somptueux palais et le train splendide de ces nouveaux hôtes éblouissaient les yeux des paisibles bourgeois, leur esprit turbulent enfantait les factions orageuses qui devaient bouleverser ces petites communautés, dans la dernière moitié du xv[e] siècle.

La condition florissante des communes augmenta proportionnellement l'importance de leurs représentants dans l'assemblée nationale. Les libertés du peuple parurent s'enraciner plus profondément au milieu des convulsions politiques qui ébranlèrent si souvent, en Castille, les antiques prérogatives de la couronne. Chaque nouvelle révolution était suivie de nouvelles concessions de la part du souverain, et la puissance de la bourgeoisie continua de progresser rapidement, jusqu'à l'avénement de Henri III de Transtamare, en 1393, époque où elle arriva, on peut le dire, à son apogée. Les contestations auxquelles donnèrent lieu ses droits au trône et une guerre désastreuse forcèrent le père de ce prince, Jean I[er], à traiter les communes avec une déférence dont ses prédécesseurs ne lui avaient pas donné l'exemple; quatre membres de ce corps furent reçus dans le conseil privé, et six, adjoints à la régence qu'il chargea du gouvernement du royaume, pendant la minorité de son fils[1].

[1] L'admission de bourgeois dans le conseil du roi eût été un événement des plus importants pour les communes, si ceux-ci n'avaient pas été bientôt remplacés par des jurisconsultes que leurs études et leurs sentiments faisaient pencher moins du côté du peuple que de celui du monarque.

Un fait remarquable, qui se produisit sous ce règne, montre combien la bourgeoisie avait gagné en considération; c'est la substitution de fils de bourgeois à des jeunes gens nobles, qui devaient servir d'otages pour répondre de la fidèle exécution d'un traité conclu avec le Portugal, en 1393. Nous aurons l'occasion, dans le premier chapitre de cette histoire, d'indiquer quelques-unes des causes qui, en servant à miner la puissance des communes, facilitèrent le futur renversement de la constitution.

La situation exceptionnelle de la Castille, si favorable aux droits du peuple, le fut également, à un haut degré, à ceux de l'aristocratie. Les nobles, combattant aux côtés de leur souverain pour arracher, comme lui, leur ancien patrimoine aux mains des envahisseurs, prétendaient partager avec lui les dépouilles de la victoire. Sortant, à la tête de leurs soldats, de leurs châteaux forts, dont le grand nombre donna naissance au nom du pays [1], ils étendaient constamment les limites de leurs domaines, sans autre aide que celle de leurs bonnes épées. Cette manière indépendante d'effectuer des conquêtes devait contrarier l'établissement du régime féodal, qui, bien qu'existant, en Castille, en vertu de lois positives, ainsi que de l'usage, n'y prit jamais, à beaucoup près, autant d'extension que dans le royaume voisin d'Aragon et dans d'autres parties de l'Europe.

Les nobles du plus haut rang, les *ricos hombres*, étaient exempts de tout impôt; toutes les tentatives faites pour

[1] *Castilla.* Tite-Live rapporte qu'il y avait de son temps un grand nombre de ces tours en Espagne : « Multas et locis altis positas turres Hispania habet. » D'après Salazar de Mendoza, un château figurait déjà sur l'écusson de Castille, sous le règne d'Urraca, au commencement du XII[e] siècle.

enfreindre ce privilége, dans les temps les plus critiques, vinrent constamment se briser contre la résistance des fiers *ricos hombres* [1]. Ils ne pouvaient être emprisonnés pour dettes ni soumis à la torture, que la loi municipale de Castille infligeait fréquemment. Ils pouvaient en appeler aux armes pour trancher leurs différends particuliers et se rendaient souvent justice de cette manière. Ils revendiquaient aussi le droit de changer de nationalité ou, en d'autres termes, de refuser publiquement obéissance à leur souverain et de se ranger sous les drapeaux de son ennemi [2]. Le grand nombre de petits États qui morcelaient la péninsule ne faisait naître que trop d'occasions d'exercer cette prérogative anarchique. Mariana cite particulièrement les Lara comme « très enclins à la révolte, » et les Castro comme habitués à passer aux Mores. Les *ricos hombres* s'armaient et se liguaient contre le prince qui leur donnait un sujet de mécontentement, et solennisaient cet acte au moyen des cérémonies religieuses les plus imposantes. Leurs droits de juridiction, qui, paraît-il, leur avaient été conférés à l'origine par les rois, furent, en grande partie, réduits par les chartes libérales d'incorporation, qu'ils accordèrent à leurs vassaux, à l'exemple de la royauté, ainsi que par les empiétements successifs des cours royales de justice. Les *ricos hombres* accaparaient, en vertu de leur naissance, les plus hautes positions de l'État, celles de connétable et d'amiral de Castille, d'*adelantados* ou gouverneurs de provinces et de villes, d'autres encore ; ils se réservaient exclusivement la grande-maîtrise des ordres militaires, qui mettait à leur dis-

[1] Dans une de ces occasions, en 1176, les nobles furieux sortirent des cortès et menacèrent de rétablir leurs droits par les armes.

[2] Les nobles faisaient défier publiquement le roi par leur héraut d'armes.

position des richesses et une influence immenses. Enfin, ils entraient dans le conseil royal ou privé et formaient un des éléments constitutifs de la législature nationale.

Ces prérogatives importantes influèrent naturellement sur l'accroissement de la prospérité des nobles; ils possédaient des terres dans toutes les parties du royaume et, à la différence des grands d'Espagne actuels, y résidaient comme autant de petits souverains fastueux, avec une suite nombreuse qui rehaussait, en temps de paix, l'éclat de leur cour, et les accompagnait, comme une redoutable escorte, à la guerre. Les domaines de Jean, seigneur de Biscaye, confisqués par Alphonse XI, au profit de la couronne, en 1327, comprenaient plus de quatre-vingts villes et châteaux. Le « bon connétable » Davalos, sous Henri III, pouvait se rendre de Séville à Compostelle, presque les deux extrémités du pays, sans sortir de ses propriétés. Alvaro de Luna, le puissant favori de Jean II, était en état de lever vingt mille vassaux [1]. Un contemporain, qui a fait le relevé des revenus annuels des principaux nobles castillans, à la fin du xv$^{e}$ siècle ou au commencement du xvi$^{e}$, en évalue plusieurs à cinquante et soixante mille ducats [2], somme immense, si l'on considère la valeur de l'argent à cette époque. Le même écrivain porte leurs revenus réunis au tiers de ceux du royaume entier [3].

[1] Perez de Guzman porte le revenu annuel de ce favori à la somme de 100,000 *doblas* d'or, équivalant à environ 4,700,000 francs.

[2] La première de ces sommes équivaut à environ 2,290,000 francs, et l'autre, à près de 2,750,000 francs.

[3] De notre temps, le grand d'Espagne, au lieu d'entretenir, comme il le faisait jadis, avec ses immenses revenus, une véritable armée, consacre quelquefois ceux-ci à soutenir une foule presque aussi grande de parents et de serviteurs pauvres. D'après Bourgoanne, il n'y avait pas moins de

Ces ambitieux seigneurs ne consumaient pas leurs richesses et leur vigueur dans la mollesse; habitués, dès leur plus tendre enfance, à combattre contre l'infidèle [1], ils passaient toute leur vie à la guerre ou au milieu d'exercices guerriers qui en offraient l'image. Fiers de descendre des anciens Goths et se rappelant le temps où ils étaient les égaux du souverain qu'ils élisaient, ils ne supportaient pas la plus légère offense dont il se rendait coupable envers eux [2]. On comprend aisément qu'avec cet esprit altier, ces habitudes belliqueuses et cette puissance extraordinaire, ils ne laissèrent pas inappliquées les dispositions de la loi qui paraissaient leur accorder le droit presque illimité de rébellion. Nous les voyons bouleverser constamment le royaume, pour assouvir leur ambition, et les communes ne cessent de se plaindre de l'oppression que leur font subir les *ricos hombres*, dont les longues querelles engendrent mille calamités. Il n'y eut probablement pas, au moyen âge, un pays en Europe plus tourmenté par des dissensions intes-

3,000 personnes vivant, ainsi secourues, sur les terres du duc d'Arcos, qui mourut en 1780.

[1] Mendoza parle d'un chef de la famille de Ponce de Léon, descendant du célèbre marquis de Cadix, qui emmena à la guerre avec lui son fils, âgé de treize ans, « usage ancien, » dit-il, « dans cette noble maison. » Le fils unique d'Alphonse VI fut tué, tandis qu'il combattait vaillamment dans les rangs espagnols, à la bataille d'Ueles, en 1109; il n'avait que onze ans. Mariana, *Historia de Espana*, tom. I, p. 565.

[2] Les provinces septentrionales, siége de cette indépendance primitive, ont toujours été consacrées pour ce motif aux yeux des Espagnols; « le noble le plus orgueilleux, » dit Navagiero, « se fait honneur de placer dans ce pays l'origine de sa famille. » Ce sentiment a continué de subsister, et, de nos jours, le dernier habitant de la Biscaye ou des Asturies se déclare noble, prétention qui contraste souvent, d'une manière ridicule, avec son humble profession, et a fourni aux voyageurs plus d'une anecdote plaisante.

tines que la Castille, malgré le caractère libéral de ses institutions. Ces maux furent encore aggravés par les imprudentes donations que la royauté fit aux nobles, dans le vain espoir de se les attacher, et qui portèrent leur puissance, déjà excessive, à une telle hauteur que, vers le milieu du xv[e] siècle, non seulement elle éclipsait celle du trône, mais menaçait d'anéantir les libertés nationales.

Un excès de confiance en elle-même causa la chute de cette aristocratie. Les *ricos hombres* dédaignèrent de s'allier avec les ordres inférieurs de l'État pour la défense de leurs priviléges; le sentiment exagéré de leur force les empêcha de regretter d'être exclus de la législature, où seulement ils eussent pu s'opposer efficacement aux usurpations de la couronne. On verra exposée plus loin l'adroite politique au moyen de laquelle la royauté réussit à dépouiller la noblesse de ses priviléges essentiels et inaugura l'époque où il ne devait plus rester à celle-ci qu'un petit nombre d'honneurs, stériles mais pompeux.

Les nobles inférieurs, les *hidalgos*, dont le rang, comme celui des *ricos hombres*, paraît avoir été fondé à l'origine sur la fortune, ainsi que l'indique leur nom, et les *cavalleros* ou chevaliers jouissaient, en grande partie, des immunités de la haute aristocratie; c'est ainsi qu'ils étaient exempts de l'impôt[1]. Les chevaliers étaient, à ce qu'il semble, protégés tout spécialement par la loi castillane; leurs droits étendus et leurs devoirs sont définis avec une extrême précision, et dans un esprit romanesque qui eût fait honneur à la cour du roi Arthur[2]. L'Espagne était, d'ailleurs, le véritable pays

[1] Ces nobles devaient contribuer aux frais de réparation des places fortes et d'exécution des travaux publics.

[2] Le chevalier devait porter des vêtements légers et de couleur riante;

de la chevalerie. Au respect pour les femmes que les Visigoths avaient enseigné aux Espagnols se mêlait chez ceux-ci l'enthousiasme religieux, excité par les longues guerres avec les infidèles. La déification de la chevalerie dans la personne de leur apôtre et patron, saint Jacques, exaltait davantage encore ces sentiments, entretenus par les différents ordres militaires qui se consacraient, selon l'énergique langage du temps, « au service de Dieu et des dames. » Aussi l'Espagnol se distingua, on peut le dire, par des prouesses qui ailleurs eussent passé pour les rêves extravagants de l'imagination des poètes; c'est ainsi que l'on vit, au xv^e siècle, à Orbigo, non loin de Compostelle, un chevalier castillan, nommé Suero de Quinones, avec neuf compagnons, soutenir une passe d'armes contre tous venants, en présence de Jean II et de sa cour. Quinones voulait se délivrer de l'obligation que sa maîtresse lui avait imposée de porter publiquement autour du cou, tous les jeudis, un collier de fer. Les joûtes durèrent trente jours et les valeureux champions combattirent, à fer émoulu, sans écu ni bouclier. Six cent vingt-sept rencontres eurent lieu et cent soixante-six lances furent brisées, avant que les juges du camp déclarassent l'entreprise glorieusement achevée. Un témoin oculaire rapporte toute l'affaire avec une parfaite gravité, et le lec-

dans les villes et dans les endroits publics, il se montrait enveloppé d'un manteau long et flottant, afin d'imposer plus de respect au peuple. Son cheval se faisait remarquer par la beauté et la richesse de son caparaçon. Le chevalier devait vivre d'une manière austère, s'abstenant de tous les plaisirs efféminés. Pendant ses repas, il devait se récréer en rappelant les traits d'héroïsme anciens, connus par l'histoire, et il lui était enjoint d'invoquer dans les combats le nom de la dame de ses pensées, afin que celui-ci l'animât d'une nouvelle ardeur et l'empêchât de commettre des actions indignes de sa profession.

teur peut s'imaginer qu'il lit les aventures d'un Lancelot ou d'un Amadis.

On peut faire remonter l'influence du clergé en Espagne au temps des Visigoths, où ils surveillaient la conduite des affaires publiques, dans les grands conseils nationaux de Tolède. Cette influence subsista par suite de la position extraordinaire dans laquelle la conquête avait placé la nation. La guerre sainte, où celle-ci était engagée, paraissait réclamer le concours du clergé, pour appeler sur les soldats chrétiens la protection divine, pour interpréter les mystérieuses volontés du ciel et mettre en scène tous ces miracles qui affectaient profondément l'imagination d'un peuple, simple et superstitieux. Les hommes d'Église allèrent même, à l'imitation du saint, protecteur du pays, jusqu'à entrer dans les rangs de l'armée et à conduire, le crucifix en main, les troupes au combat. L'histoire de la péninsule offre encore, au XVI[e] siècle, des exemples de ces prélats militants [1].

Mais, tandis que le clergé acquérait cet ascendant absolu sur le peuple, la papauté était moins puissante en Espagne que le reste de l'Europe. La liturgie gothique fut la seule admise comme canonique avant le XI[e] siècle, et, jusqu'au XII[e], le souverain posséda le droit de juger toutes les causes ecclésiastiques, de conférer les bénéfices ou au moins de confirmer et d'annuler l'élection des chapitres. Cependant

[1] Nous verrons, dans le cours de cette histoire, plus d'un prélat belliqueux, occupant la plus haute position de l'Église espagnole et même catholique, après la papauté. Ce spectacle d'ailleurs était ordinaire dans d'autres pays à cette époque. Dans la sanglante bataille de Ravenne, en 1512, on vit deux cardinaux légats, dont l'un fut plus tard Léon X, combattre dans des rangs opposés.

le code d'Alphonse X, fondé sur des principes empruntés à la loi civile et au droit canon, compléta une révolution déjà commencée, en transférant ces importantes prérogatives au pape, qui réussit alors à usurper en Castille l'autorité qu'il avait déjà fait reconnaître dans les autres parties de la chrétienté; certains abus de pouvoir, tels que la nomination d'étrangers aux bénéfices ecclésiastiques, furent ouvertement poussés si loin, qu'ils provoquèrent souvent d'énergiques remontrances de la part des cortès. Les prêtres, désireux de s'indemniser des sacrifices qu'ils avaient faits au saint-siége, s'efforçaient plus que jamais de se rendre indépendants de la juridiction royale; ils réclamaient particulièrement l'exemption de l'impôt et refusaient même de partager avec les laïques le fardeau d'une guerre qui, par son caractère religieux, semblait leur imposer de grandes obligations.

Le code d'Alphonse X, qui avait placé les ecclésiastiques dans la dépendance immédiate du chef de l'Église, leur avait accordé des immunités qui amenèrent une rapide progression de leur nombre; les ordres mendiants surtout, cette milice spirituelle des papes, se multiplièrent d'une manière alarmante dans le pays. Ces moines, dépourvus, en grande partie, de toute espèce d'instruction, n'étaient pas seulement incapables de remplir les devoirs de leur profession, mais la faisaient mépriser par leur scandaleuse immoralité. Le concubinage public était à la mode chez les gens d'Église, aussi bien que chez les laïques du temps, et, loin d'être condamné par la loi, paraît avoir été anciennement encouragé par elle. Ce vice provenait probablement de l'exemple contagieux donné par les musulmans voisins, mais, quelle qu'en fût l'origine, le mal s'étalait si effrontément, il était si général,

que plus tard, au XIVe et au XVe siècle, il attira souvent, dans l'Espagne plus civilisée, l'attention de la législature, qui représenta les concubines du clergé comme une cause de scandale public par leur dévergondage et la fastueuse richesse de leurs vêtements.

Malgré l'extrême dissolution de leurs mœurs, les prêtres espagnols acquéraient chaque jour plus d'influence, et ils maintinrent par le prestige de leur immense fortune l'ascendant que leur science, leurs capacités supérieures leur avaient donné sur des esprits grossiers. Rarement une ville était reprise sur les Mores, sans qu'on n'affectât une partie considérable de son territoire à l'entretien d'un ancien établissement religieux ou à la fondation d'un nouveau. C'est dans ces établissements qu'affluaient, comme dans un réservoir commun, les abondantes largesses des particuliers et des rois; lorsque, par la suite, l'appauvrissement du trésor fit ressortir les funestes conséquences de ces aliénations au profit de la mainmorte, tous les efforts tentés par la législature, pour remédier au mal, furent, en grande partie, déjoués par la piété ou la superstition de l'époque. L'abbesse du monastère de Huelgas, situé dans la banlieue de Burgos et habité par cent cinquante religieuses, appartenant aux plus nobles familles castillanes, exerçait des droits de juridiction sur quatorze grandes cités et plus de cinquante villes d'un ordre inférieur; la reine seule lui était supérieure par le rang.

L'archevêque de Tolède, comme primat d'Espagne et grand chancelier de Castille, passait pour le plus haut dignitaire ecclésiastique de la chrétienté, après le pape. Ses revenus, à la fin du XVe siècle, excédaient quatre-vingt mille ducats; ceux des bénéficiaires inférieurs de son église s'élevaient,

réunis, à la somme de cent quatre-vingt mille ducats. Il pouvait mettre sur pied plus de vassaux qu'aucun autre sujet; quinze vastes et populeuses cités, outre un grand nombre de villes de moindre importance, étaient soumises à sa juridiction [1].

Aux mains de prélats vertueux, ces immenses richesses étaient généreusement employées à l'exécution de travaux d'utilité publique et particulièrement à la fondation de ces institutions charitables, dont toutes les grandes villes castillanes étaient libéralement pourvues. Mais les prêtres mondains qui en eurent la disposition les détournèrent de cette noble destination, pour les faire servir à la satisfaction de leur vanité personnelle ou à la réalisation de projets anarchiques et factieux. Le sens moral du peuple était, en même temps, faussé par l'éclat extérieur d'une hiérarchie, contraire à la conception naturelle des devoirs religieux. L'Espagnol apprit à s'attacher exclusivement aux rites visibles, à la forme plutôt qu'à l'esprit du christianisme, à juger de la piété des hommes, moins par leur conduite pratique que par leurs opinions spéculatives. Les anciens habitants de la péninsule, malgré leur extrême superstition, étaient exempts du fanatisme féroce qu'ils déployèrent plus tard, et le caractère farouche de leurs prêtres, qui se fit souvent jour dans la chaleur des guerres de religion, était contenu par le profond respect

[1] Laborde, dans ses tables, porte les revenus de ce prélat à douze millions de réaux, estimation fort exagérée pour notre temps. Les revenus de ce siége, comme ceux de beaucoup d'autres en Espagne, ont été considérablement réduits au milieu des derniers troubles politiques; ils ne sont évalués qu'à un tiers de cette somme par l'intelligent auteur de : *Une année en Espagne*, se fondant sur l'autorité du clergé de ce diocèse. M. Inglis, dans son livre : *L'Espagne en* 1830, confirme ce calcul, en les portant à un million de francs.

qu'inspirait généralement la supériorité intellectuelle et politique des Arabes sur leurs adversaires. Mais le temps était proche où ces barrières anciennes allaient disparaître, où des dissidences religieuses allaient briser tous les liens de la fraternité humaine, où l'uniformité de foi allait être achetée par le sacrifice de tous les droits, même ceux de la liberté de pensée, où enfin chrétiens et musulmans, oppresseurs et opprimés, allaient être courbés également sous le bras puissant de la tyrannie ecclésiastique. Nous verrons plus loin comment s'accomplit cette révolution désastreuse, et nous assisterons à ses premiers progrès.

De ce rapide examen des priviléges constitutionnels dont les différents ordres jouissaient en Castille, avant le xv[e] siècle, il résulte évidemment que l'autorité royale devait être renfermée dans des limites très étroites. Les nombreux États qui s'étaient formés des débris du vaste empire gothique, après la conquête, avaient séparément trop peu d'importance pour donner à leurs différents souverains une grande puissance, ou même pour leur permettre d'afficher ce faste qui rend la royauté forte aux yeux du vulgaire. S'il arrivait qu'un prince, plus heureux que les autres, étendit, par la conquête ou par une alliance, les limites de ses possessions, le mal, auquel il avait remédié jusqu'à un certain point, reparaissait après sa mort, qui amenait un partage de ses domaines entre ses enfants. L'opinion publique même appuyait ce déplorable système; les habitants des districts dans lesquels le pays était divisé, habitués à une vie d'indépendance, entretenaient des sentiments exclusifs qui furent constamment un obstacle à leur union intime; il reste des traces de ces anciennes antipathies dans la jalousie mutuelle et dans la différence des usages locaux dont l'Espagne offre encore aujourd'hui le

spectacle, bien qu'il se soit écoulé plus de trois siècles depuis le jour où elle a formé un seul royaume.

L'électiou à la couronne, quoique n'appartenant plus à l'assemblée nationale, comme du temps des Visigoths, était toutefois soumise à son approbation. Les droits de l'héritier présomptif du trône étaient formellement reconnus par les cortès convoquées à cet effet. Le prince héritier, à la mort de son père, réunissait de nouveau les états pour recevoir leurs serments de fidélité, qu'ils avaient la prudence de ne pas prêter, avant qu'il n'eût lui-même juré le premier de respecter les libertés constitutionnelles de la nation. Ce n'était pas là un privilége purement apparent, mais un droit réel, ainsi qu'on en eut la preuve en plus d'une occasion mémorable.

Nous avons dit, en parlant des communes, qu'elles exerçaient même une pression sur le pouvoir exécutif; les actes du roi étaient surveillés plus efficacement encore par le conseil royal ou privé, composé de représentants de la plus haute noblesse du pays et de grands officiers de l'État, auxquels s'adjoignirent quelquefois, par la suite, des députés de la bourgeoisie. Ce conseil réglait, conjointement avec le souverain, les affaires publiques les plus importantes, au point de vue civil, militaire ou diplomatique. Aux termes d'une loi formelle, le prince ne pouvait, sans son consentement, aliéner une partie de ses domaines, ni accorder des pensions au delà d'une somme peu élevée, ni nommer aux bénéfices vacants. Il devait agir d'accord avec les cortès, sous le rapport législatif, et, en ce qui concernait la justice, il paraît, pendant la dernière moitié de la période qui nous occupe, s'être borné presque exclusivement à choisir les juges des cours supérieures sur une liste de candidats, pré-

sentée, à chaque vacature, par les tribunaux eux-mêmes et son conseil privé.

Les revenus du roi étaient aussi limités que son autorité constitutionnelle. Il est vrai qu'une ancienne loi, qui existait aussi chez les Sarrasins, lui adjugeait le cinquième des dépouilles de la victoire; les longues guerres avec les musulmans auraient eu pour résultat de le rendre le plus riche de tous les monarques chrétiens, si plusieurs causes n'y avaient fait obstacle.

Les longues minorités qui affligèrent peut-être la Castille plus qu'aucun autre pays d'Europe, placèrent fréquemment l'autorité suprême dans les mains des grands seigneurs, qui en abusèrent au profit de leur ambition; ils usurpèrent les terres de la couronne et lui enlevèrent quelques-uns de ses priviléges les plus précieux; le souverain passait souvent le reste de sa vie dans d'infructueuses tentatives pour réparer le mal commis pendant son enfance; quelquefois, à défaut d'autres moyens, il recourut à de misérables expédients, à la perfidie, à l'assassinat. Les historiens espagnols rapportent, à ce sujet, une intéressante anecdote; il s'agit de Henri III, qui usa d'un stratagème plus excusable pour rentrer en possession des biens dont la rapacité des nobles l'avait dépouillé pendant sa minorité.

Revenant un soir très tard de la chasse, fatigué et affamé, il fut désagréablement surpris de voir que son souper n'était pas prêt et plus encore d'entendre son intendant lui dire qu'il manquait et d'argent et de crédit pour lui en préparer un. Heureusement, le gibier que le roi avait abattu dans la journée servit à calmer sa faim; pendant le repas, l'intendant saisit l'occasion qui se présentait de comparer l'indigence du prince avec l'opulence des nobles, qui passaient

habituellement leurs jours dans les festins les plus somptueux et qui, ce soir même, étaient réunis dans un banquet, chez l'archevêque de Tolède. Le monarque, dissimulant sa colère, décida, comme le fameux calife des « Nuits arabes, » de s'assurer du fait par lui-même ; sous un déguisement, il s'introduisit secrètement dans le palais de l'archevêque, où ses yeux furent témoins de la ruineuse magnificence déployée par le prélat, qui faisait servir à ses convives les vins les plus chers et les mets les plus recherchés.

Le lendemain, Henri fit répandre à la cour le bruit qu'il venait de tomber dangereusement malade. Aussitôt les courtisans accoururent au palais ; lorsqu'ils furent tous réunis, le roi parut tout à coup devant eux, l'épée à la main, et, avec un air de sévérité inaccoutumé, il s'assit sur son trône, au fond de la salle.

Après un moment de silence dans l'assemblée stupéfaite, le monarque, s'adressant au primat, lui demanda « combien de souverains il avait vus en Castille ? » L'archevêque ayant répondu quatre, Henri posa la même question au duc de Bénévent et successivement à tous les autres courtisans. Aucun d'eux n'ayant connu plus de cinq rois : « Comment se fait-il, » dit le prince, « que vous, si âgés, en ayez vu si peu, lorsque, jeune comme je le suis, j'en ai distingué plus de vingt ! Oui, » continua-t-il, en élevant la voix, « vous êtes les véritables souverains de la Castille, jouissant de tous les droits et de tous les revenus de la couronne, tandis que moi, dépouillé de mon patrimoine, je puis à peine me procurer les nécessités de la vie. » Sur ces mots, à un signal convenu, ses gardes entrèrent, suivis du bourreau portant les instruments de mort. Les nobles terrifiés, goûtant peu une plaisanterie qui tournait au tragique, tombèrent à

genoux devant le monarque, en implorant leur pardou et promettant en retour de lui restituer intégralement ce qu'ils lui avaient pris. Henri, charmé d'avoir obtenu si aisément ce résultat, se laissa attendrir par leurs supplications; mais il eut soin de les retenir comme otages jusqu'à ce qu'ils lui eussent rendu les redevances, les forteresses royales, enfin tout ce qu'ils lui avaient volé. Cette histoire, répétée par les plus graves écrivains castillans, ressemble étrangement, il faut l'avouer, à un roman; mais, vraie ou fausse, elle peut donner une idée du déplorable état dans lequel se trouvaient les finances du royaume, au commencement du XIV[e] siècle, et des causes immédiates auxquelles ce mal était dû.

Ce qui contribua encore à appauvrir le trésor, ce furent les commotions politiques qui ébranlèrent souvent la Castille et arrachèrent à la royauté les plus larges concessions pour acheter l'appui d'une faction. Telle fut, entre autres, la violente révolution qui plaça la maison de Transtamare sur le trône, vers le milieu du XIV[e] siècle.

Mais peut-être faut-il chercher la cause principale de ce mal dans la conduite de princes imbéciles, qui dissipèrent follement les revenus publics dans l'intérêt de leurs plaisirs personnels et de leurs indignes favoris; nous citerons particulièrement Jean II et Henri IV, dont les règnes désastreux embrassent la plus grande partie du XV[e] siècle. Il est vrai que les cortès intervenaient assez souvent, dans ces occasions, et qu'en ordonnant la restitution partielle des biens illégalement aliénés par les princes, elles remédiaient, jusqu'à un certain point, au désordre des finances. De pareilles mesures n'étaient pas iniques; la promesse de maintenir l'intégrité du domaine royal figurait, d'une manière essentielle, dans le serment prêté par le souverain, à son

avénement, et le sujet auquel celui-ci en accordait, par la suite, une partie, ne pouvait se faire illusion sur l'illégalité de cette concession précaire.

Cette rapide esquisse de la constitution castillane, au commencement du XV[e] siècle, montre que la royauté était plus faible, et le peuple plus puissant dans ce pays, qu'ils ne l'étaient, à cette époque, dans les autres États européens. Il faut toutefois ajouter, ainsi qu'il a été dit plus haut, que, dans la pratique, la théorie de leurs droits respectifs n'était pas toujours respectée, à cette époque grossière; le pouvoir exécutif était susceptible de plus d'unité, d'énergie dans ses mouvements, que les différents ordres de l'État; il était assez fort aux mains d'un prince résolu, pour détruire les obstacles, comparativement faibles, que lui opposait la loi. Les priviléges accordés à ces ordres n'étaient pas, d'ailleurs, égaux; ceux de l'aristocratie étaient indéterminés et exorbitants. Les ligues armées, dont celle-ci et les communes donnaient souvent le spectacle, bien qu'elles servissent de soupape à l'esprit turbulent de l'époque, étaient évidemment opposées à tous les principes de subordination civile, et exposaient le royaume à des maux presque aussi funestes que ceux dont elles devaient le garantir.

Malgré leur étendue, les pouvoirs accordés à la noblesse et aux communes ne pouvaient, pour des motifs importants, reposer sur une base solide et durable. Les représentants du peuple aux cortès, au lieu d'être choisis en partie, comme en Angleterre, par un corps indépendant de propriétaires fonciers, étaient exclusivement désignés par les villes; le caprice populaire et la corruption ministérielle viciaient plus facilement ces élections; en outre, de nombreuses causes de jalousie locale empêchaient toute entente cordiale

entre les villes. Les nobles, coalisés à l'occasion, s'armaient souvent l'un contre l'autre, pour des querelles privées; ils ne comptaient que sur leurs propres forces pour la défense de leurs priviléges, et dédaignaient d'unir, en quelque circonstance que ce fût, leur cause à celle des communes. Il était dès lors évident que le monarque, investi, malgré sa prérogative limitée, du droit extraordinaire de régler les affaires publiques, d'accord avec un seul des ordres de la législature et en l'absence de l'autre, pourrait, selon le côté où il pencherait, donner la prépondérance à l'un des deux, et, en s'aidant habilement de leurs forces opposées, élever son propre pouvoir sur les ruines du parti le plus faible. On verra, dans le cours de cette histoire, jusqu'à quel point et avec quel succès cette politique fut suivie par Ferdinand et par Isabelle [1].

[1] Le court espace de temps, pendant lequel la nation espagnole lutta si vainement, au commencement de ce siècle, pour reconquérir ses anciennes libertés, a donné naissance à deux ouvrages qui ont, en grande partie, comblé des lacunes fâcheuses. Nous voulons parler des excellents travaux de Marina sur la législation ancienne et les cortès de la Castille ; ce dernier écrit surtout expose complétement les fonctions assignées aux différentes branches du gouvernement et nous donne l'histoire parlementaire de la Castille, tirée de documents originaux et inédits. On peut consulter, en outre, le petit traité de Sempere sur les cortès castillanes, traité trop peu étendu pour donner une vue complète du sujet ; mais c'est un commentaire qui a incontestablement de la valeur, étant l'œuvre d'un homme bien au courant des questions qu'il discute.

## CHAPITRE II.

### L'ARAGON AU MILIEU DU XV<sup>e</sup> SIÈCLE

Origine du royaume d'Aragon. — Les *ricos hombres*. — Leurs immunités. — Leur turbulence. — Priviléges de l'Union. — La législation. — Ses formes. — Ses pouvoirs. — Le privilége général. — Fonctions judiciaires des cortès. — Le justicia. — Son immense autorité. — Origine et prospérité de Barcelone. — Libres institutions de cette ville. — Culture intellectuelle.

Les institutions politiques de l'Aragon, malgré leur ressemblance générale avec celles de la Castille, en différaient assez pour marquer le caractère national d'une empreinte particulière, que n'effaça pas l'absorption du royaume dans la vaste monarchie espagnole. Ce n'est qu'environ cinq siècles après la conquête de l'Espagne que le petit pays d'Aragon, protégé à l'origine par les Pyrénées, comprit la province qui porte aujourd'hui ce nom; pendant tout ce temps, il lutta péniblement, comme les autres États de la péninsule, contre l'infidèle, auquel il fit une guerre acharnée et sans trêve.

Même après cette époque, l'Aragon n'eût probablement

occupé qu'une place insignifiante dans l'histoire, et, au lieu de prendre une position indépendante, il eût été forcé, comme la Navarre, de se conformer à la politique des puissantes monarchies dont il était entouré, mais il s'agrandit heureusement, au XIIe siècle, par la réunion de la Catalogne et, au XIIIe [1], par la conquête du royaume de Valence. Ces nouvelles provinces non seulement l'enrichirent des produits d'un sol, bien plus fertile que le sien, mais leur longue ligne de côtes et leurs ports commodes permirent aux Aragonais, jusque là renfermés dans d'arides montagnes, d'ouvrir des communications avec des régions éloignées.

L'ancien comté de Barcelone avait atteint à un plus haut degré de civilisation que l'Aragon et se distinguait par des institutions tout aussi libérales. Il semble que les bords de la mer soient l'asile naturel de la liberté; il y a dans le spectacle même de l'océan, dans l'air que l'on respire sur les rivages, quelque chose qui, en fortifiant le corps de l'homme, développe son énergie morale. La vie aventureuse du marin le familiarise avec les dangers et l'habitue de bonne heure à l'indépendance; ses voyages dans des climats divers lui ouvrent de nouvelles et plus abondantes sources de connaissance, et le progrès de la prospérité publique entraîne un accroissement de puissance et d'importance. C'est dans les cités maritimes, éparses sur le littoral de la Méditerranée, que la liberté prit naissance et fleurit, dans l'antiquité comme dans les temps modernes. Au moyen âge, lorsqu'en général les nations européennes communiquaient difficilement et rarement l'une avec l'autre, celles qui habi-

[1] La Catalogne fut réunie à l'Aragon, en 1150, par le mariage de la reine Pétronille avec Raymond Bérenger, comte de Barcelone. Le royaume de Valence fut conquis sur les Mores, en 1238, par Jacques Ier.

taient les frontières maritimes du continent frayaient à leur commerce la grande et facile route de l'océan. La guerre et la paix les rapprochaient également, et ce long espace de temps est rempli de leurs différends internationaux, ainsi que des querelles civiles et des honteuses dissensions intérieures qui consumaient la vitalité des autres villes libres de la chrétienté. Ces luttes, engagées sur un vaste théâtre, développaient leurs forces morales, constamment exercées, élargissaient leurs vues et leur donnaient dans leur propre énergie une confiance qui ne pouvait appartenir aux peuples vivant à l'intérieur, lesquels ne possédaient qu'une expérience restreinte et subissaient constamment l'influence d'un même milieu, triste et monotone.

Entre ces républiques maritimes, on remarquait au premier rang celles de la Catalogne ; la puissance de l'Aragon s'était considérablement accrue par la réunion de cette province. Les princes aragonais, qui ne l'ignoraient pas, protégèrent libéralement les institutions auxquelles ce pays devait sa prospérité et se servirent habilement des ressources qu'il leur offrait pour agrandir leurs possessions. Ils portèrent particulièrement leur attention sur la marine ; c'est dans le but de faire régner à bord des vaisseaux une parfaite discipline que Pierre IV publia, en 1354, un code au moyen duquel il espérait la rendre invincible. Ce code sévère ne renfermait pas un mot qui fît allusion aux circonstances dans lesquelles la flotte se rendrait à l'ennemi ou se retirerait devant lui. Le commandant qui n'attaquait pas un adversaire n'ayant qu'un seul vaisseau de plus que lui était puni de mort [1]. Les Catalans disputèrent avec succès l'em-

[1] Les Catalans furent très célèbres au moyen âge par leur adresse à

pire de la Méditerranée aux Pisans et surtout aux Génois ; ils aidèrent les rois d'Aragon à achever successivement la conquête de la Sicile, de la Sardaigne, des îles Baléares, qui furent réunies au royaume [1]. Ils pénétrèrent au fond du Levant, et leur expédition en Asie, qui finit par l'acquisition, plus brillante qu'utile, d'Athènes, forme un des épisodes les plus romanesques de l'histoire de ces marins passionnés et aventureux [2].

Mais, tandis que les souverains de l'Aragon étendaient ainsi les limites de leur empire au dehors, ils étaient investis à l'intérieur d'une autorité, plus restreinte probablement que celle d'aucun prince européen. Un statut de Jacques II, en 1319, avait déclaré inaliénables et indivisibles les trois grands États, qui constituaient, avec leurs dépendances, la monarchie aragonaise ; chacun de ces États était gouverné séparément et régi par ses propres lois. Il serait superflu d'examiner ici, dans leurs détails particuliers, leurs institutions, qui, du reste, se ressemblaient beaucoup ; nous nous bornerons à étudier la constitution de l'Aragon, plus perfectionnée que celle de la Catalogne ou du royaume de Valence, et plus connue par les nombreux travaux des écrivains indigènes.

Les historiens espagnols font remonter l'origine du gouvernement aragonais au milieu du IXe siècle ; il se fonda,

l'arbalète ; la municipalité de Barcelone avait institué des jeux et des gymnases pour les encourager sous ce rapport.

[1] La Sicile se révolta contre Pierre III en 1282. La Sardaigne fut conquise par Jacques II, en 1324, et les îles Baléares, par Pierre IV, en 1343-44.

[2] De là le titre de duc d'Athènes, pris par les souverains espagnols. La brillante carrière de Roger de Flor a été retracée par le comte Moncada, dans un style dont les critiques espagnols louent beaucoup l'élégance.

vers ce temps, sur une charte écrite, dont certains documents anciens et des chroniques nous ont conservé des fragments. A cette époque, s'il arrivait que le trône devînt vacant, les douze principaux nobles élisaient le roi et prescrivaient un code de lois, qu'il devait jurer d'observer avant son couronnement. Ces lois étaient destinées à circonscrire dans des limites très étroites l'autorité du souverain ; elles conféraient les attributions les plus importantes à un *Justicia* ou grand-justicier et à ces douze pairs du royaume, lesquels, en cas de violation du contrat par le prince, avaient le droit de lui refuser l'obéissance et, pour emprunter les termes énergiques de l'ordonnance, « de le déposer et de nommer qui que ce fût à sa place, même un païen, si bon leur semblait [1]. » Tout cela paraît bien fabuleux et peut rappeler au lecteur le gouvernement qu'Ulysse trouva dans l'île de Phéacie, où il vit Antinoüs entouré de « ses douze illustres pairs ou chefs, » subordonnés au roi et, ainsi que le disait celui-ci, « gouvernant le peuple, avec lui treizième [2]. » Mais, vraie ou fausse, cette tradition vénérée était, il faut l'avouer, bien propre à réprimer l'arrogance du monarque et à enorgueillir les sujets, en évoquant devant leurs yeux l'image de leur ancienne liberté.

[1] Le serment si connu des Aragonais à leur souverain, lors de son avénement au trône : « *Nos que valemos tanto como vos*, » etc., fréquemment cité par les historiens, repose sur l'autorité d'Antonio Perez, l'infortuné ministre de Philippe II, qui, quoique bien instruit des usages de son temps, a commis une erreur dans la phrase même précédant celle-ci, en confondant le privilége de l'Union avec une des lois de Soprarbe ; on ne peut donc admettre son autorité, surtout seule, comme suffisante pour cette ancienne cérémonie.

[2] Alphonse III faisait allusion de la même manière « à cet ancien temps, où il y avait autant de rois en Aragon que de *ricos hombres*. »

Les grands barons aragonais étaient peu nombreux; ils prétendaient descendre des douze pairs dont il a été question et s'appelaient *ricos hombres de natura*, déclarant par là qu'ils n'étaient pas redevables de leur création à la volonté du souverain. La couronne ne pouvait légalement accorder des terres, à titre d'*honneur*, comme on nommait les fiefs en Aragon, à d'autres que ces puissants seigneurs. Cette défense fut toutefois éludée, en plusieurs circonstances, par les rois, qui élevèrent certains nobles de leur suite au niveau des anciens pairs du royaume, mesure qui fut une source féconde en troubles [1]. Nul baron ne pouvait être dépouillé de son fief qu'en vertu d'une décision publique du *justicia* et des cortès; il était néanmoins obligé de siéger, comme à l'ordinaire, dans le conseil royal et de servir à l'armée, lorsqu'il en était requis, pendant deux mois de l'année, à ses propres frais.

Les priviléges, honorifiques ou effectifs, dont jouissaient les *ricos hombres*, étaient très considérables. Ces seigneurs occupaient les plus hautes positions de l'État. Ils avaient à l'origine le droit de nommer des juges dans leurs domaines pour la connaissance de certaines causes civiles, et exerçaient eux-mêmes sur une classe de leurs vassaux une juridiction criminelle sans limites. Ils étaient exempts de l'impôt, sauf dans des cas déterminés, étaient soustraits à toute punition corporelle, et ne pouvaient être ni condamnés

[1] Ces *ricos hombres* créés par le monarque s'appelaient *de mesnada*, c'est à dire « de la maison. » Le *rico hombre* pouvait léguer sa dignité à celui de ses enfants légitimes qu'il préférait, et, à défaut d'enfants, à son plus proche parent; il devait distribuer ses terres, comme fiefs, entre ses chevaliers, de manière à étendre et à compléter le système féodal. Les chevaliers pouvaient, en rendant leurs fiefs, changer de suzerain à leur gré.

à mort ni emprisonnés, bien que leurs terres pussent être séquestrées pour dettes. Des nobles d'un rang inférieur, appelés *infanzones*, titre équivalent à celui d'*hidalgos* en Castille, jouissaient également, ainsi que les *caballeros* ou chevaliers, d'immunités précieuses, quoique moins étendues.

Le roi partageait entre les grands barons, proportionnellement à l'importance des services qu'ils avaient rendus, le territoire repris sur les Mores. Nous voyons Jacques I^er, antérieurement à son expédition dans l'île de Majorque, s'entendre à ce sujet avec les nobles; ceux-ci réclamèrent d'après un principe semblable presque tout le pays de Valence. A chaque prise de possession d'une ville, il était d'usage de diviser celle-ci en *barrios* ou districts, qui étaient donnés en fief aux *ricos hombres*, lesquels en devaient tirer leurs revenus. On ne sait pas dans quelle proportion les terres conquises appartenaient au domaine de la couronne; on voit, dans la dernière partie du XIV^e siècle, un grand seigneur, Bernard de Cabrera, équiper à ses frais une flotte royale; un autre, descendant de l'ancienne famille des Luna, pouvait, au XV^e siècle, se rendre de Castille en France, sans mettre, pour ainsi dire, le pied hors de ses propriétés. Néanmoins, dans ce pays comparativement pauvre, les nobles étaient, en général, bien moins riches que les gentilshommes castillans.

La loi accordait à l'aristocratie certains droits de la nature la plus dangereuse; ainsi que dans le royaume voisin, il était permis à ceux qui en faisaient partie de défier le souverain et de lui refuser publiquement l'obéissance; ils pouvaient en outre, d'après un privilége bizarre, mettre leur famille et leurs biens sous sa protection, que le

monarque était obligé de leur accorder jusqu'au jour de la réconciliation. Le funeste droit de guerre privée fut, à différentes reprises, reconnu par la législation; il était réclamé et exercé dans toute son étendue, quelquefois avec des signes d'une férocité particulière. Zurita parle d'une sanglante contestation surgie entre deux de ces seigneurs et poursuivie avec un tel acharnement, que les adversaires s'engagèrent, par un serment solennel, à ne jamais céder, tant qu'ils vivraient, et à résister à tous les efforts qui pourraient être tentés, même par le souverain, pour les réconcilier. Ce reste de barbarie subsista plus longtemps en Aragon que dans aucun autre pays de la chrétienté.

Les princes aragonais, dont plusieurs se montrèrent doués d'une habileté et d'une énergie singulière, s'efforcèrent souvent de renfermer l'autorité de la noblesse dans des bornes plus étroites. Pierre II, usant avec hardiesse de sa prérogative, dépouilla les nobles de leurs droits de juridiction les plus importants; Jacques le Conquérant essaya adroitement de contrebalancer leur puissance par celle des communes et du clergé; mais ils s'unissaient trop facilement et, unis, ils étaient trop forts pour qu'il fût possible de les combattre avec succès. La guerre des Mores finit en Aragon par la conquête de Valence ou plutôt par l'invasion du royaume de Murcie, vers le milieu du XIII[e] siècle. L'esprit turbulent de l'aristocratie, au lieu de trouver, comme en Castille, une diversion dans ces expéditions étrangères, se porta donc sur les affaires intérieures du pays, qui fut tourmenté par des révolutions continuelles. Enorgueillis de leurs priviléges exorbitants et fiers de leur petit nombre, les barons aragonais se considéraient plutôt comme les égaux du souverain que comme ses inférieurs. Retranchés dans les places fortes

des montagnes, ils bravaient sans peine l'autorité royale; peu nombreux, ils concertaient leurs opérations avec un esprit d'unité qui n'eût pu exister dans une plus grande réunion d'hommes. Ferdinand le Catholique comprenait bien le caractère différent des nobles aragonais et castillans, lorsqu'il disait « qu'il était aussi difficile de désunir les uns que d'unir les autres. »

Ces ligues de la noblesse devinrent plus fréquentes encore, après qu'elles eurent reçu l'approbation formelle du roi Alphonse III, qui, en 1287, signa les deux célèbres ordonnances, connues sous le nom de « Priviléges de l'Union, » par lesquelles il autorisa ses sujets à prendre les armes, en cas de violation de leurs libertés. L'hermandad de Castille n'avait jamais eu l'appui d'une sanction de la législature; elle jouait, en général, le rôle d'une police et était appelée plus souvent à réprimer les excès de l'aristocratie que ceux du souverain; elle avait une organisation défectueuse et, comparée à l'union aragonaise, elle était embarrassée et lente dans ses mouvements. Tant que les priviléges de la noblesse subsistèrent dans leur intégrité, l'Aragon fut livré en proie à la plus effroyable anarchie; le moindre acte d'agression de la part du prince, le plus léger empiétement sur un droit ou un privilége particulier, était le signal d'une révolte générale. Au cri d'*union*, « ce dernier cri, » dit un historien enthousiaste, « de la république expirante, ce cri, plein d'autorité et de majesté, dénonçant ouvertement l'insolence des rois, » nobles et citoyens, tous couraient aux armes. Les principaux châteaux appartenant aux premiers répondaient de leur fidélité; ils étaient remis aux mains de conservateurs, c'était le nom consacré, chargés de diriger les opérations et de veiller aux intérêts de l'union. Celle-ci

apposait sur ses actes un sceau représentant des hommes armés, agenouillés devant le souverain, emblème de leur fidélité et de leur résolution; l'étendard et les autres insignes militaires des confédérés étalaient la même devise.

La puissance du roi s'éclipsait devant cette formidable ligue. L'union nommait un conseil qui surveillait ses mouvements et l'on peut dire que, pendant tout le temps qu'elle subsista, c'est à dire sous le règne de quatre monarques successifs, elle dicta la loi à l'Aragon. Enfin Pierre IV, prince aux instincts despotiques, indigné assez légitimement de voir la prérogative royale annihilée, amena les choses à une solution, en défaisant l'armée de l'union à la mémorable bataille d'Epila, en 1348, « la dernière, » dit Zurita, « dans laquelle il fut permis au sujet de prendre les armes contre son souverain, pour la cause de la liberté. » Ayant ensuite réuni les états à Saragosse, Pierre apporta devant l'assemblée la pièce qui renfermait les deux priviléges et la lacéra à coups de dague. S'étant blessé à la main, en ce moment, il laissa couler le sang sur le parchemin, s'écriant « qu'une loi qui en avait tant fait verser devait être effacée avec le sang d'un roi [1]. » Il ordonna, sous des peines sévères, la destruction de toutes les copies de cet acte, existant dans les archives publiques ou appartenant à de simples particuliers; l'arrêté publié à cet effet passe soigneusement sous silence la date de la loi proscrite, afin qu'en disparaissant elle ne laisse aucune trace de son existence.

Au lieu d'abuser de sa victoire, comme son caractère

[1] Pierre IV fut surnommé pour ce motif « Pierre à la Dague. » Du temps de Philippe II, on voyait dans la chambre de la députation à Saragosse une statue de ce prince, tenant dans sa main une dague, et, dans l'autre, le privilége.

pouvait le faire prévoir, Pierre adopta une politique magnanime; il confirma les anciens priviléges du royaume et fit, en outre, de sages et salutaires concessions. Aussi faut-il dater de cette époque l'avénement de la liberté constitutionnelle en Aragon; car assurément le règne de la licence effrénée, dont le pays avait auparavant offert le spectacle, ne mérite pas ce nom. Ce changement heureux était moins dû aux immunités nouvelles accordées à la nation qu'aux mesures prises pour lui assurer plus complétement la jouissance de celles qu'elle possédait déjà. La cour du *justicia*, cette solide barrière opposée par la constitution au despotisme, d'un côté, et aux passions populaires, de l'autre, fut protégée plus efficacement, et les différends tranchés jusque là par les armes, furent portés devant ce tribunal. Depuis cette époque aussi, les cortès, dont la voix n'était guère entendue au milieu de la bruyante et sauvage agitation des temps précédents, commencèrent à étendre un bras bienfaisant et protecteur sur le pays. Et, bien que l'histoire sociale de l'Aragon, comme celle d'autres nations, dans cet âge de fer, ne soit que trop souvent souillée par des actes de violence et des querelles privées, cet État, en général, grâce à l'application fidèle de ses lois, jouit probablement d'une tranquillité plus rarement troublée que dans le reste de l'Europe.

Les cortès aragonaises se composaient de quatre ordres : les *ricos hombres* ou grands barons; les nobles inférieurs, y compris les chevaliers; le clergé et les communes. Les nobles avaient, quelle que fût leur qualité, droit de siéger dans l'assemblée; les *ricos hombres* pouvaient s'y faire représenter, et ce privilége appartenait également à leurs héritières. Le nombre des membres de ce corps était très limité, douze d'entre eux constituant une majorité.

L'ordre des ecclésiastiques comprenait une foule de délégués du haut et du bas clergé. On assure qu'il ne fit partie de la législature qu'un siècle et demi au moins après l'admission des communes [1]. En réalité, l'influence des prêtres fut beaucoup moins sensible en Aragon que dans les autres royaumes de la péninsule. Les humiliantes concessions faites par certains rois au saint-siége ne furent jamais reconnues par la nation, qui se déclara constamment indépendante de la suprématie temporelle de Rome et qui, comme on le verra plus loin, résista, même par les armes, à l'établissement de l'inquisition, ce dernier progrès de l'usurpation ecclésiastique [2].

Les communes jouissaient d'une plus haute considération et de priviléges plus étendus que dans la Castille; elles devaient peut-être, en partie, cette position avantageuse à l'exemple des Catalans, leurs voisins, dont les institutions démocratiques exerçaient naturellement une influence sur les habitants des autres provinces du royaume d'Aragon. Les chartes de certaines villes accordaient aux citoyens des priviléges possédés par la noblesse, entre autres l'exemption de l'impôt; les magistrats d'autres cités avaient le droit de prendre place au milieu des hidalgos. Nous voyons, à une

[1] D'après Zurita, le clergé aurait été souvent convoqué au XIII[e] et au XII[e] siècle, presque en même temps que les communes le furent pour la première fois; mais Blancas, qui fit une étude particulière de ce sujet et écrivit après Zurita, qu'il cite quelquefois, fixe l'admission du clergé dans la législature au commencement du XIV[e] siècle seulement.

[2] Un des rois d'Aragon, Alphonse le Guerrier, légua tous ses biens, d'après Mariana, aux templiers et aux hospitaliers. Un autre, Pierre II, consentit à tenir son royaume comme un fief du saint-siége auquel il paya un tribut annuel. Cet acte mécontenta tellement le peuple qu'il obligea ses successeurs à protester publiquement, avant leur couronnement, contre les prétentions de la cour de Rome.

époque fort reculée, des missions importantes, des emplois publics de confiance remplis par des bourgeois. On fait remonter l'admission des communes dans l'assemblée nationale, à l'an 1133, plusieurs années avant qu'il y eût en Castille une représentation populaire. Chaque ville pouvait envoyer deux députés ou plus, choisis parmi les personnes éligibles à ces fonctions; mais, quel que fût le nombre de ses représentants, elle n'avait qu'une voix. Toute cité, dès qu'elle avait été une fois représentée dans les cortès, avait pour toujours le droit d'y envoyer des députés [1].

Un statut de 1307 décida que les états, auparavant réunis chaque année, le seraient désormais tous les deux ans; mais les rois d'Aragon, sans égard à cette prescription, les convoquèrent rarement, excepté dans des cas d'urgence [2]. Les grands officiers de la couronne, dans quelque rang qu'ils fussent nés, étaient soigneusement exclus des délibérations de l'assemblée. Le roi, en personne, d'après un usage auquel il n'était pas permis de déroger, ouvrait la session par un discours; après quoi, les différents ordres se retiraient dans leurs salles respectives [3]. Les membres des cortès repoussaient, avec une extrême jalousie, toute atteinte portée à leurs droits et à leur dignité; leurs rapports entre eux et avec le sou-

[1] Ceux qui exerçaient un travail mécanique, *y compris les chirurgiens et les apothicaires*, ne pouvaient siéger dans les cortès. On a rarement traité la faculté avec moins de cérémonie.

[2] Les cortès furent, paraît-il, plus fréquemment convoquées au XIV^e siècle que dans aucun autre; dans la Catalogne et à Valence, elles devaient l'être tous les trois ans.

[3] Blancas a conservé un discours du trône, en 1398, dans lequel le roi, ayant pris pour texte une maxime morale, cite pendant une demi-heure l'histoire sacrée, et finit par annoncer aux cortès, en trois lignes, l'objet de leur convocation.

verain attestaient le plus profond respect de l'étiquette parlementaire. Les questions en discussion étaient soumises à un comité, nommé par chacun des quatre ordres, qui, après les avoir étudiées, les portaient devant ceux-ci; on peut supposer qu'elles étaient l'objet d'un examen attentif, car ordinairement, dit-on, deux partis se combattaient dans la législature, « l'un, maintenant les droits du prince, et l'autre, ceux de la nation, » à peu près comme les partis que nous voyons lutter de nos jours. Tout membre pouvait empêcher l'adoption d'une loi, en y opposant son *veto*, formellement enregistré à cet effet; il pouvait même suspendre les travaux de l'assemblée et l'empêcher de les poursuivre pendant toute la session. Ce monstrueux privilége, plus exorbitant même que celui qui appartenait à la diète de Pologne, paraissait, sans doute, trop exagéré et trop funeste pour qu'on y recourût souvent; c'est, du moins, ce qu'on peut supposer, en voyant qu'il ne fut révoqué que sous le règne de Philippe II, en 1592. Dans l'intervalle des sessions, une députation de huit membres, deux de chaque ordre, surveillait la marche des affaires, portait principalement son attention sur les recettes de l'État et sur la sécurité de la justice; elle était autorisée à convoquer extraordinairement les cortès, toutes les fois que les circonstances pouvaient l'exiger.

Les cortès exerçaient les plus hautes fonctions, au point de vue délibératif, législatif et judiciaire; elles devaient être consultées sur toutes les questions importantes, particulièrement sur celles de la guerre et de la paix. Nulle loi ne pouvait être mise en vigueur, nul impôt, établi, sans leur consentement. Elles veillaient soigneusement au bon emploi des revenus publics, empêchant qu'on ne les détournât de

leur destination [1]. Elles réglaient la succession au trône, déposaient les ministres, réformaient la maison et les dépenses du roi; enfin elles avaient le droit le plus illimité de refuser les subsides et de résister à tout acte qu'elles considéraient comme un empiétement sur les libertés de la nation.

Les auteurs des excellents commentaires que nous possédons sur la constitution aragonaise, ont comparativement prêté peu d'attention au développement de l'histoire parlementaire de ce pays; ils se sont attachés presque exclusivement à nous faire connaître de simples modes d'opération. Cette lacune a été, en grande partie, comblée par les historiens nationaux. Le recueil des statuts fournit la preuve la moins équivoque de la fidélité avec laquelle les gardiens du royaume s'acquittèrent de la haute mission qui leur était confiée; on y voit les nombrenses dispositions qu'ils prirent pour protéger à la fois la personne et les biens de leurs compatriotes. Si l'on ouvre ce livre vénérable, le premier objet qui frappe la vue est le privilége général, la Magna Charta de l'Aragon, comme on l'a justement appelé. Ce privilége fut octroyé, en 1283, par Pierre le Grand aux états réunis à Saragosse; il renferme un grand nombre de clauses, destinées à garantir la bonne administration de la justice publique, à consolider les pouvoirs légitimemeut exercés par les cortès, à soustraire les sujets aux exactions de la couronne et à conserver aux corporations municipales et aux différentes classes

[1] La législature avait anciennement l'habitude d'accorder des secours en hommes, mais non en argent. Pierre IV ayant demandé un subside, les cortès lui répondirent « que c'était là une demande inusitée; que ses sujets chrétiens étaient habitués à le servir en personne, et que c'était aux juifs et aux Mores seulement à lui fournir de l'argent. »

de nobles leurs immunités légales. En un mot, cet acte, comme la grande charte anglaise, est surtout remarquable par la sage et équitable protection dont il couvre la communauté entière[1]. Le privilége général, au lieu d'être arraché, comme la charte du roi Jean, à un prince pusillanime, fut octroyé, avec une certaine répugnance, il est vrai, dans une assemblée de la nation, par un des plus habiles souverains de l'Aragon, et cela à une époque où les armes de ce monarque, plusieurs fois couronnées par la victoire, avaient agrandi l'État par les conquêtes les plus importantes qu'il fit jamais.

Les Aragonais, qui regardaient avec raison le privilége général comme la base fondamentale de leurs libertés, le firent confirmer, à différentes reprises, par leurs rois. « C'est en les entourant de tant de précautions, de tout genre, » dit Blancas, « que nos ancêtres ont affermi ces libres institutions dont leur postérité a joui; ils ont voulu, avec une sage sollicitude, que chacun, sans excepter même le souverain, renfermé dans sa propre sphère d'action, s'acquittât de sa mission légitime, sans froissement ni contestation; car c'est dans cet accord général que consiste l'économie de notre gouvernement. Hélas! » ajoute-t-il, « combien de ces dispositions sont tombées en désuétude avec le temps ou ont fait place à des coutumes nouvelles [2]! »

[1] « Il y avait, » dit Zurita, « une telle conformité de sentiments entre toutes les parties, que les priviléges de la noblesse n'étaient pas mieux garantis que ceux des communes. Les Aragonais pensaient que l'existence de la communauté dépendait moins de sa puissance que de ses libertés. » Lorsque Jacques II, en 1325, confirma le privilége, la torture, alors généralement autorisée par la loi municipale en Europe, fut expressément interdite en Aragon, « comme indigne d'hommes libres. »

[2] Le privilége général fut confirmé à plusieurs reprises, ainsi que la

Les fonctions judiciaires des cortès n'ont pas été suffisamment exposées par les auteurs; elles étaient très étendues et valurent à l'assemblée le nom de cour générale. Les cortès se proposaient principalement de protéger les sujets contre l'oppression de la couronne et de ses officiers; elles jugeaient, dans ces occasions, en premier et dernier ressort. Le procès se déroulait devant le *justicia*, qui présidait la législature dans les affaires judiciaires; celui-ci rendait un arrêt conforme à la volonté de la majorité. Ce magistrat, du reste, avait par lui seul une autorité tout aussi grande pour venir, dans ces circonstances, au secours des opprimés; mais, pour plusieurs raisons, on préférait recourir à ce tribunal parlementaire; il était plus expéditif et moins frayeux. En effet, « le plus obscur habitant du plus obscur village du royaume, fût-ce même un étranger, » pouvait s'adresser à ce corps, et, s'il manquait des ressources suffisantes pour couvrir les frais de justice, l'État devait les payer lui-même et donner à ses propres dépens un conseil au plaignant. Mais ces procès, engagés devant la législature, eurent surtout un résultat important; ce fut d'engager celle-ci à porter fréquemment des lois pour remédier aux abus signalés. « Et nos pères, » dit Blancas, « étaient d'avis qu'il était sage de souffrir patiemment, pendant quelque temps, l'injustice et l'oppression, plutôt que de réclamer devant un tribunal inférieur, parce qu'en attendant la réunion des cortès, on n'obtenait pas seulement justice pour soi-même, mais un remède d'une application universelle et permanente. »

Les cortès aragonaises, surtout après la dissolution de

grande charte d'Angleterre qui, avec la charte de la forêt, reçut trente-deux fois, d'après lord Coke, la sanction du parlement.

l'union, contrôlaient avec vigilance les actes du gouvernement, et, sous ce rapport, l'influence des communes était plus puissante dans cette assemblée que dans toutes celles, de même nature, que l'on voyait à cette époque. La division de la législature en quatre ordres tournait au profit de la bourgeoisie; les chevaliers et les *hidalgos*, placés entre celle-ci et la haute noblesse, lorsqu'ils se détachaient de cette dernière, renforçaient naturellement la puissance du peuple, dont les intérêts, d'ailleurs, se confondaient en grande partie avec les leurs. C'est ainsi qu'ils admettaient à siéger parmi eux les représentants de quelques villes, ainsi que ceux d'une certaine classe de citoyens; aussi, par leur esprit et par leurs actes, ils réalisaient, à plusieurs égards, l'idée d'une représentation pupulaire. Cet ordre, en effet, se montra constamment si décidé à repousser toute usurpation de la part de la couronne, qu'il était regardé comme étant plus qu'aucun autre le gardien des libertés nationales. Sous d'autres rapports encore, les communes aragonaises possédaient un avantage sur celles de la Castille. D'abord, en attendant la fin de la session pour voter les subsides et en fixant ceux-ci, dans une certaine mesure, d'après les concessions antérieures du souverain, elles utilisèrent un puissant moyen d'action, négligé par la législature castillane[1]. En second lieu, l'Aragon proprement dit était renfermé dans des limites trop étroites pour qu'on vît s'y produire ces jalousies, ces haines locales, qui existaient

[1] Les Castillans luttèrent toutefois énergiquement pour la défense de leurs droits, et, au commencement du règne de Charles-Quint, en 1525, ils arrachèrent à ce monarque la promesse qu'il répondrait à leurs pétitions, avant la clôture de la session. La loi est restée dans le code des statuts, comme une triste preuve de la bonne foi des princes.

dans le royaume voisin et qui naissaient d'une apparente diversité d'intérêts; les députés de ce pays pouvaient donc se concerter plus sincèrement et suivre une ligne politique plus nettement tracée. Enfin le droit reconnu à toute ville, représentée une seule fois dans les cortès, d'y envoyer à perpétuité ses délégués, et cela, si nous en croyons Capmany, qu'elle y fût ou non convoquée, dut contribuer considérablement à préserver les communes du triste état d'abaissement auquel les artifices de princes despotes les réduisirent en Castille. Il paraît, en effet, que les rois d'Aragon, malgré des excès de pouvoir commis de temps en temps, ne tentèrent jamais d'empiéter systématiquement sur les droits constitutionnels de la nation; ils savaient bien qu'elle était trop jalouse de ses libertés pour y laisser jamais porter atteinte. Lorsque la femme d'Alphonse IV, sœur du roi de Castille, engagea son époux, en lui citant l'exemple de ce dernier, à punir certains bourgeois mutins de Valence, il répondit prudemment : « Mes sujets sont libres et moins façonnés à l'obéissance que les Castillans. Ils me respectent comme leur prince et je les traite comme de fidèles vassaux et de loyaux amis. »

Aucune institution aragonaise n'a excité plus d'intérêt et n'en a été plus digne que celle du *justicia* ou grand-justicier, dont les attributions extraordinaires étaient loin d'être bornées à la connaissance des affaires judiciaires, bien qu'il fût, sous ce rapport, investi d'une autorité absolue. L'origine de cette institution se confond, on le prétend, avec celle de la constitution ou de la forme même de gouvernement établie dans ce royaume. S'il en est ainsi, on peut dire, avec Blancas, que l'autorité du grand-justicier « dormit dans le fourreau, » jusqu'à la dissolution de l'union, lorsque

l'anarchie enfantée par une aristocratie turbulente fit place au règne paisible de lois communes, appliquées par ce magistrat, leur interprète suprême.

Énumérons rapidement les plus importantes fonctions du *justicia*. Il validait toutes les lettres-patentes et les ordonnances du roi; il jugeait, comme nous l'avons déjà vu, concurremment avec les cortès, tous les procès intentés au souverain et aux officiers de la couronne. Les juges inférieurs devaient le consulter dans tous les cas douteux et se ranger à son opinion, attendu que, pour emprunter les expressions d'un ancien juriste, « son autorité était égale à celle de la loi même. » On pouvait appeler à lui des décisions rendues par les tribunaux territoriaux et royaux, il lui était même permis d'évoquer devant sa cour les procès pendants devant ceux-ci et de garantir l'accusé contre toute persécution, en lui donnant caution pour comparaître. Il pouvait encore enlever un prévenu du lieu dans lequel un ordre d'un juge inférieur l'avait fait enfermer, pour le transférer dans la prison publique appropriée à cet usage, en attendant qu'il prononçât lui-même, après examen, sur la légalité de cette détention. Ces deux dernières dispositions, qui soumettaient à la révision d'un magistrat respectable et impartial les actes précipités et peut-être immodérés de tribunaux subordonnés, garantissaient suffisamment, on peut le penser, la liberté et les biens des Aragonais.

Le *justicia* était, en outre, le conseiller perpétuel de la couronne, et, comme tel, il devait accompagner partout le roi. Il était consulté par celui-ci sur toutes les questions constitutionnelles, d'une nature douteuse, et enfin c'était lui qui, au couronnement d'un nouveau souverain, recevait son serment; on le voyait, en cette occasion, assis, la tête cou-

verte, tandis que le monarque, à genoux devant lui et la tête nue, jurait solenuellement de maintenir les libertés du royaume; c'était là un symbole de cette supériorité, constamment proclamée, de la loi sur la prérogative royale.

En instituant cette haute magistrature, on avait voulu expressément qu'il y eût entre le monarque et les sujets une autorité assez puissante pour protéger efficacement ces derniers; c'est ce qui résulte, en propres termes, d'une de ces lois de Soprarbe, qui, si leur authenticité est mise en doute, remontent, du moins, incontestablement à une époque fort reculée[1]. Les juristes les plus éminents de l'Aragon s'attachent particulièrement à faire ressortir ce rôle du grand-justicier. Quelque opinion que l'on se forme au sujet de l'étendue réelle des pouvoirs de celui-ci, comparés avec ceux qui appartenaient à des fonctionnaires de même espèce, dans les autres États européens, on ne peut douter que ce fonctionnaire ne fût engagé à user d'une autorité qu'on lui reconnaissait universellement, puisqu'on le déclarait ouvertement créé pour l'exercer. Aussi le voyons-nous souvent s'interposer avec succès, sans se laisser intimider par des menaces, en faveur d'individus persécutés par le prince[2]. Les rois d'Aragon, indignés de cette interven-

[1] Cette loi est ainsi conçue : « Ne quid autem damni detrimentive leges aut libertates nostræ patiantur, judex quidam medius adesto, ad quem a Rege provocare, si aliquem læserit, injuriasque arcere si quas forsan Reipub. intulerit, jus fasque esto. »

[2] Lorsque Ximenès Cerdan, l'indépendant *justicia*, sous Jean II, fit sortir de prison, malgré les représentations et les menaces d'un officier royal, certains individus que le roi y avait fait enfermer illégalement, les habitants de Saragosse, dit Abarca, vinrent en corps le recevoir à son retour dans leur ville et l'accueillirent comme le défenseur de leurs anciennes et naturelles libertés. C'est ainsi que les Aragonais soutenaient leur magistrat dans l'exercice hardi de son autorité.

tion, déposèrent plus d'une fois ces magistrats indépendants. Mais, comme un pareil usage de la prérogative royale supprimait entièrement la liberté d'action des grands-justiciers, un statut d'Alphonse V, en 1442, ordonna que ceux-ci resteraient en fonctions, leur vie durant, et qu'ils ne pourraient être démis de leur charge que pour des motifs graves, par le roi et la législature réunis.

D'autres précautions encore avaient été prises pour empêcher le *justicia* d'abuser des grands pouvoirs qui lui étaient confiés; c'est ainsi qu'il devait être choisi parmi les chevaliers, lesquels, placés entre la haute noblesse et le peuple, paraissaient peu suspects de partialité envers l'uu ou l'autre de ces deux ordres, dont ils ne subissaient guère l'influence. Il ne pouvait pas sortir de la classe des *ricos hombres*, car ceux-ci étaient soustraits à toute punition corporelle, et le grand-justicier responsable de ses actes devant les cortès, était punissable de mort. Comme cette surveillance de la législature entière était impossible dans la pratique, on finit, après différentes modifications, par instituer une commission, composée de délégués de chacun des quatre ordres; cette commission siégeait, tous les ans, à Saragosse, avec mission d'examiner les plaintes portées contre ce fonctionnaire et de le condamner, si elle les trouvait fondées[1].

[1] L'affaire était portée, en première instance, devant une cour de quatre inquisiteurs, comme on les appelait; ceux-ci, après avoir écouté attentivement les deux parties, soumettaient le résultat de leur examen à un conseil composé de dix-sept membres, choisis comme eux-mêmes dans la législature et jugeant sans appel. Afin que le texte de la loi ne fût pas torturé par des équivoques, dit Blancas, nul juriste n'était admis dans ce conseil; celui-ci pouvait cependant prendre l'avis de deux juristes. On votait au scrutin et la majorité décidait.

Les écrivains aragonais exaltent la prééminence et la dignité de cette magistrature, qui, sans l'appui énergique et efficace de l'opinion publique, n'eût pas vraisemblablement, malgré les pouvoirs légaux dont elle était revêtue, balancé, avec un succès certain, l'autorité royale. Heureusement cet appui fut donné au *justicia*, qui put dès lors effectuer le bien qu'on avait attendu de cette institution, et réprimer les usurpations de la couronne, tout en refrénant la licence de la noblesse et du peuple. Une suite de magistrats éclairés et indépendants ajoutèrent, par la grandeur de leur caractère, à l'éclat de cette position. Les Aragonais, habitués à vivre sous le règne bienfaisant des lois, soumirent à un pacifique arbitrage de grandes questions politiques, qui, à cette époque, provoquaient dans d'autres contrées de sanglantes révolutions [1]. Les historiens nationaux ont le droit d'être fiers à la pensée qu'à cette époque, où la loi n'était, dans le reste de l'Europe, qu'un piége tendu aux faibles, leurs juges intrépides « protégeaient les petits comme les grands, les étrangers comme les indigènes; » et leur législature pouvait bien déclarer que les précieuses libertés du pays faisaient plus que compenser « la pauvreté de la nation et la stérilité du sol [2]. »

[1] Aucune nation de ce temps n'eût probablement montré autant de modération que les Aragonais, au commencement du XV^e siècle, en 1412. Ceux-ci, déchirés par des factions auxquelles une succession contestée avait donné naissance, convinrent de porter la question devant un conseil, dont les membres seraient choisis en nombre égal dans les trois grandes provinces du royaume. Ces juges, après un examen conduit dans toutes les formes légales et sur les mêmes principes d'équité que s'il se fût agi d'un procès ordinaire, exprimèrent leur opinion, qui fut reçue comme obligatoire par toute la nation.

[2] Cette position indépendante n'était pas toutefois celle des classes inférieures des campagnes, qui étaient, paraît-il, plus misérables en

Le gouvernement des provinces de Valence et de Catalogne, qui, ainsi que nous l'avons dit, continuèrent, après leur réunion à l'Aragon, à être administrées séparément, ressemblait beaucoup à celui de ce royaume [1]. Il ne semble pas toutefois qu'aucune de ces provinces ait eu un magistrat jouant un rôle pareil à celui du *justicia*. Celle de Valence qui, après la conquête de l'Espagne, avait été peuplée, en grande partie, par des Aragonais, entretenait les rapports les plus intimes avec l'Aragon et resta constamment unie avec lui, pendant tout le temps de l'union. Les Catalans étaient singulièrement jaloux de leurs immenses priviléges, et leurs institutions civiles avaient un caractère plus démocratique que celles d'aucun autre État de la péninsule; c'est à ces causes que furent dus des événements importants, dont le récit rentre dans le cadre de cette histoire.

La ville de Barcelone, qui, dans l'origine, donna son nom au comté dont elle était la capitale, se fit remarquer, dès une époque fort reculée, par ses vastes et précieux priviléges. Réunie à l'Aragon, au XII^e siècle, elle continua de grandir sous ce régime libéral, et, au XIII^e, elle était parvenue à un degré de prospérité commerciale, qui n'était dépassé par aucune des républiques italiennes. Elle disputait à celles-ci

Aragon que dans la plupart des autres pays féodaux. Ces serfs, dans une insurrection, arrachèrent de leurs maitres la reconnaissance de certains droits, à condition de payer une taxe spécifiée; d'où leur nom de *villanos de parada*.

[1] Bien que les législatures des différents États du roi d'Aragon ne fussent jamais réunies lorsqu'elles étaient convoquées dans la même ville, elles craignaient tant même un semblant de réunion, que le monarque les convoqua souvent dans trois villes différentes, situées dans chacune de ces provinces, mais assez rapprochées pour qu'il pût se rendre promptement de l'une à l'autre.

le commerce lucratif qui se faisait avec Alexandrie; encombrée d'étrangers de toutes les nations, elle était le marché principal de la Méditerranée pour les épices, les drogues, les parfums et les riches denrées de l'Orient, qui étaient ensuite transportés à l'intérieur de la péninsule et sur le continent européen. Elle avait établi des consuls et des comptoirs dans tous les ports importants du midi et du nord de l'Europe. Elle exportait, en abondance, les produits naturels ou travaillés de son sol. Elle achetait en Angleterre, au XIV^e et au XV^e siècle, des quantités considérables de fine laine, qu'elle y renvoyait convertie en drap, contrairement à ce que nous voyons aujourd'hui. Barcelone réclame l'honneur d'avoir fondé la première banque qui ait existé en Europe, pour les échanges et les dépôts; cette banque servait aux étrangers aussi bien qu'aux habitants de la ville. Elle a également la gloire d'avoir possédé le plus ancien code maritime écrit; ce code, où étaient réunis les usages des nations maritimes de ce temps, forma la base de la jurisprudence commerciale en Europe, pendant le moyen âge.

Pour se faire une idée des richesses que l'activité et l'esprit d'entreprise des citoyens faisaient affluer dans Barcelone, il suffisait de voir les nombreux monuments qui décoraient la ville, les chantiers, l'arsenal, les magasins publics, la banque, les hôpitaux et toutes les autres constructions d'une utilité générale. Les étrangers qui visitèrent l'Espagne, au XIV^e et au XV^e siècle, ne tarissent pas en éloges sur la magnificence de cette cité, sur les dispositions commodes de ses édifices particuliers, sur la propreté de ses rues et de ses places publiques, propreté assez rare de nos jours, enfin sur le riant spectacle offert par ses jardins et par les champs cultivés qui s'étendaient aux environs.

Mais Barcelone avait surtout le droit d'être fière de ses libres institutions municipales. Elle était gouvernée par un sénat ou conseil, composé de cent membres, et par un corps de conseillers ou *regidores*, comme on les appelait, au nombre tantôt de quatre, tantôt de six. Les sénateurs étaient le pouvoir législatif; les *regidores*, le pouvoir exécutif. Un grand nombre d'entre eux étaient des marchands, des commerçants, des artisans de la ville. Les uns et les autres n'exerçaient pas seulement l'autorité municipale, mais, à plusieurs égards, les droits de la souveraineté; ils contractaient des traités de commerce avec les puissances étrangères, se chargeaient de la défense de la place, en temps de guerre, veillaient à la sécurité des relations commerciales, accordaient des lettres de marque contre les États qui les avaient lésés; enfin ils levaient des fonds et les employaient à l'exécution de travaux d'utilité publique ou à l'encouragement de certaines expéditions maritimes, trop hasardeuses ou trop frayeuses pour être entreprises par des particuliers.

Les conseillers, chefs de la municipalité, jouissaient de priviléges honorifiques, qui n'étaient même pas accordés à la noblesse. On leur donnait le titre de *magnificœs;* ils siégeaient, la tête couverte, en présence du roi; ils étaient précédés de massiers ou licteurs, quand ils voyageaient, et ceux qui se rendaient en députation à la cour y étaient admis avec les mêmes honneurs que les ambassadeurs étrangers. On se rappellera que ces conseillers étaient des plébéiens, des marchands et des artisans. Jamais le commerce ne fut jugé avilissant en Catalogne, comme il l'était en Castille. Les maîtres dans les différents arts, ainsi qu'on les nommait organisés en ghildes ou compagnies, constituaient autant

d'associations indépendantes, dont les membres étaient éligibles aux plus hautes fonctions municipales. Et telle était l'importance attachée à celles-ci, que l'on vit souvent, pour les briguer, des nobles renoncer, ce qui était la condition préalable, aux priviléges de leur rang [1]. L'organisation particulière de ce petit État et l'égalité établie entre les différentes classes de citoyens font penser aux constitutions des républiques italiennes, que les Catalans, familiarisés avec elles par leurs fréquents voyages en Italie, prirent peut-être pour modèle.

Sous l'influence de ces institutions démocratiques, les bourgeois de Barcelone et en général, ceux de la Catalogne, qui tous jouissaient plus ou moins de la même liberté, se firent remarquer par une fierté, par une indépendance de caractère, dont la bourgeoisie ne donnait pas l'exemple dans le reste de l'Espagne. Ces sentiments, joints à l'ardeur belliqueuse entretenue par une vie aventureuse et par de continuelles guerres maritimes, leur faisaient supporter impatiemment, non seulement toute oppression, mais simplement toute contrariété de la part de leurs souverains, auxquels ils résistèrent plus souvent et plus énergiquement que les habitants des autres provinces [2]. Au commencement du XVI^e siècle, l'ambassadeur de Venise en Espagne, Navagiero, un républi-

[1] Les grands barons de la Catalogne, fiers de leurs priviléges étendus et de leurs richesses, habitaient leurs terres, goûtant probablement peu l'esprit turbulent des bourgeois de Barcelone.

[2] Barcelone se révolta et fut assiégée deux fois par les armées royales sous Jean II; une fois sous Philippe IV, deux fois sous Charles II et deux fois sous Philippe V. Ce dernier siége, en 1713-14, pendant lequel elle résista aux forces combinées de la France et de l'Espagne, sous les ordres du maréchal de Berwick, est l'un des événements les plus mémorables du XVIII^e siècle.

cain, fut si frappé de voir ce qu'il appelait l'insubordination des bourgeois de Barcelone, qu'il écrivait : « Ce peuple possède tant de priviléges que c'est à peine si le roi conserve encore quelque autorité sur lui; sa liberté, » ajoute-t-il, « mériterait mieux le nom de licence. » Un exemple, entre beaucoup d'autres, fera juger de l'opiniâtreté avec laquelle les Catalans tenaient à leurs immunités les moins importantes.

En 1416, Ferdinand I[er] désirant, à cause du délabrement des finances à son avénement au trône, s'exempter de payer une certaine somme que les rois d'Aragon étaient dans l'usage d'offrir à la ville de Barcelone, fit appeler le président du conseil, Jean Fiveller, pour le prier de consentir à sa demande. Fiveller, s'étant préalablement entendu avec les autres conseillers, résolut de tout braver, dit Zurita, plutôt que de compromettre les droits de la cité; il rappela au prince le serment qu'il avait prêté à son couronnement, se plaignit qu'il voulût si tôt déroger aux bons usages de ses prédécesseurs, et déclara hautement que ni ses collègues ni lui ne trahiraient jamais les libertés dont la garde leur avait été confiée. Ferdinand, offensé de ce langage, ordonna au patriote de se retirer dans une autre salle, où celui-ci resta fort préoccupé des suites que pourrait avoir sa témérité. Mais le monarque renonça à user de violence, si jamais il y pensa, sur les représentations de ses courtisans, qui l'engagèrent à ne pas trop compter sur la patience du peuple; celui-ci ne lui portait guère d'affection, *à cause du peu de familiarité avec lequel il l'avait traité*, en comparaison des souverains précédents, et déjà il prenait les armes pour défendre son magistrat. Sur cet avertissement, Ferdinand jugea prudent de relâcher son prisonnier et, le lendemain, il

sortit brusquement de la ville, furieux de l'insuccès de sa tentative [1].

Les rois d'Aragon appréciaient parfaitement l'importance de la Catalogne, qui fournissait au trésor une somme égale à celle que donnaient les deux autres provinces réunies [2]. Aussi, malgré le mécontentement que leur causaient parfois les Catalans, ils ne cessèrent de les couvrir de la protection la plus éclairée. Un tableau des différents droits perçus dans les ports de la Catalogne fut dressé en 1413, par les ordres de Ferdinand I^er; on y voit appliqué le système des droits différentiels, phénomène extraordinaire à une époque où l'on comprenait si peu les véritables principes de la politique financière. Une loi sur la navigation, d'une application restreinte, fut publiée en 1227, sous Jacques I^er; une autre, promulguée, en 1454, par Alphonse V, fut mise en vigueur dans toute l'étendue des domaines de la couronne d'Aragon; ainsi était devancée de quelques siècles la célèbre ordonnance à laquelle l'Angleterre doit, en grande partie, sa prospérité commerciale.

Le vigoureux élan imprimé à l'esprit des Catalans par la carrière aventureuse où ils s'étaient engagés, paraît avoir été favorable au développement du talent poétique, comme il le fut en Italie. La Catalogne peut disputer à la Provence la gloire d'être le premier pays où la voix des poètes se fit

[1] Le roi tourna le dos aux magistrats qui venaient lui présenter leurs respects, en apprenant son intention de quitter la ville. Il paraît cependant qu'il eut la magnanimité de pardonner à Fiveller, dont il admirait même peut-être la conduite indépendante; car, à sa mort, qui arriva très peu de temps après, il désigna celui-ci comme un de ses exécuteurs testamentaires.

[2] Les impôts étaient fixés dans la proportion d'un sixième pour Valence, deux sixièmes pour l'Aragon et trois sixièmes pour la Catalogne.

entendre, dans l'Europe moderne. Quelles que soient les prétentions à la priorité élevées, à ce sujet, par les deux nations, il est certain que la littérature provençale parvint à son plus haut degré de perfection, sous la famille de Barcelone, et, lorsqu'au commencement du XIIIe siècle, une horrible persécution désola les riantes vallées du midi de la France, les troubadours qui s'enfuyaient trouvèrent un asile hospitalier à la cour des rois d'Aragon; plusieurs de ces princes ne protégèrent pas seulement la gaie science, mais la cultivèrent avec beaucoup de succès [1]. Leurs noms sont arrivés jusqu'à nous, avec ceux de poètes moins illustres, que Pétrarque et ses contemporains ne dédaignèrent pas d'imiter; mais leurs compositions, pour la plupart, reposent dans ces bibliothèques inexplorées, si nombreuses en Espagne, et attendent qu'un Sainte-Palaye ou un Raynouard vienne les remettre au jour.

Le déclin de l'art poétique, à la fin du XIVe siècle, engagea Jean Ier, prince un peu extravagant, même dans ses goûts les plus respectables, à envoyer une ambassade solennelle au roi de France, pour demander que l'Académie des jeux floraux de Toulouse chargeât une commission de se rendre en Espagne, à l'effet d'y fonder une institution de ce genre. On fit droit à cette demande et le consistoire de Barcelone fut organisé, en 1390. Les souverains de l'Aragon lui accordèrent un subside et le dotèrent d'une bibliothèque, considérable pour ce temps; ils présidaient en personne à ses réunions et décernaient de leurs propres mains les prix poétiques. Pendant les troubles qui suivirent la mort de

[1] Pierre III, Jacques Ier, Pierre IV, ont laissé des compositions en langue limousine; tous les trois ont cultivé la poésie, et les deux derniers ont écrit en prose l'histoire de leur temps.

Martin, cet établissement déchut de son importance jusqu'à l'avénement de Ferdinand I^er; à cette époque, il fut relevé par le célèbre Henri, marquis de Villena, qui le transféra à Tortosa.

Le marquis, dans son traité sur la gaye science, détaille avec la gravité convenable le pompeux cérémonial observé dans son académie, le jour d'une solennité publique. Les sujets proposés aux poètes étaient « les louanges de la Vierge, l'amour, les armes et d'autres bons usages. » Les compositions des concurrents, « écrites sur un parchemin de diverses couleurs, richement garni d'or et d'argent, et splendidement enluminé, » étaient lues publiquement et ensuite soumises à un comité, qui jurait solennellement de juger avec impartialité et conformément aux règles de l'art. Le verdict rendu, une couronne d'or était déposée sur le poème victorieux, que l'on conservait dans les archives académiques. L'heureux troubadour, magnifiquement récompensé, était escorté jusqu'au palais du roi par un cortége de ménestrels et de chevaliers : « ainsi se manifestait devant le monde entier, » dit le marquis, « la supériorité que Dieu et la nature ont assignée au génie sur la sottise. »

Il est, pour le moins, bien permis de se demander si une pareille institution était propre à éveiller l'esprit poétique. Si une académie peut, avec quelque succès, encourager les recherches scientifiques, les inspirations du génie ne viennent pas sur commande;

« Adflata est numine quando
Jam propiore dei. »

Les Catalans eux-mêmes paraissent avoir été de cette opinion, car ils laissèrent le consistoire de Tortosa mourir

avec son fondateur. Un peu plus tard, en 1430, fut fondée l'université de Barcelone, placée sous la direction de la municipalité et richement subsidiée par la ville pour l'enseignement du droit, de la théologie, de la médecine et des belles-lettres. Cette institution subsista jusqu'au commencement du dernier siècle[1].

Pendant la première moitié du xv<sup>e</sup> siècle, lorsque la véritable race des troubadours était éteinte depuis longtemps, les poètes de Valence excellèrent dans la littérature provençale ou limousine. Il y aurait de la présomption pour quiconque n'a pas fait de la langue romane l'objet d'une étude particulière, à vouloir juger de la valeur comparative de ces compositions dont le mérite réside nécessairement, en très grande partie, dans des beautés de style et d'expression presque insaisissables. Toutefois les Espagnols admirent dans les vers d'Ausias March les combinaisons musicales du son et le ton mélancolique qui distinguent les productions de Pétrarque. Quant à la prose, ils ont, pour emprunter l'expression d'Andres, leur Boccace dans Martorell, dont le roman de « Tirant le Blanc » est honoré des éloges de don Quichotte, qui en parle comme « du meilleur livre de ce genre qu'il y ait dans le monde, car les chevaliers errants y mangent, boivent, dorment et meurent tranquillement dans leur lit, comme les autres gens et bien différemment de la plupart des héros de roman. » Les ouvrages de

[1] Il y avait trente-deux chaires fondées et entretenues par la ville : six de théologie, six de jurisprudence, cinq de médecine, six de philosophie, quatre de grammaire, une de rhétorique, une de chirurgie, une d'anatomie, une d'hébreu et une de grec. Il est singulier qu'il n'y en eût pas une de latin, langue bien plus étudiée alors et bien plus usitée toujours qu'aucune autre langue ancienne.

ces écrivains et quelques autres dus à des auteurs remarquables de ce temps, se répandirent de bonne heure en tous lieux, grâce à l'invention récente de l'imprimerie, et furent par la suite réédités plusieurs fois. Mais la laugue de ces écrivains a depuis longtemps cessé d'être celle de la littérature; depuis la réunion des deux couronnes de Castille et d'Aragon, le dialecte usité dans le premier de ces royaumes a été adopté par la cour et par les muses. Le provençal, jadis plus riche et plus mélodieux qu'aucun autre idiome de la péninsule, a été abandonné, comme un patois, aux Catalans de la basse classe, qui peuvent s'enorgueillir d'avoir, avec la langue, hérité des nobles principes de liberté qui firent la gloire de leurs ancêtres [1].

[1] Voir l'Appendice à la fin de ce volume, note 1.

# PREMIÈRE PARTIE.

---

1406-1492.

## CHAPITRE PREMIER.

### NAISSANCE D'ISABELLE.

(1406-1454)

Révolution sous la maison de Transtamare. — Avénement de Jean II. — Élévation d'Alvaro de Luna. — Jalousie des nobles. — Oppression des communes. — Ses conséquences. — Ancienne littérature castillane. — Encouragements donnés aux lettres par Jean II. — Déclin de la puissance d'Alvaro de Luna. — Chute de ce ministre. — Mort de Jean II. — Naissance d'Isabelle.

Les sanglantes dissensions intestines, qui précédèrent l'avénement de la maison de Transtamare, en 1368, furent aussi fatales à la noblesse de Castille que la querelle des deux roses le fut à celle d'Angleterre. Il n'y avait pas, pour ainsi dire, une famille éminente qui n'eût versé son sang sur les champs de bataille ou sur l'échafaud. L'aristocratie, en s'affaiblissant par la perte d'un grand nombre de ses membres, perdit naturellement de son influence. Les longues guerres dans lesquelles le pays se trouva engagé contre les souverains étrangers, par suite d'une succession disputée, furent presque aussi funestes à l'autorité du monarque, qui, pour fortifier son parti chancelant, accorda au peuple de

nombreuses immunités. Ainsi la puissance des communes s'éleva à mesure que celle de la royauté et des ordres privilégiés déclinait, et, lorsque les prétentions des différents compétiteurs au trône eurent enfin été étouffées et que la tranquillité du royaume eut été assurée par le mariage de Henri III avec Catherine de Lancastre, à la fin du XIVe siècle, le tiers-état avait, on peut le dire, atteint au plus haut degré d'importance politique, auquel il parvint jamais en Castille.

Les utiles travaux qui occupèrent la nation, pendant le long intervalle de paix qui suivit cette union d'heureux augure, ranimèrent ses forces épuisées par les luttes acharnées qu'elle venait de soutenir. Les anciennes sources du commerce se rouvrirent; plusieurs industries nouvelles, introduites dans le pays, furent portées à un haut point de perfection; les richesses affluèrent, amenant à leur suite, comme toujours, le luxe et l'aisance. Une longue ère de prospérité semblait s'ouvrir pour la Castille, sous un prince qui donnait lui-même l'exemple du respect dû aux lois et qui les appliquait avec vigueur, lorsque toutes ces espérances riantes furent anéanties par la mort prématurée de Henri III, qui n'avait pas atteint sa vingt-huitième année. La couronne échut à son fils, alors mineur, Jean II, dont le règne fut un des plus longs et des plus désastreux qui figurent dans les annales castillanes. Comme c'est sous ce règne que naquit Isabelle, l'illustre héroïne de cette histoire, nous le décrirons à grands traits, afin de donner une idée exacte du gouvernement de cette princesse.

La sage administration du pays, pendant une régence d'une durée considérable, retarda l'heure des calamités publiques, et, lorsqu'enfin celle-ci arriva, la pompe et les

fêtes brillantes dont la cour du jeune monarque donnait le spectacle, fascinèrent pour quelque temps les yeux du vulgaire. Peu à peu cependant l'insuffisance, sinon l'incapacité du roi, devint manifeste. Pendant que celui-ci se livrait sans frein à des plaisirs qui, il faut le reconnaître, dénotaient assez souvent un goût raffiné et éclairé, il abandonna le gouvernement du royaume à ses favoris.

Parmi ceux-ci, le plus célèbre fut Alvaro de Luna, grand-maître de Saint-Jacques et connétable de Castille. Ce personnage remarquable, descendant illégitime d'une noble famille d'Aragon, entra de bonne heure, en qualité de page, dans la maison royale, où son amabilité et son mérite personnel le firent bientôt distinguer. Si nous en croyons son biographe, il montait à cheval, tirait les armes, dansait, chantait, mieux qu'aucun autre cavalier de la cour; mais son talent musical et poétique le recommanda plus encore aux faveurs du roi, qui se piquait d'être un bon connaisseur en fait de musique, aussi bien que de poésie. A ces qualités brillantes Alvaro de Luna en joignait d'autres d'une nature moins innocente. Son adresse insinuante lui faisait gagner facilement la confiance et il pouvait ainsi sonder la pensée de tous, tandis qu'il cachait la sienne avec une profonde dissimulation. Inaccessible à la crainte, quand il exécutait ses desseins ambitieux, il les mûrissait avec une singulière prudence. Il était infatigable au travail; aussi Jean, ennemi de toute fatigue, laissa volontiers reposer sur lui tout le fardeau du gouvernement. Le roi, disait-on, se bornait à signer; le connétable dictait et exécutait. Il nommait seul aux fonctions publiques, soit séculières, soit ecclésiastiques. Son insatiable cupidité le porta à faire usage de l'autorité qui lui était confiée pour accaparer les principales positions de

l'État, qu'il garda pour lui-même ou donna à sa famille, et l'on dit qu'à sa mort sa fortune dépassait celle de tous les nobles du royaume réunis. Il affichait un faste qui répondait à l'élévation de son rang; les grands de Castille les plus considérables se disputaient l'honneur de placer, selon la mode du temps, leurs fils dans sa maison, pour y recevoir leur éducation. Il se montrait en public, accompagné d'une suite nombreuse de chevaliers et de seigneurs; la cour du monarque était déserte en comparaison. On pouvait dire qu'en toute occasion, qu'il s'agit d'affaires ou de plaisirs, le soleil de la royauté s'éclipsait devant l'éclat de son satellite[1]. L'histoire d'Alvaro de Luna rappelle celle du cardinal Wolsey, qui lui ressembla quelque peu par le caractère et bien plus encore par sa destinée extraordinaire.

On comprend que la fière aristocratie castillane souffrait avec peine cette élévation d'un homme, qui lui était si inférieur par la naissance et qui de plus ne faisait pas oublier, par une modestie exemplaire, les honneurs dont il était comblé. L'aveugle partialité de Jean pour son favori causa tous les troubles qui agitèrent le royaume, pendant les trente dernières années du règne de ce prince. Les nobles mécontents se liguèrent pour obtenir la déposition du ministre. La nation entière prit parti dans cette lutte affreuse. La fureur des dissensions intestines s'accrut encore par l'intervention du roi d'Aragon, qui, issu de la même souche que celui de Castille, possédait dans ce pays de vastes domaines. Le malheureux monarque vit son fils même, Henri, l'héritier du trône, enrôlé dans les rangs des factieux et fut forcé de

[1] Alvaro de Luna possédait soixante villes et forteresses; il tenait constamment à sa solde trois mille lances.

répandre le sang de ses sujets, à la fatale bataille d'Olmedo. Cependant, grâce à son adresse ou à sa bonne fortune, le connétable triompha de ses ennemis; et, s'il fut quelquefois obligé de céder à la violence de l'orage et de se retirer, pour quelque temps, de la cour, il était bientôt rappelé et rétabli dans son ancienne position. Les écrivains du temps, pour expliquer cette déplorable infatuation de Jean, accusent le favori d'avoir eu recours à la sorcellerie; le seul sortilége dont il usa fut l'ascendant que la force de caractère donne naturellement sur la faiblesse.

Pendant cette longue anarchie, le peuple perdit tout ce qu'il avait gagné sous les deux règnes précédents. Instigué par son ministre, qui paraît avoir été doué, dans une large mesure, de la morgue ordinaire chez les hommes brusquement tirés du néant et élevés à une haute position, le roi n'abandonna pas seulement la politique constitutionnelle de ses prédécesseurs, à l'égard des communes, mais il attenta, arbitrairement et systématiquement, à leurs droits. Leurs députés furent exclus du conseil privé ou y perdirent toute influence. On essaya d'établir des impôts sans la sanction de la législature. Les terres municipales furent aliénées et données aux favoris du prince. La couronne, supprimant les libertés électorales, nomma souvent les délégués envoyés aux cortès. Enfin, pour couronner cet inique plan d'oppression, des *pragmaticas* ou proclamations royales furent publiées, qui renfermaient des dispositions évidemment contraires à la loi du pays et affirmaient, dans les termes les plus formels, le droit du souverain à régler la législation pour ses sujets. Il est vrai que les communes, au sein des cortès, s'élevèrent énergiquement contre le souverain qui s'arrogeait ces pouvoirs inconstitutionnels et le forcèrent,

non seulement de renoncer à ses prétentions, mais d'accompagner cette renonciation des concessions les plus humiliantes [1]. Elles osèrent même régler les dépenses de sa maison, et, dans toutes ces occasions, leur langage, quoique mesuré et soumis, était empreint d'un généreux sentiment de patriotisme, prouvant qu'elles avaient parfaitement conscience de leurs droits et étaient fermement résolues de les maintenir.

Mais, seules, abandonnées par les ordres supérieurs de l'État, que pouvaient-elles contre un ministre intrigant, rusé, arbitraire? Celui-ci imagina un moyen de les placer plus efficacement sous la dépendance de la couronne, en diminuant le nombre des membres qui les composaient. Nous avons déjà fait remarquer, dans notre introduction, que le droit de représentation aux cortès avait, à différentes époques, été fort irrégulièrement exercé par les cités castillanes. Pendant le xiv[e] siècle, les députés de la bourgeoisie avaient été extraordinairement nombreux. Le roi, mettant à profit cette absence de règles, envoya des lettres, reconnaissant leur droit, à un très petit nombre des villes qui jouissaient ordinairement de ce privilége. Parmi celles qui étaient exclues, quelques-unes s'élevèrent avec indignation, mais inutilement, contre cet abus; d'autres, dépouillées de leurs propriétés par la rapacité du gouvernement, ou appauvries par les guerres désastreuses qui avaient désolé le pays, consentirent à la mesure, par des raisons d'économie. Tombant dans la même faute, plusieurs villes, telles que Burgos, Tolède et d'autres, s'adressèrent au souverain afin qu'il prît

[1] Il était bien plus facile d'arracher à ce prince de bonnes lois que de les faire exécuter.

à la charge du trésor royal les frais de leur députation ; idée malencontreuse qui fournit au prince un prétexte plausible pour le nouveau système d'exclusion. C'est ainsi que les cortès castillanes, qui, malgré certaines fluctuations, avaient, pendant le siècle précédent, offert le spectacle d'une réunion considérable d'hommes, qui pouvait être regardée comme une représentation de la nation entière, finirent par ne plus se composer, sous le règne de Jean II et de son fils, Henri IV, que des délégués de dix-sept ou dix-huit villes. Et, sauf de légères variations, ce nombre n'avait pas été dépassé jusqu'à nos jours, avant les mouvements révolutionnaires qui se sont récemment produits en Espagne [1].

Les villes exclues devaient transmettre leurs instructions aux députés des cités privilégiées. C'est ainsi qu'il y avait cinq cents villes et quatorze cents villages dépendant de Salamanque, et que la populeuse province de Galice était représentée par la petite ville de Zamora, qui n'était pas même comprise dans ses limites géographiques. Le droit d'avoir *voix dans les cortès*, comme on l'appelait, finit par avoir tant de prix dans l'opinion des municipalités favorisées, qu'en 1506, lorsque certaines autres, dépouillées de leurs anciens priviléges, en réclamèrent la restitution, les premières s'opposèrent à cette demande, prétextant insolemment que « le droit de représentation avait été exclusivement attribué par la loi ancienne et par l'usage à dix-huit villes du royaume. » On voit, dans cette politique étroite et des plus déplorables, l'action de ces rivalités, de ces inimitiés locales, dont nous avons parlé dans notre introduction. Mais, bien que la légis-

[1] En 1656, la ville de Palencia fut contente de racheter, pour 80,000 ducats, son ancien droit de représentation.

lature, moins nombreuse, eût nécessairement perdu beaucoup de son influence, elle continua de résister énergiquement aux usurpations de la couronne. On ne voit pas que ni Jean II ni son successeur aient jamais essayé de corrompre les membres de l'assemblée ou d'entraver la liberté des débats; la supposition n'a cependant rien d'invraisemblable, car de pareilles tentatives n'auraient pas été en désaccord avec leur politique ordinaire et elles étaient le complément naturel de leurs mesures antérieures. Mais, si les députés restèrent fidèles à eux-mêmes et à leurs mandants, il est évident que les intérêts de tout le pays n'étaient plus représentés par un aussi petit nombre d'hommes, choisis avec tant de partialité. Leur connaissance nécessairement imparfaite des sentiments ou même des vœux de populations répandues au loin, dans un siècle où l'opinion publique ne se manifestait pas, comme aujourd'hui, par les mille voix de la presse, dut les plonger souvent dans une pénible incertitude et les priva de l'appui solide du peuple. Il n'était pas possible que, manquant de la confiance qu'inspire le grand nombre, ils fissent aussi souvent entendre dans leurs salles désertes d'énergiques remontrances, et, s'ils purent, à cette époque, résister à la corruption, le temps devait venir, puisque la couronne avait toute facilité d'exercer une influence illégitime, où la vénalité ferait taire les principes et où d'indignes citoyens vendraient leur droit pour un plat de lentilles. Ainsi de sombres nuages couvrirent l'aurore du règne de la liberté, qui avait été inauguré, en Castille, sous des auspices plus heureux peut-être que dans aucun autre pays de l'Europe.

Si, au point de vue politique, le règne de Jean II fut des plus déplorables, il mérite d'être inscrit dans les fastes de la littérature avec ce que Paul Jove appelle « la plume d'or de

l'histoire; » il ouvrit en Castille, comme celui de François Ier en France, une ère nouvelle, caractérisée moins par la création de chefs-d'œuvre extraordinaires que par ses tendances vers la formation d'un goût épuré, réglé d'après des principes scientifiques inconnus jusque-là. La Castille ancienne pouvait être fière du « poème du Cid, » la production la plus remarquable du moyen âge, à certains égards; elle était d'ailleurs riche en compositions poétiques d'un vrai mérite, où se révélaient çà et là une vive imagination et le sentiment du beau extérieur; nous ne parlons pas de ces ravissantes ballades romantiques, fleurs sauvages écloses spontanément sur tous les points du pays. Mais, dans les poèmes d'une plus grande étendue, ces beautés naïves, dues au hasard, dirait-on, plutôt qu'à une intention, étaient noyées dans un fatras indigeste et grotesque, qui atteste une complète ignorance des règles de l'art.

La profession des lettres était, du reste, tenue en peu d'estime par les classes supérieures de la nation, dépourvues de toute espèce d'instruction libérale. Tandis que les nobles du royaume voisin d'Aragon, réunis, à l'imitation des Provençaux, dans leurs cours poétiques, se disputaient les palmes promises aux chantres de l'amour et de la chevalerie, les Castillans méprisaient ces plaisirs efféminés comme au dessous de la dignité du métier des armes, le seul qui eût de la valeur à leurs yeux. L'exemple donné par Jean II eut visiblement pour effet d'adoucir cette rudesse de sentiments; ce roi était lui-même assez lettré pour son rang et, malgré son éloignement pour les affaires, il recherchait avec ardeur, ainsi que nous l'avons dit, les jouissances intellectuelles; il aimait les livres, parlait et écrivait le latin avec facilité, composait des vers et daignait parfois corriger ceux de ses sujets.

Quelle que fût la valeur de ces corrections, on ne peut mettre en doute l'influence de son exemple. Les courtisans, avec ce flair exquis dont leur race se montre douée, en tous lieux, tournèrent bientôt leur attention vers les études qui passionnaient leur maître, et c'est ainsi que la poésie castillane reçut, de très bonne heure, le caractère aristocratique, qui en est resté le trait distinctif jusqu'à l'époque où elle jeta le plus grand éclat.

Parmi ces nobles lettrés, un des plus remarquables fut Henri, marquis de Villena, descendant des familles royales de Castille et d'Aragon [1], mais moins illustre, selon les paroles d'un contemporain, par sa naissance que par ses talents et son érudition. Il consacra sa vie entière à la culture des lettres et surtout à l'étude de la science de la nature; nous ne sachions pas qu'aucune de ses poésies, dont les écrivains du temps font un grand éloge, soit venue jusqu'à nous. Il traduisit en prose la Comédie du Dante et donna, dit-on, la première traduction de l'Énéide dans une langue moderne. Il travailla assidûment à introduire un goût plus cultivé parmi ses compatriotes, et son petit traité sur la gaie science, comme on appelait alors la poésie, dans lequel il donne un aperçu historique et critique de l'académie de Barcelone, est, tout imparfait qu'il soit, le premier essai d'un art poétique castillan. L'ardeur avec laquelle il se dévoua à la science et surtout à l'astronomie, au point de négliger totalement ses intérêts temporels, fit faire aux beaux-esprits du temps la remarque « qu'il savait bien ce qui se passait dans le ciel, mais nullement ce qui se faisait sur la

[1] Il était petit-fils d'Alonso de Villena, le premier marquis et connétable créé en Castille, et descendait de Jacques II d'Aragon; sa mère était une fille illégitime de Henri II de Castille.

terre. » Il subit la punition ordinaire de cette indifférence aux biens de ce monde; il perdit ses domaines seigneuriaux et se vit, à la fin de ses jours, réduit à une profonde misère. Sa vie retirée lui attira la terrible accusation de sorcellerie. A sa mort, arrivée en 1434, un fait eut lieu qui peint bien l'époque et inspira peut-être à Cervantès l'idée d'une aventure de ce genre. Le roi chargea le précepteur de son fils, frère Lope de Barrientos, plus tard évêque de Cuença, d'examiner la bibliothèque de grande valeur, délaissée par le défunt, et le digne prêtre jeta au feu plus de cent volumes, qui lui parurent exhaler une trop forte odeur de diablerie. Le bachelier Cibdareal, le médecin favori de Jean II, dans une lettre chaleureuse écrite, en cette circonstance, au poète Jean de Mena, fait observer que « plusieurs aimeraient d'acquérir la réputation de saints, en faisant passer les autres pour des nécromanciens, » et il demande à son ami « la permission de réclamer au roi, pour lui, quelques-uns des volumes épargnés, afin d'empêcher frère Lope de charger sa conscience d'un nouveau péché, et de consoler l'âme du marquis, lequel ne verrait plus reposer ses livres dans le cabinet de l'homme qui lui avait donné la réputation de magicien [1]. » Jean de Mena dénonce, dans son « *Laberinto*, » cet auto-da-fé scientifique, sur un ton aussi sarcastique mais plus grave. Ces sentiments libéraux manifestés par les écri-

[1] L'évêque chercha à faire retomber sur le roi la responsabilité de cet acte de vandalisme; on ne peut guère douter toutefois que le bon prêtre n'eût éveillé dans l'esprit de son maître des soupçons sur l'orthodoxie du marquis; il dit, dans un de ses ouvrages, que « les anges, chargés de garder le paradis, remirent à un des descendants d'Adam un traité sur la magie, et que Villena puisa sa science dans une copie de ce livre. » On devrait croire que le marquis était excusable de puiser à une source aussi pure.

vains espagnols du XV<sup>e</sup> siècle, font honte à la fanatique intolérance du XVII<sup>e</sup>.

Au nombre des beaux-esprits illustres [redacted]époque, on remarque encore Inigo Lopez de Mendoza, marquis de Santillane, « la gloire et les délices de la noblesse castillane, » qui jouit d'une telle célébrité que des étrangers venaient, dit-on, du fond de l'Europe, pour le voir. Sa passion pour les lettres ne lui fit pas négliger, comme à son ami, le marquis de Villena, ses devoirs publics et privés; il occupa, au contraire, les positions civiles et militaires les plus importantes. Il transforma sa maison en une académie, dans laquelle les jeunes cavaliers de la cour pouvaient se livrer aux exercices guerriers du temps, et il réunit, en même temps, autour de lui, les auteurs et les savants éminents, qu'il récompensait magnifiquement et encourageait par son exemple. Ses propres goûts le portaient vers la poésie; nous avons de lui quelques compositions remarquables, principalement d'un caractère moral et sentimental; mais celles-ci, quoique pleines de nobles sentiments et écrites dans un style bien plus correct que celui du siècle précédent, sont trop déparées par un abus de la mythologie et de la métaphore, pour convenir au goût de notre époque. Le marquis de Santillane possédait cependant l'inspiration du poète et, quand il s'y abandonne dans ses naïves *redondillas*, il brille par une douceur et par une grâce inimitables. Il a la gloire, quelle qu'elle soit, d'avoir naturalisé en Castille le sonnet italien, honneur que, plusieurs années plus tard, Boscan revendiqua pour lui-même, avec assez d'orgueil. L'épître du marquis sur l'histoire primitive de la poésie espagnole, bien qu'elle renferme des observations curieuses pour le temps où elles furent faites et pour leur auteur, a peut-être été plus

utile aux lettres par les précieux éclaircissements que son savant éditeur a été engagé à y ajouter.

Ce grand homme, qui, au milieu des agitations de la vie politique, sut se créer de si nombreux loisirs pour cultiver les lettres, termina sa carrière, en 1458, à l'âge de soixante ans. Quoiqu'il eût joué un des principaux rôles dans les mouvements révolutionnaires de l'époque, il conserva une réputation d'honneur et de désintéressement que ses ennemis même respectèrent. Le roi, malgré son attachement à la cause du prince Henri, le nomma comte de Real de Manzanares et marquis de Santillane; ce fut, après celui de Villena, le marquisat le plus anciennement créé en Castille [1]; son fils aîné fut plus tard fait duc de l'Infantado, titre que ses descendants ont continué à porter jusqu'à nos jours.

Mais, dans le cercle brillant qui ornait la cour de Jean II, l'homme le plus remarquable par son talent poétique, fut Jean de Mena, originaire de la belle Cordoue, « la fleur de la science et de la chevalerie, » comme il l'appelle affectueusement. Quoiqu'il fût né dans un des rangs moyens de la société et voué, en apparence, à d'humbles destinées, il se montra de bonne heure épris de l'amour des lettres, et, après avoir suivi les cours de l'université de Salamanque, il se rendit à Rome, où, sous les yeux de ces maîtres immortels dont les écrits n'ont révélé que récemment les richesses d'un idiome moderne, il se pénétra de ces principes épurés qui donnèrent une direction à son propre génie et, dans une certaine mesure, à celui de ses compatriotes. A son retour en Espagne, son talent littéraire, qui provoqua bientôt

[1] Il laissa, outre des filles, six fils qui tous devinrent les fondateurs de nobles et puissantes maisons.

l'admiration générale, lui valut la protection des grands et surtout l'amitié du marquis de Santillane. Il fut reçu dans l'intimité du roi, qui, ainsi que nous l'apprend son médecin bavard, « gardait les poésies de Mena sur sa table aussi constamment que son livre de prières. » Le poète acquitta sa dette de reconnaissance, en prodiguant à son royal protecteur un encens qui, paraît-il, était parfaitement goûté de celui-ci. Il resta fidèle à son maître, au milieu de toutes les vicissitudes des factions, et lui survécut moins de deux ans. Il mourut en 1456, et son ami, le marquis de Santillane, lui fit élever un somptueux monument, en commémoration de ses talents et de leur mutuelle affection.

Certains critiques espagnols assurent que Jean de Mena transforma la poésie castillane. L'œuvre principale de cet auteur est son « *Laberinto,* » dont le plan général peut rappeler faiblement la partie de la Divine Comédie, dans laquelle le Dante se laisse guider par Béatrice. Mena aussi, conduit par la Providence brillamment personnifiée, voit apparaître les personnages les plus célèbres de l'histoire et de la fable; à mesure que ces illustres morts remontent le cours de la destinée, ils donnent lieu quelquefois à des portraits animés et plus souvent à un étalage d'érudition ennuyeuse et pédantesque. Çà et là, on rencontre un trait de pinceau, qui, par sa vigueur et sa simplicité, est réellement digne du Dante. D'ailleurs, la poésie castillane n'avait pas encore osé prendre un vol aussi hardi; et, malgré la grossièreté du plan, la vétusté du langage, l'affectation et la pédanterie du style; malgré la rudesse du rhythme, à peine supportable pour l'oreille d'un étranger, le poème abonde en conceptions et même en épisodes tout entiers, empreints d'une énergie et d'une beauté qui révèlent un génie d'un ordre supérieur. Dans

quelques compositions moins étendues de Mena, son style est d'une gracieuse souplesse, trop souvent refusée à son travail pénible et excessif.

Nous ne passerons pas en revue les poètes moins brillants de cette époque. Alphonse de Baena, juif converti, secrétaire de Jean II, réunit les pièces fugitives de plus de cinquante de ces anciens troubadours dans un *cancionero*, « pour le délassement et le divertissement de sa majesté, le roi, lorsqu'il se trouverait trop accablé des soucis de l'État, » ce qui, peut-on croire, devait arriver souvent. Le manuscrit original de Baena, écrit dans les beaux caractères du xv<sup>e</sup> siècle, repose, ou du moins reposait tout dernièrement dans le cimetière de l'Escurial, enseveli dans la poussière avec maint autre ouvrage plus précieux. Les extraits qu'en donne Castro, bien qu'ils révèlent parfois de la grâce, de la facilité, ainsi qu'une versification très variée, ne donnent pas, en somme, une bien haute idée du goût ni du talent poétique de ces auteurs[1].

Du reste, cette époque, ainsi que nous l'avons déjà dit, fut moins remarquable par l'apparition d'hommes d'un génie extraordinaire, que par un mouvement intellectuel général et par l'enthousiasme éveillé en faveur des études libérales. C'est ainsi que nous voyons la municipalité de Séville accorder une récompense de cent *doblas* d'or à un poète qui avait chanté en peu de vers les gloires de la ville, et fonder un

[1] On peut se faire une idée de la vénération vouée, dans ce temps, à l'art poétique, par le bizarre prologue de Baena. « La poésie ou la gaie science, » dit cet auteur, « est un art très subtil et agréable, exigeant chez celui qui veut y exceller une invention curieuse, un jugement sain, une érudition variée, l'habitude des cours et des affaires publiques, une haute naissance, une éducation supérieure, un esprit modéré, courtois, généreux, enfin du miel, du sucre, du sel, de la liberté et de l'enjouement dans la conversation. »

prix annuel auquel la même somme était attachée, pour des compositions roulant sur ce sujet; il est rare qu'un poète lauréat ait été plus magnifiquement récompensé, même par des rois. Mais les beaux-esprits du temps se fourvoyèrent et ne suivirent pas la route de l'immortalité; dédaignant la naïve simplicité de leurs prédécesseurs, ils cherchèrent à s'élever au dessus d'eux par un étalage de science, ainsi que par un langage plus classique; ils réussirent particulièrement, sous ce dernier rapport; ils perfectionnèrent considérablement les formes extérieures de la poésie, et, comparées à celles de leurs devanciers, leurs œuvres se distinguent par une exécution littéraire très soignée. Mais fréquemment leurs plus heureuses inspirations deviennent presque insaisissables, grâce à l'obscurité métaphorique de ces érudits, qui prodiguent les invocations aux divinités païennes avec une affectation qui eût scandalisé même les lyriques français d'autrefois. Ce facile étalage d'une érudition d'écolier, quelque admiration qu'il pût provoquer, dans ce temps, a été une des causes principales de l'oubli dans lequel ces poètes sont tombés. Combien un seul accent de la nature, le « *Finojossa* » ou la « *Querella de Amor* » du marquis de Santillane, par exemple, est supérieur à tout ce fatras mythologique et métaphorique!

L'élan donné à la poésie castillane se communiqua aux autres parties de la littérature; l'histoire et le genre épistolaire furent cultivés avec un très grand succès; les productions historiques surtout peuvent soutenir avantageusement la comparaison avec tous les écrits de ce genre, qui parurent, à cette époque, en Europe [1]. Il est singulier qu'après un

[1] Parmi ces compositions historiques, la plus remarquable peut-être, au

début qui donnait, de bonne heure, tant de promesses, les Espagnols modernes n'aient pas mieux réussi à perfectionner leur prose classique.

Nous en avons dit assez pour que le lecteur puisse se former une idée du progrès des lettres, en Castille, sous Jean II. Les Muses, qui, fuyant l'anarchie, avaient trouvé un asile à la cour de ce prince, en sortirent bientôt sous le règne de son successeur, Henri IV, dont les basses passions étaient incapables de s'élever au dessus des voluptés des sens. Si nous avons arrêté un peu longtemps nos yeux sur ce tableau riant, c'est que nous allons maintenant parcourir un aride désert, qui montre à peine une trace de civilisation.

Pendant qu'une petite partie des classes supérieures de la nation s'efforçait ainsi d'oublier les calamités publiques dans la paisible culture des lettres, et une plus grande partie dans la recherche des plaisirs [1], l'aversion universelle dont Alvaro de Luna était l'objet s'était peu à peu infiltrée dans le cœur du roi. La supériorité trop éclatante que le ministre s'était arrogée, même sur le souverain qui l'avait tiré du néant, était, sans doute, la cause réelle, bien que secrète, de ce mécontentement. L'ascendant habituel que le favori exerçait sur son maître empêcha celui-ci de trahir ses sentiments,

point de vue purement littéraire, est la chronique d'Alvaro de Luna. La partialité du chroniqueur l'entraîne quelquefois dans un panégyrique qui sent trop l'emphase, défaut ordinaire de la prose castillane, mais qui aussi communique plus souvent à son style une chaleur généreuse; il s'élève alors au dessus des froids détails de l'histoire ordinaire et parfois même atteint à une véritable éloquence.

[1] Sempere a publié un extrait d'un écrit inédit du célèbre marquis de Villena, intitulé *Triunfo de las Donas*, dans lequel celui-ci, attaquant les petits-maîtres de son temps, décrit avec une minutie qui pourrait édifier un dandy de nos jours, les artifices auxquels ils recouraient pour embellir leur personne.

jusqu'au jour où ils furent surexcités par une circonstance, qui mit dans tout son jour la faiblesse de l'un et l'outrecuidance de l'autre. Jean II, après la mort de sa femme, Marie d'Aragon, avait formé le projet de s'unir à une fille du roi de France; mais, sur ces entrefaites, le connétable, à l'insu même du monarque, négociait le mariage de celui-ci avec la princesse Isabelle, petite-fille de Jean Ier de Portugal, et le roi de Castille, avec une complaisance inouïe, consentit à un arrangement, manifestement contraire à ses inclinations. Par un de ces décrets de la Providence qui confondent souvent les combinaisons du plus sage, aussi bien que du plus faible, la colonne que le ministre avait si habilement élevée pour lui servir d'appui, tomba sur lui, au contraire, pour l'écraser.

La nouvelle reine, mécontente des manières hautaines du connétable et probablement peu satisfaite de la position subordonnée à laquelle il avait réduit son époux, entra avec ardeur dans les sentiments du monarque et réussit même à étouffer dans le cœur de celui-ci un reste d'affection secrète pour son ancien favori. Jean II, redoutant trop la puissance exorbitante d'Alvaro de Luna, pour le combattre ouvertement, s'abaissa à suivre la perfide politique de Tibère, dans une circonstance semblable, en caressant l'homme dont il avait résolu la perte, et il ne se rendit maître de sa victime qu'en violant le sauf-conduit qu'il lui avait donné. Le procès du connétable fut soumis à une commission de juristes et de conseillers privés, qui, après un examen sommaire et irrégulier, prononcèrent contre le ministre une condamnation à mort, motivée sur des accusations, soit générales et vagues, soit de la nature la moins grave. « Si le roi, » dit Garibay, « avait fait ainsi justice de tous les nobles qui l'avaient égale-

ment mérité, dans ces temps de troubles, il en serait resté peu sous son règne. »

Alvaro de Luna avait, dès le premier moment, supporté sa disgrâce avec une tranquillité d'esprit, que ne faisait pas attendre son arrogance dans la prospérité; il reçut avec la même fermeté la nouvelle de son arrêt. Quand il traversa les rues de la ville pour se rendre au lieu de l'exécution, vêtu de noir comme un criminel ordinaire et abandonné de ceux qui lui devaient leur élévation, le peuple, qui avait à grands cris réclamé auparavant sa déposition, frappé de ce spectacle qui offrait un saisissant contraste avec les brillantes destinées du ministre, fondit en larmes; il se rappelait les nombreuses occasions où il avait donné des preuves de magnanimité; il réfléchissait que ses ambitieux rivaux, moins heureux que lui, n'avaient pas montré plus de désintéressement, et que, si sa cupidité paraissait insatiable, il avait employé sa fortune à des actes d'une munificence princière. Le condamné lui-même avait l'air calme et même joyeux; rencontrant un des domestiques du prince Henri, il le pria d'engager celui-ci « à reconnaître l'attachement de ses serviteurs, en les récompensant autrement que son maître ne l'avait lui-même récompensé. » En montant à l'échafaud, il regarda froidement l'appareil de mort et se soumit paisiblement au bourreau, qui, selon la mode sauvage des exécutions, à cette époque, plongea son couteau dans la gorge de sa victime et lui sépara résolûment la tête du corps. On plaça, à l'une des extrémités de l'échafaud, un bassin destiné à recevoir les aumônes pour couvrir les frais de l'enterrement du supplicié, et les restes mutilés du connétable, après avoir été exposés, pendant quelques jours, aux regards de la populace, furent portés par les frères d'un ordre charitable dans un lieu appelé

l'hermitage de Saint-André, qui servait de cimetière pour les malfaiteurs (1453).

Telle fut la fin tragique d'Alvaro de Luna, qui, pendant plus de trente ans, dirigea les conseils de son souverain ou, pour mieux dire, fut lui-même le véritable souverain de la Castille. Sa vie fournit une des leçons les plus mémorables que présente l'histoire; celle-ci ne fut pas perdue pour ses contemporains, et le marquis de Santillane en a tiré parti pour faire ressortir la morale de la plus charmante peut-être de ses compositions didactiques. Jean II ne survécut pas longtemps à son favori, dont on le vit plus tard regretter la mort, même en pleurant. Il s'était, en effet, dans tout le cours du procès, montré en proie à la plus douloureuse agitation; deux fois il avait lancé et retiré l'ordre qui contremandait l'exécution du connétable, et, sans la fermeté plus grande ou le caractère vindicatif de la reine, il eût probablement cédé à la voix d'une affection renaissante.

Loin de s'instruire par l'expérience, Jean II confia, sans réserve, la direction de son royaume à des ministres, non moins intéressés mais bien moins capables que son ancien favori. Pénétré de remords en se rappelant sa vie inutile, et l'esprit obsédé de tristes pressentiments sur l'avenir, le malheureux prince, parlant à son fidèle Cibdareal, regrettait, sur son lit de mort, « de n'être pas né le fils d'un artisan plutôt que du roi de Castille. » Il expira, le 21 juillet 1454, après un règne de quarante-huit ans, si l'on peut appeler règne ce qui ne fut, à proprement parler, qu'une longue minorité. Il laissait un fils de son premier mariage, Henri, qui lui succéda sur le trône, et deux enfants de sa seconde femme, Alphonse, alors tout jeune, et Isabelle, plus tard reine de Castille, l'héroïne de notre histoire; née le 22 avril

1451, à Madrigal, elle avait à peine atteint sa quatrième année, quand elle perdit son père. Le roi recommanda ses plus jeunes enfants à la sollicitude spéciale et à la protection de leur frère Henri, et il assigna la ville de Cuellar, avec son territoire et une somme d'argent considérable, pour l'entretien de l'infante Isabelle [1].

[1] Les écrivains contemporains même sont loin d'être d'accord sur le lieu et sur la date de la naissance d'Isabelle, que les uns font naître près de deux ans après les autres. Nous avons adopté l'opinion de M. Clemencin, qui a comparé avec soin les différentes autorités. Isabelle descendait, à la fois par son père et par sa mère, du fameux Jean de Gaunt, duc de Lancastre.

# CHAPITRE II.

---

**MINORITÉ DE FERDINAND.**

(1452-1472)

Jean d'Aragon. — Ses démêlés avec son fils Carlos. — Naissance de Ferdinand. — Insurrection de la Catalogne. — Mort de Carlos. — Son caractère. — Tragique histoire de Blanche. — Le jeune Ferdinand assiégé par les Catalans. — Traité entre la France et l'Aragon. — Détresse et embarras de Jean. — Siége et reddition de Barcelone.

Nous devons maintenant nous transporter en Aragon, afin de jeter un coup d'œil sur les événements extraordinaires qui ouvrirent à Ferdinand la voie au trône. Celui-ci, devenu vacant par la mort de Martin, en 1410, avait été décerné par les arbitres auxquels la nation avait soumis la grande question de la succession, à Ferdinand, régent de Castille, pendant la minorité de son neveu, Jean II; c'est ainsi que le sceptre, après être resté plus de deux siècles dans la famille de Barcelone, passa à la même branche bâtarde de la maison de Transtamare, qui régnait sur la Castille [1]. Ferdinand I[er],

[1] Le lecteur curieux trouvera dans l'ouvrage de M. Hallam l'arbre généalogique qui montre les titres des différents prétendants à la couronne. Les droits de Ferdinand n'étaient certainement pas fondés sur les lois ordinaires de la succession.

dont le règne fut de courte durée, eut pour successeur son fils, Alphonse V; la vie de ce prince appartient moins à l'histoire d'Aragon qu'à celle du royaume de Naples, qu'il dut à sa bravoure et où il fixa sa résidence, attiré, sans doute, par la douceur du climat et par l'attrait d'une civilisation plus parfaite, autant que par la souplesse du caractère des habitants, bien plus agréable au monarque que le rude esprit d'indépendance de ses compatriotes.

Pendant la longue absence d'Alphonse, son frère Jean fut chargé du gouvernement de ses États héréditaires, en qualité de lieutenant général en Aragon. Ce prince avait épousé Blanche, veuve de Martin, roi de Sicile, et fille de Charles III de Navarre; il en avait eu trois enfants : Carlos, prince de Viana[1]; Blanche, unie à Henri IV de Castille, qui la répudia par la suite; Éléonore, qui épousa un seigneur français, Gaston, comte de Foix. A la mort de la reine Blanche, la couronne de Navarre appartenait légitimement à son fils, le prince de Viana, en vertu d'une clause du contrat de mariage, par laquelle le fils aîné de cette princesse, et, à défaut d'héritier mâle, la fille aînée, devait hériter, au décès de la mère, de ce royaume, à l'exclusion du mari de celle-ci (1442). Cette stipulation, confirmée par le testament de Charles III, père de la reine, le fut également dans celui de Blanche, qui toutefois demanda que Carlos, alors âgé de vingt et un ans, avant de prendre l'autorité souveraine, sollicitât « le bon vouloir et l'approbation de son père[2]. » On ne sait ni si cette

[1] Le grand-père de Carlos, Charles III, créa ce titre en faveur de ce prince, voulant qu'il servît par la suite à désigner toujours l'héritier présomptif du trône.

[2] Un laborieux écrivain, Aleson, a établi sur une base incontestable les droits du prince Carlos sur la Navarre, droits souvent mal compris ou mal exposés par les historiens nationaux.

approbation fut refusée ni si elle fut jamais sollicitée. Il paraît cependant probable que Carlos, voyant son père peu disposé à abandonner le rang et le titre de roi de Navarre, désirait qu'il les gardât, aussi longtemps qu'il lui serait permis à lui-même d'exercer les droits de la souveraineté; ce qu'il fit, en effet, comme lieutenant général ou gouverneur du pays, à la mort de sa mère et pendant quelques années plus tard.

En 1447, Jean d'Aragon contracta une seconde union avec Jeanne Henriquez, princesse du sang royal de Castille et fille de don Frédéric Henriquez, amiral de ce royaume. La nouvelle reine, beaucoup plus jeune que son mari, était une femme d'une habileté consommée, pleine d'intrépidité et dévorée d'une ambition déréglée. Quelques années après ce mariage, Jean l'envoya en Navarre, en lui donnant pouvoir de partager avec son fils Carlos l'administration de cette province. Jeanne ne fit pas oublier par sa conduite cet empiétement sur des droits que le prince pouvait, avec raison, revendiquer; elle afficha toute l'insolence que donne une élévation soudaine et paraît avoir, dès le premier moment, conçu pour Carlos l'aversion d'une marâtre.

La Navarre était, à cette époque, partagée en deux factions puissantes, appelées, du nom de leurs anciens chefs, les Beaumont et les Agramont; l'hostilité de ces partis, auxquels une querelle privée avait donné naissance, avait longtemps survécu à la cause qui l'avait primitivement produite. Le prince de Viana était intimement lié avec quelques-uns des principaux personnages enrôlés parmi les Beaumont; ceux-ci, par leurs paroles, augmentèrent l'indignation provoquée dans le cœur naturellement doux de Carlos par l'usurpation de Jeanne; ils l'invitèrent même à prendre ouvertement en mains, malgré son père, l'autorité souveraine qui lui appar-

tenait légitimement. Les émissaires de la Castille saisirent avec empressement cette occasion de punir Jean de son intervention dans les affaires intérieures de ce royaume, et soufflèrent le feu de la discorde. D'un autre côté, les Agramont, par haine de leurs adversaires plutôt que du prince, soutinrent vigoureusement la reine. Pendant que ces inimitiés à demi assoupies se réveillaient, de nouveaux sujets de mécontentement se multiplièrent et bientôt les choses furent poussées à l'extrémité. La reine, qui s'était retirée à Estella, y fut assiégée par les troupes de Carlos; le roi, son époux, en apprenant cette nouvelle, marcha sur-le-champ à son secours; le père et le fils se rencontrèrent, chacun à la tête de son armée, près de la ville d'Aybar.

Les réflexions que leur inspira la position contre nature dans laquelle ils se trouvaient placés, calmèrent, paraît-il, leurs esprits et préparèrent une réconciliation, dont les conditions étaient déjà posées, lorsque les anciennes factions de la Navarre, mises tout armées en présence et cédant à des haines invétérées, qu'il n'était plus possible de contenir, en vinrent brusquement aux mains. Les troupes royales étaient inférieures en nombre mais supérieures par leur discipline à celles du prince, qui, après une lutte acharnée, vit ses partisans jetés dans une déroute complète et fut lui-même fait prisonnier (1452).

Quelques mois avant cette bataille, Jeanne avait accouché d'un fils, plus tard fameux sous le nom de Ferdinand le Catholique, mais alors destiné en apparence, comme frère cadet de l'héritier présomptif du trône, à parcourir une carrière obscure, bien différente de celle où il cueillit tant de gloire. Cet heureux événement eut lieu, le 10 mars 1452, dans la petite ville de Sos, en Aragon, et, comme il coïncida,

pour ainsi dire, avec la prise de Constantinople, Garibay voit dans son apparition à ce moment la preuve d'une intervention de la Providence, qui voulait compenser pour la religion la perte de la capitale du monde chrétien [1].

Les transports de joie auxquels Jean et sa cour se livrèrent, à cette occasion, contrastaient singulièrement avec la rigueur que le monarque continuait de déployer envers son fils aîné; ce ne fut qu'après plusieurs mois de captivité que, cédant à la crainte de l'opinion publique plutôt qu'aux mouvements de son propre cœur, il se décida à rendre la liberté à Carlos, en imposant toutefois à celui-ci des conditions si dures qu'elles ne pouvaient raisonnablement amener une réconciliation durable; il ne s'expliqua même pas sur les droits incontestables de son fils sur la Navarre. Aussi le jeune prince, à son retour dans cette province, se laissa de nouveau engager dans les querelles des factions qui désolaient ce malheureux royaume, et, après avoir lutté sans succès contre ses ennemis, il prit la résolution de se réfugier à la cour de son oncle, Alphonse V, à Naples, et de soumettre à l'arbitrage de ce prince ses différends avec son père.

A son passage en France et dans les différentes cours

[1] L. Marineo décrit l'extraordinaire sérénité du ciel, au moment de la naissance de Ferdinand. « Le soleil, qui avait été toute la journée couvert de nuages, brilla tout à coup d'une manière inusitée. On vit aussi dans le ciel une couronne aux couleurs variées comme celles de l'arc-en-ciel. Ces signes furent interprétés par les spectateurs comme un présage que l'enfant, qui venait de naître, serait illustre entre tous les hommes. » Garibay retarde la naissance de Ferdinand jusqu'à l'année 1453, et L. Marineo, qui prétend même préciser le jour de la conception de ce prince, le fait naître en 1450. Mais Alonso de Palencia, dans son histoire, et Andres Bernaldez, curé de Los Palacios, tous deux contemporains, fixent cet événement à l'époque marquée dans notre texte, et, comme cette opinion a été adoptée par l'exact Zurita, nous lui avons donné la préférence.

d'Italie, Carlos fut traité avec tous les égards dus à son rang, et plus encore à son caractère personnel et à ses infortunes. Il reçut également de son oncle l'accueil sympathique et favorable qu'il avait espéré. Assuré d'une aussi haute protection, le prince pouvait raisonnablement s'attendre à être rétabli dans ses droits légitimes, lorsque ce doux espoir fut brusquement détruit par la mort d'Alphonse, emporté, à Naples, par une fièvre, dans le mois de mai 1458; ce roi léguait ses États héréditaires d'Espagne, de Sicile et de Sardaigne, à son frère Jean, et le royaume de Naples à son fils naturel, Ferdinand.

Les manières affables et gracieuses de Carlos l'avaient rendu si cher aux Napolitains, dont le caractère sombre et dissimulé de Ferdinand éveillait les défiances, qu'un puissant parti le pressa vivement de prétendre au trône vacant, l'assurant de l'appui de tout le peuple. Le prince, par prudence ou par magnanimité, refusa d'entrer dans de nouveaux démêlés et passa en Sicile, où il voulait solliciter une réconciliation définitive avec son père. Il fut reçu avec de nombreuses marques d'affection par les Siciliens, qui, gardant un doux souvenir du temps heureux où ils vivaient sous le sceptre de Blanche, reportèrent bientôt sur le fils l'attachement que la mère leur avait inspiré. Les États assemblés votèrent une forte subvention pour son entretien et même, si nous en croyons l'ambassadeur catalan à la cour de Castille, l'invitèrent à s'emparer de l'autorité souveraine dans l'île. Il paraît cependant que Carlos, loin de nourrir une ambition aussi désordonnée, désirait vivre dans l'obscurité; il passa la plus grande partie de son temps dans un couvent de bénédictins, non loin de Messine, où il essaya, dans la société d'hommes instruits et avec l'aide d'une vaste biblio-

thèque, de faire renaître les jours plus heureux de sa jeunesse, en poursuivant ses études favorites de philosophie et d'histoire [1].

Sur ces entrefaites, Jean, alors souverain de l'Aragon et de ses dépendances, alarmé de la popularité de son fils en Sicile, devint aussi inquiet au sujet de cette île qu'il l'avait été auparavant au sujet de la Navarre; il chercha donc à apaiser le prince par les plus belles promesses et à l'attirer en Espagne par l'espoir d'une réconciliation complète. Carlos, croyant facilement ce qu'il désirait avec ardeur, partit pour Majorque, contrairement à l'avis de ses conseillers siciliens, et, après quelques négociations préliminaires, débarqua sur la côte de Barcelone. Différant, de peur de blesser son père, son entrée dans cette ville, qui, indignée des persécutions dont il avait été victime, lui avait préparé une réception des plus brillantes, il s'avança vers Igualada, où il eut une entrevue avec le roi et la reine; le prince y montra une humilité et un repentir sincères, auxquels les royaux époux répondirent par la dissimulation la plus profonde.

Tous les partis avaient confiance, en ce moment, dans la durée d'une réconciliation, si vivement désirée et, en apparence, effectuée avec tant de sincérité. On croyait que Jean s'empresserait de reconnaître les droits de son fils, comme héritier présomptif de la couronne d'Aragon, et de réunir les états pour prêter à celui-ci le serment ordinaire de fidé-

[1] Carlos voulut acheter au pape Pie II, pour l'envoyer en Espagne, cette bibliothèque, riche surtout en classiques anciens, mais sa mort détruisit ce projet. Zurita, qui visita le couvent, près d'un siècle après cette époque, rapporte que les bénédictins avaient recueilli de leurs devanciers beaucoup d'anecdotes relativement au séjour du prince parmi ceux-ci.

lité. Mais rien n'était plus éloigné de l'intention du monarque. Il convoqua, il est vrai, les cortès aragonaises à Fraga, mais pour y recevoir lui-même leur hommage, et il rejeta formellement leur demande, quand elles voulurent rendre le même hommage au prince de Viana. Il réprimanda ouvertement les Catalans, parce qu'ils avaient osé s'adresser à celui-ci, comme au successeur au trône (1460).

On reconnaissait facilement dans cette conduite blâmable, l'influence de la reine. Outre ses anciens motifs d'aversion contre Carlos, Jeanne le regardait avec haine comme un obstacle insurmontable à l'élévation de son propre fils, Ferdinand. Le roi paraissait même avoir reporté alors toute sa tendresse sur celui-ci, et, comme sa femme exerçait un ascendant illimité sur lui, elle parvint sans peine à noircir perfidement tous les actes du prince, de manière à empêcher tout retour d'affection dans le cœur du père.

Désespérant enfin de vaincre les préventions du monarque, le prince de Viana se chercha un appui ailleurs et poursuivit avec ardeur les négociations entamées avec lui par Henri IV de Castille, pour son mariage avec la princesse Isabelle, sœur de ce roi. C'était s'opposer directement à la réalisation du projet favori de ses parents; ils rêvaient depuis longtemps l'union d'Isabelle avec Ferdinand, qui, du même âge que celle-ci, lui convenait, en réalité, bien mieux que Carlos, et ils décidèrent de surmonter tous les obstacles pour arriver à ce but. Jean invita donc son fils aîné à le rejoindre à Lerida, où il tenait, en ce moment, les cortès de Catalogne. Le prince, croyant joyeusement et même follement, après avoir eu tant de preuves du contraire, à un heureux changement dans les dispositions de son père, se hâta d'obéir à cette invitation; il s'attendait à être publiquement reconnu, dans

l'assemblée des états, comme l'héritier de la couronne. Après une courte entrevue avec le roi, il fut arrêté et gardé prisonnier sous une étroite surveillance.

La nouvelle de cette perfidie répandit une consternation générale dans toutes les classes de la population; on connaissait trop les artifices de la reine et le caractère vindicatif de Jean, pour ne pas ressentir les plus sérieuses inquiétudes, non seulement pour la liberté, mais même pour la vie de Carlos. Les cortès de Lerida, qui, bien que dissoutes ce jour même, ne s'étaient pas encore séparées, envoyèrent une députation au roi, pour s'informer de la nature des crimes imputés à son fils. La députation permanente de l'Aragon et des délégués du conseil de Barcelone se rendirent dans le même but auprès du monarque; ils protestaient d'avance, en même temps, contre toute mesure violente et inconstitutionnelle qui pourrait être prise. Le roi répondit à tous froidement et d'une manière évasive, laissant confusément entendre qu'une conspiration avait été tramée contre sa vie par le prince et qu'il se réservait de punir lui-même le coupable.

Le résultat de ces démarches ne fut pas plus tôt connu, que tout le royaume entra en fermentation. Les intrépides Catalans se levèrent en armes, presque jusqu'au dernier homme. A Barcelone, le gouverneur royal, après avoir inutilement tenté de fuir, fut arrêté et jeté en prison. Des troupes furent levées et placées sous le commandement d'officiers expérimentés, du plus haut rang. Le peuple irrité, devançant la lenteur des opérations militaires, marcha sur Lerida pour s'emparer du roi; celui-ci, averti à temps, déploya sa présence d'esprit habituelle; il commanda son souper pour l'heure ordinaire, mais, à l'approche de la

nuit, il partit à cheval, suivi d'un ou de deux compagnons seulement, dans la direction de Franga, ville située sur le territoire aragonais. Pendant ce temps, la foule, traversant les rues de Lerida et rencontrant peu de résistance aux portes du palais, y faisait irruption, visitant tous les coins et perçant même, dans sa fureur, les rideaux et les lits à coups de sabre et de lance.

L'armée catalane, instruite de la route prise par le royal fugitif, se porta immédiatement sur Franga, où elle arriva si rapidement que le roi, la reine et les membres des cortès aragonaises, assemblées dans cette cité, eurent à peine le temps de fuir vers Saragosse, pendant que les insurgés se précipitaient dans la ville, du côté opposé. Carlos cependant avait été mis en lieu sûr dans la forteresse inaccessible de Morella, située dans un district montagneux, sur les confins du royaume de Valence. Jean s'arrêta à Saragosse, où il voulait réunir une armée aragonaise capable de tenir tête aux rebelles de la Catalogne. Mais le feu de l'insurrection avait déjà gagné les provinces d'Aragon, de Valence, de Navarre, et il se communiqua rapidement, par delà la mer, à la Sardaigne et à la Sicile. Le roi de Castille venait, en même temps, au secours de Carlos, par une irruption dans la Navarre, et les partisans du prince, les Beaumont, par une descente dans l'Aragon.

Jean, alarmé à la vue de la tempête soulevée par sa conduite irréfléchie, se vit enfin forcé de rendre son prisonnier à la liberté, et, comme la reine s'était attiré la haine générale en provoquant la persécution dont Carlos avait été victime, il feignit d'agir à sa prière. Lorsque le prince, avec sa belle-mère, traversa le pays en se rendant à Barcelone, il fut accueilli partout avec l'enthousiasme le plus touchant par les

habitants des campagnes, accourus en foule sur son passage. La reine cependant, informée par les magistrats qu'on ne souffrirait pas sa présence dans la capitale, jugea prudent de s'arrêter à Villa Franca, à vingt milles environ de là, tandis que Carlos, entrant dans Barcelone, s'y voyait triomphalement acclamer, comme un conquérant revenant d'une campagne victorieuse[1].

Les conditions auxquelles les Catalans offrirent de rentrer dans l'obéissance, étaient assez humiliantes pour le monarque; ils exigeaient non seulement qu'il reconnût publiquement Carlos comme son héritier légitime et son successeur, en l'investissant pour la vie des fonctions de lieutenant-général de la Catalogne, mais qu'il s'obligeât à ne jamais franchir les limites de la province, sans leur permission expresse. Telle était la détresse de Jean qu'il accepta ces conditions outrageantes et même avec une satisfaction affectée.

La fortune semblait enfin lasse de poursuivre le malheureux prince, et Carlos, heureux au milieu d'un peuple brave et puissant qui l'aimait, paraissait, après tant d'orages, avoir touché pour toujours au port, lorsque tout à coup il tomba malade de la fièvre, ou, comme l'insinuent certains historiens, des suites d'un poison qui lui avait été administré, pendant son emprisonnement; supposition qui, bien que dénuée de preuves positives, ne paraît, malgré l'atrocité du fait, nullement invraisemblable, si l'on considère le caractère des personnages accusés de ce crime. L'infortuné expira, le 23 septembre 1461, dans la quarante et unième année

[1] Les habitants de Tarraca fermèrent leurs portes à la reine et sonnèrent les cloches à son approche, signal d'alarme qui avertissait de l'apparition de l'ennemi ou de la fuite d'un malfaiteur.

de son âge, léguant, conformément au contrat de mariage de ses parents, ses droits sur la couronne de Navarre à sa sœur Blanche et à sa postérité.

Ainsi mourut, au printemps de la vie et au moment où il semblait avoir triomphé de la malignité de ses ennemis, le prince de Viana, plus célèbre par ses malheurs que par ses nombreuses vertus. Il expia sévèrement par les calamités qui en furent la suite, son premier acte de rébellion, si l'on peut, vu ses légitimes prétentions au trône, l'appeler ainsi, tandis que les vengeances et les persécutions dont il fut l'objet le firent plaindre universellement et lui vinrent plus efficacement en aide que n'eût pu le faire son propre mérite ou la justice de sa cause.

Le portrait de don Carlos a été tracé par Lucio Marineo, qui, écrivant un récit de ces événements par ordre de Ferdinand le Catholique, ne peut être suspect de partialité en faveur de l'infortuné. « Telles étaient, » dit cet auteur, « sa tempérance et sa modération, l'excellence de son éducation, la pureté de sa vie, sa libéralité et sa munificence, telle était la douceur de ses manières, que rien ne semblait lui manquer pour être un prince véritablement parfait. » Un autre contemporain le dépeint comme « étant d'une taille un peu au dessus de la moyenne, maigre de figure, avec un air plein de modestie et de sérénité, et une certaine tendance à la mélancolie. » Il connaissait bien la musique, la peinture et plusieurs arts mécaniques; il se plaisait souvent à composer des vers et fut l'ami intime de quelques-uns des poètes les plus éminents de ce temps; mais il s'adonna surtout à l'étude de la philosophie et de l'histoire. Il traduisit dans sa langue maternelle l'Éthique d'Aristote; cette traduction fut imprimée, pour la première fois, à Saragosse, en 1509, près

de cinquante ans après sa mort. Il écrivit également une Chronique de Navarre, depuis les temps les plus anciens jusqu'à son époque; cet ouvrage, bien qu'il n'ait pas eu les honneurs de l'impression, a été fréquemment consulté et cité par les érudits espagnols, Garibay, Blancas et d'autres. Par ses goûts naturels et par ses habitudes, il convenait mieux à la paisible profession des lettres qu'à la carrière orageuse dans laquelle il fut malheureusement poussé, sans être capable de tenir tête à des ennemis vieillis sur les champs de bataille et dans les intrigues de cabinet. Mais, si son attachement à la science, rare dans ce siècle et très rare chez les princes, en tout temps, nuisit à ses succès sur la scène agitée où il fut forcé de paraître, il grandira assurément sa réputation aux yeux d'une postérité éclairée.

La mort de Carlos ne mit pas fin à la tragédie. La sœur du prince, Blanche, malgré l'innocente douceur de ses manières, avait, à cause de son attachement à son malheureux frère, été longtemps enveloppée dans la même proscription que lui. Dès le moment où elle eut hérité des droits de celui-ci sur la Navarre, elle excita au dernier point la jalousie de son père, le possesseur actuel de ce royaume, et de sa sœur Éléonore, comtesse de Foix, à laquelle Jean avait promis de le laisser, à sa mort. Le fils de cette princesse, Gaston de Foix, avait récemment épousé une sœur de Louis XI de France, et, dans un traité conclu postérieurement entre ce monarque et le roi d'Aragon, il fut stipulé que Blanche serait livrée à la comtesse de Foix, comme otage, pour assurer la succession de celle-ci et de ses descendants à la couronne de Navarre [1].

[1] Ce traité fut signé à Olit, en Navarre, le 12 avril 1462.

En exécution de ce traité, Jean essaya d'engager Blanche à l'accompagner en France, sous prétexte d'une mariage qu'il projetait pour elle avec le duc de Berry, frère de Louis XI. L'infortunée princesse, ne comprenant que trop l'intention réelle de son père, le supplia, avec les accents les plus touchants, de ne pas la livrer à ses ennemis ; mais, fermant son cœur à toute affection naturelle, le roi la fit enlever d'Olit où elle résidait, au centre de ses domaines, et conduire de force, à travers les montagnes, dans ceux du comte de Foix. En arrivant à Saint-Jean Pied de Port, petite ville située sur le versant français des Pyrénées, Blanche, convaincue qu'elle ne devait plus espérer aucun secours humain, fit une renonciation formelle de ses droits sur la Navarre en faveur de son cousin et ancien époux, Henri IV de Castille, qui avait constamment soutenu la cause de son frère Carlos. Henri, bien qu'avili par les voluptés, était naturellement bon et n'avait jamais traité personnellement sa femme avec dureté. Dans une lettre qu'elle lui écrivit alors et qui ne peut, dit un historien espagnol, être lue aujourd'hui, après tant d'années, sans toucher le cœur le plus insensible, elle lui rappela le bonheur dont elle avait joui, dans les premiers temps, sous sa protection, les anciens engagements qu'il avait contractés envers elle, ainsi que les malheurs dont elle avait été frappée par la suite, et, devançant l'affreuse destinée qui l'attendait, elle lui léguait la couronne de Navarre, à l'exclusion formelle de ses futurs assassins, le comte et la comtesse de Foix.

Le même jour, dernier d'avril 1462, elle fut remise entre les mains d'un émissaire de ceux-ci, qui la conduisit au château d'Ortès, en Béarn, où, après avoir langui dans d'horribles perplexités, pendant près de deux années, elle fut

empoisonnée par ordre de sa sœur[1]. Il n'est pas rare que la justice divine atteigne le coupable, même dès cette vie; la comtesse ne survécut à son père que pour régner, pendant trois semaines seulement, sur la Navarre, qui fut pour toujours ravie à sa postérité par ce même Ferdinand, dont l'élévation, sujet d'une si grande sollicitude pour ses parents, avait été cause de tant de crimes.

Moins de quinze jours après la mort de Carlos, le 6 octobre 1461, le serment ordinaire de fidélité, refusé avec tant d'obstination à ce malheureux prince, était prêté à Calatayud, par la députation de l'Aragon, à son frère Ferdinand, alors âgé de dix ans, proclamé l'héritier légitime du trône; Jeanne emmena ensuite son fils en Catalogne, pour recevoir l'hommage plus douteux de cette province. La Catalogne semblait, en ce moment, parfaitement tranquille à ses extrémités, mais un secret mécontentement agitait encore la capitale. On voyait l'ombre de Carlos errer, la nuit, dans les rues de Barcelone, pleurant lamentablement sa fin prématurée et criant vengeance sur ses assassins dénaturés. Les nombreux miracles opérés sur la tombe de l'infortuné lui avaient promptement acquis une réputation de sainteté, et son image recevait le culte pieux réservé par l'Église à ceux qu'elle a dûment canonisés [2].

[1] Les historiens espagnols ne sont pas d'accord sur la date de la mort de Blanche ni même sur son genre de mort; tous croient cependant à un assassinat, et la plupart disent que cette princesse fut empoisonnée. La mort de Blanche, qu'Aleson fixe au 2 décembre 1464, nous ne savons sur quelle autorité, ne fut annoncée publiquement que plusieurs mois après, lorsque cette publicité fut rendue nécessaire par l'intervention projetée des cortès navarraises.

[2] D'après Lanuza, qui écrivait près de deux siècles après la mort de Carlos, le bras droit du prince, que l'on avait coupé pour l'appliquer sur

L'esprit révolutionnaire des habitants de cette ville, surexcité par le souvenir des maux passés et par la crainte d'un prochain châtiment, si le roi parvenait à rétablir son autorité sur eux, se manifesta bientôt par des symptômes alarmants. La reine, qui, avec son adresse accoutumée, avait déjà rempli l'objet de sa mission, jugea prudent de sortir de la capitale et se réfugia, avec son fils et un petit nombre de partisans qui lui étaient restés fidèles, à Gerona, place forte, à cinquante milles environ au dessus de Barcelone. Elle y fut suivie de près par la milice catalane, sous les ordres de son ancien chef, Roger, comte de Pallas. Les rebelles, ardents à ressaisir la proie qu'ils avaient si maladroitement laissé échapper, eurent bientôt pénétré dans la ville; mais la reine, avec une poignée de défenseurs, s'était retirée dans une tour, qui s'élevait près de la principale église du lieu et qui, fortifiée avec soin, selon un usage assez général en Espagne, dans ces temps sauvages, pouvait opposer à l'ennemi une résistance formidable. En face de cette tour, les assaillants construisirent une forteresse en bois, de même hauteur, qu'ils garnirent de différentes pièces d'artillerie; ils ouvrirent ensuite un feu terrible, et une grêle de boulets de pierre ne cessa de pleuvoir sur la petite garnison [1]. Les Catalans réussirent également à ouvrir une mine sous la

les membres malades des pèlerins qui visitaient la tombe du martyr, était encore, de son temps, en état de conservation aussi parfaite qu'au moment de la mort de Carlos.

[1] Les Espagnols, ayant appris des Arabes l'usage de l'artillerie, se familiarisèrent avec cette arme avant les autres chrétiens; toutefois, quand Zurita dit que les assiégeants, à Gerona, tiraient cinq mille coups de canon par jour, il tombe dans une exagération ridicule. La science de l'artillerie avait fait si peu de progrès, dans d'autres parties de l'Europe, à cette époque et même plus tard, qu'une pièce n'était pas déchargée

tour, dans laquelle un grand nombre d'entre eux s'étaient déjà introduits, lorsque, leurs cris de triomphe prématurés ayant éveillé l'attention des assiégés, ils furent, après une lutte acharnée, repoussés avec des pertes considérables. Jeanne déploya, dans ces terribles moments, une intrépidité extraordinaire; méprisant le danger qu'elle courait avec son fils et sourde aux lamentations des femmes de sa suite, elle visitait en personne tous les ouvrages de défense et ranimait le courage des soldats par sa présence et par son indomptable résolution. Telles étaient les scènes orageuses et désastreuses, au milieu desquelles le jeune Ferdinand entrait dans une carrière glorieuse, où l'attendaient tant de succès à peine interrompus quelquefois par un revers!

Pendant ce temps, le roi, qui avait tenté vainement de pénétrer dans la Catalogne pour délivrer la reine, y parvenait à l'aide de son allié, Louis XI de France. Ce monarque, fidèle à sa politique insidieuse, avait, à la mort de Carlos, dépêché secrètement un envoyé à Barcelone, pour assurer les Catalans de sa protection, s'ils continuaient à refuser une réconciliation avec leur souverain; ces offres avaient été reçues avec froideur, et Louis jugea plus utile d'accepter les propositions qui lui étaient faites par le roi d'Aragon luimême et qui plus tard eurent les résultats les plus importants. Par trois traités successifs, en date du 3, du 21 et du 23 mai 1462, il fut stipulé que Louis fournirait à Jean sept cents lances et un nombre proportionnel d'archers et d'artilleurs, pendant la guerre de Barcelone; il devait recevoir, comme indemnité, deux cent mille couronnes d'or dans

ordinairement plus de deux fois, dans une bataille; aussi Machiavel, qui rapporte ce fait, conseille-t-il de renoncer entièrement à cette arme.

l'année qui suivrait la soumission de cette ville; en garantie de cette convention, le roi d'Aragon engageait les comtés de Cerdagne et de Roussillon au monarque français, qui en toucherait les revenus jusqu'au jour où la dette serait acquittée. Les deux souverains trahissaient, en cette occasion, l'esprit de leur politique ordinaire: Louis croyait que les provinces ainsi engagées resteraient en sa possession, parce que Jean ne pourrait jamais payer la somme convenue, et celui-ci prévoyait avec plus de raison, comme l'événement le prouva, que l'attachement des habitants pour l'Aragon déjouerait tout projet d'occupation permanente par la France [1].

Par suite de ces arrangements, sept cents lances, avec un nombreux corps d'archers et de l'artillerie [2], franchirent les montagnes, et, se dirigeant rapidement sur Gerona, forcèrent les rebelles de lever le siége et de fuir avec une telle précipitation, qu'ils laissèrent leurs canons entre les mains des royalistes. Les Catalans jetèrent alors le masque transparent dont ils s'étaient couverts jusque-là; les autorités supérieures, siégeant à Barcelone, refusèrent l'obéissance au roi Jean et à son fils Ferdinand, et les proclamèrent ennemis de la *république*. On vit, en même temps, circuler des écrits combattant énergiquement, à l'aide des Écritures et de la raison naturelle, le principe de la légitimité, et affirmant que, loin d'exercer la puissance absolue, les monarques

[1] Cent mille autres couronnes devaient être payées au roi de France, si l'on réclamait encore son aide après la réduction de Barcelone.

[2] Une lance française, peut-on estimer, d'après L. Marineo, était accompagnée de deux cavaliers, de sorte que le corps de cavalerie à fournir en cette occasion se serait élevé à deux mille cent hommes. Il n'y avait rien de plus indéterminé que le complément d'une lance au moyen âge; il n'est pas rare de le voir fixé à cinq ou six cavaliers.

aragonais pouvaient être légalement déposés, en cas d'infraction aux libertés de la nation ; « l'intérêt de tous, » y était-il dit, « doit toujours être regardé comme supérieur à celui du prince. » Doctrines fort extraordinaires pour le siècle où elles furent prêchées, et bien plus encore, comparées avec celles qui se sont répandues depuis dans ce malheureux pays!

Le gouvernement décréta la levée de tous les hommes au dessus de quatorze ans, et, craignant l'insuffisance de ses ressources, offrit la souveraineté à Henri IV de Castille; mais la cour d'Aragon avait si bien réussi à gagner de l'influence dans le conseil de ce faible monarque, qu'il ne put venir en aide aux Catalans. Il abandonna entièrement leur cause avant la fin de l'année[1], et la couronne fut offerte à don Pedro, connétable de Portugal, descendant de l'ancienne maison de Barcelone. Pendant ce temps, le vieux monarque aragonais, accompagné de son jeune fils, s'était, avec son activité habituelle, rendu maître d'une grande partie du territoire catalan; il avait successivement réduit Lerida[2], Cervera, Amposta[3], Tortosa et les places les plus importantes du midi de la Catalogne (1464). Plusieurs de ces villes étaient

[1] Conformément à la fameuse décision rendue par Louis XI, à Bayonne, le 23 avril 1463, avant son entrevue avec Henri IV aux bords de la Bidassoa.

[2] Les plaines de Lerida furent le champ de bataille de Jules César, dans sa guerre contre Pompée. Ses ingénieuses manœuvres militaires sont décrites avec simplicité dans ses Commentaires et sur un ton hyperbolique par Lucain (*Pharsale*, IV).

[3] Le froid fut si intense au siége d'Amposta, que, suivant L. Marineo, des serpents d'une grandeur extraordinaire descendirent des montagnes et se réfugièrent dans le camp des assiégeants. On entendit souvent la nuit des voix prophétiques et surnaturelles. Les soldats superstitieux étaient disposés, paraît-il, à voir et à entendre tout, comme on le leur faisait accroire.

bien fortifiées, et la plupart furent défendues avec une résolution qui coûta au vainqueur une énorme perte de temps et d'argent. Le roi, comme Philippe de Macédoine, recourait à l'or plus souvent qu'aux armes pour combattre ses sujets rebelles, et, bien qu'il se complût parfois dans des actes de vengeance, sa conduite envers ceux qui se soumettaient fut, en général, aussi généreuse que politique. Son rival, don Pedro, avait amené peu de troupes étrangères avec lui, pour l'aider dans son entreprise; il n'avait nullement réussi à se concilier l'affection des Catalans, et l'extraordinaire lenteur de ses opérations militaires faisait prévoir que le pays tout entier rentrerait prochainement sous la domination de son ancien maître. Dans ce moment, le prince portugais tomba malade de la fièvre, qui l'emporta, le 29 juin 1466. Cet événement, qui semblait devoir mettre fin à la guerre, servit, au contraire, à la prolonger.

L'occasion parut cependant favorable au roi pour ouvrir des négociations avec les rebelles; mais ceux-ci étaient si décidés à maintenir leur indépendance, que le conseil de Barcelone fit publiquement exécuter deux des principaux habitants, suspects de défection à la cause. Il refusa, en outre, de laisser entrer dans la ville un envoyé des cortès aragonaises et l'on déchira sous les yeux de celui-ci les dépêches qu'il apportait.

Les Catalans offrirent alors le trône à René, duc d'Anjou, frère d'un des anciens prétendants qui se disputèrent la couronne d'Aragon, à la mort de Martin; René dont le surnom de « Bon » évoque mieux l'idée d'un règne heureux que le nom imposant et plus convoité de « Grand [1]. » Ce souve-

[1] Walter Scott, dans un de ses romans, Anne de Geierstein, a mis dans

rain titulaire d'une demi-douzaine de royaumes, dans lesquels il ne possédait pas, en réalité, un pouce de terrain, était trop avancé en âge pour se charger lui-même d'une entreprise périlleuse; il la confia donc à son fils Jean, duc de Calabre et de Lorraine, qui, célèbre par ses romanesques expéditions dans le midi de l'Italie, avait acquis une réputation de courtoisie et de valeur chevaleresque, qui ne fut pas dépassée de son temps. Une foule d'aventuriers accoururent sous l'étendard d'un chef qui, héritier de droits sur de vastes domaines, avait, dès sa plus tendre enfance, vécu au milieu des combats. Le duc de Calabre se vit bientôt à la tête de huit mille hommes de bonnes troupes; Louis XI, qui ne l'aida pas directement en lui fournissant des soldats et de l'argent, lui fut cependant assez favorable pour laisser passer son armée par les montagnes du Roussillon, qu'il gardait en ce moment, et celle-ci put ainsi arriver tout à coup aux confins septentrionaux de la Catalogue[1] (1467).

Le roi d'Aragon n'était pas en état de résister à ces forces formidables. Son trésor, déjà insuffisant, avait été complétement épuisé par les efforts extraordinaires qu'il avait faits dans les campagnes précédentes, et, comme le roi de France, fatigué de cette longue guerre ou secrètement propice à son vassal, refusait à son allié les subsides qu'il lui avait promis, celui-ci recourait vainement à tous les expédients, à des emprunts et à des exactions; il ne parvenait pas à trouver

tout son jour le côté ridicule du caractère de René. La passion du bon roi pour la poésie et les arts, quoique se manifestant quelquefois par des excentricités, était bien préférable aux appétits grossiers et à l'activité mauvaise de la plupart des princes contemporains. Après tout l'affection du peuple pour René fait le plus bel éloge de ce roi.

[1] Palencia porte à vingt mille le nombre des Français au service du duc de Lorraine.

assez d'argent ni pour payer ses troupes ni pour remplir ses magasins. Il était, en outre, engagé dans des démêlés avec le comte et la comtesse de Foix, qui, pressés de prendre possession de la Navarre, dont ils devaient hériter, à la mort de leur père, menaçaient de se révolter, comme l'avait fait auparavant don Carlos, mais avec beaucoup moins de raison que celui-ci. Pour comble de calamités, la vue du monarque, affaiblie par des excès de travail et par les chagrins, pendant le siége d'Amposta, en hiver, lui fit alors tout à fait défaut.

Dans cette extrémité, l'intrépide Jeanne, se mettant à la tête de toutes les troupes qu'elle put réunir, les conduisit par mer à l'est de la Catalogne, assiégea en personne Rosas et contraria les opérations de l'ennemi en prenant plusieurs petites places; en même temps, Ferdinand effectuait sa jonction avec elle, devant Gerona, et forçait le duc de Lorraine de lever le siége de cette ville importante. L'ardeur du prince faillit lui devenir funeste; dans une rencontre fortuite avec un ennemi supérieur en nombre, il eût été infailliblement fait prisonnier, trahi par son cheval épuisé de fatigue, sans le dévouement de ses officiers, dont plusieurs, se jetant au devant de ceux qui le poursuivaient, se laissèrent prendre pour le sauver.

Ces faibles efforts ne pouvaient changer le cours des événements. Le duc de Lorraine réussit, dans cette campagne et dans les deux suivantes, à se rendre maître de tout le riche district d'Ampurden, au nord-est de Barcelone. Dans la capitale même, ses qualités vraiment princières et ses manières populaires lui avaient acquis l'influence la plus illimitée. Il était l'objet d'une telle adoration que, lorsqu'il se montrait dans les rues, le peuple se pressait autour de

lui, embrassant ses genoux, le harnais de son cheval et, pour comble d'extravagance, l'animal même, tandis que les dames mettaient en gage, dit-on, leurs bagues, leurs colliers et leurs autres joyaux, pour couvrir les frais de la guerre.

Pendant ce temps, le roi vidait jusqu'à la lie la coupe d'amertume. Dans l'hiver de 1468, sa femme, Jeanne Henriquez, succomba à une douloureuse maladie, qui, depuis longtemps, minait secrètement sa constitution. Cette reine fut, à bien des égards, la femme la plus remarquable de son temps. Elle prit une part active aux travaux du gouvernement, et l'on peut même dire qu'elle dirigea la politique de son mari; elle conduisit à bonne fin plusieurs négociations importantes et, ce qui est plus rare chez son sexe, elle fit preuve d'une singulière aptitude aux affaires militaires. Les persécutions qu'elle suscita à son beau-fils, Carlos, ont imprimé une tache indélébile à sa mémoire; elles furent cause de tous les malheurs qui accablèrent plus tard son mari. Cependant son invincible courage et son esprit fécond en ressources la rendirent capable de surmonter, en grande partie, les difficultés de la position dans laquelle elle l'avait placé, et sa mort, dans cet instant critique, sembla laisser le monarque à la fois sans consolation et sans appui [1].

Le roi éprouvait encore, à cette époque, d'autres tourments, comme on le verra dans le chapitre suivant; il négo-

[1] La reine mourut, dit-on, d'un cancer. D'après Aleson et d'autres écrivains espagnols, on l'entendit plusieurs fois s'écrier, dans sa dernière maladie, en faisant allusion, comme on le supposait, à l'assassinat de Carlos : « Ah! Ferdinand, que tu as coûté cher à ta mère! » Nous ne connaissons aucun auteur contemporain qui mentionne cet aveu invraisemblable.

ciait le mariage de Ferdinand, qui devait le priver presque entièrement de l'aide de son fils dans sa lutte avec ses sujets révoltés, et qui, ainsi qu'il s'en plaignait, lui imposait de nouveaux sacrifices d'argent, dans un moment où il avait à peine trois cents *enriques* dans ses coffres.

Cependant, comme l'heure la plus sombre est, d'après une opinion commune, celle qui précède l'aurore, l'horizon commença à s'éclaircir pour le vieux monarque. Un médecin de Lerida, un de ces juifs qui accaparaient, dans ce temps, presque toute la science médicale en Espagne, persuada au roi de se soumettre à l'opération, alors inusitée, de la cataracte, et parvint à guérir un de ses yeux. Comme le juif, à l'exemple des Arabes, falsifiait ses connaissances réelles en y mêlant l'astrologie, il refusa d'opérer sur l'autre œil, parce que les planètes avaient, dit-il, un air menaçant. Mais le rude vieillard était inaccessible aux terreurs superstitieuses de son siècle, et il força le médecin de poursuivre la cure, qui finit par réussir parfaitement. Ainsi remis en possession de ses facultés naturelles, le roi presque octogénaire recouvra sa vivacité habituelle et se prépara à reprendre les opérations contre l'ennemi, avec toute l'énergie dont il était doué.

Le ciel, comme s'il se fût enfin laissé toucher par les nombreuses infortunes de Jean, écarta le principal obstacle qui s'opposait à ses succès, par la mort du duc de Lorraine, ravi au théâtre de ses triomphes éphémères, le 16 décembre 1469. Cette mort attribuée, comme d'ordinaire, au poison, bien que sans fondement apparent, plongea les habitants de Barcelone dans la plus profonde consternation, et les honneurs qu'ils rendirent au défunt, comme à un roi, attestèrent leur respect pour sa mémoire. Son corps magni-

fiquement paré, l'épée au côté, fut conduit en procession solennelle par les rues illuminées et, après avoir été exposé pendant neuf jours, fut déposé, au milieu des lamentations de tout le peuple, dans le tombeau des souverains de la Catalogne [1].

Comme le père du prince défunt était trop âgé et que les enfants de celui-ci étaient trop jeunes pour le remplacer, on pouvait dire que les Catalans se trouvaient de nouveau sans chef; mais leur courage ne pouvait être abattu et, avec cette résolution qu'ils montrèrent, deux siècles et demi plus tard, en 1714, lorsqu'ils refusèrent de se soumettre, ayant à leurs portes les forces combinées de la France et de l'Espagne, ils rejetèrent les propositions conciliantes que leur faisait, une seconde fois, le monarque. Cependant celui-ci, étant parvenu par des efforts extraordinaires à réunir une forte armée, réduisait coup sur coup, à l'est de la province, les villes révoltées et, en même temps, il bloquait étroitement Barcelone par mer et par terre. Les fortifications étaient en bon état et Jean ne voulait pas exposer une aussi belle cité aux horribles dévastations qui suivent un assaut. Les habitants firent plus d'une sortie vigoureuse contre l'ennemi, mais leur milice civique était bientôt jetée en désordre, et la perte de quatre mille des leurs, tués ou faits prisonniers, apprit aux rebelles qu'il leur était impossible de tenir tête aux vétérans aragonais.

[1] D'après M. de Villeneuve-Bargemont, la main d'Isabelle avait été offerte au duc de Lorraine, et l'envoyé chargé d'annoncer que celui-ci l'acceptait, reçut de la bouche de Henri IV, en arrivant à la cour de Castille, la nouvelle que son maître était mort. Il dut apprendre aussi, avec tout autant d'étonnement, qu'Isabelle était déjà mariée depuis plus d'un an, à cette époque! Voyez la date du mariage officiel inscrite dans les mémoires de l'Académie royale d'histoire de Madrid.

A la fin, réduits à la dernière extrémité, ils consentirent à entrer en négociations et un traité, honorable pour les deux parties, fut conclu. Il était stipulé que Barcelone conserverait ses priviléges, ses droits de juridiction et, en général, ses vastes possessions territoriales. Une amnistie générale était accordée. Les mercenaires étrangers pouvaient partir, sans être inquiétés, et les Catalans qui refuseraient de renouveler, dans l'année, leurs serments de fidélité au roi, étaient libres de se retirer où ils voulaient, avec tout ce qu'ils possédaient. Une clause paraîtra quelque peu singulière, après ce qui s'était passé : le monarque dut faire proclamer publiquement, dans toute l'étendue de ses États, que les habitants de Barcelone étaient de bons, fidèles et loyaux sujets.

Les préliminaires réglés, Jean, « refusant, » dit un contemporain, « le char triomphal préparé pour lui, entra dans la ville par la porte Saint-Antoine, monté sur un cheval blanc, et, lorsqu'il traversa les principales rues, le spectacle de tant de figures blêmes et amaigries, qui décelaient les horreurs de la famine, remplit son cœur de tristesse. » Il se dirigea vers la salle du grand palais et, le 22 décembre 1472, y jura solennellement de respecter la constitution et les lois de la Catalogne.

Ainsi finit cette longue et désastreuse guerre civile, fruit de l'injustice et de l'oppression paternelle; lutte qui faillit coûter au roi d'Aragon la plus belle partie de ses domaines, remplit plus de dix années de sa vie d'inquiétudes et de chagrins, à l'âge où l'on désire surtout le repos, et enfin fut suivie de guerres extérieures qui couvrirent d'un sombre nuage le soir de ses jours. Elle eut toutefois un résultat important, ce fut de mettre Ferdinand en possession de tout l'héritage de ses ancêtres.

# CHAPITRE III.

## MARIAGE DE FERDINAND ET D'ISABELLE.

(1454-1469)

Déceptions au sujet de Henri IV de Castille. — Oppression du peuple. — Ligue de la noblesse. — Scène extraordinaire à Avila. — Premières années d'Isabelle. — Mort de son frère Alphonse. — Dissensions intestines. — Offre de la couronne à Isabelle. — Refus de cette princesse. — Ses prétendants. — Choix de Ferdinand d'Aragon. — Contrat de mariage. — Situation critique d'Isabelle. — Entrée de Ferdinand en Castille. — Mariage.

Pendant que cette tempête bouleversait l'Aragon, l'infante Isabelle, dont nous avons mentionné la naissance à la fin du premier chapitre de cette histoire, passait sa jeunesse au milieu de scènes tout aussi orageuses. Elle était née à une plus grande distance encore que Ferdinand du trône de ses aïeux, et l'on aime à voir par quelles épreuves et par quelle suite d'événements remarquables la Providence se plut à les faire passer tous deux, pour les élever et accomplir la réunion des grandes monarchies espagnoles.

L'avénement du frère aîné d'Isabelle, Henri IV, avait été salué par un enthousiasme égal au mécontentement excité

par le long et malheureux règne du prédécesseur de ce prince. Quelques-uns, il est vrai, se rappelant sa rébellion à main armée contre son père, doutaient de la solidité des principes ou du jugement de Henri, mais la nation presque entière était disposée à ne voir dans cette conduite que l'inexpérience ou la fougue de l'adolescence, et se berçait des joyeuses espérances que font naître d'ordinaire un nouveau règne et un jeune roi. Henri se faisait remarquer par sa douceur de caractère et par sa condescendance, ou plutôt par sa familiarité, dans ses rapports avec ses inférieurs, qualités particulièrement séduisantes chez les grands; et, comme les vices qui portent la brillante empreinte de la jeunesse, sont non seulement excusés par le vulgaire, mais deviennent quelquefois populaires, son extravagante prodigalité, avantageusement comparée avec la rigoureuse parcimonie de son père, dans ses dernières années, lui valut le nom de Libéral. Son trésorier lui ayant fait des reproches sur ses folles dépenses, il lui répondit : « Les rois, au lieu d'amasser des trésors, comme les simples particuliers, sont obligés de s'en servir pour le bonheur de leurs sujets. Nous devons donner à nos ennemis pour nous en faire des amis, et à nos amis pour les garder. » Il pratiqua si bien cette maxime, qu'au bout de peu d'années il ne restait plus, pour ainsi dire, un seul maravédis dans les coffres royaux [1].

Henri déploya un faste dont ses prédécesseurs ne lui avaient pas donné l'exemple; il avait à sa solde une garde du corps de trois mille six cents lances; ces soldats, richement équipés, étaient commandés par de jeunes nobles. Il

[1] Si la générosité de Henri, manifestée surtout dans des œuvres d'architecture, le fit, au commencement de sa vie, surnommer le Libéral, il figure sur la liste des souverains castillans sous un nom moins flatteur.

proclama une croisade contre les Mores, mesure toujours populaire en Castille, et prit sur son écusson la branche de grenadier, symbole de Grenade, en signe de sa résolution de chasser les musulmans de la péninsule. Il réunit les chevaliers des provinces éloignées et, dans la première partie de son règne, rarement il se passa une année, sans qu'on ne le vit envahir une ou plusieurs fois le territoire ennemi, avec des armées de trente et de quarante mille hommes. Les résultats ne répondirent pas à la grandeur de ces préparatifs, et trop souvent ces brillantes expéditions aboutirent à une simple incursion sur les frontières ou à une vaine parade sous les murs de Grenade. Les envahisseurs, parcourant le pays, abattaient les arbres fruitiers, dévastaient les moissons, incendiaient les villages et commettaient tous les autres actes d'hostilité qui caractérisaient cette guerre barbare; des guerriers se couvraient de gloire par des exploits que célèbrent les romantiques ballades du temps, mais aucune victoire n'était remportée, aucun poste important n'était conquis. En vain le roi chercha à excuser ses retraites précipitées et ses entreprises avortées, en disant que « la vie d'un seul de ses soldats avait plus de prix à ses yeux que celle de mille musulmans; » ses troupes murmuraient contre cette politique timorée, et les populations du sud, qui, dans le voisinage du théâtre des opérations militaires, supportaient la plus grande partie des charges, se plaignaient « qu'on fît la guerre, non aux infidèles, mais à elles-mêmes. » Dans une certaine occasion, on tenta de s'emparer de Henri, pour l'empêcher de licencier son armée, tant l'autorité royale avait perdu de sa considération! Le roi de Grenade lui-même répondit, lorsque le monarque, après une suite d'attaques infructueuses, le somma de payer tri-

but : « La première année du règne de Henri, j'aurais tout offert, jusqu'à mes enfants, pour conserver la paix à mes États; mais aujourd'hui je ne donnerai rien [1]. »

Le roi, par sa conduite privée, augmenta encore le mépris dont il s'était couvert par sa vie publique. Moins apte encore que son père aux travaux du gouvernement [2], il ne possédait aucun des goûts épurés qui rachetaient les défauts de celui-ci. Adonné à la débauche, dès ses plus tendres années, il n'avait pas, en perdant ses forces, perdu la passion des voluptés brutales. Il avait, après douze années de mariage, répudié sa femme, Blanche d'Aragon, sur des motifs ridicules et honteux [3]. En 1455, il épousa Jeanne, sœur d'Alphonse V, roi de Portugal. Cette princesse, alors dans la fleur de l'âge, était douée de grâces et d'un enjouement, qui, d'après les historiens, en faisaient les délices de la cour de Lisbonne. Elle était accompagnée d'une suite brillante de dames, et son arrivée dans le pays fut saluée par les fêtes et les spectacles guerriers qui appartiennent au temps de la chevalerie. Les manières vives et libres de la jeune reine, qui paraissait braver l'étiquette formaliste observée en Castille, donnèrent lieu aux plus injurieux soupçons. Beltran de la Cueva, un des plus beaux cavaliers du royaume, alors élevé depuis peu dans la confiance du roi, fut cité par la chronique scandaleuse comme l'objet des faveurs spéciales de

[1] La prise de Gibraltar, origine de la querelle des familles de Guzman et de Ponce de Léon, n'eut lieu que plus tard, en 1462.

[2] Henri IV était si apathique, selon Mariana, qu'il signait les ordonnances publiques, sans se donner la peine de les lire.

[3] Le mariage de Blanche et de Henri fut déclaré publiquement nul par l'évêque de Ségovie, dont la décision fut confirmée par l'archevêque de Tolède, « *por impotencia respectiva*, due à une influence maligne! »

Jeanne. Ce chevalier défendit, près de Madrid, en présence de la cour, une passe d'armes, pour soutenir contre tous venants la beauté supérieure de sa dame. Henri fut si charmé de sa valeur qu'il érigea, en commémoration de cet événement, un monastère dédié à saint Jérôme; bizarre origine d'une institution religieuse [1].

La reine eût pu chercher quelque excuse pour sa conduite dans les dérèglements publics de son mari. Une des filles d'honneur qui l'avaient accompagnée acquit sur celui-ci un ascendant qu'elle ne chercha pas à dissimuler, et le palais, après avoir été témoin des scènes les plus honteuses, vit en présence les factions des belles rivales. L'archevêque de Séville ne rougit pas d'épouser la cause de la concubine royale, dont la maison luttait de magnificence avec celle du monarque lui-même. Le peuple fut encore plus scandalisé, lorsque Henri introduisit sacrilégement une autre de ses maîtresses dans un couvent de Tolède, à la place de l'abbesse, dame d'un rang élevé et d'une vie irréprochable, qu'il en expulsa violemment.

La corruption envahit bientôt la nation tout entière; les classes moyennes, imitant l'exemple qui leur était donné d'en haut, déployèrent un luxe ruineux et funeste à leur moralité. La contagion de l'exemple infesta même le clergé

[1] Il ne paraît pas toutefois que Beltran de la Cueva ait désigné la dame de ses pensées, en cette occasion. Deux anecdotes méritent d'être rappelées, parce qu'elles caractérisent la galanterie de ce temps. A la fin d'une magnifique fête, donnée en l'honneur du mariage royal, l'archevêque de Séville fit apporter à table deux vases remplis de bagues, garnies de pierres précieuses, qu'il distribua aux dames présentes. A un bal donné dans une autre occasion, la jeune reine ayant daigné danser avec l'ambassadeur de France, celui-ci jura solennellement, pour reconnaître un honneur aussi grand, de ne plus jamais danser avec aucune autre femme.

supérieur, et l'archevêque de Saint-Jacques fut chassé de son siége par la population indignée, à la suite d'une brutale tentative sur une jeune femme, qui revenait de l'église, après la célébration de son mariage. Une cour, qui donnait le spectacle de cette licence effrénée, ne pouvait guère respecter ou aimer les droits du peuple; aussi voyons-nous se reproduire la plupart des actes inconstitutionnels et tyranniques, qui signalèrent le règne de Jean II de Castille; on essaya de prélever arbitrairement des impôts, on entrava la liberté des élections, on enleva aux villes le droit de nommer les commandants des troupes qu'elles fournissaient pour contribuer à la défense du pays. On leur ravit, en mainte occasion, leurs biens territoriaux, pour les donner aux favoris du roi, ainsi que les sommes immenses produites par la vente des indulgences papales pour la continuation de la guerre contre les Mores [1].

Mais peut-être le mal le plus criant de cette époque était l'impudente altération de la monnaie. Au lieu des cinq hôtels royaux des monnaies, existant auparavant, il y en avait alors cent cinquante aux mains de particuliers, revêtus d'une autorisation dont ils abusaient pour se livrer à de telles falsifications, que la valeur des objets de première

[1] Les bulles papales de croisade, publiées dans ces occasions, dit Palencia, renfermaient, entre autres indulgences, une exemption des peines et des souffrances du purgatoire; elles assuraient à l'âme de l'acheteur, après la mort, une réception immédiate dans le séjour des élus. Quelques-uns des casuistes les plus orthodoxes doutèrent de la validité d'une pareille bulle, mais il fut décidé, après mûr examen, que le saint-père possédant plein pouvoir d'absoudre tous les péchés commis sur la terre, le purgatoire, qui était situé sur la terre, rentrait dans sa juridiction! On vendait les bulles de croisade deux cents maravédis chacune, et Palencia calcule que ce trafic ne rapporta pas moins de quatre millions de maravédis, en Castille, dans l'espace de quatre années!

nécessité, tripla, quadrupla et même sextupla. Les débiteurs devançaient avec empressement les termes de paiement, et, comme les créanciers refusaient de recevoir une monnaie décriée, il en résulta une foule de procès et de désordres; une banqueroute était imminente. Dans cette anarchie générale, le droit du plus fort était le seul qui se fit respecter; les nobles, convertissant leurs châteaux en des nids de pirates, détroussaient les passants, qu'ils vendaient ensuite publiquement dans les villes. Un de ces chefs de brigands, qui occupait un commandement important sur les frontières du royaume de Murcie, faisait un infâme trafic avec les Mores, auxquels il livrait, comme des esclaves, les chrétiens, hommes et femmes, qu'il avait pris dans ses incursions; dompté par Henri, après une opiniâtre résistance, il rentra ensuite en faveur et fut remis en possession de ses biens. Ce monarque pusillanime ne savait ni pardonner ni punir.

Mais rien dans la conduite du roi ne porta autant ombrage aux nobles que la facilité avec laquelle il s'abandonna à la direction de favoris, qu'il avait tirés du néant et qu'il éleva au dessus de l'ancienne aristocratie du pays. Parmi les mécontents on remarqua surtout Juan Pacheco, marquis de Villena, et Alphonse Carillo, archevêque de Tolède. Ces deux personnages qui eurent une influence considérable sur la destinée de Henri, méritent une mention particulière. Le premier, descendant d'une noble famille portugaise, avait commencé par être un des pages du connétable Alvaro de Luna, qui le fit entrer dans la maison du prince Henri, du vivant de Jean II. Sa courtoisie et son adresse lui acquirent un ascendant absolu sur le faible esprit de son maître, qui se laissa guider par ses pernicieux conseils dans ses fré-

quents démêlés avec son père. Ce seigneur ne cessait de tramer des intrigues qu'il justifiait avec une éloquence subtile et insinuante, et l'on eût dit qu'il aimait mieux arriver à ses fins par des voies détournées que par une ligne droite, même lorsque celle-ci lui offrait autant d'avantages. Il supporta les revers avec un calme inaltérable et, au moment où ses efforts étaient le plus heureux, on le voyait prêt à tout risquer, en fomentant de nouveaux troubles. Bien que naturellement humain et exempt de passions violentes ou haineuses, il était doué d'un esprit inquiet qui le poussa constamment à jeter son pays dans le funeste tourbillon des guerres civiles. Il fut créé marquis de Villena par Jean II; ses vastes domaines, situés sur les confins des territoires de Tolède, de Murcie, de Valence, et couvrant une immense étendue de pays populeux et bien défendu, le faisaient le vassal le plus puissant du royaume[1].

L'oncle du marquis, l'archevêque de Tolède, se faisait remarquer par une nature plus rude; il était du nombre de ces prélats turbulents, qu'il n'est pas rare de rencontrer dans des temps grossiers et qui semblent nés pour la vie des camps plutôt que pour l'Église. Fougueux, hautain, intraitable, il était soutenu dans l'exécution de ses projets ambitieux, non moins par son indomptable résolution que par les ressources extraordinaires dont il disposait, comme primat d'Espagne. Il était capable d'éprouver des affections

[1] L'ancien marquisat de Villena, ayant été annexé à la couronne de Castille, échut au prince Henri d'Aragon, lors de son mariage avec la fille de Jean II. Il fut ensuite confisqué par ce monarque, à cause des fréquentes rébellions du prince Henri, et le titre, avec une grande partie des terres qui y étaient attachées à l'origine, fut conféré à don Juan Pacheco, qui le transmit à son fils, élevé plus tard, sous le règne d'Isabelle, au rang de duc d'Escalona.

ardentes et de faire de grands sacrifices personnels pour ses amis, dont il exigeait, en retour, une déférence absolue, et, comme il était, en même temps, prompt à s'offenser et implacable dans ses ressentiments, il paraît n'avoir guère été moins redoutable, qu'il obéît à la voix de l'amitié ou à celle de la haine.

Les anciens partisans de Henri, peu satisfaits de voir leur puissance éclipsée par celle de favoris sortis depuis peu de l'obscurité, commencèrent secrètement à tramer des cabales et des ligues parmi les nobles, jusqu'au jour où des faits nouveaux leur permirent et même leur commandèrent de jeter le masque. Le roi s'était laissé engager à intervenir dans les dissensions civiles qui agitaient alors le royaume d'Aragon, et il avait soutenu les Catalans, dans leur lutte contre Jean, par des secours d'hommes et d'argent, venus fort à propos; il avait même fait d'importantes conquêtes, lorsqu'il se décida, sur les conseils du marquis de Villena et de l'archevêque de Tolède, à prendre pour arbitre de ses différends avec le prince aragonais, Louis XI de France, toujours porté à s'entremettre dans les affaires intérieures de ses voisins.

Les conférences eurent lieu à Bayonne et l'on convint plus tard d'une entrevue entre les rois de France et de Castille, près de cette ville, sur les bords de la Bidassoa, qui séparait leurs États. Le spectacle offert, en cette occasion, par deux monarques, qui formaient un étrange contraste, mérite d'être décrit. Louis, qui, d'après Comines, était même plus mal vêtu qu'à l'ordinaire, portait, contrairement à la mode suivie, dans ce temps, par la noblesse, un manteau court, de drap grossier, avec un pourpoint de futaine et un mauvais chapeau, surmonté d'une petite image en plomb

de la Vierge : ses courtisans, à son exemple, avaient adopté un costume semblable. D'un autre côté, les Castillans avaient déployé une magnificence extraordinaire; le favori du roi, Beltran de la Cueva, tout couvert de joyaux précieux, montait une barque dont les voiles étaient de drap d'or. Henri était suivi de sa garde moresque, fastueusement habillée, et les cavaliers de sa suite luttaient de richesse dans leurs vêtements et dans leur équipage. Il paraît que les deux nations furent également mécontentes l'une de l'autre; les Français riaient de l'ostentation des Espagnols, et ceux-ci, à leur tour, plaisantaient sur la sordide avarice de leurs voisins. C'est ainsi que furent semés les germes d'une aversion nationale, qui, sous l'influence de circonstances plus importantes, devait dégénérer en des haines déclarées [1].

A ce qu'il semble, les deux souverains se séparèrent avec peu d'estime l'un pour l'autre, et Comines saisit cette occasion de faire ressortir l'inutilité de pareilles entrevues entre des princes, qui ont perdu l'insouciante gaîté de la jeunesse et l'ont remplacée par les froids calculs de l'âge mûr. La décision de Louis mécontenta toutes les parties, preuve suffisante de son impartialité. Les Castillans, en particulier, se plaignirent que le marquis de Villena et l'archevêque de Tolède eussent compromis l'honneur de la nation, en permettant que le roi, passant la Bidassoa, mit le pied sur le territoire français, et les intérêts du pays, en consentant à la cession des conquêtes faites en Aragon; ils accusèrent hautement le marquis et le prélat de s'être vendus à Louis, fait qui ne paraît pas improbable, si l'on considère la politique

[1] Telles furent, du moins selon les écrivains français, les suites importantes de cette entrevue.

habituelle de ce monarque, qui, on le sait bien, entretenait des espions dans les conseils de la plupart de ses voisins. Henri, convaincu de la culpabilité de ses ministres, leur ôta leurs emplois [1].

Les seigneurs disgraciés organisèrent aussitôt une de ces ligues formidables, qui avaient si souvent ébranlé le trône des rois de Castille et qui, bien qu'elles ne fussent pas autorisées dans ce pays, comme en Aragon, par une loi positive, empruntaient à l'ancienneté de l'usage une espèce de sanction constitutionnelle. Sans doute, quelques-uns des confédérés n'avaient pour mobile qu'une jalousie personnelle, mais d'autres, en grand nombre, étaient excités par le mécontentement que leur inspiraient les procédés ineptes et arbitraires de la couronne.

En 1462, la reine avait donné le jour à une fille, qui fut appelée, comme elle, Jeanne, mais qui, à cause de son père supposé, Beltran de la Cueva, fut mieux connue, dans le cours de sa vie malheureuse, sous le nom de la Beltraneja. Henri avait voulu qu'elle reçût, comme héritière présomptive de la couronne, le serment ordinaire de fidélité. Les confédérés, réunis à Burgos, déclarèrent que ce serment avait été arraché par la violence et que, dans leur conviction de l'illégitimité de Jeanne, un grand nombre d'entre eux avaient autrefois protesté, en secret, contre cet acte. Dans le mémoire qu'ils adressèrent au roi, en cette occasion, pour lui exposer leurs griefs, ils lui demandaient de remettre entre leurs mains son frère Alphonse, afin que ce prince fût

[1] La reine d'Aragon, diplomate aussi habile que son époux, Jean Ier, prit Villena par la vanité autant que par l'intérêt. Dans un des voyages du marquis à sa cour, elle l'invita à dîner en tête à tête avec elle, à sa propre table, où ils furent servis par les dames du palais.

publiquement reconnu comme son successeur; ils énuméraient les nombreux abus qui s'étaient introduits dans le gouvernement et dont ils accusaient ouvertement le favori, Beltran de la Cueva, qui possédait sur l'esprit du monarque une influence illimitée, ce qui, sans doute, était la cause réelle de leur patriotique susceptibilité; enfin ils déclaraient qu'ils s'étaient unis par un pacte, sanctionné par toutes les solennités religieuses usitées en de pareilles circonstances, et avaient juré de ne pas rentrer au service de leur souverain et de n'accepter aucune faveur de lui, avant qu'il ne leur eût rendu justice.

Henri, qui, par une conduite ferme, eût peut-être étouffé à l'origine ces mouvements révolutionnaires, était naturellement opposé à toute mesure violente ou simplement vigoureuse. Il répondit à l'évêque de Cuença, son ancien précepteur, qui le pressait d'agir avec énergie : « Vous autres, prêtres, qui êtes dispensés de vous battre, vous n'êtes pas avares du sang d'autrui. » Le prélat répliqua, avec plus de vivacité que de politesse : « Puisque, dans un temps comme celui-ci, vous ne vous souciez pas de votre honneur, je vivrai pour vous voir le roi d'Espagne le plus avili; vous vous repentirez alors, mais trop tard, de cette intempestive pusillanimité. »

Sans écouter ni les prières ni les représentations de ses partisans, Henri recourut à la voie plus douce des négociations. Il consentit à une entrevue avec les confédérés et fut séduit par la captieuse éloquence du marquis de Villena, au point d'accorder à ceux-ci la plupart de leurs demandes. Il remit entre leurs mains son frère Alphonse, afin qu'il fût reconnu comme l'héritier légitime de la couronne, mais à condition d'épouser plus tard la princesse Jeanne; il promit

aussi d'instituer, d'accord avec ses adversaires, une commission de cinq membres, qui examinerait la situation du royaume et veillerait à réformer efficacement les abus. Le résultat de cet examen fut toutefois si funeste à l'autorité royale, que le faible monarque se laissa facilement engager à désavouer la conduite de la commission, sous prétexte d'une entente secrète de celle-ci avec ses ennemis, et voulut même en arrêter les membres. Les nobles, irrités de ce procédé déloyal et peut-être empressés de réaliser leurs anciens projets, décidèrent sur-le-champ l'exécution de cette mesure hardie, que certains écrivains blâment comme un acte flagrant de rébellion et que d'autres déclarent juste et constitutionnelle.

Dans une plaine découverte, non loin de la ville d'Avila, on éleva une estrade, si haute qu'on la voyait de très loin; on y plaça un siége magnifique, sur lequel on assit un mannequin à l'image du roi, vêtu de noir et orné de tous les insignes de la royauté, l'épée au côté, le sceptre dans la main et la couronne sur la tête. On lut ensuite un manifeste qui dépeignait sous les couleurs les plus sombres la conduite tyrannique du souverain et qui annonçait sa déposition, justifiée par plusieurs précédents que fournissait l'histoire de la monarchie. Puis l'archevêque de Tolède, montant sur l'estrade, enleva le diadème; le marquis de Villena prit le sceptre; le comte de Placencia, l'épée; le grand-maître d'Alcantara et les comte de Benavente et de Paredes dépouillèrent le mannequin des autres insignes, et celui-ci fut renversé dans la poussière, au milieu des acclamations, mêlées de murmures, des spectateurs. Le jeune prince Alphonse, alors à peine âgé de onze ans, s'assit ensuite sur le trône, et les confédérés vinrent successivement lui baiser la main, en

signe d'hommage ; les trompettes sonnèrent pour annoncer la fin de la cérémonie, et le peuple salua de cris joyeux l'avénement du nouveau roi (1465).

Tels sont les détails de cet événement extraordinaire, d'après les deux historiens contemporains, de parti opposé, qui nous l'ont rapporté. Comme toutes les mauvaises nouvelles, celle de cet acte audacieux circula rapidement, et bientôt nul n'ignora plus dans le royaume ce qui venait de se passer. Les églises, les places publiques retentirent de discussions, les uns contestant, les autres affirmant le droit des sujets à juger la conduite de leur souverain; chacun fut appelé à se déclarer et à choisir entre les factions qui déchiraient le pays. Henri apprit coup sur coup la défection des populeuses cités de Burgos, de Tolède, de Cordoue, de Séville, et, en grande partie, des provinces du sud où se trouvaient situés les domaines de quelques-uns de ses plus puissants ennemis. L'infortuné monarque, ainsi abandonné de son peuple, se livra au désespoir et exprima son extrême douleur dans l'énergique langage de Job : « Nu je suis sorti du sein de ma mère, nu je descendrai dans la terre. »

Cependant une grande partie et probablement la plus grande partie de la nation désapprouvaient la conduite anarchique des confédérés. Quel que fût le mépris inspiré par Henri, on n'était pas prêt à voir avilir aussi ouvertement l'autorité royale; on plaignait d'ailleurs un prince dont le mauvais gouvernement était dû à l'incapacité et à de funestes conseillers, plutôt qu'à une perversité naturelle. Parmi les nobles qui lui étaient restés fidèles, on remarquait surtout le comte de Haro et les membres de la puissante famille des Mendoza, dignes rejetons d'une souche glorieuse; le marquis de Santillane, chef de cette famille, exerçait, grâce à

ses terres immenses situées principalement dans les Asturies, une influence considérable sur les habitants des provinces du nord [1], dont la majorité continua d'être attachée au roi.

Lorsque Henri fit appel à tous ses loyaux sujets, en état de porter les armes, il les vit accourir en foule sous ses drapeaux; son armée, qui devait être bien supérieure en nombre à celle de son rival, se montait, d'après son biographe, à soixante-dix mille hommes d'infanterie et quatorze mille de cavalerie; aux ordres d'un chef énergique, des troupes beaucoup moins nombreuses eussent pu, sans doute, étouffer l'esprit naissant de révolte. Cependant Henri, fidèle à son caractère, préféra adopter une politique plus conciliante et voir, avant de recourir aux armes, ce que pourraient faire les négociations; mais il n'était pas capable de conduire celles-ci avec autant d'habileté que les confédérés ou plutôt leur représentant, dans ces occasions, le marquis de Villena. Ce seigneur, qui avait, ainsi que son parti, travaillé, avec tant de zèle, à élever Alphonse sur le trône, avait eu l'intention de se réserver l'autorité; il trouva probablement plus difficile qu'il le croyait de mener la jalouse et ambitieuse noblesse avec laquelle il s'était allié; aussi voulait-il aider le parti opposé à conserver assez de force pour balancer la puissance des confédérés; de cette manière, il leur rendait

[1] Le célèbre marquis de Santillane mourut en 1458, à l'âge de soixante ans. Son titre passa à son fils aîné, Diego Hurtado de Mendoza, que ses contemporains déclarent digne de son père; comme celui-ci, il aimait les lettres; il se fit remarquer par sa magnanimité, son sentiment d'honneur chevaleresque, sa modération, sa fermeté et son inébranlable fidélité à ses souverains, vertus fort rares dans ces temps de désordres et de rapacité. Ferdinand et Isabelle le créèrent duc de l'Infantado, domaine ainsi appelé parce qu'il était autrefois le patrimoine des *infants* de Castille.

ses services plus nécessaires et s'assurait une paisible retraite, s'ils étaient entraînés à leur perte.

Conformément à cette politique de duplicité, le marquis, peu de temps après l'affaire d'Avila, ouvrit une correspondance secrète avec son ancien maître et lui suggéra l'idée de vider leurs différends à l'amiable. Henri consentit à entrer en négociations avec ses adversaires; on convint, de part et d'autre, d'un désarmement et d'un armistice de six mois, pendant lequel on pourrait méditer un plan de réconciliation définitive et durable. Le roi, par suite de cet arrangement, licencia sur-le-champ son armée; les soldats partirent, indignés de la conduite de leur souverain, qui renonçait avec tant de facilité au seul moyen qu'il eût de se faire justice et qui, on ne le voyait que trop maintenant, rendait désormais leur assistance superflue, puisqu'il était si prompt à s'abandonner lui-même.

Il serait inutile de chercher à démêler toutes les intrigues compliquées, par lesquelles le marquis de Villena réussit à déjouer toute tentative de réconciliation entre les partis, jusqu'à ce qu'il fut universellement exécré comme le véritable fauteur des troubles du royaume. Pendant ce temps, on assistait à l'étrange spectacle de deux monarques régnant sur la même nation, entourés chacun d'une cour, décrétant les lois, convoquant les cortès, revendiquant enfin les insignes et les droits de la souveraineté. Il était évident que cet état de choses ne pouvait durer longtemps et que la fermentation à laquelle tous les esprits étaient en proie, d'une extrémité du pays à l'autre, ne se manifesterait bientôt plus par des scènes de désordre et par des actes de violence, mais plongerait la Castille dans les horreurs de la guerre civile.

Sur ces entrefaites, on proposa à Henri de détacher de la

confédération la puissante famille des Pacheco, par le mariage de sa sœur Isabelle avec le frère du marquis de Villena, don Pedro Giron, grand-maître de l'ordre de Calatrava, seigneur ambitieux et l'un des factieux les plus actifs. L'archevêque de Tolède devait naturellement suivre la fortune de son neveu, et, ainsi privée de ses principaux soutiens, la ligue devait bientôt crouler en ruines. Au lieu de se sentir blessé dans son honneur par cette proposition, Henri eut la bassesse de l'accepter, heureux d'acheter le repos même au prix du sacrifice le plus humiliant. La dispense des vœux de célibat qui liaient le grand-maître, comme membre d'un ordre religieux, fut demandée à Rome, et aussitôt on vit commencer de magnifiques préparatifs pour le prochain mariage.

Isabelle était alors dans sa seizième année. A la mort de son père, elle s'était retirée, avec sa mère, dans la petite ville d'Arevalo; là, dans l'isolement, loin des flatteurs et des faux conseillers, il lui avait été permis de déployer les grâces naturelles de son esprit et de sa personne, fleurs délicates qui se fussent flétries dans l'atmosphère pestilentielle d'une cour corrompue; là, sous les yeux de sa mère, elle avait été élevée avec soin dans les principes d'une piété réelle et dans le respect de la religion, qu'elle vénéra avec une sincérité dont elle donna plus tard des preuves éclatantes. A la naissance de Jeanne, Henri la fit ramener, avec son frère Alphonse, dans le palais royal, espérant empêcher, par cette mesure, la formation d'un parti opposé aux intérêts de sa fille supposée. Dans ce séjour de plaisirs, entourée de toutes les séductions les plus dangereuses pour la jeunesse, Isabelle n'oublia pas les leçons dont elle s'était pénétrée dans son enfance, et l'irréprochable pureté de sa vie

emprunta un nouvel éclat au spectacle des dérèglements et des débauches de la cour.

La proche parenté de la princesse avec le roi et ses qualités personnelles la firent rechercher en mariage par un grand nombre de princes, et premièrement par ce même Ferdinand qui devait l'épouser plus tard, mais après bien des années malheureuses. Elle fut ensuite fiancée à Carlos, le frère aîné de Ferdinand, et, assez longtemps après la mort de cet infortuné prince, elle fut, à l'âge de treize ans, promise par Henri à Alphonse de Portugal. Isabelle assista à une entrevue entre son frère et ce roi, en 1464, mais ni prières ni menaces ne purent la faire consentir à une union mal assortie, sous le rapport de l'âge, et, avec la prudence qui la distinguait même à cet âge, elle donna pour raison à son refus, que « les infantes de Castille ne pouvaient se marier sans le consentement des nobles du royaume. »

Lorsque la princesse se vit sacrifiée à la politique égoïste de Henri et exposée, si elle résistait aux ordres du monarque, à des actes de violence, elle sentit son cœur se remplir de douleur et d'indignation. Le grand-maître de Calatrava avait la réputation d'un chef de faction, fougueux et turbulent, et sa vie privée était souillée de la plupart des vices honteux du temps; on l'accusait même d'avoir outragé la reine-douairière, mère d'Isabelle, par les propositions les plus infâmes, insolence dont le roi ne put ou ne voulut pas s'offenser. C'était donc à cet homme, si inférieur à elle par la naissance et bien plus indigne encore de sa main, à tout autre égard, qu'elle allait être unie. En apprenant son malheur, elle se retira dans ses appartements, s'abstenant, dit un écrivain contemporain, de manger et de dormir pendant un jour et une nuit, et priant le ciel, avec les accents les plus

déchirants, de la sauver du déshonneur par sa mort ou par celle de son ennemi. Comme elle déplorait son triste sort devant sa fidèle amie, Béatrix de Bobadilla : « Dieu ne permettra pas cette union, » s'écria cette vaillante femme, « et moi non plus. » Tirant alors de son sein une dague qu'elle y avait cachée dans cette intention, elle jura solennellement de la plonger dans le cœur du grand-maître de Calatrava, dès son arrivée [1].

Heureusement la fidélité de cette dame ne fut pas mise à une aussi rude épreuve. Don Pedro Giron n'eut pas plus tôt reçu du pape la bulle de dispense, que, se démettant de ses dignités dans l'ordre militaire auquel il appartenait, il s'occupa des préparatifs de son mariage, déployant une magnificence en rapport avec le rang de la princesse qu'il allait épouser. Cela fait, il partit, d'Almagro, sa résidence, et accompagné d'une suite brillante d'amis et de serviteurs, il prit la route de Madrid où la cérémonie nuptiale devait avoir lieu ; mais, le soir même de son départ, il fut attaqué, à Villarubia, village près de Ciudad Real, d'une maladie aiguë, qui l'emporta au bout de quatre jours. Il mourut, dit Palencia, des imprécations sur les lèvres, maudissant le ciel de ne pas l'avoir laissé vivre quelques semaines de plus [2]. Un grand nombre de personnes attribuèrent sa mort au poison, qui lui aurait été administré par certains nobles, jaloux de

[1] Cette dame, dona Béatrix Fernandez de Bobadilla, l'amie la plus intime d'Isabelle, reparaîtra souvent dans le cours de notre récit. Gonzalo de Oviedo, qui la connaissait bien, dit qu'elle « illustra son nom honorable par sa conduite, qu'elle se montra sage, vertueuse et vaillante. » Cette dernière épithète, assez singulière pour une femme, était bien méritée.

[2] Palencia attribue la mort de don Pedro Giron à une attaque d'esquinancie.

son élévation; mais, malgré l'opportunité de cet événement et la fréquence des crimes, à cette époque, jamais une ombre de soupçon ne ternit la réputation sans tache d'Isabelle (1466)[1].

La mort du grand-maître anéantit d'un seul coup les ambitieux projets du marquis de Villena et tout espoir de réconciliation entre les partis. Les haines, un instant assoupies, se réveillèrent, et l'on décida de trancher le différend par les armes. Les deux armées se rencontrèrent dans les plaines d'Olmedo, où, vingt-deux ans auparavant, Jean, le père de Henri, s'était également trouvé en présence de ses sujets révoltés. Les royalistes avaient une grande supériorité numérique sur leurs adversaires, mais l'intrépidité de leurs commandants suppléait chez ceux-ci au nombre. On voyait à leur tête l'archevêque de Tolède, qui se faisait remarquer par un riche manteau d'écarlate, brodé d'une croix blanche et couvrant son armure. Le jeune prince Alphonse, à peine âgé de quatorze ans, était à ses côtés, complétement armé comme lui. Avant le combat, l'archevêque envoya un message à Beltran de la Cueva, alors créé duc d'Albuquerque, pour l'avertir de ne pas se montrer, attendu qu'il n'y avait pas moins de quarante cavaliers qui avaient juré sa

[1] Gaillard dit à propos de cet événement : « Chacun crut sur cette mort ce qu'il voulut. » Quelques pages plus loin, il dit encore en parlant d'Isabelle : « On remarqua que tous ceux qui pouvaient faire obstacle à la satisfaction ou à la fortune d'Isabelle mouraient toujours à propos pour elle. » Cet ingénieux écrivain se plaît à assaisonner son style de ces réflexions piquantes, qui laissent souvent entendre plus qu'elles ne disent et que Voltaire mit à la mode dans l'histoire. Nous doutons cependant que, dans la chaleur même des discussions de parti, à cette époque ou plus tard, un seul écrivain espagnol ait osé soupçonner Isabelle au sujet d'une des coïncidences heureuses auxquelles l'auteur fait allusion.

mort; l'intrépide seigneur, qui, en cette occasion comme en plusieurs autres, déploya une magnanimité qui servait, jusqu'à un certain point, d'excuse à la partialité de son maître, répondit en faisant donner par l'envoyé une description minutieuse du costume qu'il se proposait de porter; défi chevaleresque qui faillit lui coûter la vie. Henri ne voulut pas s'exposer dans la lutte, et, en recevant la fausse nouvelle de la défaite de ses partisans, il se mit précipitamment à l'abri, avec trente ou quarante cavaliers, dans un village voisin. L'action dura trois heures, et les combattants se séparèrent, à la nuit tombante, sans qu'aucun parti eût remporté un avantage marqué, bien que celui du roi fût resté maître du champ de bataille. L'archevêque de Tolède et Alphonse furent les derniers à se retirer, et l'on vit plusieurs fois le premier rallier les rebelles en désordre, quoiqu'il eût eu le bras percé d'une lance, au commencement de l'engagement. On pouvait croire que le roi et le prélat avaient changé de rôle dans cette tragédie (1467).

Cette bataille ne fut suivie d'aucun résultat, si ce n'est d'éveiller des passions sanguinaires. La plus effroyable anarchie régna dans le pays, déchiré par des factions que l'extrême jeunesse de l'un des monarques et la faiblesse de l'autre empêchaient de réprimer. En vain le légat du pape, obéissant aux instructions de son maître, offrit sa médiation et même fulmina l'excommunication contre les confédérés; ces nobles indépendants lui dirent nettement que « ceux qui avaient fait accroire au pontife qu'il lui était permis de se mêler des affaires temporelles de la Castille, l'avaient trompé; que, pour eux, ils avaient le droit de déposer leur souverain, pour des causes suffisantes, et prétendaient l'exercer. »

Toutes les villes et même, pour ainsi dire, toutes les familles se divisèrent. A Séville et à Cordoue, les habitants se combattirent de rue à rue. Les églises, fortifiées et occupées par des troupes d'hommes armés, furent, en grand nombre, saccagées et complétement brûlées. Il n'y eut pas moins de quatre mille habitations consumées à Tolède, dans un incendie général. Les anciennes querelles de famille, comme, par exemple, celle des puissantes maisons des Guzman et des Ponce de Léon, dans l'Andalousie, se ranimèrent et provoquèrent de nouvelles dissensions dans les villes, dont les rues ruisselèrent littéralement de sang. Dans les campagnes, les grands et les petits seigneurs, sortant de leurs châteaux, arrêtaient les voyageurs sans défense, qu'ils rançonnaient plus impitoyablement que les musulmans eux-mêmes. Toute communication sur les grandes routes était interrompue et nul, dit un contemporain, ne s'aventurait au delà des murs qui protégeaient les cités, sans une escorte armée. En 1465, on vit s'organiser une des ligues populaires connues sous le nom d'*hermandad;* cette confédération, qui continua d'exister jusqu'à la fin de cette sombre époque, apporta un certain remède à ces maux par l'intrépidité avec laquelle elle sévit même contre les coupables du plus haut rang; c'est ainsi qu'elle mit le feu à quelques châteaux. Mais ce n'était là qu'un soulagement partiel, et le succès avec lequel on combattit quelquefois l'hermandad ne fit qu'augmenter l'horreur de ces scènes. Cependant on était témoin de sinistres présages, les imaginations exaltées voyaient dans les phénomènes ordinaires de la nature des signes de la colère divine, et tous étaient tourmentés du pressentiment d'une calamité inévitable, comme celle qui accabla la nation, du temps des Goths.

En ce moment critique, un événement inattendu vint changer la face des affaires et déconcerter les projets des nobles; leur jeune chef, Alphonse, fut trouvé mort dans son lit, le 5 juillet 1468, dans le village de Cardenosa, à deux lieues environ d'Avila, peu de temps auparavant le théâtre de son triomphe. Les esprits soupçonneux du temps crurent sa mort causée par le poison, qui lui avait, supposait-on, été administré dans une truite, dont il avait diné la veille; d'autres l'attribuèrent à la peste, l'un des maux qui désolaient ce malheureux pays. Ainsi mourut, à l'âge de quinze ans et après un règne, si l'on peut employer ce mot, de trois courtes années, ce prince qui, sous de plus heureux auspices et dans un âge plus mûr, eût pu gouverner la Castille avec autant de sagesse qu'aucun de ses prédécesseurs. Même dans la position désavantageuse où il était placé, il donna des promesses d'une future grandeur. Peu de temps avant sa mort, on l'entendit dire, en regrettant la conduite tyrannique de certains nobles : « Il faut que je souffre cela patiemment jusqu'à ce que je sois un peu plus âgé. » Dans une autre occasion, les habitants de Tolède le priant d'approuver un acte d'extorsion dont ils s'étaient rendus coupables, il leur répondit : « Dieu me garde de protéger une pareille injustice! » Et, comme on lui disait que la ville embrasserait probablement, dans ce cas, le parti du roi, son frère, il ajouta : « Je n'aime pas assez le pouvoir pour l'acheter à ce prix. » Nobles sentiments, peu goûtés de ses puissants alliés, qui voyaient avec inquiétude que le jeune lion, devenu fort, briserait les liens dont ils l'avaient garrotté.

On ne peut guère considérer Alphonse autrement que comme un usurpateur, bien que certains écrivains espa-

gnols, entre autres Marina, juge compétent lorsqu'il n'est pas aveuglé par des préventions, le regardent comme un souverain légitime et le comptent au nombre des rois de Castille. Marina admet, il est vrai, que la cérémonie du couronnement à Avila fut l'œuvre d'une faction et que cet acte était irrégulier et inconstitutionnel; mais il est d'avis qu'il fut sanctionné plus tard par le peuple, qui reconnut le nouveau monarque. Nous ne voyons cependant pas que les cortès aient jamais confirmé la déposition de Henri IV, qui continua de régner, du consentement d'une grande partie et probablement de la majorité de ses sujets; il est pourtant évident qu'un procédé aussi irrégulier que celui des nobles à Avila ne pouvait paraître constitutionnel, sans l'approbation de la nation en masse.

Les principaux confédérés furent jetés dans la consternation par un événement qui menaçait de dissoudre leur ligue et de les laisser exposés au ressentiment d'un souverain offensé. Dans cette occurrence, ils tournèrent naturellement les yeux vers Isabelle, dont le caractère digne et imposant pouvait compenser les inconvénients de l'élévation d'une femme à un poste aussi périlleux et justifier devant le peuple le choix des factieux. Cette princesse était restée dans la famille de Henri, pendant la plus grande partie du temps qu'avait duré la guerre civile; enfin l'occupation de Ségovie par les insurgés, après la bataille d'Olmedo, lui avait permis de se réfugier auprès de son jeune frère Alphonse, vers qui elle se sentait d'autant plus portée qu'elle détestait la licence d'une cour dont les dérèglements n'étaient pas même couverts du voile de l'hypocrisie. A la mort du prince, elle s'était retirée dans un monastère, à Avila, où elle reçut la visite de l'archevêque de Tolède, qui, au nom des confé-

dérés, la pria d'accepter la position qu'Alphonse avait occupée et de se laisser proclamer reine de Castille.

Isabelle reconnut trop clairement toutefois le sentier du devoir et probablement de l'intérêt; elle refusa sans hésitation l'offre séduisante et répondit que, « tant que son frère Henri vivrait, nul autre n'avait droit à la couronne; que le pays avait assez longtemps déjà été divisé entre deux monarques rivaux et que peut-être on pouvait considérer la mort d'Alphonse, comme un signe que le ciel désapprouvait la ligne. » Elle exprima le désir de contribuer à une réconciliation entre les deux partis et offrit d'aider son frère à réformer les abus existants. Ni l'éloquence ni les prières du primat ne purent la détourner de sa résolution, et, après qu'une députation venant de Séville lui eut annoncé que cette ville, ainsi que toute l'Andalousie, s'était déclarée en sa faveur et l'avait proclamée reine de Castille, elle persista encore dans la même détermination sage et modérée.

Les confédérés ne s'attendaient pas à ce refus magnanime de la part d'une princesse aussi jeune, qui, en cette occasion, n'écoutait pas des conseillers à qui elle témoignait habituellement une extrême déférence. Il ne leur restait qu'à s'entendre au mieux possible avec le roi, qui, aimant le repos et doué d'un caractère facile, était naturellement disposé à régler à l'amiable ses différends. Une réconciliation fut donc effectuée entre les partis, aux conditions suivantes : une amnistie générale était accordée pour le passé; Henri divorçait d'avec la reine, dont on s'accordait à blâmer les dérèglements, et la renvoyait en Portugal; Isabelle était déclarée princesse des Asturies, le domaine ordinaire de l'héritier présomptif du trône, et recevait un douaire conforme à son rang; elle devait être reconnue immédiatement

comme héritière des couronnes de Castille et de Léon ; les cortès devaient être convoquées dans les quarante jours, à l'effet de donner une sanction légale à ses droits et de réformer les divers abus du gouvernement ; enfin Isabelle ne pouvait être forcée de se marier, contrairement à ses désirs, et ne pouvait se choisir un époux sans le consentement de son frère.

Par suite de ces arrangements, le 9 septembre 1468, une entrevue eut lieu entre Henri et Isabelle, accompagnés chacun d'un brillant cortége de cavaliers et de nobles, dans un lieu appelé Toros de Guisando, dans la Nouvelle-Castille [1]. Le monarque embrassa sa sœur avec les marques de l'affection la plus tendre, puis il procéda solennellement à la reconnaissance de celle-ci comme la future reine du pays. Les seigneurs présents prêtèrent le serment de fidélité à la princesse, dont ils baisèrent la main, en signe d'hommage, à la fin de la cérémonie. Les représentants de la nation, réunis dans les cortès à Ocana, dans le délai fixé, ratifièrent unanimement ces actes préliminaires : Isabelle était donc proclamée l'héritière légitime des couronnes de Castille et de Léon.

Il est difficile de croire que le roi était sincère, en souscrivant à des conditions aussi humiliantes, et sa faiblesse, son apathie ne peuvent expliquer la facilité avec laquelle il sacrifia les prétentions de Jeanne, qu'il paraît avoir toujours chérie comme sa fille, malgré les bruits populaires répandus au sujet de sa naissance. Il fut accusé, au moment même où il signait le traité, de s'entendre secrètement pour l'élu-

[1] Cet endroit fut ainsi nommé à cause de quatre taureaux en pierre qu'on y découvrit, avec une inscription latine indiquant que ce fut le théâtre d'une des victoires de Jules César pendant la guerre civile.

der, avec le marquis de Villena, accusation qui emprunte une certaine vraisemblance aux événements qui suivirent.

Le changement survenu dans la position d'Isabelle, dont les droits au trône reposaient maintenant sur une base nouvelle et légitime, attira l'attention des princes voisins, qui se disputèrent l'honneur d'obtenir la main de la princesse. Au nombre de ces prétendants, il y eut un frère d'Édouard IV d'Angleterre, dont on ne cite pas le nom, mais qui était probablement Richard, duc de Glocester, puisque Clarence était alors engagé dans ses intrigues avec le comte de Warwick, dont il épousa la fille, quelques mois plus tard. Si le duc avait réussi à faire agréer sa demande, il eût, sans doute, quitté l'Angleterre pour aller vivre en Castille, où, sûr de porter un jour la couronne, il n'eût pas été entraîné par son ambition à commettre cette longue suite de crimes qui ont déshonoré sa mémoire [1].

Un autre prétendant était le duc de Guienne, le malheureux frère de Louis XI, dont il était, à cette époque, l'héritier présomptif. Bien que l'ancienne amitié existant entre les familles royales de France et de Castille favorisât, jusqu'à un certain point, les prétentions du duc, les inconvénients que présentait une pareille union étaient trop visibles pour échapper à l'attention. Les deux pays étaient trop éloignés l'un de l'autre [2], et leurs habitants différaient trop par leur caractère et par leurs institutions, pour qu'il fût permis de

[1] Isabelle, qui, dans une lettre à Henri IV, en date du 12 octobre 1469, parle de ces propositions du prince anglais comme étant examinées à l'époque de la convention de Toros de Guisando, ne désigne pas celui des fils d'Édouard IV dont il était question.

[2] La France et la Castille se touchaient, il est vrai, sur un point, le Guipuscoa, mais étaient séparée partout ailleurs par les royaumes d'Aragon et de Navarre.

croire qu'ils pourraient jamais se fondre en une seule nation, obéissant au même souverain. Si le prince français ne succédait pas à Louis XI, il n'était évidemment pas l'égal de la reine de Castille; si, d'un autre côté, il héritait de la couronne de son frère, on pouvait craindre que le plus petit des deux royaumes, considéré comme une dépendance du plus grand, ne fût sacrifié aux intérêts de celui-ci.

La demande qu'Isabelle accueillit le plus favorablement fut celle de son parent, Ferdinand d'Aragon. On ne pouvait, en effet, méconnaître les immenses avantages d'une alliance qui devait réunir sous un seul sceptre les Aragonais et les Castillans, sortis d'une souche commune, parlant la même langue et vivant sous l'influence d'institutions semblables, qui avaient façonné uniformément leur caractère et leurs mœurs. Par leur position géographique, ces peuples semblaient également destinés par la nature à former une seule nation; séparés, ils étaient condamnés à végéter au rang des petits États de second ordre; réunis, ils pouvaient espérer de prendre place tout à coup parmi les premières puissances européennes. Tandis que ces raisons politiques se présentaient avec force à l'esprit d'Isabelle, cette princesse n'était pas insensible aux considérations qui affectent le plus vivement le cœur de la femme. Ferdinand était alors dans la fleur de l'âge et se faisait remarquer par les grâces de sa personne; dans la carrière agitée où il avait été engagé dès l'enfance, il avait déployé une valeur chevaleresque, jointe à une maturité de jugement qui n'appartient pas à la jeunesse; il était incontestablement supérieur à ses rivaux, par son mérite et par ses qualités physiques [1]. Mais, pendant que

[1] Isabelle, pour mieux connaître les qualités personnelles de ses préten-

des inclinations personnelles s'ajoutaient ainsi à des motifs d'intérêt public pour faire pencher Isabelle vers le prince aragonais, on tramait ailleurs un plan dans l'intention d'empêcher ce mariage.

Des membres du parti royal, la famille de Mendoza à leur tête, s'étaient retirés peu satisfaits de la convention de Toros de Guisando et avaient ouvertement épousé la cause de la princesse Jeanne; ils conseillèrent même à celle-ci un appel au tribunal du pape et firent placarder secrètement de nuit, aux portes de la résidence d'Isabelle, une protestation contre les faits qui venaient de se produire. Ainsi étaient semés les germes de nouvelles dissensions, avant que les anciennes fussent complétement étouffées. Le marquis de Villena, qui, depuis sa réconciliation, avait repris sur le roi tout l'empire qu'il possédait autrefois, s'unit alors à ces mécontents. Ce seigneur jugeait ses intérêts gravement compromis par l'union projetée entre Ferdinand et Isabelle; les vastes domaines dépendant de son marquisat appartenaient jadis, ainsi que nous l'avons dit, à la maison royale d'Aragon, et il craignait de s'en voir dépouillé, si celle-ci exerçait jamais quelque autorité en Castille.

Dans l'espoir d'empêcher ce mariage, le marquis imagina de faire revivre les anciennes prétentions d'Alphonse, roi de

dants, avait envoyé secrètement son chapelain, Alonso de Coca, en France et en Aragon. Celui-ci, à son retour, fit un rapport tout à fait favorable à Ferdinand; il représenta le duc de Guienne comme « un prince faible, efféminé, si maigre qu'il était presque difforme et incapable, à cause de sa vue basse, de se livrer aux exercices ordinaires de la chevalerie. Ferdinand, au contraire, avait une figure agréable, symétrique, des manières gracieuses et un esprit supérieur. » Il est assez probable que la reine d'Aragon ne négligea pas d'avoir pour le digne chapelain ces attentions délicates qui firent tant d'impression sur le marquis de Villena.

Portugal, et, afin de gagner plus sûrement Henri à ses projets, il proposa, en même temps, d'unir Jeanne avec le fils et futur successeur du monarque portugais; cette infortunée princesse eût pu ainsi occuper tout d'abord une position digne de sa naissance et plus tard faire valoir avec succès ses droits à la couronne que portait son père. Alphonse fut donc invité à demander la main d'Isabelle, plus publiquement qu'il ne l'avait fait jusqu'alors, et une pompeuse ambassade, avec l'archevêque de Lisbonne à sa tête, se rendit à cet effet à Ocana, où la princesse résidait alors. Celle-ci répondit, comme précédemment, par un refus décidé, bien qu'exprimé dans un langage mesuré. Henri, ou plutôt le marquis de Villena, irrité de cette opposition à ses désirs, recourut à l'intimidation et menaça de l'emprisonner dans la forteresse royale de Madrid. Ni larmes ni prières n'auraient pu la soustraire à ce procédé tyrannique, et le marquis ne fut empêché de mettre ses menaces à exécution que par la crainte d'une révolte des habitants d'Ocana, qui embrassèrent ouvertement le parti d'Isabelle. Celle-ci, d'ailleurs, était soutenue par le peuple, sympathique, en général, à l'alliance avec l'Aragon. Des enfants parcouraient les rues, portant des bannières aux armes de ce royaume et chantant des vers qui célébraient cette heureuse union; ils s'assemblèrent même aux portes du palais et blessèrent les oreilles du roi et de son ministre par des chansons satiriques, qui comparaient la jeunesse d'Alphonse avec celle de Ferdinand. Cependant, malgré ces manifestations de l'opinion publique, la princesse eût peut-être fini par céder aux obsessions de ses persécuteurs, sans les encouragements de son ami, l'archevêque de Tolède, qui avait épousé avec ardeur les intérêts de l'Aragon et qui lui promit, si les choses en venaient

à l'extrémité, de marcher en personne à son secours, avec des forces suffisantes pour la protéger (1469).

Isabelle, indignée de la conduite tyrannique de son frère, qui avait ouvertement enfreint presque toutes les clauses du traité de Toros de Guisando, se sentit dégagée de ses propres engagements et résolut de poursuivre les négociations relatives à son mariage, sans déférer plus longtemps à l'opinion du roi. Toutefois, avant de faire aucune démarche décisive, elle voulut s'assurer de l'appui des principaux seigneurs de son parti; elle y parvint sans peine, par l'entremise de l'archevêque de Tolède et de don Frédéric Henriquez, amiral de Castille et aïeul maternel de Ferdinand; ce dernier personnage qui jouissait d'une grande considération, par son rang et par son caractère, était allié par les liens du sang aux plus puissantes familles du royaume. Encouragée par cette approbation, la princesse congédia l'envoyé aragonais avec une réponse favorable à la demande de son maître.

Cette nouvelle fut reçue avec presque autant de satisfaction par le vieux roi d'Aragon, Jean II, que par son fils. Ce monarque, l'un des plus fins politiques de son temps, avait toujours compris parfaitement l'importance de la réunion de l'Espagne sous un seul sceptre. Il avait sollicité la main d'Isabelle pour son fils, lorsque cette princesse n'était encore qu'une héritière éventuelle de la couronne, mais, lorsqu'il la vit reconnue formellement, il ne perdit pas de temps pour réaliser son projet favori. Du consentement des états, il avait cédé à son fils le titre de roi de Sicile et l'avait associé au gouvernement de l'Aragon, afin de l'élever davantage aux yeux d'Isabelle. Il envoya alors en Castille un agent confidentiel, chargé de gagner à ses intérêts tous ceux qui exerçaient quelque influence sur l'esprit de la princesse; cet

agent avait reçu, à cet effet, des blancs-seings qu'il était autorisé à remplir comme il l'entendrait, et qui portaient la signature du roi et du prince.

Les bonnes dispositions témoignées de part et d'autre rendaient tout délai inutile. Le contrat de mariage fut signé, à Cervera, le 7 janvier 1469. Ferdinand jura de respecter fidèlement les lois et les usages de la Castille; de fixer sa résidence dans ce royaume et de ne pas le quitter sans le consentement d'Isabelle; de n'aliéner aucune partie des domaines de la couronne; de ne pas conférer à des étrangers des fonctions municipales, et, en général, de ne pas accorder des emplois, civils ou militaires, sans le consentement et l'approbation de sa femme; enfin, d'abandonner exclusivement à celle-ci le droit de nomination aux bénéfices ecclésiastiques. Toutes les ordonnances publiques devaient être signées également par les deux époux. Ferdinand s'engageait, en outre, à poursuivre la guerre contre les Mores, à respecter le roi Henri, à ne troubler aucun seigneur dans la possession de ses dignités et à ne pas exiger la restitution des biens cédés précédemment par son père en Castille. Le contrat stipulait encore, en faveur d'Isabelle, un douaire magnifique, bien supérieur à celui qui était d'ordinaire assigné aux reines d'Aragon. On voit avec quelle prudence ceux qui rédigèrent cette pièce prirent soin d'y introduire plusieurs dispositions, uniquement dans le but de calmer les appréhensions des mécontents et de se les concilier, tandis qu'on ménageait l'amour-propre national des Castillans par les restrictions imposées à l'autorité de Ferdinand, obligé d'abandonner à sa femme tous les droits essentiels de la souveraineté.

Pendant ce temps, Isabelle se trouvait dans une position

des plus critiques. Profitant de l'absence de son frère et du marquis de Villena, qui s'étaient rendus dans le sud du royaume pour y étouffer le feu presque éteint de l'insurrection, elle avait quitté Ocana pour s'établir à Madrigal, où elle se proposait d'attendre, sous la protection de sa mère, l'issue des négociations entamées avec l'Aragon. Loin d'échapper cependant à l'œil vigilant du marquis, elle n'avait fait ainsi que se livrer plus ouvertement. Elle trouva à Madrigal le neveu de ce seigneur, l'évêque de Burgos, qui espionna tous ses mouvements. Les serviteurs en qui elle avait confiance furent corrompus et instruisirent son ennemi de ses démarches. Alarmé des rapports qui lui parvenaient, le marquis jugea qu'il ne pouvait plus espérer d'empêcher le mariage qu'en recourant aux mesures de rigueur, dont il avait déjà renoncé auparavant à se servir. Il chargea donc l'archevêque de Séville de marcher sans délai sur Madrigal, avec des forces suffisantes pour s'assurer de la personne de la princesse, et Henri adressa, en même temps, des lettres aux habitants de la ville, pour les menacer de son ressentiment, s'ils osaient s'interposer en faveur de sa sœur. Les bourgeois effrayés communiquèrent la nouvelle à la princesse et la prièrent de pourvoir à sa sûreté. Ce fut peut-être le moment le plus critique de la vie d'Isabelle; trahie par ses serviteurs, abandonnée même d'amies qui avaient fui tremblantes loin du danger, quand leur affection, leurs conseils eussent pu la soutenir, près de tomber dans les mains de ses persécuteurs, elle voyait s'évanouir brusquement les espérances qu'elle avait caressées si longtemps et si complaisamment [1].

[1] Béatrix de Bobadilla et Mencia de la Torre, les deux dames qui jouis-

Dans cette extrémité, la princesse réussit à informer de sa situation l'amiral Henriquez et l'archevêque de Tolède. L'actif prélat, en recevant cette nouvelle, réunit un corps de cavalerie et, renforcé par les troupes de l'amiral, il marcha si rapidement qu'il arriva à Madrigal avant l'ennemi. Isabelle reçut ses amis avec une vive joie, et, disant adieu à son gardien désolé, l'évêque de Burgos, et à ses complices, elle se dirigea, escortée par sa petite armée, vers la ville amie de Valladolid, où elle fit une espèce d'entrée triomphale et fut accueillie par la population entière avec des transports d'enthousiasme.

Pendant ce temps, Gutierre de Cardenas, un des seigneurs de la maison de la princesse [1], et Alonso de Palencia, le fidèle chroniqueur de ces événements, étaient envoyés en Aragon, afin d'engager Ferdinand à se hâter et à profiter de l'absence de Henri, qui visitait l'Andalousie. En arrivant à la place-frontière d'Osma, ils reconnurent avec inquiétude que l'évêque de cette ville, ainsi que le duc de Medina Cœli, sur qui l'on comptait beaucoup pour protéger l'arrivée de Ferdinand en Castille, avait été gagné aux intérêts du marquis de Villena [2]. Cependant les envoyés, dissimulant adroitement le but réel de leur mission, purent se rendre, sans être

saient le plus de la confiance d'Isabelle, s'étaient enfuies dans la ville voisine de Coca.

[1] Ce cavalier, qui appartenait à une ancienne et honorable famille de Castille, fut placé au service de la princesse par l'archevêque de Tolède; Gonzalo de Oviedo le dépeint comme un homme ayant beaucoup de sagacité et une grande connaissance du monde, qualités auxquelles il joignit un profond dévouement aux intérêts de sa souveraine.

[2] L'évêque d'Osma déclara à Palencia que, « dussent ses propres serviteurs l'abandonner, il s'opposerait à l'entrée de Ferdinand dans le royaume. »

inquiétés, à Saragosse, où le prince aragonais résidait en ce moment. Ils ne pouvaient venir plus mal à propos. Le vieux roi d'Aragon était au milieu même de la guerre contre les Catalans insurgés, conduits par le valeureux Jean d'Anjou, et, dans sa détresse, il se voyait, faute d'argent pour les payer, menacé d'être abandonné par ses troupes, qui étaient près de se débander. Son trésor épuisé ne renfermait pas plus de trois cents *enriques* [1]. Dans cette extrémité, il était plongé dans la plus pénible perplexité. Comme il ne pouvait fournir à son fils ni des hommes ni de l'argent pour se rendre en Castille, il devait ou l'envoyer sans défense dans un pays ennemi, déjà prévenu de son arrivée et armé pour le repousser, ou renoncer à un projet caressé depuis longtemps, au moment même où il touchait à la réalisation de ses désirs. Ne pouvant résoudre lui-même ce dilemme, il soumit la question à Ferdinand et à son conseil.

Il fut enfin décidé que le prince entreprendrait le voyage, n'ayant avec lui qu'une demi-douzaine de compagnons, déguisés en marchands, et suivrait la route directe partant de Saragosse, tandis que, pour détourner l'attention des Castillans, une autre troupe s'avancerait dans une direction différente, avec tous les pompeux dehors d'une ambassade envoyée à Henri IV par le roi d'Aragon. La distance que Ferdinand et sa suite devaient franchir avant de se trouver en lieu de sûreté n'était pas considérable, mais le pays par où ils devaient passer était battu par des escadrons de cavalerie, chargés de les arrêter, et la frontière, depuis Almazan jusqu'à Guadalajara, était garnie d'une ligne de châteaux forts appartenant à la famille de Mendoza. Il fallait donc

[1] L'*enrique* était une monnaie d'or, ainsi nommée de Henri II.

user de la plus grande circonspection. Les Aragonais voyageaient surtout de nuit; Ferdinand avait pris le costume d'un domestique et, lorsque ses compagnons faisaient halte en route, il prenait soin des mules et servait à table les prétendus marchands. Pour tout malheur, les voyageurs avaient oublié dans une hôtellerie la bourse qui renfermait leur argent, lorsqu'ils arrivèrent, le second jour, tard dans la nuit, devant une petite ville, appelée le *Burgo* ou bourg d'Osma, que le comte de Trevino, un des partisans d'Isabelle, avait occupée avec une nombreuse troupe d'hommes d'armes. Lorsque, tout transis de froid et harassés, après un voyage pendant lequel le prince n'avait pas voulu prendre de repos, ils frappèrent à la porte du château, une sentinelle, du haut des créneaux, lança sur eux une grosse pierre, qui, passant près de la tête de Ferdinaud, faillit donner un dénouement tragique à sa romanesque entreprise; heureusement des amis du futur roi d'Espagne, qui se trouvaient à l'intérieur, reconnurent sa voix, les trompettes sonnèrent pour annoncer son arrivée, et le comte, ainsi que sa suite, le reçut avec grande joie. Ferdinand se remit en route, avant le lever du soleil, sous la protection d'une forte escorte, et, le 9 octobre, il arriva à Duenas, dans le royaume de Léon, où les nobles et les cavaliers castillans de son parti accoururent en foule, empressés de lui témoigner le respect dû à son rang.

La nouvelle de l'arrivée de Ferdinand répandit une vive satisfaction dans la petite cour d'Isabelle à Valladolid. La princesse se hâta d'écrire à son frère Henri pour l'informer de la présence du prince dans ses États et de leur prochain mariage; elle justifiait sa conduite, en alléguant les tracasseries que lui avait suscitées la malignité de ses ennemis.

Elle exposait les avantages politiques de cette union et la sanction que lui avaient donnée les nobles castillans; elle terminait en le priant de l'approuver, et lui disait affectueusement que son mari et elle lui resteraient toujours parfaitement soumis. On régla alors une entrevue entre les futurs époux; certains courtisans engageaient la princesse à demander que Ferdinand, en cette occasion, lui rendit hommage, en signe de la supériorité de la couronne de Castille sur celle d'Aragon; mais, avec sa sagesse habituelle, elle rejeta cette proposition.

Dans la soirée du 15 octobre, Ferdinand, accompagné de quatre individus seulement, partit secrètement de Duenas et se rendit dans la ville voisine de Valladolid, où il fut reçu par l'archevêque de Tolède et conduit aux appartements d'Isabelle [1]. Le prince était, à cette époque, dans sa dix-huitième année, il avait le teint clair, quoiqu'un peu bronzé par le soleil, l'œil vif et riant, le front large et très découvert. Son corps musculeux et bien proportionné s'était fortifié par les fatigues de la guerre et par les exercices chevaleresques auxquels il se plaisait. Il était l'un des meilleurs cavaliers de sa cour et excellait dans tous les jeux qui réclament de la force et de l'adresse. Il avait la voix un peu rude, mais s'exprimait facilement et éloquemment; dans les discussions, il se faisait remarquer par un langage poli et même insinuant. Il entretenait sa santé par une extrême tempérance et par une constante activité, qui faisait dire qu'il semblait se reposer en travaillant. Isabelle était plus

[1] Gutierre de Cardenas fut le premier qui montra Ferdinand à la princesse, s'écriant en même temps : « *Ese es, ese es!* » « C'est lui! » En souvenir de ce fait il fut autorisé à faire graver sur son écusson les lettres SS, dont la prononciation en espagnol ressemble à celle des mots cités.

âgée que lui d'une année. Sa taille s'élevait un peu au dessus de la moyenne. Elle avait le teint frais, les cheveux châtain clair, légèrement dorés, et les yeux bleus, pleins de douceur, où brillaient l'intelligence et la bonté. Elle était très belle; « c'est, » dit une des personnes de sa maison, « la plus belle et la plus gracieuse femme que j'ai jamais vue. » Le portrait de la princesse, conservé dans le palais royal de Madrid, frappe les yeux par une parfaite symétrie des traits, indice de la pureté du cœur et de l'harmonie des qualités intellectuelles et morales, qu'elle unissait à un degré remarquable. Elle avait dans son maintien une dignité et une modestie qui allaient jusqu'à la réserve. Elle parlait le castillan avec une rare élégance et aima, dès sa jeunesse, les lettres qu'elle cultiva avec plus de succès que son mari, dont l'éducation parait avoir été négligée, sous ce rapport. Il n'est pas facile d'obtenir un portrait d'Isabelle exempt de passion; les Espagnols, les yeux fixés sur son règne glorieux, sont si éblouis de ses perfections morales que, même pour dépeindre sa personne, ils empruntent en partie les couleurs exagérées du roman.

Après l'entrevue, qui dura plus de deux heures, Ferdinand retourna à Duenas aussi secrètement qu'il était venu. Toutefois on régla d'abord les préliminaires du mariage; mais les futurs époux étaient l'un et l'autre si pauvres, qu'ils durent emprunter de l'argent pour couvrir les frais de la cérémonie. Telles étaient les humiliations qui signalaient le commencement d'une union qui devait porter l'Espagne à son plus haut degré de grandeur et de prospérité!

Le mariage de Ferdinand et d'Isabelle fut célébré publiquement, le 19 octobre 1469, au matin, dans le palais de Juan de Vivero, résidence temporaire de la princesse, et plus tard

siége de la chancellerie de Valladolid. La cérémonie eut lieu en présence du grand-père de Ferdinand, l'amiral de Castille, de l'archevêque de Tolède et d'une foule de personnes de tout rang; il n'y avait pas moins de deux mille assistants. L'archevêque produisit une bulle papale qui levait l'interdiction encourue par les époux, à cause de leurs liens de parenté. On découvrit par la suite la fausseté de cette pièce, fabriquée par le vieux roi d'Aragon, par Ferdinand et par le prélat, qui furent détournés de l'idée de s'adresser à la cour de Rome, par le zèle avec lequel celle-ci avait épousé publiquement les intérêts de Henri; ils savaient bien qu'Isabelle ne consentirait jamais à une union, contraire aux canons de l'Église et défendue sous de redoutables censures ecclésiastiques. Une bulle de dispense fut obtenue, quelques années plus tard, de Sixte IV, mais la princesse, dont l'honnêteté se révoltait contre tout artifice, fut très affligée et inquiète en apprenant cette imposture [1]. La semaine suivante s'écoula au milieu de réjouissances; puis les nouveaux époux assistèrent, selon l'usage du temps, à une messe célébrée publiquement dans l'église collégiale de Sainte-Marie.

Ferdinand et Isabelle envoyèrent une ambassade à Henri pour l'informer de ce qui s'était fait et lui demander de nouveau son approbation; ils renouvelaient l'assurance d'une parfaite soumission de leur part et lui envoyaient un extrait de leur contrat de mariage, renfermant les dispositions qui, dans leur opinion, devaient lui plaire le plus. Henri répondit froidement « qu'il devait consulter ses ministres [2]. »

[1] M. Clemencin a débrouillé, avec sa perspicacité ordinaire, cette intrigue embarrassée qui était autrefois la pierre d'achoppement des historiens espagnols.

[2] Voir l'Appendice à la fin de ce volume, note 2.

## CHAPITRE IV.

### MORT DE HENRI IV DE CASTILLE.

(1469-1474)

Factions en Castille. — Ferdinand et Isabelle. — Courageuse défense de Perpignan contre les Français. — Arrivée de Ferdinand et levée du siége. — Nouveaux partisans d'Isabelle. — Entrevue entre Henri IV et Isabelle. — Invasion française en Roussillon. — Justice sommaire de Ferdinand. — Mort de Henri IV de Castille. — Influence de son règne.

Le mariage de Ferdinand et d'Isabelle avait déjoué les projets du marquis de Villena ou du grand-maître de Saint-Jacques, comme se nommait ce seigneur, depuis qu'il avait cédé son marquisat à son fils aîné, lors de sa nomination au commandement de cet ordre militaire, dignité inférieure en importance à la primatie seule. Il fut néanmoins décidé, dans les conseils de Henri, que l'on opposerait sur-le-champ les prétentions de Jeanne à celles d'Isabelle, et l'on fit un bon accueil à une ambassade, envoyée par le roi de France, pour offrir à la fille du monarque la main du duc de Guienne, qu'Isabelle avait refusée. Louis XI voulait occuper son frère au milieu des troubles d'un pays éloigné, pour n'avoir plus à s'inquiéter de son ambition à l'intérieur.

Une entrevue eut lieu entre Henri IV et les ambassadeurs français, dans un petit village de la vallée de Lozoya, en octobre 1470. On y lut une proclamation, par laquelle le roi déclarait que sa sœur avait perdu, en se mariant sans son approbation, tous les droits que lui avait donnés le traité de Toros de Guisando. Henri attesta ensuite par serment, ainsi que la reine, la légitimité de Jeanne et la reconnut comme l'héritière présomptive du trône. Les nobles présents prêtèrent le serment ordinaire de fidélité, et l'on finit par fiancer, avec les formalités usitées en de pareilles occasions, la princesse, qui était dans sa neuvième année, avec le comte de Boulogne, représentant du duc de Guienne [1].

Cette comédie, dans laquelle les acteurs étaient, en grande partie, les mêmes personnages qui avaient eu le plus de part à la convention de Toros de Guisando, nuisit, en général, à la cause d'Isabelle; elle montra sa rivale soutenue par toute la cour de Castille et probablement appuyée par la France. Plusieurs familles castillanes, des plus puissantes, telles que les Pacheco [2], les Mendoza avec toutes les nombreuses branches de cette maison [3], les

[1] Henri IV, n'ignorant pas combien ces serments de la noblesse auraient peu de force sans la sanction constitutionnelle des cortès, convoqua deux fois celles-ci, en 1470, mais inutilement, pour leur faire reconnaître les droits de Jeanne. Dans les lettres qu'il adressa aux députés une troisième fois, en 1471, il passa prudemment sous silence le but de la convocation, et ainsi les prétentions de Jeanne faillirent être sanctionnées par le seul corps qui pouvait les valider.

[2] Le grand-maître de Saint-Jacques et son fils, le marquis de Villena, plus tard duc d'Escalona. Les revenus du grand-maître, dont la cupidité était aussi insatiable que son influence sur le faible esprit de Henri IV était illimitée, dépassaient ceux de tout autre grand du royaume.

[3] Le marquis de Santillane, premier duc de l'Infantado, et ses frères,

Zuniga, les Velasco [1], les Pimentel [2], trahissant la foi récemment jurée à Isabelle, se déclarèrent ouvertement en faveur de la fille de Henri.

Ferdinand et sa femme, qui tenaient leur petite cour à Duenas, étaient si pauvres qu'ils pouvaient à peine payer les dépenses ordinaires de leur table. Il est vrai que, dans le nord du royaume, la Biscaye et le pays de Guipuscoa s'étaient énergiquement prononcés contre le mariage français, et que la populeuse province d'Andalousie, avec la famille de Medina Sidonia à sa tête, restait fermement attachée à la princesse; mais son principal appui était l'archevêque de Tolède, peut-être moins influent encore par sa haute position dans l'Église et par son immense fortune, que par son caractère imposant et résolu, qui lui avait fait surmonter tous les obstacles créés par son adversaire plus rusé, le grand-maître de Saint-Jacques. Ce prélat, cependant, malgré tout son généreux dévouement, était loin d'être un allié commode; il eût aimé à placer sa protégée sur le trône, mais il voulait qu'elle dût son élévation à lui seul; il voyait avec jalousie les amis les plus intimes qu'elle possédait et se plaignait qu'elle et son mari n'eussent pas assez de déférence pour ses conseils. La princesse ne parve-

les comtes de Coruna et de Tendilla, et surtout Pedro Gonzalez de Mendoza, plus tard cardinal d'Espagne et archevêque de Tolède, qui s'éleva aux plus hautes dignités, moins par sa naissance que par ses talents.

[1] Alvaro de Zuniga, comte de Paleneia, créé par Henri IV duc d'Arevalo. — Pedro Fernandez de Velasco, comte de Haro, fut nommé connétable de Castille, en 1473, et cette dignité devint depuis lors héréditaire dans sa famille.

[2] Les Pimentel, comtes de Benavente, avaient des domaines qui leur rapportaient 60,000 ducats par an, revenu énorme pour ce temps et dépassant de beaucoup celui de tout autre grand de même classe, en Castille.

nait pas toujours à cacher le mécontentement que lui causaient ces caprices, et Ferdinand déclara un jour ouvertement à son protecteur « qu'il ne se laisserait pas mener avec des lisières, comme tant de souverains de Castille. » Le vieux roi d'Aragon, effrayé des suites que pouvait avoir une rupture avec cet allié indispensable, écrivit dans les termes les plus pressants à son fils, pour lui représenter la nécessité d'adoucir le prélat offensé; mais le prince, bien qu'élevé à l'école de la dissimulation, n'avait pas encore acquis cet empire sur lui-même, qui plus tard lui permit de sacrifier ses passions et quelquefois même ses principes à ses intérêts.

L'anarchie la plus effroyable régnait, à cette époque, en Castille. Pendant que la cour s'abandonnait à la licence ou à des plaisirs frivoles, l'administration de la justice était négligée, et les crimes se multipliaient avec une audace qui faisait craindre pour les fondements mêmes de la société. Les nobles, pour venger leurs injures personnelles, levaient des armées qui auraient pu lutter contre celles de puissants souverains; le duc de l'Infantado, chef de la famille de Mendoza [1], pouvait, en vingt-quatre heures, mettre en campagne mille lances et dix mille hommes d'infanterie. Les batailles, au lieu de ressembler à celles que livraient, dans ce siècle, les condottieri italiens, témoignaient d'un esprit de férocité et de destruction. L'Andalousie était surtout le théâtre de cette guerre sauvage; cette vaste province était

[1] Ce seigneur, qui se nommait Diego Hurtado, n'était alors que marquis de Santillane et ne reçut le titre de duc de l'Infantado que sous le règne d'Isabelle; néanmoins, pour éviter toute confusion, nous lui avons donné ici ce titre, par lequel les écrivains castillans le désignent généralement.

divisée entre les factions des Guzman et des Ponce de Léon. Les chefs de ces anciennes familles étant morts depuis peu, leur héritage avait passé à des jeunes gens, dont la bouillante ardeur avait ranimé des querelles que leurs pères plus calmes avaient laissé dormir. Un de ces fougueux cavaliers était Rodrigue Ponce de Léon, qui se rendit par la suite si célèbre, dans les guerres de Grenade, sous le nom de marquis de Cadix; il était le fils naturel et puîné du comte d'Arcos, mais les talents extraordinaires qu'il montra de bonne heure le firent préférer à ses autres frères. Il apprit l'art de la guerre dans les campagnes contre les Mores, et se signala, en plus d'une occasion, par une audace et par un héroïsme extraordinaires. Héritier des domaines paternels, il fut poussé par son caractère hautain, qui ne souffrait pas de rival, à réveiller d'anciennes inimitiés et à provoquer le duc de Medina Sidonia, chef de la famille des Guzman, qui était le plus puissant seigneur de l'Andalousie, mais était bien inférieur à son ennemi, sous le rapport des capacités et de la science militaire.

On vit, dans une occasion, le duc de Medina Sidonia rassembler une armée de vingt mille hommes; dans une autre, il n'y eut pas moins de quinze cents maisons de la faction des Ponce brûlées à Séville. Telles étaient les armes terribles employées par ces petits souverains dans leurs querelles privées; telle était la désolation qu'ils répandirent dans les plus belles régions de la péninsule. Le laboureur, dépouillé du fruit de ses travaux et chassé de ses terres, s'adonna à la paresse ou demanda au brigandage des moyens de subsistance. Ces désordres amenèrent, en 1472 et 1473, une disette qui éleva le prix des choses les plus nécessaires à la vie, au point qu'il fallait être riche pour pouvoir les

acheter. Mais n'entrons pas dans tous les affligeants détails des malheurs et des crimes qu'attirèrent sur ce malheureux pays la faiblesse du gouvernement et les contestations des prétendants au trône ; cette désastreuse époque se trouve retracée avec fidélité et animation dans les chroniques, dans les lettres et dans les satires du temps [1].

Tandis que la présence de Ferdinand était plus que jamais nécessaire en Castille, pour soutenir l'ardeur chancelante de ses partisans, il fut inopinément appelé en Aragon au secours de son père. Barcelone venait de se soumettre à Jean, comme on l'a vu dans le chapitre précédent, lorsque les habitants du Roussillon et de la Cerdagne, — ces provinces avaient été, on le sait, engagées au roi de France en garantie d'un paiement, — résolurent de se soustraire par la force aux exactions de leurs nouveaux maîtres et de se remettre sous la protection de leur ancien souverain, s'il leur promettait son appui. L'occasion était favorable, Louis XI ayant retiré une grande partie des garnisons des principales villes, pour couvrir la frontière du côté de la Bourgogne et de la Bretagne. Jean accepta donc avec empressement la proposition ; au jour fixé, une insurrection générale éclata, et, dans les grandes villes, on massacra sans distinction tous les Français qui ne réussirent pas à se réfugier dans les citadelles. Les troupes étrangères ne se maintinrent qu'à Salces, à Collioure et dans le château de Per-

[1] Pulgar rapporte plusieurs faits qui mettent au grand jour l'état d'anarchie du royaume, privé totalement de police. La célèbre églogue satirique intitulée *Mingo Revulgo*, expose aussi, avec des sarcasmes grossiers, mais mordants, la licence de la cour, la corruption du clergé et la dépravation générale du peuple. Dans une stance, l'auteur se hasarde même à promettre au pays un autre et meilleur souverain.

pignan. Le roi d'Aragon se jeta lui-même dans Perpignan avec un petit nombre de soldats et s'occupa immédiatement de construire des ouvrages, pour protéger les habitants contre le feu de la garnison et contre l'armée par laquelle ils s'attendaient à être bientôt assiégés.

Louis XI, irrité de la défection de ses nouveaux sujets, commanda les plus formidables préparatifs en vue du siége de leur capitale. Les officiers aragonais, vivement alarmés à cette nouvelle, prièrent le monarque de ne pas s'exposer, à son âge, aux hasards d'une lutte terrible et à la perte de sa liberté, mais l'héroïque vieillard jugeait sa présence nécessaire pour encourager les assiégés; assemblant les citoyens dans une église, il les exhorta à se défendre résolûment et jura solennellement de rester avec eux jusqu'au dernier moment.

Pendant ce temps, Louis avait convoqué le ban et l'arrière-ban des provinces françaises voisines, et réuni une armée, composée de chevaliers et de milices féodales. A la tête de ces troupes qui, d'après les historiens espagnols, s'élevaient à trente mille hommes, son lieutenant-général, le duc de Savoie, investit étroitement Perpignan, et, comme il était pourvu d'un nombreux train d'artillerie de siége, il commanda immédiatement une canonnade terrible contre la ville. Jean, pris entre deux feux par la garnison et par les assiégeants, se trouvait dans une position très critique; loin cependant de se décourager, il se montrait armé de pied en cap, à cheval du matin au soir, ranimant le courage de ses soldats et toujours présent sur le lieu du danger. Il réussit parfaitement à communiquer son héroïsme aux assiégés. La garnison française fut défaite dans plusieurs sorties et son commandant fut fait prisonnier, tandis que

l'on introduisait des convois de vivres dans la place, sous les yeux mêmes de l'armée ennemie.

Ferdinand, informé de la dangereuse situation de son père, décida aussitôt, sur le conseil d'Isabelle, de marcher à son secours. A la tête d'un corps de cavalerie castillane que l'archevêque de Tolède et ses amis lui avaient généreusement fourni, il passa en Aragon; il fut bientôt rejoint par les principaux nobles du pays et par une armée, qui se montait en tout à treize cents lances et sept mille hommes d'infanterie. Il descendit rapidement les Pyrénées, par la route de Mançanara, au milieu d'une furieuse tempête qui le déroba, pendant quelque temps, à la vue des ennemis. Ceux-ci, pendant ce long siége qui avait duré près de trois mois, avaient vu leurs rangs considérablement éclaircis par de fréquentes escarmouches avec les assiégés et par une épidémie qui s'était déclarée dans leur camp; ils commençaient également à souffrir beaucoup de la disette. Dans cet instant critique, l'apparition de cette nouvelle armée, qui sortait des montagnes derrière eux, les plongea dans une telle consternation qu'ils levèrent tout à coup le siége, après avoir mis le feu à leurs tentes; ils se retirèrent si précipitamment, qu'ils laissèrent la plupart de leurs malades et de leurs blessés en proie à l'élément destructeur. Jean sortit de la ville avec sa petite armée, drapeaux déployés et musique en tête, pour féliciter ses libérateurs, et, après une touchante entrevue qui eut lieu en présence des deux armées, le père et le fils entrèrent triomphalement à Perpignan.

Les Français, renforcés par ordre de Louis, tentèrent infructueusement une seconde attaque contre la ville; ce n'était qu'une feinte d'après leurs propres écrivains, et la

campagne finit, en septembre 1473, par un traité, en vertu duquel le roi d'Aragon devait payer dans l'année la somme promise à Louis pour ses services dans la guerre contre les Catalans; s'il manquait à cette obligation, le Roussillon et la Cerdagne appartiendraient pour toujours à la couronne de France. Les commandants des places fortes de ces provinces, choisis par l'un des monarques, sur présentation de l'autre, étaient dispensés pendant l'intérim d'obéir à aucun des deux, pour autant du moins que ceux-ci contreviendraient à leurs engagements réciproques.

On ne peut croire que ce singulier traité fut signé de bonne foi par Jean ou par Louis. Le premier, malgré le secours momentané qu'il avait reçu au commencement de sa lutte contre les Catalans, pouvait se plaindre avec raison que le roi de France avait manqué par la suite à ses devoirs, non seulement en ne lui donnant pas l'aide à laquelle il s'était obligé, mais en facilitant indirectement de tout son pouvoir l'invasion du duc de Lorraine. Jean n'était pas d'ailleurs en état, l'eût-il désiré, de faire le paiement convenu. D'un autre côté, Louis, comme l'événement le prouva, n'avait pas d'autre but que de gagner du temps pour réorganiser son armée, et ne voulait qu'endormir son adversaire dans une fausse sécurité, pendant qu'il prenait des mesures vigoureuses pour ressaisir la proie qui lui avait si brusquement échappé.

Pendant que ces événements se passaient, Isabelle voyait l'horizon s'éclaircir chaque jour en Castille. Le duc de Guienne, l'époux destiné à sa rivale Jeanne, était mort en France, mais non pas avant d'avoir témoigné son mépris pour ses engagements avec la princesse castillane, en sollicitant ouvertement la main de l'héritière de la couronne

ducale de Bourgogne [1]. Les négociations entamées ultérieurement pour le mariage de Jeanne avec deux autres princes, avaient complétement échoué. Les doutes qui planaient sur la naissance de la princesse et que les protestations publiques de Henri et de la reine n'avaient fait qu'augmenter, au lieu de les dissiper, par cela même qu'elles avaient dû être jugées nécessaires pour être faites d'une manière aussi extraordinaire, ces doutes suffisaient pour détourner chacun d'une alliance qui devait l'exposer aux calamités d'une guerre civile [2].

C'était surtout le caractère d'Isabelle qui lui créait des partisans; sa conduite réglée et la décence observée par sa cour présentaient un contraste frappant avec la frivolité et le libertinage des courtisans qui entouraient le roi et sa femme. Les gens sensés étaient amenés à croire que la princesse serait plus capable que sa rivale d'administrer sagement le royaume, et tous ceux qui aimaient sincèrement leur pays lui prédisaient, sous le sceptre bienfaisant d'Isabelle, un degré de prospérité auquel il ne pourrait jamais atteindre, sous les ministres rapaces et dissolus qui dirigeaient les conseils de Henri et continueraient, selon toute probabilité, à diriger ceux de sa fille.

Ces considérations modifièrent entièrement les opinions

[1] On a soupçonné Louis XI, avec beaucoup de vraisemblance, d'avoir fait assassiner le duc de Guienne. M. de Barante, après un examen de ce sujet, conclut ainsi : « Le roi Louis XI ne fit peut-être pas mourir son frère, mais personne ne pensa qu'il en fût incapable. »

[2] Les deux princes dont il est ici question étaient le duc de Ségorbe, cousin de Ferdinand, et le roi de Portugal. Le premier, dès son arrivée en Castille, affecta vis-à-vis des grands des manières royales, par exemple, en leur donnant sa main à baiser, et mécontenta ainsi ces nobles hautains; ce fut, en grande partie, la cause de son insuccès.

de plusieurs personnages et, entre autres, de Pedro Gonzalez de Mendoza, archevêque de Séville et cardinal d'Espagne, prélat qui soutenait sa haute position dans l'Église par des talents hors ligne et qu'une ambition inquiète poussa, comme un grand nombre de prêtres du temps, à prendre une part active aux affaires politiques, que son expérience pratique et sa connaissance des caractères le rendaient parfaitement apte à traiter. Sans abandonner son maître, il entra secrètement en correspondance avec Isabelle, et un service que Ferdinand, à son retour d'Aragon, eut l'occasion de rendre au duc de l'Infantado [1], lui attacha, avec le chef, les autres membres de la puissante famille de Mendoza[2].

Vers ce temps, on vit se produire un incident qui semblait promettre un raccommodement entre les factions hostiles ou, du moins, entre Henri et sa sœur. Le gouvernement de la ville de Ségovie, dont l'imprenable citadelle renfermait le trésor royal, était confié à Andres de Cabrera, officier de la maison du roi. Ce gentilhomme, cédant, en partie, à un sentiment de rancune contre le grand-maître de Saint-Jacques et plus encore peut-être aux instances de sa femme, Béatrix de Bobadilla, l'ancienne amie et compagne d'Isabelle, entra en correspondance avec la princesse et chercha à opérer une réconciliation durable entre elle et son frère. Il invita donc Isabelle à venir à Ségovie, où le roi résidait

[1] Oviedo assigne une autre cause à ce changement ; ce fut, selon lui, le mécontentement des Mendoza, quand Henri IV leur ôta la garde de sa fille pour la donner aux Pacheco.

[2] L'influence de ces nouveaux alliés, et particulièrement du cardinal, sur l'esprit d'Isabelle, fut une nouvelle cause d'ombrage pour l'archevêque de Tolède, qui, dans une lettre au roi d'Aragon, se déclara, quoique favorable à la cause des jeunes époux, dégagé de toute obligation de la servir davantage.

en ce moment, et, pour lui ôter tout soupçon au sujet de sa sincérité, il envoya secrètement, pendant la nuit, sa femme, déguisée en paysanne, à Aranda, où la princesse tenait alors sa cour. Celle-ci, se fiant aux assurances de son amie, n'hésita pas à accepter l'invitation qui lui était faite, et, accompagnée de l'archevêque de Tolède, elle se rendit, en décembre 1473, à Ségovie; dans une entrevue avec son frère, elle justifia sa conduite passée et s'efforça de l'amener à sanctionner son union avec Ferdinand. Henri, naturellement débonnaire, écouta sa sœur avec bienveillance, et, pour donner une preuve publique de la bonne entente existant entre elle et lui, il voulut traverser les rues de la ville, à ses côtés et tenant son cheval par la bride. Ferdinand, de retour en Castille, s'empressa d'arriver à Ségovie, où le roi le reçut avec toute espèce de marques de satisfaction. Une suite de fêtes et de banquets, auxquels les adversaires réconciliés assistèrent, semblait annoncer que toutes les anciennes inimitiés étaient oubliées, et la nation saluait par des transports de joie ces symptômes de paix, après la douloureuse lutte dans laquelle elle était engagée depuis si longtemps.

Ce ne fut cependant qu'un court instant de répit. Le faible monarque se laissa peu à peu remettre sous le joug, et le grand-maître de Saint-Jacques, tirant parti d'une indisposition subite de Henri, après un banquet donné par Cabrera, réussit à faire naître chez lui le soupçon d'une tentative d'empoisonnement. Le roi fut si irrité ou si effrayé à cette pensée, qu'il trama le projet de s'emparer secrètement de sa sœur, projet qui fut déjoué par la prudence de celle-ci et par la vigilance de ses amis [1]. Mais, si le voyage

[1] Oviedo nous a donné un portrait complet de ce cavalier, qui était allié

d'Isabelle à Ségovie ne répondit pas à son attente, puisqu'elle ne se réconcilia pas avec son frère, il eut un résultat important, car la princesse gagna un fidèle partisan dans la personne de Cabrera, qui, exerçant par sa position une surveillance sur le trésor royal, lui vint plus tard fort à propos en aide dans ses différends avec Jeanne.

Peu de temps après cet événement, le roi d'Aragon appela de nouveau Ferdinand à son secours; l'orage qui, depuis une année, s'amassait dans le lointain venait d'éclater sur ce royaume et le dévastait sans pitié. Dans les premiers jours de février 1474, Jean avait envoyé en ambassade à la cour de Louis XI deux des principaux nobles du pays, accompagnés d'une suite brillante de gentilshommes et de serviteurs. Ces ambassadeurs étaient, en apparence, chargés de régler les préliminaires du mariage, déjà convenu, du dauphin avec la fille de Ferdinand et d'Isabelle, l'infante Isabelle, alors dans sa quatrième année[1]; mais, en réalité, ils avaient pour mission de vider par un arrangement définitif ou par un compromis les contestations relatives aux territoires contestés du Roussillon et de la Cerdagne. Le roi de France, qui, malgré sa récente convention avec Jean, se préparait activement à conquérir ces provinces, chercha à gagner du temps; il déçut les envoyés par des semblants de négociations et recourut à tous les moyens que son imagination put lui fournir pour entraver leur voyage dans ses États. Il les arrêta si longtemps en route, qu'ils n'arrivèrent pas à Paris

à une ancienne famille catalane, mais s'éleva par son propre mérite, dit cet auteur, à un si haut rang qu'on peut le considérer comme le fondateur de sa maison.

[1] C'était le premier enfant de Ferdinand et d'Isabelle; elle naquit le 1er octobre 1470 et devint plus tard reine de Portugal.

avant la fin du carême. Louis, qui résidait rarement dans sa capitale, avait eu soin d'en être absent, à cette époque ; on amusa, en attendant, les ambassadeurs par des bals, par des fêtes, par des revues militaires, enfin par tout ce qui pouvait les distraire de l'objet de leur mission. On les empêcha de communiquer avec leur gouvernement, on arrêta leurs courriers, on intercepta leurs dépêches; Jean n'entendait pas plus parler de ses envoyés, que s'ils avaient été en Sibérie ou dans le Japon. Pendant ce temps, on faisait, dans le midi de la France, de formidables préparatifs pour une invasion dans le Roussillon, et, quand les Aragonais, après d'inutiles tentatives de négociation, qui amenèrent des récriminations, des deux côtés, repartirent pour l'Espagne, ils furent deux fois retenus, à Lyon et à Montpellier, par le gouvernement français, qui voulait, avec une extrême sollicitude, leur choisir la route la plus sûre dans un pays traversé par des armées ennemies; ils eurent beau protester, à plusieurs reprises, contre cette obligeance qui les retenait prisonniers, contrairement à leur volonté et au droit des gens. Le prince qui s'abaissa à faire usage de ces ruses mesquines, passait pour le plus habile politique de son siècle.

Pendant ce temps, le seigneur du Lude avait envahi le Roussillon, à la tête de neuf cents lances et de dix mille hommes d'infanterie, outre une redoutable artillerie; une flotte de bâtiments génois de transport, chargés de provisions, accompagnait cette armée en longeant les côtes. Elna se rendit après une opiniâtre résistance; les envahisseurs eurent l'infamie de condamner à mort, comme traitres, le gouverneur de cette place et quelques-uns des prisonniers marquants, puis ils investirent Perpignan. Le roi d'Aragon avait été réduit à un tel état d'indigence par les guerres

incessantes dans lesquelles il s'était vu engagé, que non seulement il manquait d'argent pour lever des troupes, mais qu'il fut même obligé de mettre en gage, pour couvrir les frais de transport des bagages militaires, la robe de fourrures précienses qu'il portait pour se garantir du froid. Dans cette extrémité, ne pouvant pas compter, comme il l'avait espéré, sur la coopération de ses anciens alliés, les ducs de Bourgogne et de Bretagne, il appela de nouveau Ferdinand à son secours, et celui-ci, après une courte entrevue avec son père, à Barcelone, se rendit à Saragosse pour solliciter l'aide des cortès aragonaises.

Un incident, qui mérite d'être rapporté, parce qu'il caractérise bien ce temps anarchique, se produisit pendant le séjour du prince à Saragosse. Un habitant de cette ville, nommé Ximenès Gordo, noble d'origine, mais qui avait renoncé aux priviléges de son rang, afin de pouvoir exercer des fonctions municipales, avait acquis sur ses concitoyens un ascendant dont il avait profité pour accaparer, avec ses créatures, les positions les plus importantes. Il avait indignement abusé de son autorité, non seulement pour corrompre la justice, mais pour commettre lui-même impunément et publiquement des crimes. Bien que ces faits ne fussent pas ignorés, le coupable était si redoutable par la popularité dont il jouissait dans le petit peuple, que Ferdinand, désespérant d'obtenir sa punition par les voies ordinaires, résolut de recourir à un procédé plus sommaire. Comme Gordo se présentait quelquefois au palais pour faire sa cour au prince, celui-ci affecta de lui témoigner une faveur inusitée et de l'accueillir avec une courtoisie qui devait lui ôter toute défiance, s'il en avait conçue. Un jour que le misérable s'était rendu au palais, il fut invité à pas-

ser dans une salle écartée, où le prince désirait causer avec lui d'affaires importantes; en entrant dans la chambre, il y trouva, à sa grande surprise, l'exécuteur des hautes-œuvres, le bourreau de la ville, dont la présence, aiusi que celle d'un prêtre et la vue d'instruments de supplice, lui révéla brusquement l'affreuse destinée à laquelle il était condamné.

Gordo se vit alors reprocher les nombreux forfaits dont il s'était souillé et entendit prononcer son arrêt de mort. En vain il en appela à Ferdinand et lui rappela les services qu'il avait, en plus d'une occasion, rendus à son père; le prince lui assura qu'il ne les oublierait pas et les reconnaîtrait en protégeant ses enfants; puis, l'engageant à demander à son confesseur le pardon de ses péchés, il l'abandonna aux mains du bourreau. Le cadavre du supplicié fut, le jour même, exposé sur une des places publiques de la ville, à la vue de ses amis et de ses adhérents terrifiés, dont la plupart expièrent leurs crimes devant les tribunaux ordinaires. Ce trait singulier dépeint parfaitement ces temps de désordre, où des actes de violence suspendaient souvent le cours régulier de la justice, même dans les pays où la forme du gouvernement se rapprochait le plus d'une constitution déterminée. Le lecteur se rappellera, sans doute, un fait semblable attribué à Louis XI, dans le roman de « Quentin Durward, » où Walter Scott a admirablement esquissé le caractère de ce monarque.

Les subsides votés par les cortès aragonaises étaient insuffisants pour tirer le roi Jean de ses embarras, et, campé avec sa petite armée sur les frontières du Roussillon, il vit succomber peu à peu la capitale de cette province, sans pouvoir lui apporter le moindre secours. Les habitants, qui luttèrent contre les assiégeants avec un héroïsme digne de

l'ancienne Numance ou de Sagonte, résistèrent aux tourments de la plus horrible famine; ils se repurent des aliments les plus répugnants, de chats, de chiens, des cadavres de leurs ennemis et même de ceux de leurs compatriotes qui avaient été tués. Lorsqu'enfin la garnison capitula à des conditions honorables, le 14 mars 1475, elle ne comptait plus que quatre cents hommes, qui, à l'évacuation de la place, durent gagner à pied Barcelone, parce qu'ils avaient abattu leurs chevaux, pendant le siége, pour s'en nourrir.

Les termes de la capitulation, d'après lesquels il était permis à tout habitant de quitter la ville ou d'y rester, à son choix, sans crainte d'être inquiété, étaient trop peu rigoureux pour satisfaire l'esprit vindicatif de Louis XI. Il écrivit immédiatement à ses généraux, pour leur ordonner de forfaire à leurs engagements, d'affamer assez la ville pour engager la population à en sortir, et de confisquer à leur profit les biens des principaux nobles. Après avoir exposé, dans tous ses détails, la conduite perfide qu'ils devaient suivre, il finissait en leur annonçant « qu'avec la grâce de Dieu, de Notre-Dame et de monsieur saint Martin, il serait au milieu d'eux avant l'hiver, pour les aider à exécuter ce plan. » Tel était le misérable mélange d'hypocrisie et de superstition qui caractérisait la politique des cours européennes dans ce siècle corrompu, et qui ternit l'éclat des noms les plus illustres dans l'histoire.

L'occupation du Roussillon fut suivie d'une trêve de six mois entre les parties belligérantes. Nous avons un peu devancé le cours régulier de notre récit, afin de suivre jusqu'au bout la guerre avec la France, avant de revenir en Castille, où Henri IV, souffrant d'une maladie incurable, approchait peu à peu du terme de son règne désastreux.

Cet événement, qui, par les conséquences importantes qu'il faisait prévoir, était attendu avec la plus grande anxiété, non seulement par ceux qui avaient un intérêt immédiat et personnel en jeu, mais par la nation entière, arriva dans la nuit du 11 décembre 1474; il fut hâté par la mort du grand-maître de Saint-Jacques, sur qui le faible Henri était, depuis de longues années, habitué à se reposer complétement et qui avait été emporté, peu de mois auparavant, par une maladie aiguë, au milieu même de ses projets ambitieux. Le roi, qui, dépérissant lentement, avait eu tout le temps de se préparer à mourir, n'avait pas fait de testament et même, comme on l'assure généralement, n'avait pas désigné son successeur; chose singulière, non seulement parce qu'elle était contraire à l'usage établi, mais parce que précisément, à cette époque, la succession avait été si longtemps et si chaudement disputée [1]. Les testaments des souverains de Castille, bien qu'ils n'eussent jamais été considérés comme liant positivement la nation et qu'ils eussent même été cassés quelquefois par la législature [2], quand elle les jugeait inconstitutionnels ou simplement mauvais, avaient toujours été l'objet d'un grand respect.

Avec Henri IV s'éteignit la branche masculine de la maison de Transtamare, qui avait occupé le trône durant plus d'un siècle et qui, dans une suite de quatre générations seulement, avait montré toutes les nuances de caractères,

[1] Cette affaire est enveloppée d'une certaine obscurité et a été rapportée très différemment et très inexactement par les historiens espagnols de nos jours.

[2] C'est ce qui avait eu lieu pour les testaments d'Alphonse de Léon et d'Alphonse le Sage, au XIII^e siècle, et pour celui de Pierre le Cruel, au XIV^e.

depuis le hardi et chevaleresque Henri I[er] jusqu'au dernier et faible prince qui porta ce nom.

Henri IV est suffisamment connu par l'histoire de son règne. Il ne manquait pas de certaines qualités aimables, et l'on doit l'accuser plutôt de faiblesse que de perversité; il est vrai que cette faiblesse dans des hommes revêtus des grands pouvoirs que les plus petits souverains même exerçaient, à cette époque, pouvait être plus funeste aux États que la perversité. Un roi méchant, qui se sent responsable de ses actes devant la nation, ménagera probablement les apparences, et, quand ses passions ou ses propres intérêts ne sont pas en jeu, il gouvernera dans l'intérêt général de ses sujets. Au contraire, un prince faible n'est trop souvent qu'un jouet dans les mains de ses favoris, qui, s'abritant derrière l'autorité royale pour échapper à la responsabilité des mesures qu'eux-mêmes ont prises, sacrifient sans remords le bien public au profit de leur cupidité personnelle. C'est ainsi que les nations, livrées en proie aux convoitises d'une foule de tyrans, souffrent bien plus que si elles gémissaient sous la tyrannie d'un seul homme. Tel fut le sort de la Castille sous Henri IV; déchirée par les factions, ruinée par d'indignes parasites, elle vit l'impunité couvrir les plus scandaleuses infractions aux lois, la foi publique effrontément trahie, le trésor épuisé, la cour transformée en un théâtre d'orgies et la corruption trop franche, trop cynique pour essayer de se cacher sous le voile de l'hypocrisie! Jamais encore, depuis la grande invasion des Sarrasins, le royaume n'était tombé aussi bas [1].

[1] Voir l'Appendice à la fin de ce volume, note 3.

# CHAPITRE V.

## GUERRE DE LA SUCCESSION.

(1474-1476)

Couronnement d'Isabelle. — Règlement relatif à l'autorité royale. — Appui donné à Jeanne par Alphonse de Portugal. — Invasion en Castille. — Retraite des Castillans. — Emploi de l'argenterie des églises. — Réorganisation de l'armée. — Bataille de Toro. — Soumission complète du royaume. — Paix avec la France et le Portugal. — Entrée de Jeanne dans un couvent. — Mort de Jean II d'Aragon.

La plupart des écrivains contemporains se contentent, pour établir les droits d'Isabelle à la couronne de Castille, d'invoquer l'illégitimité de sa rivale Jeanne. Mais, comme ce fait, quelque probabilité qu'il emprunte aux dérèglements publics de la reine et à quelques autres circonstances, ne fut jamais prouvé juridiquement et ne fit même jamais l'objet d'une enquête légale, on ne peut raisonnablement s'en emparer pour justifier suffisamment les prétentions de la princesse [1].

[1] La croyance populaire au sujet de l'illégitimité de Jeanne était fondée sur les motifs suivants : 1° Le premier mariage du roi Henri avec Blanche de Navarre avait été dissous, après avoir subsisté douze ans, pour cause,

Les titres d'Isabelle dérivent de la volonté nationale, exprimée par les cortès. Le droit de cette assemblée à interpréter les lois réglant la succession à la couronne et même à disposer de la succession, de la manière la plus absolue, ne peut être soumis à contestation, car il repose sur de nombreux précédents, qui le montrent exercé dès une époque fort ancienne. Dans le cas présent, la législature, peu après la naissance de Jeanne, lui prêta le serment ordinaire de fidélité et la reconnut ainsi comme l'héritière présomptive du trône. Plus tard cependant, les cortès, pour des raisons qu'elles jugeaient suffisantes et dans la conviction que leur consentement à cet acte n'avait été obtenu que par une pression du roi, revinrent sur ce qu'elles avaient fait et rendirent l'hommage à Isabelle, comme au seul successeur

ainsi qu'on l'avait proclamé publiquement, « d'impuissance des parties; » 2° la princesse Jeanne, l'unique enfant de la seconde reine, Jeanne de Portugal, n'était née que dans la huitième année de ce mariage, lorsque la reine était depuis longtemps fameuse par ses galanteries; 3° quoique Henri eût plusieurs maîtresses, dont le faste scandalisait tous ses sujets, on n'apprit jamais qu'il eût eu un enfant d'aucune d'elles. — Pour balancer les présomptions tirées de ces faits, il faut rappeler que le roi paraît, jusqu'au jour de sa mort, avoir chéri Jeanne comme sa fille, et que Beltran de la Cueva, duc d'Albuquerque, au lieu de soutenir les prétentions de Jeanne à la couronne, après la mort de Henri, comme il était naturel qu'il le fît, s'il avait été son père, s'attacha au parti de sa rivale Isabelle.

La reine Jeanne ne survécut que six mois environ à son époux. Le père Florez a tenté faiblement de la réhabiliter, mais, sans parler de presque tous les historiens contemporains et des documents officiels du temps, le témoignage du fidèle partisan de cette reine, Castillo, a imprimé trop fortement la tache sur son nom pour qu'on puisse l'effacer aisément.

On dit cependant que Jeanne mourut en odeur de sainteté. Ferdinand et Isabelle firent déposer son corps dans un riche mausolée, que l'ambassadeur à la cour du grand Tamerlan s'était fait faire, et d'où ses restes mortels furent enlevés avec peu de cérémonie pour faire place à ceux de sa royale maîtresse.

légitime de Henri. Elles persistèrent si fermement dans ces dispositions, que, convoquées à deux reprises différentes par le roi, à l'effet de renouveler le serment prêté à Jeanne, elles refusèrent de se réunir [1]; et c'est ainsi qu'Isabelle, quand son frère mourut, put réclamer la couronne, en invoquant un titre qui empruntait toute son autorité à la sanction législative. On peut ajouter que la princesse se rendait si bien compte de la nature réelle de ses droits, que, dans ses différents manifestes, tout en signalant le bruit populaire au sujet de l'illégitimité de sa rivale, elle fonda la force de sa cause sur la décision des cortès.

En apprenant la mort de Henri, Isabelle signifia aux habitants de Ségovie, où elle résidait alors, son désir d'être proclamée reine dans cette ville, avec les solennités usitées en de pareilles occasions [2]. Le lendemain matin, 13 décembre 1474, une foule nombreuse, composée de nobles, d'ecclésiastiques et de magistrats en costume, se rendit à l'alcazar ou château royal, et, la recevant sous un dais de riche brocart, l'escorta solennellement jusqu'à la place principale de la ville, où l'on avait érigé une large estrade, pour servir à la célébration de la cérémonie. La princesse, magnifiquement vêtue, montait un genet d'Espagne, que deux fonctionnaires civils tenaient par la bride; un officier de sa cour la précédait à cheval, tenant en l'air une épée nue, symbole de la souveraineté. Arrivée sur la place, Isabelle mit

[1] Voir partie 1re, chap. IV, note 1.

[2] Heureusement cette forteresse, qui renfermait le trésor royal, était gardée par Andres de Cabrera, l'époux de l'amie d'Isabelle, Béatrix de Bobadilla. L'appui de ce seigneur, dans ce moment critique, fut des plus mportants, et Oviedo n'hésite pas à déclarer « qu'il dépendit de Cabrera de donner la couronne à Isabelle ou à sa rivale. »

pied à terre et, gravissant l'estrade, s'assit sur un trône préparé pour elle. Un héraut cria à haute voix : « Castille, Castille pour le roi don Ferdinand et son épouse dona Isabelle, reine propriétaire (*reina proprietaria*) de ces royaumes! » On déploya alors les étendards royaux, tandis que le son des cloches et les détonations des canons du château annonçaient au loin l'avénement de la nouvelle souveraine. La princesse, après avoir reçu l'hommage de ses sujets et juré de maintenir inviolablement les libertés nationales, se leva et, suivie du cortége qui l'avait amenée, se dirigea lentement vers l'église cathédrale ; là, après le Te Deum, elle se prosterna devant le maitre-autel, et, rendant grâce à Dieu de la protection qu'il lui avait accordée jusque-là, le pria d'éclairer ses conseils à l'avenir, afin qu'elle pût toujours s'acquitter, avec équité et sagesse, des grands devoirs qui lui étaient confiés. Telles étaient les simples formalités du couronnement des souverains castillans, avant le XVI[e] siècle.

Les villes favorables à la cause d'Isabelle, — c'étaient de beaucoup les plus populeuses et les plus riches du royaume, — suivirent l'exemple de Ségovie et levèrent l'étendard royal au nom de la nouvelle reine. Les principaux grands et la plupart des nobles d'un rang inférieur arrivèrent bientôt de tous côtés, pour prêter le serment de fidélité, et une assemblée des états, réunie en février suivant, donna, par une semblable cérémonie, une sanction constitutionnelle aux faits accomplis [1].

[1] Marina, qui, par ses recherches spéciales et par les facilités qu'il eut de s'instruire, est la meilleure autorité, est aussi la seule sur laquelle nous nous fondions pour cette réunion des cortès. Les extraits qu'il donne de la lettre de convocation paraissent toutefois prouver que cette réunion

A l'arrivée de Ferdinand, qui revenait d'Aragon, où il était retenu par la guerre du Roussillon, à l'époque de la mort de Henri, une discussion fâcheuse s'éleva au sujet de la part d'autorité dont chacun des époux jouirait dans le gouvernement. Les parents du prince, l'amiral Henriquez à leur tête, prétendaient que lui seul, comme le plus proche représentant mâle de la maison de Transtamare, avait droit à la couronne de Castille et à la souveraineté; d'un autre côté, les amis d'Isabelle soutenaient que le trône appartenait exclusivement à celle-ci, comme héritière légitime et propriétaire du royaume. La question fut enfin soumise à l'arbitrage du cardinal d'Espagne et de l'archevêque de Tolède, qui, après un examen attentif, établirent par un précédent non douteux que les femmes n'étaient pas exclues de la succession en Castille et à Léon, comme en Aragon [1]; qu'Isabelle était par conséquent seule héritière de ces États, et que Ferdinand ne possédait d'autre autorité que celle que sa femme voudrait lui reconnaître. On prépara alors une convention sur les bases du contrat de mariage, que nous avons

avait pour but la reconnaissance, non de Ferdinand et d'Isabelle, mais de leur fille, comme héritière légitime de la couronne. Parmi les nobles qui se déclarèrent ouvertement en faveur d'Isabelle, il n'y avait pas moins de quatre des six personnages, auxquels Henri IV avait confié la garde de sa fille Jeanne; c'étaient le grand cardinal d'Espagne, le connétable de Castille, le duc de l'Infantado et le comte de Benavente.

[1] Un précédent en faveur des femmes, en Aragon, fut plus tard fourni par le paisible avénement et le long règne de Jeanne, fille de Ferdinand et d'Isabelle, et mère de Charles-Quint. L'introduction de la loi salique, sous la dynastie des Bourbons, opposa, il est vrai, une nouvelle barrière, mais celle-ci a été détruite depuis par le décret du dernier roi, Ferdinand VII, et l'autorité toute-puissante des cortès, et il est permis d'espérer qu'Isabelle II, en maintenant heureusement ses droits légitimes, a écarté pour toujours cette question tant discutée.

fait connaître[1]. Toutes les nominations aux fonctions municipales et aux bénéfices ecclésiastiques devaient être faites au nom de Ferdinand et d'Isabelle, de l'avis et du consentement de la reine. Celle-ci nommerait les employés du fisc et aurait la garde du trésor ; elle seule recevrait les serments des commandants des places fortes. La justice serait administrée conjointement par les deux époux, quand ils résidaient dans la même ville, et séparément par chacun d'eux, en l'absence de l'autre. Les proclamations et les lettres patentes devaient être signées par tous les deux ; la monnaie serait frappée à leur effigie et les armes de Castille et d'Aragon réunies devaient figurer sur le sceau de l'État[2].

Ferdinand fut, dit-on, si mécontent de cette convention par laquelle les droits essentiels de la souveraineté étaient donnés à sa femme, qu'il menaça celle-ci de retourner en Aragon, mais Isabelle lui répondit que ce partage de la puissance existerait plutôt de nom que de fait; elle lui dit que leurs intérêts étaient indivisibles, que sa volonté à lui serait la sienne; enfin que, si l'on admettait en ce moment le prin-

[1] Voir partie 1re, ch. III. — Les pouvoirs de Ferdinand ne sont pas aussi étroitement limités ou, du moins, ne sont pas aussi soigneusement définis dans cette convention que dans le contrat de mariage. La pièce est, en effet, beaucoup plus courte et a un caractère plus général.

[2] Il ne semble pas que cette convention fut jamais confirmée par les cortès, ni même qu'elle leur fut soumise. Marina dit cependant qu'elle émanait de ce corps ; mais, d'après le récit de Pulgar et *la pièce même*, il paraît qu'elle ne reçut jamais d'autre approbation que celle de la haute noblesse et des cavaliers du royaume. L'empressement de Marina à trouver des exemples de l'intervention de la branche populaire de la législature dans toutes les grandes affaires de l'État, rend ordinairement sa vue subtile, mais parfois aussi l'offusque; dans le cas présent, cet auteur a, sans doute, confondu un acte irrégulier de l'aristocratie seule avec les actes délibérés de la législature.

cipe d'exclure les femmes du trône, leur enfant unique, qui était une fille, serait nécessairement déshéritée. La reine réussit par ces arguments et par d'autres du même genre à calmer son époux offensé, sans compromettre les prérogatives de sa couronne.

Quoique la noblesse eût, en général, embrassé le parti d'Isabelle, ainsi qu'on l'a déjà vu, il y avait cependant un petit nombre de familles, dont quelques-unes des plus puissantes, qui paraissaient décidées à soutenir sa rivale. Parmi ces nobles, on distinguait le marquis de Villena, qui, doué moins que son père du génie de l'intrigue, se faisait remarquer par sa valeur intrépide et qui est vanté par un historien espagnol comme « étant la meilleure lance du royaume. » Les immenses domaines de ce seigneur, qui s'étendaient depuis Tolède jusqu'à Murcie, lui donnaient une influence considérable dans le sud de la Nouvelle-Castille. Le duc d'Arevalo était tout aussi puissant sur les frontières de l'Estramadure. A ces deux mécontents se joignirent le grand-maître de Calatrava et son frère, ainsi que le jeune marquis de Cadix et, comme on s'en aperçut bientôt, l'archevêque de Tolède. Ce dignitaire de l'Église, qui depuis longtemps assistait, avec une jalousie secrète, à l'élévation du cardinal Mendoza, n'avait pu souffrir plus longtemps l'ascendant que ce prélat, par sa rare sagacité et par son adresse insinuante, avait acquis sur l'esprit des jeunes souverains. Après quelques excuses maladroites, il s'était brusquement retiré dans ses terres, et ni les démarches les plus amicales de la reine, ni les lettres suppliantes du vieux roi d'Aragon n'avaient pu fléchir son esprit inflexible et l'engager à reparaître à la cour. On ne tarda pas à voir, par ses relations avec les ennemis d'Isabelle, qu'il travaillait activement à miner le

trône sur lequel il avait contribué avec tant de zèle à élever celle-ci [1].

Ces nobles coalisés invitèrent Alphonse V, roi de Portugal, à soutenir les droits de sa nièce Jeanne au trône de Castille et lui proposèrent de s'assurer ce magnifique héritage, en épousant cette princesse. Les confédérés lui présentèrent, en même temps, un relevé exagéré de leurs forces, qui, unies aux siennes, le rendraient capable de chasser bientôt les usurpateurs, privés de l'appui de l'Aragon, dont les armes trouvaient déjà une occupation suffisante dans les démêlés avec le roi de France.

Alphonse, à qui ses victoires sur les Mores de la côte barbaresque avaient valu le surnom de l'Africain, était précisément d'un caractère à être séduit par la nature de cette entreprise. La protection d'une princesse maltraitée, sa proche parente, était dans l'esprit de la chevalerie, tandis que la conquête d'un riche territoire, attenant au sien, devait non seulement satisfaire ses rêves de gloire, mais sa cupidité moins désintéressée. Le roi fut confirmé dans ces dispositions par son fils, le prince Jean, dont l'esprit belliqueux et entreprenant trouvait dans cette guerre un but plus noble pour son ambition, que dans une lutte contre une horde de sauvages africains.

Quelques-uns des conseillers d'Alphonse cependant avaient un jugement assez froid pour reconnaître les difficultés de l'entreprise. Ils dirent au roi que les nobles castillans sur lesquels il comptait principalement étaient les hommes mêmes, qui avaient le plus travaillé à perdre

[1] Tous les écrivains espagnols signalent la jalousie inspirée par le cardinal de Mendoza à l'archevêque de Tolède comme la véritable cause de la défection de celui-ci.

Jeanne et à assurer la succession à sa rivale; ils lui rappelèrent que Ferdinand était uni par les liens du sang aux familles les plus puissantes de la Castille, que la masse du peuple, les classes moyennes et inférieures, n'étaient pas seulement convaincues de la légitimité des droits de la princesse, mais encore étaient profondément attachées à celle-ci. Ils lui représentèrent enfin que la haine invétérée des Castillans contre le Portugal, les rendrait trop hostiles à une intervention de ce royaume, pour qu'il fût permis d'espérer des succès durables [1].

Ces objections si sensées ne purent refréner l'ardeur de Jean ni l'ambition ou la cupidité de son père. La guerre fut donc décidée, et Alphonse, après avoir sommé les nouveaux souverains insolemment et inutilement, comme on peut supposer, de résigner la couronne en faveur de Jeanne, se prépara à envahir immédiatement la Castille, à la tête d'une armée, qui se montait, d'après les historiens portugais, à cinq mille six cents hommes de cavalerie et quatorze mille d'infanterie. Ces troupes, quoiqu'elles ne fussent pas numériquement aussi formidables qu'on aurait pu s'y attendre, comprenaient l'élite des chevaliers portugais, brûlant de se couvrir de lauriers semblables à ceux que leurs pères avaient jadis cueillis dans les plaines d'Aljubarrotta; d'un autre côté, ce noyau de soldats devait être considérablement grossi par

[1] L'ancienne rivalité qui existait entre les deux nations avait dégénéré en une haine implacable, depuis la sanglante défaite des Castillans à Aljubarrotta, en 1235, où périt l'élite de leur noblesse; le roi Jean Ier porta, dit-on, le deuil jusqu'au jour de sa mort, en commémoration de ce désastre. Pulgar, secrétaire de Ferdinand et d'Isabelle, écrivit par leur ordre une lettre au roi de Portugal, dans laquelle il chercha, par de nombreux arguments fondés sur l'intérêt et la justice, à détourner ce monarque de l'entreprise qu'il méditait.

l'arrivée des partisans de Jeanne, qui s'empresseraient d'accourir sous les drapeaux d'Alphonse, dès qu'il aurait franchi les frontières de la Castille. Des négociations étaient ouvertes, en même temps, avec le roi de France, invité à faire une descente en Biscaye, par la promesse, quelque peu prématurée, de la cession d'une partie du territoire conquis.

Au commencement de mai 1475, le roi de Portugal se mit en marche et, entrant en Castille par l'Estramadure, se dirigea, au nord du pays, vers Placencia, où il rencontra le duc d'Arevalo et le marquis de Villena; ce dernier le présenta à Jeanne. Le 12 de ce mois, il fut fiancé avec tout le cérémonial usité à cette princesse, alors à peine âgée de treize ans, et il dépêcha un courrier à Rome, pour solliciter une dispense de mariage, rendue nécessaire par la proche parenté des parties. Les royaux époux furent ensuite solennellement proclamés souverains de Castille, et les différentes villes du royaume reçurent des lettres, exposant les titres de Jeanne et réclamant le serment de fidélité[1].

Après quelques jours passés dans des fêtes, l'armée se remit en marche, remontant toujours vers le nord, et se dirigea sur Arevalo, où le roi de Portugal résolut d'attendre les renforts promis par ses alliés castillans. S'il avait pénétré tout d'abord dans le midi de la Castille, où se trouvaient la plupart de ses partisans, et qu'il eût commencé activement les opérations avec l'aide du marquis de Cadix, qui était, on le savait, prêt à le soutenir, il est difficile de dire ce qui fût arrivé. Ferdinand et Isabelle avaient été si bien

[1] D'après Bernaldez, Alphonse, avant son invasion, fit des cadeaux d'argenterie et même d'argent aux nobles castillans qu'il croyait bien disposés en sa faveur; quelques-uns d'entre ceux-ci, et en particulier le duc d'Albe, reçurent ces présents et les employèrent pour la cause d'Isabelle.

pris au dépourvu par la brusque invasion d'Alphonse, qu'ils avaient tout au plus cinq cents hommes de cavalerie à lui opposer. L'ennemi, en s'arrêtant à Arevalo, leur donna le temps de faire leurs préparatifs. Tous deux se montrèrent infatigables, en cette occasion. Isabelle, dit-on, passait souvent des nuits entières à dicter des dépêches à ses secrétaires ; elle visitait en personne les garnisons dont la fidélité semblait douteuse, accomplissant de longs et pénibles voyages, à cheval, avec une célérité surprenante, et endurant des fatigues qui faillirent, comme elle était, à cette époque, d'une santé délicate, lui devenir funestes [1]. Dans une excursion à Tolède, elle voulut faire une nouvelle tentative pour regagner l'amitié de son ancien ministre, l'archevêque; elle lui dépêcha donc un envoyé pour l'informer de son intention de lui faire en personne une visite, à sa résidence d'Alcala de Henarès. Mais le prélat, au lieu d'être adouci par cette condescendance, lui ayant brutalement répondu, « que si elle entrait par une porte, il sortirait par l'autre, » elle ne compromit pas sa dignité par de nouvelles démarches.

Grâce aux efforts extraordinaires des deux époux, Ferdinand se trouva, au commencement de juillet, à la tête d'une armée qui s'élevait en tout à quatre mille hommes d'armes, huit mille chevau-légers et trente mille hommes d'infanterie, milice indisciplinée, recrutée principalement dans les districts montagneux du nord, qui manifestaient un dévouement particulier à la cause d'Isabelle; les partisans que celle-ci avait dans le sud s'employaient à étouffer les dissen-

[1] La reine, qui était enceinte à cette époque, accoucha avant terme par suite des fatigues excessives qu'elle avait subies.

sions intestines et faisaient des incursions sur les frontières du Portugal.

Pendant ce temps, Alphonse, après avoir perdu près de deux mois à Arevalo, avait marché sur Toro, que le gouverneur de la ville, ainsi qu'il avait été convenu d'avance, lui livra, bien que la forteresse, commandée par une femme, continuât de lui résister opiniâtrément. Tandis qu'il s'occupait de la réduire, il reçut la soumission de la ville et du château voisins de Zamora. La défection de ces deux places, qui comptaient parmi les plus considérables de la province de Léon et dont la possession était surtout importante pour le roi de Portugal, étant situées dans le voisinage de ses États, fut douloureusement ressentie par Ferdinand, qui résolut de marcher immédiatement contre son rival et de vider leur querelle par une bataille. Le prince agissait en cela contrairement au conseil de son père, qui, recommandant le parti, jugé d'ordinaire le plus prudent pour un pays envahi, l'engageait à se tenir sur la défensive, plutôt que de risquer tout au hasard d'un seul combat.

Ferdinand arriva devant Toro, le 19 juillet, et rangea immédiatement son armée en ordre de bataille, sous les murs de la ville. Comme le roi de Portugal restait dans ses lignes de défense, le prince envoya un héraut dans son camp, pour le défier à une rencontre dans la plaine, avec toute son armée ou, en cas de refus, l'inviter à trancher leurs différends par un combat personnel. Alphonse accepta cette dernière proposition, mais, une discussion s'étant élevée au sujet des garanties à donner, des deux côtés, pour répondre de leurs engagements, cette provocation resta, comme il arrivait ordinairement, une vaine fanfaronnade chevaleresque.

L'armée castillane, réunie en très grande hâte, manquait totalement, pour ce motif, d'artillerie de siége et des moyens d'incommoder une place forte, et, comme les forteresses voisines, au pouvoir de l'ennemi, lui coupaient les communications, elle se trouva bientôt à court de vivres. Il fut donc décidé dans un conseil de guerre qu'elle se retirerait, sans aucun délai. Cette décision ne fut pas plus tôt connue qu'elle excita un mécontentement général dans le camp. Les soldats crièrent tout haut que le roi était trahi par les nobles, et une bande de Basques fidèles, enflammés par le soupçon d'une conspiration contre la personne du prince, firent irruption dans l'église, où Ferdinand délibérait avec ses officiers, et, l'enlevant dans leurs bras, malgré ses explications et ses remontrances, le portèrent jusqu'à sa tente. La soldatesque mutinée battit ensuite en retraite, avec si peu d'ordre qu'il eût suffi de deux mille cavaliers portugais, dit un contemporain, pour mettre en déroute et peut-être pour détruire toute l'armée. Quelques détachements vinrent renforcer les garnisons des villes fidèles, mais la plupart des soldats se dispersèrent dans leurs montagnes natales. Peu de temps après, la citadelle de Toro capitula. L'archevêque de Tolède, regardant le sort de la guerre comme désormais décidé, joignit alors ouvertement le roi de Portugal, à la tête de cinq cents lances, et on l'entendit fièrement dire « qu'il avait tiré Isabelle de la quenouille et qu'il l'y renverrait bientôt. »

Une entrée en campagne aussi désastreuse était bien faite pour remplir d'anxiété le cœur de la reine. Les mouvements révolutionnaires, qui depuis si longtemps agitaient la Castille, avaient jeté une telle perturbation dans les esprits, qu'il était difficile de prévoir jusqu'à quel point la fidélité

douteuse des Castillans, même les plus dévoués à leur souveraine, serait ébranlée, dans ce moment critique, par d'aussi cruels revers. Heureusement pour Isabelle, Alphonse n'était pas dans une situation à pouvoir profiter de ses succès; les alliés qu'il possédait dans le royaume avaient eu la plus grande peine à enrôler leurs vassaux dans le parti des envahisseurs, et, loin d'être en état de lui fournir les contingents sur lesquels il comptait, ils avaient assez à faire de se défendre eux-mêmes contre les partisans d'Isabelle. En même temps, de nombreux escadrons de cavalerie légère de l'Estramadure et de l'Andalousie faisaient des incursions dans le Portugal, dont les frontières sans défense étaient livrées à la plus terrible dévastation. Les chevaliers portugais se plaignirent hautement d'être enfermés dans les murs de Toro, pendant que le théâtre de la guerre était porté dans leur propre pays, et Alphonse se vit obligé de détacher de son armée, pour couvrir son royaume, des troupes si considérables, qu'il fut réduit à l'impuissance de pousser ses opérations plus loin. Dans cette conjoncture, il fut tellement frappé de la difficulté de son entreprise, que, dans des négociations ouvertes, à cette époque, avec les souverains castillans, il se montra prêt à renoncer à toutes ses prétentions sur la couronne, pourvu qu'on lui cédât la Galice, avec les villes de Toro et de Zamora, et qu'on lui payât une forte somme d'argent. Ferdinand et ses ministres, dit-on, auraient bien voulu accepter la proposition, mais la magnanime Isabelle, tout en consentant au paiement de la somme demandée, refusa résolûment de céder fût-ce un seul pouce de territoire.

Pendant ce temps, le roi et la reine, sans se laisser abattre par leurs derniers revers, s'efforçaient de réorganiser l'armée

sur un meilleur pied; ils devaient, à cet effet, recourir à de nouveaux subsides, car le trésor du roi Henri, livré entre leurs mains par Andres de Cabrera, à Ségovie, avait été épuisé par les opérations précédentes [1]. Le vieux roi d'Aragon leur conseilla d'imiter l'exemple de leur ancêtre, Henri II, de glorieuse mémoire, en aliénant au profit de leurs sujets une grande partie de leurs domaines, qu'ils pourraient reprendre, à leur gré, une fois affermis sur le trône. Isabelle toutefois, au lieu d'employer un aussi méprisable stratagème, préféra se fier au patriotisme des Castillans. Elle convoqua donc les états pour le mois d'août 1475, à Medina del Campo. Comme la nation avait été trop appauvrie, sous le règne précédent, pour qu'il fût possible d'établir de nouveaux impôts, on imagina un expédient extraordinaire pour se procurer l'argent dont on avait besoin. On proposa d'abandonner au trésor royal, avec promesse de rachat dans le terme de trois années, pour la somme de trente *cuentos* ou millions de maravédis, la moitié de l'argenterie de toutes les églises du royaume. Le clergé, généralement dévoué aux intérêts d'Isabelle, loin de condamner cette étrange proposition, s'efforça de vaincre les objections de la reine, au moyen d'arguments et d'exemples tirés des Écritures. Ce fait accuse chez ces prêtres un désintéressement des plus rares à cette époque et dans ce pays; il les montre aussi pleins de confiance dans la bonne foi d'Isabelle, con-

[1] On trouva dans les coffres royaux environ dix mille marcs d'argent. Isabelle offrit à Cabrera un gobelet d'or de sa table, en promettant qu'un pareil présent lui serait régulièrement fait, à lui et à ses héritiers, à chaque anniversaire du jour où il avait remis à la reine la forteresse de Ségovie. Elle lui témoigna mieux encore sa reconnaissance plus tard, en l'élevant au rang de marquis de Moya et en lui donnant un domaine en rapport avec sa nouvelle dignité.

fiance que cette princesse justifia par la ponctualité avec laquelle elle s'acquitta de ses obligations [1].

Ainsi pourvus des fonds nécessaires, les souverains furent en état de faire de nouvelles levées et de réunir une armée mieux équipée et mieux disciplinée que la précédente. Ils passèrent le reste de l'été et l'automme suivant dans ces préparatifs, s'occupant aussi à fortifier avec plus de soin les places qui avaient reconnu leur autorité et à réduire celles qui leur résistaient encore. Pendant ce temps, le roi de Portugal campait, avec ses forces considérablement diminuées, à Toro, d'où il ne sortit qu'une seule fois pour secourir ses amis; cette tentative fut déjouée par la vigilance toujours éveillée d'Isabelle.

Au commencement de décembre, Ferdinand passa du siége de Burgos, dans la Vieille-Castille, à celui de Zamora, dont les habitants avaient manifesté le désir de rentrer dans l'obéissance; avec leur aide et soutenu par un gros détachement de son armée, il se prépara à investir la citadelle de cette ville. Alphonse, menacé de voir ses communications avec son pays coupées, si cette place tombait aux mains de son adversaire, résolut de la secourir à tout prix, et il dépêcha un courrier en Portugal, pour inviter son fils, le prince Jean, à le rejoindre sur-le-champ avec toutes les troupes qu'il pourrait lever. Des deux côtés, on aspirait impatiemment à une bataille générale, qui mît un terme aux calamités de cette longue guerre.

Le prince portugais, ayant réuni avec peine un corps d'armée, montant à deux mille lances et huit mille hommes

[1] Le docteur Salazar de Mendoza s'indigne de cette profanation de l'argenterie des églises, mesure, dit-il, « qu'aucune nécessité ne pouvait justifier. » Ce digne chanoine florissait au XVII[e] siècle.

d'infanterie, tourna la Galice, au nord, et effectua sa jonction avec son père, à Toro, le 14 février 1476. Alors Alphonse envoya une pompeuse proclamation au pape, au roi de France, à ses propres sujets et à ses partisans dans la Castille, pour leur annoncer son intention de prendre l'usurpateur ou de le chasser sans délai du royaume. Dans la nuit du 17, après avoir pourvu à la sûreté de la ville, en y laissant une nombreuse réserve, il emmena le reste de son armée, qui probablement ne dépassait guère trois mille cinq cents hommes de cavalerie et cinq mille d'infanterie, avec une forte artillerie et une grande quantité d'arquebuses; cette arme était encore, à cette époque, si grossière et si incommode, qu'elle n'avait pas entièrement supprimé les anciens moyens de destruction mis en usage par les Européens. Les Portugais, passant le pont de Toro, poursuivirent leur marche vers le sud en longeant le Douro, et arrivèrent, avant le jour, devant Zamora, à quelques lieues seulement de distance [1].

Au lever du soleil, les Castillans furent surpris de voir, de l'autre côté du fleuve, flotter des bannières et briller des armes, tandis que des décharges d'artillerie annonçaient, avec plus d'éclat encore, la présence de l'ennemi. Ferdinand ne pouvait croire que son rival, se proposant de secourir le château de Zamora, eût occupé une position évidemment si mal choisie. Le Douro, qui séparait Alphonse de la forteresse, située à l'extrémité septentrionale de la ville, l'empêchait de lui porter de l'aide, soit en y jetant des troupes, soit en incommodant l'armée castillane, laquelle, retranchée der-

[1] Plusieurs historiens castillans de ce temps portent l'armée portugaise au double de ce chiffre.

rière les murs et dans les maisons de Zamora, qui la protégeaient jusqu'à un certain point, pouvait, maîtresse de certaines hauteurs bien garnies d'artillerie, causer plus de dommages aux Portugais que ceux-ci ne pouvaient lui en faire subir. Cependant les soldats de Ferdinand, placés entre deux feux par la forteresse et par les assiégeants, étaient impatients d'en venir aux mains avec ceux-ci, mais le fleuve, grossi par les torrents de l'hiver, n'était pas guéable et le pont, le seul chemin direct qui conduisît vers la ville, était enfilé par les canons de l'ennemi; toute sortie était donc impossible, de ce côté. Pendant ce temps, des escadrons de cavalerie légère, galopant sur les flancs de l'armée portugaise, lui coupèrent les vivres et bientôt la réduisirent à un état voisin de la famine. Aussi le roi de Portugal, d'ailleurs averti de la prochaine arrivée de renforts, envoyés au secours de son adversaire, se décida, contre toute attente, à battre immédiatement en retraite. Le 1er mars, au matin, un peu moins de quinze jours après son départ de Toro pour cette vaine et pompeuse expédition, Alphonse s'éloigna de Zamora, aussi silencieusement et aussi rapidement qu'il était arrivé.

Les troupes de Ferdinand voulurent se mettre à la poursuite des fuyards, mais ceux-ci avaient, avant de partir, démoli une des extrémités du pont, et, bien qu'un petit nombre de Castillans eussent immédiatement passé le fleuve dans des barques, le gros de l'armée fut obligé d'attendre que les réparations fussent faites, ce qui causa un retard de plus de trois heures. Aussi, malgré la plus grande célérité et quoiqu'ils eussent laissé l'artillerie derrière eux, il était près de quatre heures de l'après-midi lorsque les Espagnols atteignirent les Portugais, engagés, à cinq milles environ de

Toro, dans un défilé, entre des hauteurs escarpées, d'un côté, et le Douro, de l'autre.

Un conseil de guerre fut alors appelé à décider la question d'une attaque immédiate. On objecta que la forte position de Toro couvrirait efficacement la retraite des ennemis, en cas de défaite; qu'ils seraient promptement renforcés par des troupes fraiches, accourues de cette ville, et auraient alors l'avantage sur les Castillans, épuisés de fatigue par une marche pénible et par un long jeûne, qu'ils n'avaient pas rompu depuis le matin; enfin que ceux-ci, dans leur précipitation, avaient dû laisser derrière eux, non seulement leur artillerie, mais une très grande partie de leur grosse infanterie. Malgré la valeur de ces objections, l'ardeur, l'impatience des soldats de Ferdinand, excités à la vue de la proie qui, après une rude poursuite, semblait près de tomber dans leurs mains, parut faire plus que compenser tous ces désavantages, et l'attaque fut décidée.

Lorsque, sortant du défilé, les Castillans arrivèrent à une vaste plaine découverte, ils se trouvèrent en face des ennemis, déjà rangés en ordre de bataille. Leur centre, commandé par le roi de Portugal, était adossé au Douro; l'archevêque de Tolède conduisait l'aile droite; la gauche, comprenant les arquebusiers et l'élite de la cavalerie, était placée sous les ordres du prince Jean. Les deux armées étaient presque égales en nombre, la supériorité des Portugais, sous ce rapport, étant peu marquée; l'une et l'autre se montaient probablement à moins de dix mille hommes, dont environ un tiers de cavalerie. Ferdinand se plaça au centre, en face de son rival, ayant à sa gauche l'amiral de Castille et le duc d'Albe; l'aile droite, formée en six divisions, ayant chacune son commandant, était soutenue par un

détachement d'hommes d'armes des provinces de Léon et de Galice.

L'engagement commença de ce côté. Les Castillans, poussant leur cri de guerre : « Saint Jacques et saint Lazare, » s'élancèrent contre la gauche de l'ennemi, confiée au prince Jean, mais les arquebusiers les reçurent par un feu si vif et si bien dirigé, que le désordre se mit dans leurs rangs. Les hommes d'armes portugais, les chargeant en même temps, augmentèrent la confusion et les forcèrent de reculer précipitamment vers l'étroit défilé sur lequel ils s'appuyaient; là, renforcés par des troupes fraîches, détachées du corps de réserve, ils furent avec peine ralliés par leurs officiers, qui les ramenèrent au combat. Pendant ce temps, Ferdinand attaquait le centre des Portugais, et bientôt l'action s'engagea sur toute la ligne. La lutte fut surtout terrible au milieu de la plaine, où la présence des deux monarques animait les soldats, qui rivalisèrent d'ardeur, comme s'ils comprenaient que le sort de leurs maîtres était entre leurs mains. Les lances avaient volé en éclats à la première rencontre, et, les rangs des deux armées s'étant mêlés, on se battit corps à corps avec l'épée; l'ancienne rivalité des deux nations aiguisait encore la fureur des combattants; on ne luttait plus d'habileté militaire, mais de force corporelle.

L'étendard royal de Portugal fut déchiré en lambeaux, au milieu des efforts tentés pour le prendre et pour le garder; l'intrépide Édouard de Almeyda, qui le portait, après avoir perdu d'abord un bras, puis l'autre, en le défendant, le tint fortement serré entre ses dents, jusqu'à ce qu'il fût lui-même taillé en pièces. On voyait encore, du temps de Mariana, l'armure de ce chevalier, conservée dans l'église cathédrale de Tolède, comme un souvenir de ce trait d'héroïsme déses-

péré, qui rappelle un fait semblable enregistré dans l'histoire grecque.

On put voir ce jour-là, au fort de la mêlée, le vieil archevêque de Tolède et le cardinal Mendoza, qui avait, comme son rival, échangé la mitre contre le casque. Par suite des guerres saintes contre les infidèles, l'Espagne continua d'offrir le spectacle indécent de prêtres guerriers jusqu'à une époque plus récente encore, et longtemps après que ceux-ci avaient disparu du reste de l'Europe civilisée.

A la fin, après une lutte acharnée qui avait duré plus de trois heures, les Castillans l'emportèrent et l'on vit les Portugais lâcher pied de tous côtés. Le duc d'Albe ayant réussi à tourner leur flanc, pendant qu'ils étaient vigoureusement serrés de front, acheva de les mettre en désordre et bientôt convertit leur retraite en déroute. Quelques-uns se noyèrent en essayant de passer le Douro; d'autres, en grand nombre, qui avaient tenté de s'enfuir dans Toro, obstruèrent le pont étroit qui y conduisait, et tombèrent sous les coups de ceux qui les poursuivaient ou périrent misérablement dans le fleuve, qui porta aux défenseurs de Zamora, avec leurs restes mutilés, la nouvelle de la fatale défaite. Telle était l'animation, la fureur des vainqueurs, que les ténèbres de la nuit, épaissies par un violent orage, purent seules sauver de la destruction les débris épars de l'armée. Plusieurs compagnies portugaises réussirent, à la faveur de l'obscurité, à tromper l'ennemi, en poussant son cri de guerre. Le prince Jean se retira avec une partie de ses escadrons décimés sur une hauteur voisine et parvint, en faisant allumer des feux et sonner les trompettes, à rallier autour de lui un certain nombre de fuyards. Comme la position qu'il avait prise était trop forte pour qu'on pût l'y forcer facilement et

que, d'ailleurs, les Castillans, satisfaits de leur victoire, étaient trop fatigués pour l'attaquer, il occupa ce poste jusqu'au matin et se retira en bon ordre dans Toro. Le roi de Portugal avait disparu et on le supposait mort, lorsque, le lendemain, il fit savoir qu'il s'était échappé, sain et sauf, et s'était réfugié, avec trois ou quatre compagnons seulement, dans le château fort de Castro-Nuno, à quelques lieues du champ de bataille. Un grand nombre de soldats, tentant de regagner leur pays, furent estropiés ou massacrés par les paysans des frontières en représailles des excès qu'ils avaient commis, lors de leur invasion en Castille. Ferdinand, indigné de cette barbarie, donna des ordres pour les protéger et accorda des sauf-conduits à tous ceux qui désiraient retourner en Portugal. Avec une humanité plus honorable et plus rare aussi que le talent militaire, il distribua des vêtements et de l'argent à plusieurs prisonniers, conduits à Zamora dans un état de dénuement complet, et leur fournit les moyens de rentrer en sûreté dans leur patrie [1].

Ferdinand resta sur le champ de bataille jusque passé minuit; il retourna alors à Zamora, suivi dans la matinée par le cardinal d'Espagne et par l'amiral Henriquez, à la tête des légions victorieuses. Huit étendards, avec la plus grande partie des bagages, avaient été pris dans l'action, et plus de deux mille Portugais avaient été tués ou faits prisonniers. La reine Isabelle, en recevant à Tordesillas, où

[1] Faria y Sousa réclame les honneurs de la victoire pour les Portugais, parce que le prince Jean resta sur le champ de bataille jusqu'au lendemain matin; M. La Clède lui-même, malgré toute sa déférence pour l'historien portugais, ne peut se ranger ici à son opinion. Ferdinand, faisant allusion au prince Jean, écrivait à Isabelle que, « sans le petit poulet, le vieux coq eût été pris. »

elle était alors, la nouvelle de cet événement, ordonna une procession à l'église de Saint-Paul dans les faubourgs; elle y parut elle-même, marchant nu-pieds avec humilité, et rendit de ferventes actions de grâces au Dieu des batailles pour la victoire dont il avait couronné ses armes [1].

Ce fut certainement une victoire des plus importantes, moins à cause des pertes infligées à l'ennemi, que par son influence sur l'esprit de la nation castillane. Tous ceux qui s'étaient jusque-là montrés indécis, qui, dans le langage expressif de Bernaldez, « estaban aviva quien vence, » prêts à se ranger du côté du plus fort, se déclarèrent alors ouvertement en faveur de Ferdinand et d'Isabelle; tandis que la plupart de ceux qui avaient pris les armes ou qui avaient manifesté publiquement, par un acte quelconque, leur hostilité au gouvernement, protestaient à l'envi de leur parfaite soumission et cherchaient à obtenir les meilleures conditions. Parmi ces derniers, le duc d'Arevalo, qui avait, il est vrai, fait des ouvertures à cet effet, quelque temps auparavant, par l'intermédiaire de son fils, éprouva, avec le grand-maître de Calatrava et le comte d'Urueña, son frère, la clémence des souverains; tous trois furent confirmés dans la possession de leurs terres. Les deux principaux coupables, le marquis de Villena et l'archevêque de Tolède, résistèrent un peu plus longtemps, mais, après avoir assisté à la démolition de leurs châteaux, à la prise de leurs villes, à la désertion de leurs vassaux, à la mise sous séquestre de leurs biens, ils s'estimèrent heureux de pouvoir acheter

[1] Les souverains, remplissant un vœu fait précédemment, firent ériger à Tolède, en commémoration de leur victoire sur les Portugais, un magnifique monastère dédié à saint François, sous le titre de San Juan de los Reyes. On voyait encore cet édifice du temps de Mariana.

leur pardon au prix des concessions les plus humiliantes et en abandonnant à la couronne une partie considérable de leurs domaines.

Le château de Zamora, n'attendant plus des secours du Portugal, se rendit bientôt, et cet événement fut rapidement suivi de la réduction de Madrid, de Baeza, de Toro et d'autres grandes villes. Moins de six mois après la bataille, la Castille entière, à l'exception d'un petit nombre de places sans importance, où l'ennemi tenait encore garnison, avait reconnu l'autorité de Ferdinand et d'Isabelle.

Peu de temps après la bataille de Toro, Ferdinand avait réuni une armée de cinquante mille hommes, dans le but d'expulser les Français de la province de Guipuscoa; déjà chassés deux fois par les intrépides habitants du pays, les envahisseurs se retirèrent avec précipitation, en recevant la nouvelle de l'arrivée du roi.

Alphonse, qui voyait son autorité en Castille s'évanouir rapidement devant la puissance naissante des souverains, se retira avec sa fiancée en Portugal, où il forma la résolution de visiter la France en personne et de demander du secours à son ancien allié, Louis XI. En dépit de toutes les observations, il mit à exécution ce projet extraordinaire. Il arriva en France, au mois de septembre, avec une suite de deux cents personnes. Il fut reçu partout avec les honneurs dus à son haut rang et à la singulière marque de confiance qu'il donnait au monarque français. On lui apportait les clefs des villes, on ouvrait les portes des prisons, et des réjouissances générales signalaient son passage. Louis XI cependant s'excusa de ne pouvoir lui témoigner plus énergiquement son affection, jusqu'à ce qu'il eût mis fin à la guerre engagée entre le duc de Bourgogne et lui, et qu'Alphonse

eût fortifié son titre à la couronne de Castille, en obtenant du pape une dispense pour son mariage avec Jeanne.

La défaite et la mort de Charles le Téméraire, dont le roi de Portugal visita le camp, devant Nancy, au cœur de l'hiver, dans le but chimérique de le réconcilier avec Louis XI, écarta le premier de ces obstacles, et, avec le temps, la complaisance du pape supprima l'autre. Mais Alphonse ne se vit pas plus près de réussir dans ses négociations, et, après être resté toute une année, comme un malheureux suppliant, à la cour du monarque français, il finit par acquérir la certitude que son insidieux allié concertait un arrangement avec ses mortels ennemis, Ferdinand et Isabelle. Ce prince, dont le caractère avait toujours été empreint d'une exaltation donquichottesque, paraît avoir perdu complétement l'esprit, par suite de ce dernier revers de fortune. Rougissant de son ancienne crédulité, il n'eut pas le courage d'affronter le ridicule qui l'attendait, à son retour en Portugal, et il se retira secrètement, n'emmenant avec lui que deux ou trois serviteurs, dans un obscur village de la Normandie. De là il écrivit au prince Jean, son fils, « que, toutes les vanités mondaines étant mortes dans son cœur, il avait résolu de gagner une couronne impérissable en accomplissant un pèlerinage en Terre-Sainte et en se dévouant au service de Dieu dans quelque monastère écarté; » il finissait en priant son fils « de prendre immédiatement en mains l'autorité souveraine, comme s'il avait appris la mort de son père. »

Heureusement la retraite d'Alphonse fut découverte, avant qu'il eût eu le temps d'exécuter son projet extravagant, dont ses fidèles partisans réussirent, quoique avec beaucoup de peine, à le détourner. Le roi de France, pressé de se

débarrasser de cet hôte importun et craignant peut-être qu'on lui reprochât de l'avoir poussé à une résolution aussi désespérée que celle de faire le pèlerinage annoncé, fit équiper une flotte pour le ramener dans ses États, où, pour achever la comédie, il arriva, le 15 novembre 1478, cinq jours après le couronnement de son fils, comme roi de Portugal. Il ne fut pas même permis au malheureux monarque de se consoler, ainsi qu'il l'avait espéré, dans les bras de sa jeune fiancée, car la cour de Castille finit par décider le flexible pontife, Sixte IV, à lancer une nouvelle bulle, révoquant la dispense précédemment accordée, sous le motif qu'elle avait été obtenue par une fausse exposition des faits.

Le prince Jean, mû par la piété filiale ou par la prudence, ne tarda pas à résigner la couronne à son père [1], et celui-ci ne fut pas plus tôt remis en possession de son autorité, que, brûlant d'une soif de vengeance, qui le rendait sourd à toutes les observations, il se prépara de nouveau à bouleverser son pays, en recommençant ses entreprises contre la Castille.

Pendant cette même année, 1478, Ferdinand, laissant à Isabelle des forces suffisantes pour couvrir les frontières, fit un voyage en Biscaye, où il devait voir le roi d'Aragon, son père, et concerter avec lui des mesures pour la pacifica-

[1] D'après Faria y Sousa, le prince Jean se promenait au bord du Tage avec le duc de Bragance et le cardinal-archevêque de Lisbonne, lorsqu'il reçut la nouvelle inattendue du retour de son père en Portugal. Il demanda à ses compagnons comment il devait recevoir Alphonse : « Comme votre roi et votre père, » répondirent ceux-ci. Là dessus le prince, fronçant les sourcils, lança avec violence dans l'eau une pierre qu'il tenait à la main. Le cardinal, voyant cela, souffla à l'oreille du duc de Bragance : « Je prendrai soin que cette pierre ne rebondisse pas sur moi. » Bientôt après, il quitta le Portugal et alla se fixer à Rome. Le duc perdit la tête sur l'échafaud, sous prévention du crime de haute trahison, peu après l'avénement de Jean.

tion de la Navarre, laquelle continuait à être déchirée par ces sanglantes querelles, qui se transmettaient, comme un précieux héritage, de génération en génération [1]. Dans l'automne, les plénipotentiaires de France et de Castille réglèrent définitivement un traité, qui stipulait, comme clause principale, que Louis XI renoncerait à son alliance avec le Portugal et ne soutiendrait plus les prétentions de Jeanne.

Délivrés de leurs inquiétudes de ce côté, les souverains purent s'occuper sans distraction de la défense des frontières occidentales du royaume. Au commencement de l'hiver suivant, Isabelle se rendit dans l'Estramadure, pour repousser les Portugais et plus encore pour étouffer les mouvements insurrectionnels de certains de ses sujets, qui, encouragés par le voisinage du Portugal, sortaient de leurs châteaux forts pour ravager et piller le territoire environnant; ils saccageaient et brûlaient les maisons particulières, les fermes, enlevaient les bestiaux et les récoltes; ils infestaient les grands chemins, empêchaient les voyages, coupaient les communications et avaient converti un populeux et riche district en un désert. La reine, soutenue par un corps de troupes régulières et par un détachement de la sainte hermandad, s'établit à Truxillo, au centre du pays, position d'où elle pouvait agir sur tous les points, avec la plus

[1] Ce fut la première entrevue entre le père et le fils, depuis l'élévation de ce dernier au trône de Castille. Le roi Jean ne permit pas à Ferdinand de lui baiser la main; il voulut marcher à la gauche de son fils, accompagna celui-ci à sa résidence, et, en un mot, durant ces vingt jours de conférences, il lui témoigna toute la déférence à laquelle il avait lui-même droit, comme père. Il alléguait que Ferdinand, en sa qualité de roi de Castille, représentait la branche aînée de la maison de Transtamare, dont lui, Jean, représentait la branche cadette. On aurait peine à trouver, même dans l'histoire d'Espagne, un exemple d'une étiquette plus scrupuleuse.

grande facilité; ses conseillers lui reprochèrent de s'exposer, en se plaçant au milieu même de la contrée rebelle, mais elle répondit que « ce n'était pas à elle à calculer les dangers et les fatigues, quand il s'agissait de sa propre cause, ni à décourager par une timidité intempestive ses amis, avec lesquels elle était décidée à rester jusqu'à ce qu'elle eût mené la guerre à bonne fin. » Elle donna alors l'ordre de mettre immédiatement le siége, en même temps, devant les villes fortes de Medellin, de Merida et de Deleytosa.

Sur ces entrefaites, l'infante dona Béatrix de Portugal, belle-sœur du roi Alphonse et tante maternelle d'Isabelle, touchée des calamités où elle voyait son pays plongé par l'ambition chimérique de son frère, offrit sa médiation pour rétablir la paix entre les nations belligérantes. Cette proposition fut acceptée et la princesse se rencontra avec la reine de Castille, dans la ville frontière d'Alcantara. Comme les conférences des belles négociatrices ne donnèrent lieu à aucune des difficultés, que la jalousie, la méfiance et l'intention mutuelle de tromper font naître dans ces délibérations, mais qu'elles furent conduites avec une parfaite bonne foi et avec le désir, de part et d'autre, d'effectuer une sincère réconciliation, elles aboutirent, après huit jours de discussions, à un traité, avec lequel l'infante retourna en Portugal, pour demander la sanction de son royal frère. Les clauses de cet acte étaient cependant trop désagréables à celui-ci, pour qu'il y donnât immédiatement son assentiment, et ce n'est qu'au bout de six mois, pendant lesquels Isabelle, loin de se relâcher de son activité, persévéra avec une nouvelle énergie dans son plan d'opérations, que la cour de Lisbonne ratifia formellement le traité, le 24 septembre 1479.

Il était stipulé qu'Alphonse renoncerait aux armes et au

titre qu'il avait pris comme roi de Castille, qu'il se désisterait de ses droits à la main de Jeanne, et ne soutiendrait pas plus longtemps les prétentions de celle-ci sur la couronne de Castille; que cette princesse choisirait, dans les six mois, ou de sortir pour toujours du Portugal, ou d'y rester, à la condition d'épouser don Juan, fils des jeunes souverains, dès qu'il aurait l'âge d'homme, ou enfin de se retirer dans un couvent et de prendre le voile. Il était encore stipulé qu'une amnistie générale serait accordée à tous les Castillans qui avaient embrassé le parti de Jeanne, et que l'alliance entre les deux peuples serait cimentée par l'union d'Alonso, fils du prince de Portugal, avec l'infante Isabelle de Castille.

Ainsi finit, après avoir duré quatre ans et demi, la guerre de la succession. Elle avait particulièrement désolé les provinces frontières de Léon et d'Estramadure, qui, par leur position géographique, avaient été nécessairement engagées dans une lutte perpétuelle avec l'ennemi; la dévastation générale du pays, la misère qui en fut la suite, la corruption répandue dans les campagnes par une soldatesque adonnée à la licence et au brigandage, attestèrent longtemps les funestes effets de ces hostilités. Cependant, à un point de vue personnel, la guerre s'était terminée glorieusement pour Isabelle, qui, par sa sagesse et son énergie, jointes à la vigilance de son mari, avait dissipé un orage menaçant et s'était affermie sur le trône de ses ancêtres.

Jeanne seule voyait ses intérêts compromis ou plutôt sacrifiés par le traité, car elle comprit facilement que la clause où il était question de son mariage avec un prince, encore au berceau, n'était destinée qu'à déguiser l'abandon où la laissait le roi de Portugal. Dégoûtée d'un monde dans lequel elle n'avait jamais connu que le malheur et avait été la cause

innocente de tant de maux, elle résolut d'y renoncer pour toujours et de se réfugier à l'ombre paisible d'un cloître. Elle entra donc dans le couvent de Sainte-Claire, à Coimbre, où, l'année suivante, elle prononça les vœux irrévocables qui retranchent à jamais leur malheureux auteur de la société de ses semblables. Deux envoyés castillans, Ferdinand de Talavera, confesseur d'Isabelle, et le docteur Diaz de Madrigal, un de ses conseillers, assistaient à cette touchante cérémonie. Le révérend père, dans une longue exhortation adressée à la jeune novice, lui assura « qu'elle avait pris le parti le plus recommandé par les évangélistes; que, comme épouse de l'Église, sa chasteté serait féconde en toute espèce de délices spirituelles; que sa soumission était la liberté, la vraie et unique liberté, participant plus du ciel que de la terre. Pas un de vos parents, » ajoutait le prédicateur désintéressé, « pas un de vos véritables amis et de vos sincères conseillers ne voudrait vous détourner d'une aussi sainte résolution [1]. »

[1] A l'époque où écrivait L. Marineo, en 1522, la *Senora muy excelente*, comme il l'appelle, habitait le cloître. Cependant, malgré les « vœux irrévocables » qu'elle avait prononcés, Jeanne quitta plusieurs fois son couvent et vécut en reine sous la protection des monarques portugais, qui menacèrent quelquefois de ressusciter ses prétentions au préjudice des souverains castillans. Aussi peut-on dire qu'elle fut le pivot sur lequel tournèrent, toute sa vie, les relations diplomatiques entre les cours de Castille et de Portugal; elle fut la principale cause des fréquents mariages qui eurent lieu entre les membres des deux familles royales et qui devaient, comme l'espéraient Ferdinand et Isabelle, détacher les princes portugais de la cause d'une ancienne rivale. Jeanne affichait un faste royal et signa jusqu'à sa mort : « Nous, la reine. » Elle mourut dans le palais de Lisbonne, en 1530, dans sa soixante-neuvième année; elle avait survécu à la plupart de ses anciens amis, prétendants et adversaires. — M. Clemencin a recueilli avec son exactitude ordinaire les faits relatifs à l'histoire de Jeanne, après sa prise de voile.

Peu de temps après cet événement, le roi Alphonse, douloureusement affecté de la perte de l'épouse qu'il s'était destinée, de « l'excellente dame, » comme les Portugais continuèrent d'appeler Jeanne, projeta d'imiter son exemple et d'échanger le manteau royal contre l'humble robe du franciscain. Il se préparait à résigner une seconde fois la couronne et à se retirer au monastère de Varatojo, sur une sombre montagne près de l'océan Atlantique, lorsqu'il tomba tout à coup malade, à Cintra, et mourut, le 28 août 1481. Le caractère d'Alphonse, mélange de tous les sentiments, amoureux, chevaleresques, religieux, ressemblait à celui d'un paladin de roman, et les entreprises chimériques, dans lesquelles on le vit constamment engagé, convenaient mieux au temps de la chevalerie errante qu'au xv$^{e}$ siècle.

Au commencement de la même année dans laquelle la paix conclue avec le Portugal assurait aux souverains la possession paisible de la Castille, une autre couronne échut à Ferdinand; son père, le roi d'Aragon, expira à Barcelone, le 20 janvier 1479, dans sa quatre-vingt-troisième année. Telle était l'admirable constitution de ce prince, qu'il garda jusqu'au dernier moment, non seulement ses facultés intellectuelles, mais sa vigueur physique. Sa longue vie s'était passée au milieu des factions ou des guerres, et son esprit inquiet semblait se plaire dans ces scènes de désordre, où il pouvait déployer toutes ses ressources. A l'intrépidité et même à la férocité, il joignait une habileté qui le faisait compter, pour réaliser ses projets, beaucoup plus sur les négociations que sur la force brutale. Il fut l'un des premiers monarques qui mirent en crédit cette science raffinée du cabinet, qui fut si patiemment étudiée par les hommes d'État à la fin du xv$^{e}$ siècle et que Ferdinand pratiqua si bien.

# CHAPITRE VI.

---

### ADMINISTRATION INTÉRIEURE DE LA CASTILLE.

(1475–1482)

Plans de réforme. — La Sainte-Hermandad. — Troubles de Ségovie. — Présence d'esprit de la reine. — Administration sévère de la justice. — Voyage d'Isabelle en Andalousie. — Réorganisation des tribunaux. — Jurisprudence castillane. — Mesures prises pour soumettre les nobles. — Retrait des concessions royales. — Ordres militaires de la Castille. — Annexion des grandes-maîtrises à la couronne. — Résistance aux usurpations du clergé. — Restauration du commerce. — Prospérité du royaume.

La couronne de Navarre, indignement usurpée par Jean, passa, à sa mort, à sa criminelle fille, Léonore, comtesse de Foix, qui, ainsi que nous l'avons déjà dit, ne survécut que trois semaines à son père. L'Aragon, avec ses vastes dépendances, échut à Ferdinand. Ainsi s'unirent indissolublement, après une séparation de plus de quatre siècles, les couronnes d'Aragon et de Castille, et furent jetés les fondements du magnifique empire qui devait éclipser toutes les autres monarchies européennes.

Nous avons renvoyé à ce chapitre l'examen des change-

ments importants opérés dans l'administration intérieure de la Castille, après l'avénement d'Isabelle, afin d'en présenter un aperçu général et complet, sans interrompre le récit des événements militaires. Ce tableau peut reposer doucement la vue, attristée par le spectacle des guerres sanglantes auxquelles nous venons d'assister et qui transformaient rapidement le jardin de l'Europe en un désert. On comprend que les écrivains contemporains suivent avec une avide curiosité les péripéties de ces luttes, mais la postérité, que n'aveugle ni l'intérêt personnel ni la passion, aime à détourner les yeux de ces horreurs pour les porter sur le progrès de cette civilisation, qui fait germer des fleurs sur le sol le plus aride.

S'il y a quelqu'un sur la terre qui puisse nous offrir l'image de la divinité, c'est le maître d'un vaste empire qui ne se sert de la puissance dont il est revêtu que pour le bonheur de son peuple; qui, doué des vertus exigées par sa haute position, s'efforce, dans un siècle à demi barbare, de répandre dans son pays les lumières qui l'éclairent lui-même et de créer l'ordre social au sein de l'anarchie. Telle fut Isabelle et telle fut l'époque où elle vécut. Heureusement pour l'Espagne, le sceptre, dans ces temps critiques, fut porté par une souveraine, assez habile, assez énergique, pour concevoir, pour exécuter les plans de réforme les plus salutaires, et pour infuser ainsi un nouveau principe de vie dans un gouvernement, tombé en une décadence prématurée.

Les améliorations introduites dans le gouvernement par Ferdinand et par Isabelle, ou plutôt par cette dernière, chargée principalement de l'administration intérieure de la Castille, ne furent pas entièrement réalisées avant la fin de

leur règne; mais les changements les plus importants sont antérieurs à la guerre de Grenade, en 1482. On peut les embrasser sous les divisions suivantes : 1° l'administration de la justice; 2° la codification des lois; 3° l'affaiblissement de la puissance des nobles; 4° la défense des droits ecclésiastiques appartenant à la couronne contre les usurpations du siége de Rome; 5° la réglementation du commerce; 6° la prééminence de l'autorité royale.

I. *L'administration de la justice.* — Au milieu de la déplorable anarchie qui signala le règne de Henri IV, l'autorité du monarque et celle des juges royaux étaient tombées dans un tel mépris, que la loi avait perdu toute force. Les villes n'étaient pas plus sûres que les campagnes; on eût dit que chacun était l'ennemi de son voisin. On n'entendait parler que de pillages, d'attentats contre les personnes; les sanctuaires les plus vénérés étaient profanés, et les nombreux châteaux forts qui couvraient le pays, au lieu d'offrir un abri aux faibles, étaient convertis en des nids de brigands [1]. Isabelle ne vit pas d'autre moyen de réprimer cette licence effrénée que de la combattre avec une arme populaire, à l'aide de cette sainte-hermandad ou sainte fraternité, qui avait plus d'une fois fait trembler les rois de Castille sur leur trône.

Le projet de réorganisation de cette institution fut pré-

[1] Entre autres exemples, Pulgar cite celui de l'alcade de Castro-Nuno, Pedro de Mendana, qui, possesseur de nombreux châteaux forts, dévastait si cruellement le pays, que les cités de Burgos, d'Avila, de Salamanque, de Ségovie, de Valladolid, de Medina, et d'autres villes situées dans cette partie du royaume, furent heureuses de lui payer tribut pour mettre leur territoire à l'abri de ses excursions. Ce brigand heureux trouva maint imitateur parmi les chevaliers pillards du temps.

senté aux cortès, à Madrigal, en 1476, dans l'année qui suivit l'avénement d'Isabelle ; il fut mis à exécution par la junte des députés des différentes villes du royaume, réunie à Duenas, la même année. La nouvelle hermandad différait essentiellement de l'ancienne, car elle ne devait plus être établie seulement dans une partie du pays, mais dans la Castille tout entière, et, au lieu d'être dirigée, comme il était souvent arrivé, contre la couronne, elle recevait l'impulsion de celle-ci et se bornait à maintenir l'ordre public. Les crimes réservés à sa juridiction étaient ceux de violence ou de vol, commis sur les grands chemins ou en pleine campagne, ou même dans les villes, si les coupables s'étaient enfuis dans les champs; le vol avec effraction, le rapt et la résistance à la justice; la mention spéciale de ces crimes prouve leur fréquence. Le motif pour lequel on assignait à l'hermandad les campagnes, comme sa sphère d'action, c'était la facilité que les criminels y avaient de se soustraire aux recherches de la justice, surtout en se réfugiant dans les châteaux forts qui s'y trouvaient en grand nombre.

Par cent *vecinos* ou chefs de famille, on levait une contribution annuelle de dix-huit mille maravédis, pour l'équipement et l'entretien d'un cavalier, chargé d'arrêter les malfaiteurs et de faire exécuter les arrêts de la justice. Si un criminel s'évadait, on sonnait le tocsin dans tous les villages où l'on supposait qu'il avait passé, et les *quadrilleros* ou officiers de l'hermandad le poursuivaient avec une célérité qui lui laissait peu d'espoir de leur échapper. Toute ville renfermant trente ménages possédait deux alcades, qui jugeaient les délits de leur ressort et dont on pouvait appeler, dans certains cas déterminés, à un conseil suprême. Une junte générale, composée de députés de toutes les cités du

royaume, se réunissait tous les ans pour régler les affaires, et les décisions qu'elle avait prises étaient transmises à des juntes provinciales, qui en surveillaient l'exécution. Les lois, votées, à différentes époques, par ces assemblées, furent réunies en un code avec la sanction de la junte générale de Tordelaguna, en 1485; ces lois, écrites, on peut le dire, avec du sang, spécifient, avec une singulière précision, les peines portées contre le vol. Le plus petit larcin était puni du fouet, de la perte d'un membre ou de la vie même, et ces pénalités étaient appliquées avec une inexorable rigueur, que rien ne pouvait justifier sinon une extrême nécessité. Les condamnés à mort étaient tués à coups de flèches; on lit à ce sujet « qu'ils recevront le sacrement comme des catholiques chrétiens et seront ensuite exécutés aussi vite que possible, afin que leur âme soit d'autant plus en sûreté. »

Malgré sa constitution populaire et son évidente utilité, dans ce temps, l'hermandad rencontra une opposition si décidée dans la noblesse, menacée de voir son autorité diminuée, qu'il fallut toute l'adresse et toute la persévérance de la reine, pour la faire admettre partout.

Cependant le connétable de Haro, seigneur très influent par son caractère personnel et le plus riche propriétaire foncier du nord, finit par laisser introduire l'hermandad parmi ses vassaux. D'autres personnages du même rang suivirent peu à peu cet exemple, et, lorsque la cité de Séville et les grands barons de l'Andalousie eurent consenti à la recevoir, elle fut bientôt établie dans tout le royaume. C'est ainsi qu'une armée permanente de deux mille hommes, parfaitement équipés et montés, fut mise à la disposition de la couronne, pour exécuter les lois et supprimer les désor-

dres intérieurs. En outre, la junte suprême, qui présidait à l'institution, constituait une espèce de cortès inférieures, et, ainsi que nous le verrons, aida plus d'une fois le gouvernement dans ses embarras, en lui fournissant d'importants secours en hommes et en argent. Grâce à l'activité déployée par cette nouvelle police militaire, le pays fut, en peu d'années, purgé de ses innombrables brigands, ainsi que des seigneurs pillards qui avaient jusque-là pu braver les lois. Les juges protégés purent, sans crainte, remplir leurs devoirs avec indépendance, et la nation jouit enfin de la sécurité et de l'ordre qui lui avaient été si longtemps refusés.

Les heureux et importants résultats de l'institution de l'hermandad la firent successivement confirmer par les cortès, pendant vingt-deux ans, en dépit de l'opposition constante de la noblesse. A la fin, en 1498, le but dans lequel elle avait été créée ayant été parfaitement atteint, on jugea utile de délivrer la nation des lourdes charges que lui imposait l'entretien de cette milice. On renvoya les grands officiers salariés; on conserva, pour l'administration de la justice, un petit nombre de fonctionnaires inférieurs, sur lesquels les cours criminelles régulières possédaient une juridiction d'appel, et la magnifique sainte-hermandad, ne gardant que son nom redouté, dégénéra en une police ordinaire, telle qu'elle a existé, avec certaines modifications dans la forme, jusqu'à notre siècle.

Isabelle poursuivait avec tant d'ardeur ses plans de réforme, que souvent elle en dirigea en personne l'exécution, même dans les plus petits détails. Elle était admirablement propre à jouer ce rôle, par son adresse, par sa présence d'esprit dans le danger et par l'ascendant que ses vertus reconnues de tous lui donnaient sur le peuple. On en eut

une preuve remarquable, à Ségovie, dans l'année qui suivit son couronnement. Les habitants de cette ville, secrètement instigués par leur évêque et par quelques-uns des principaux citoyens, s'insurgèrent contre Cabrera, marquis de Moya, qui était chargé du gouvernement de la cité et s'était rendu généralement impopulaire par sa sévérité ; ils allèrent même jusqu'à s'emparer des ouvrages extérieurs de la citadelle, et forcèrent le lieutenant de l'alcade absent à se réfugier, avec la princesse Isabelle, alors l'unique enfant des souverains, dans la forteresse, qui fut soumise à un blocus rigoureux.

La reine, en apprenant à Tordesillas ce qui se passait, monta à cheval et se dirigea en toute hâte sur Ségovie, accompagnée du cardinal Mendoza, du comte de Benavente et de quelques autres courtisans. A peu de distance de la ville, elle rencontra une députation envoyée par les habitants pour la prier de laisser derrière elle le comte de Benavente et la marquise de Moya, qui excitaient leur défiance, le premier comme intime ami et la seconde comme femme de l'alcade ; sinon, ils ne répondaient pas de ce qui pourrait arriver. Isabelle répondit avec hauteur « qu'elle était la reine de Castille ; que Ségovie, d'ailleurs, lui appartenait par droit d'héritage et qu'elle n'était pas habituée à se laisser dicter des ordres par des sujets rebelles. » Puis, s'avançant rapidement, avec sa petite suite, vers une des portes de la ville, restée au pouvoir de ses amis, elle entra dans la citadelle.

Pendant ce temps, la foule, plus nombreuse qu'auparavant, continuait de montrer les dispositions les plus hostiles ; on l'entendait crier : « Mort à l'alcade ! Attaquons le château ! » Les compagnons d'Isabelle, terrifiés à la vue des préparatifs faits par le peuple pour mettre ses menaces à

exécution, la prièrent de faire assujettir les portes plus fortement, comme le seul moyen de défense contre les mutins furieux; mais, au lieu d'écouter leurs conseils, elle leur ordonna de rester dans leurs appartements, et, descendant dans la cour, elle fit ouvrir les portes pour laisser entrer la foule. Elle se plaça elle-même au fond de la cour et, quand les insurgés se précipitèrent dans la forteresse, elle leur demanda froidement la cause de leur mutinerie : « Exposez-moi vos griefs, » dit-elle, « et je ferai tout ce qui sera en mon pouvoir pour les redresser, car je suis sûre que votre intérêt est aussi le mien et celui de la ville entière. » Les rebelles, étourdis de cette présence d'esprit inattendue, ainsi que de l'attitude calme et imposante de la reine, répondirent que tout ce qu'ils désiraient était l'éloignement de Cabrera. « Il est déjà déposé, » répondit-elle, « et je vous autorise à casser ceux de ses officiers qui sont encore dans le château, dont je confierai la garde à un de mes serviteurs, en qui j'ai pleine confiance. » Le peuple, apaisé par ces promesses, cria « Vive la reine! » et s'empressa d'obéir à ses ordres.

Ayant ainsi désarmé la fureur populaire, Isabelle se rendit avec sa suite à la résidence royale dans la ville; arrivée là, elle s'adressa de nouveau à la foule inconstante, qui l'avait accompagnée, et engagea chacun à reprendre ses occupations, attendu que ce n'était pas le moment de juger froidement les choses; elle promit aux habitants que, s'ils lui envoyaient le lendemain trois ou quatre des leurs pour lui exposer complétement leurs sujets de plaintes, elle les examinerait et rendrait justice à toutes les parties. Les mutins se dispersèrent; mais la reine, après un examen attentif, acquit la conviction que les torts reprochés à Cabrera étaient ou faux ou grossièrement exagérés, et découvrit que la cause

de la conspiration tramée contre ce seigneur était la jalousie de l'évêque de Ségovie et de ses complices. Elle rétablit donc l'alcade déposé dans son gouvernement, et les ennemis du marquis, soit que les dispositions du peuple fussent changées, soit que l'occasion favorable pour tenter la résistance leur parût perdue, n'essayèrent plus de l'inquiéter. C'est ainsi que, grâce à une heureuse présence d'esprit, Isabelle apaisa, sans sacrifier la vie d'un seul de ses sujets et sans compromettre la dignité royale, des troubles qui avaient fait, au début, prévoir des suites désastreuses [1].

Dans l'été de l'année suivante, 1477, la reine résolut de visiter l'Estramadure et l'Andalousie, dans le but de calmer les dissensions et d'établir une meilleure police dans ces malheureuses provinces, qui, à cause du voisinage dangereux du Portugal et des querelles allumées entre les puissantes familles des Guzman et des Ponce de Léon, étaient plongées dans la plus effroyable anarchie. Le cardinal Mendoza et les autres ministres reprochèrent à Isabelle d'exposer aussi imprudemment sa personne dans un pays où elle serait probablement peu respectée; elle répondit : « Il est vrai qu'il y a des dangers et des inconvénients à prévoir, mais mon sort est entre les mains de Dieu et j'ai confiance qu'il mènera à bonne fin une entreprise juste, conduite avec fermeté. »

La reine trouva une enthousiaste et magnifique réception à Séville, où elle fixa sa résidence. Les premiers jours se

[1] Gonzalo de Oviedo fait un grand éloge de Cabrera, dont il vante « la générosité, la rare prudence et la sollicitude pour ses vassaux, qui lui avaient voué un profond attachement. » La meilleure preuve du mérite de Cabrera, c'est l'inébranlable confiance qu'Isabelle plaça en lui jusqu'à sa mort.

passèrent dans des fêtes, des tournois, des joutes et d'autres exercices en honneur dans la chevalerie castillane. Isabelle se dévoua ensuite entièrement à la grande œuvre qu'elle venait accomplir, la réforme des abus. Elle tenait sa cour dans le salon de l'alcazar ou château royal; là, ressuscitant un ancien usage observé par les souverains castillans, elle présidait en personne à l'administration des lois. Tous les vendredis, un trône, dressé sur une haute estrade tendue de drap d'or, recevait la jeune souveraine, qui siégeait, entourée de son conseil, de fonctionnaires inférieurs et de tout l'appareil des cours de justice. Les membres du conseil privé et de la haute cour criminelle exerçaient leurs fonctions tous les jours, et la reine elle-même jugeait les affaires qui lui étaient déférées, épargnant aux parties les frais et les lenteurs des procès ordinaires.

Grâce à la surprenante activité déployée par Isabelle et ses ministres, pendant les deux mois qu'elle passa dans la ville, un nombre considérable de causes civiles et criminelles furent expédiées, une masse de biens volés retournèrent à leurs anciens possesseurs et tant de condamnations furent prononcées, qu'il n'y eut pas moins, dit-on, de quatre mille personnes suspectes qui, tremblant de recevoir bientôt la punition de leurs crimes, s'enfuirent dans les royaumes voisins de Portugal et de Grenade. Les principaux bourgeois de Séville, alarmés de cette rapide dépopulation de la ville, envoyèrent une députation à la reine pour implorer sa clémence et lui représenter que, par suite des factions qui, dans les dernières années, avaient cruellement tourmenté cette malheureuse cité, il était difficile d'y trouver une famille, dont les membres n'eussent pas été plus ou moins entraînés au crime. Isabelle, naturellement portée à

la douceur, considérant qu'elle avait probablement fait assez déjà pour frapper d'une terreur salutaire les autres coupables, voulut unir la pitié à la justice; elle accorda donc une amnistie pour toutes les offenses passées, sauf l'hérésie, à condition pourtant que les biens illégalement pris et retenus, pendant le temps d'anarchie, fussent restitués, sans exception[1].

Mais la reine acquit bientôt la conviction que tout ce qu'elle pourrait faire pour rétablir une tranquillité durable à Séville serait inutile, aussi longtemps que les grandes maisons des Guzman et des Ponce de Léon resteraient ennemies. Le duc de Medina Sidonia et le marquis de Cadix, chefs de ces familles, avaient ravi, soit à la couronne, soit à cette cité, les villes et les forteresses situées aux environs de Séville, et, ainsi que nous l'avons déjà vu, ils conduisaient des armées l'un contre l'autre, comme des souverains indépendants. Le premier de ces nobles avait fidèlement soutenu Isabelle, pendant la guerre de la succession; le marquis, uni par alliance à la maison de Pacheco, s'était, au contraire, soigneusement abstenu de se déclarer en sa faveur, bien qu'il n'eût pas ouvertement posé un acte d'hostilité. Comme la reine hésitait sur le parti qu'elle devait prendre vis-à-vis de ce seigneur, qui se tenait prudemment enfermé dans son château fortifié de Xerès, celui-ci se présenta tout à coup, pendant la nuit, à l'alcazar, accompagné de deux ou trois personnes seulement. Cette démarche lui avait, sans doute, été inspirée par la conviction que la faction portugaise n'avait plus rien à espérer dans un royaume,

[1] D'après L. Marineo, il n'y eut pas moins de huit mille criminels qui s'enfuirent de Séville et de Cordoue.

où Isabelle régnait non seulement par le droit de la victoire, mais par l'affection du peuple. Le marquis s'empressait maintenant de protester de sa fidélité, et il excusa le mieux qu'il put la conduite qu'il avait tenue. La reine était trop satisfaite de la soumission, toute tardive qu'elle fût, de ce formidable vassal, pour lui faire rendre un compte sévère de son passé; elle exigea toutefois qu'il restituât, sans exception, les forteresses et les domaines enlevés à la couronne et à la cité de Séville; elle imposa à son rival, le duc de Medina Sidonia, les mêmes concessions. Elle tenta ensuite de réconcilier ces puissants ennemis, mais, comprenant que, malgré toutes les protestations pacifiques qu'ils pourraient faire, il n'y avait guère à espérer de voir longtemps assoupies, des querelles, vieilles d'un siècle, lorsque le contact des adversaires devait nécessairement amener de nouveaux motifs d'irritation, elle décida le duc et le marquis à quitter la ville pour se fixer dans leurs terres, et réussit ainsi à étouffer le feu de la discorde.

Dans l'année suivante, 1478, Isabelle accompagna son époux dans un voyage qu'il fit en Andalousie dans le but d'inspecter les côtes. A leur arrivée sur les domaines du duc et du marquis, ils furent magnifiquement reçus par ces deux grands barons; ils arrivèrent ensuite à Cordoue; là, recourant à l'habile mesure qu'ils avaient prise à Séville, ils forcèrent le comte de Cabra, allié à la famille royale, et Alonso de Aguilar, seigneur de Montilla, dont les factions avaient longtemps désolé cette belle cité, à en sortir et à restituer les immenses propriétés qu'ils avaient usurpées sur la couronne et sur la municipalité.

On peut citer, entre autres, un exemple de l'équité, de la stricte impartialité avec laquelle la reine rendait la justice.

Un riche chevalier galicien, du nom d'Alvaro Yanez de Lugo, convaincu d'un crime capital, accompagné des circonstances les plus aggravantes, chercha à obtenir une commutation de peine, moyennant quarante mille *doblas* d'or, somme excédant, à cette époque, les revenus annuels de la couronne. Quelques-uns des conseillers d'Isabelle l'engageaient à accepter cet argent et à en faire pieusement usage pour la guerre contre les Mores; mais, loin de se laisser séduire par cet argument captieux, elle voulut que l'arrêt eût son cours, et, pour placer son désintéressement au dessus de tout soupçon, elle abandonna aux héritiers naturels du coupable ses domaines, qui légalement auraient pu être confisqués au profit de la couronne. Rien ne contribua plus à rétablir, sous ce règne, l'autorité de la loi, que la certitude qu'elle serait exécutée sans égard au rang ni à la fortune, car les véritables auteurs des désordres de la Castille étaient principalement les hommes qui comptaient sur leur haute position et sur leurs richesses, pour se soustraire au châtiment par la force, sinon par l'or.

Ferdinand et Isabelle appliquèrent, dans les autres parties du royaume, les remèdes énergiques dont ils s'étaient servis avec tant de succès en Andalousie; ils extirpèrent les hordes de bandits qui infestaient leurs États; les chevaliers pillards, que rien ne distinguait des autres brigands, si ce n'est leur puissance plus grande, disparurent également. Dans la Galice seule, cinquante forteresses, repaires de tyrans, furent rasées jusqu'à terre, et quinze cents malfaiteurs, dit-on, furent forcés de s'enfuir du pays. « Les malheureux habitants des montagnes, qui, depuis longtemps, » dit un contemporain, « désespéraient d'obtenir justice, remercièrent Dieu de les avoir tirés d'une déplorable captivité. »

Tout en s'occupant à étouffer les discordes intestines et à établir une bonne police, les souverains n'oublièrent pas les tribunaux supérieurs, chargés principalement de protéger les droits et les biens des sujets. Ils réorganisèrent le conseil royal ou privé, qui, revêtu à l'origine, comme nous l'avons dit dans notre introduction, de pouvoirs principalement administratifs, avait peu à peu empiété sur les attributions des hautes cours de justice. Pendant le siècle précédent, ce corps avait été composé de prélats, de chevaliers et de juristes, en proportion et en nombre différents; il est vrai que l'on avait reconnu aux grands seigneurs et aux dignitaires de l'Église le droit d'y siéger, mais l'expédition des affaires était réservée à des conseillers spéciaux. Par un arrangement nouveau, les juristes, que leur éducation scientifique et leur expérience rendaient parfaitement propres à remplir ces fonctions, dominèrent dans le conseil, dont les attributions et le règlement intérieur furent fixés avec soin. Comme cour de justice, il avait une autorité très restreinte, mais, revêtu, en grande partie, du pouvoir exécutif, il était consulté, dans toutes les occasions importantes, par les souverains, qui témoignaient une extrême déférence pour ses avis et assistaient fréquemment à ses délibérations [1].

[1] Le conseil royal se composait d'un prélat, président, de trois chevaliers et de huit ou neuf juristes; il siégeait tous les jours dans le palais. Il devait renvoyer devant les autres tribunaux toutes les affaires qui ne rentraient pas strictement dans sa juridiction; ses actes, sauf dans des cas spécialement réservés, avaient force de loi, sans la signature royale.

Marina nie que le conseil pût constitutionnellement exercer une autorité judiciaire, au moins dans des procès entre particuliers, et cite, à l'appui de cette assertion, un passage de Pulgar, prouvant que Ferdinand et Isabelle s'opposèrent aux usurpations du conseil à cet égard. Cependant il paraît que celui-ci fut investi par plus d'un statut, sous ce règne, de pouvoirs de ce genre, très étendus même.

La haute cour criminelle des *alcaldes de corte* ne subit aucun changement; la forme de la procédure fut seule modifiée. Mais l'audience royale ou chancellerie, la cour d'appel suprême et définitive dans les causes civiles, fut entièrement réorganisée. Le lieu de ses séances, auparavant indéterminé, ce qui naturellement occasionnait des embarras et des frais aux plaideurs, fut fixé à Valladolid. Des actes législatifs protégèrent ce tribunal contre l'intervention de la couronne, et la reine prit soin de le remplir de magistrats, offrant par leur sagesse et par leur intégrité les meilleures garanties d'une fidèle interprétation des lois [1].

Dans les cortès de Madrigal, en 1476, et plus encore dans les célèbres cortès de Tolède (1480), un grand nombre d'excellentes dispositions furent prises, en vue d'assurer l'administration équitable de la justice et de régler les tribunaux. Les juges devaient constater, chaque semaine, soit par eux-mêmes, soit par autrui, l'état des prisons, le nombre des prisonniers et la nature des délits qui leur étaient reprochés; ils devaient juger promptement les prévenus et leur donner toutes les facilités pour se défendre. Un procureur payé, nommé « l'avocat des pauvres, » était chargé de poursuivre les procès de ceux qui n'avaient pas les moyens de les soutenir eux-mêmes. Plusieurs peines étaient portées contre la vénalité des juges, si grande sous

[1] Les juges, qui tenaient leur commission à vie ou pour un long terme, ne la tinrent plus, d'après un de ces statuts, que pour une année; cette innovation importante fut due aux vives et fréquentes représentations des cortès, qui attribuaient les lenteurs et la vénalité trop commune de la justice à ce fait que les décisions des cours n'étaient pas sujettes à révision durant la vie des juges. La législature se trompait probablement sur la véritable cause du mal; il n'est pas douteux que le remède proposé ne dût entraîner un plus grand mal.

les règnes précédents, et contre le conseil qui réclamerait des honoraires exorbitants ou introduirait une action manifestement injuste. Enfin des commissaires furent nommés, avec mission de surveiller et de rapporter les actes des cours municipales et des autres cours inférieures dans tout le royaume.

Les souverains attestèrent leur respect pour la loi, en ressuscitant un usage ancien mais délaissé; ils présidaient en personne les tribunaux, au moins une fois par semaine. « Je me rappelle, » dit un personnage de leur cour, « avoir vu la reine, ainsi que le roi catholique, son époux, siégeant dans l'alcazar de Madrid, tous les vendredis, et rendant justice à tous ceux qui s'adressaient à eux, petits ou grands. C'était réellement l'âge d'or des lois, » ajoute l'écrivain enthousiaste, « et, depuis que notre sainte maîtresse nous a été enlevée, il a été plus difficile et bien plus coûteux de traiter les affaires avec un petit secrétaire qu'avec la reine et tous ses ministres [1]. »

Ferdinand et Isabelle, par les modifications qu'ils introduisirent, jetèrent les bases du système judiciaire, tel qu'il s'est perpétué en Espagne jusqu'à nos jours. La loi acquit alors une telle autorité, que, d'après un auteur espagnol, « un décret, signé de deux ou trois juges, fut plus respecté, depuis ce temps, qu'une armée ne l'était auparavant. » Mais peut-être les résultats de cette sage administration ne peuvent-ils être mieux constatés que par un témoin oculaire. « Au lieu que le royaume, » dit Pulgar, « était auparavant rempli de bandits et de malfaiteurs de toute espèce, qui, au

[1] Par un des statuts des cortès de Tolède, en 1480, il était prescrit au souverain de siéger dans le conseil, tous les vendredis. Les bonnes lois étaient moins rares en Castille que les bons rois prêts à les observer.

mépris de la loi, commettaient ouvertement les excès les plus diaboliques, il y avait maintenant une telle terreur imprimée dans le cœur de tous, que nul n'osait lever la main contre un autre ni même l'injurier ou lui parler incivilement. Le chevalier et le seigneur de village qui opprimaient jadis le laboureur, étaient retenus par la crainte de cette justice qui devait sûrement les atteindre. Les grands chemins étaient purgés des brigands qui les infestaient; les forteresses, repaires de la tyrannie, étaient ouvertes et la nation entière, jouissant de la tranquillité et de l'ordre, ne demandait qu'à la loi le soulagement de ses misères. »

II. *Codification des lois.* — Quelles que fussent les réformes introduites dans les tribunaux, elles auraient été peu efficaces, sans une amélioration correspondante dans le système de jurisprudence sur lequel ils devaient régler leurs décisions. Celui-ci se composait du code des Visigoths, qui en était la base; des *fueros* des princes castillans, dont les premiers remontent au XI[e] siècle; enfin des « *Siete Partidas,* » la fameuse compilation d'Alphonse X, formée principalement de principes du droit civil. Les lacunes que présentaient ces anciens codes avaient été peu à peu comblées par des ordonnances et des statuts, multipliés au point de rendre la législation compliquée au plus haut point et souvent contradictoire; les embarras auxquels donnait lieu cet état de choses étaient, comme on peut l'imaginer, cause de grandes lenteurs et d'une singulière incertitude dans les décisions des cours, qui, désespérant de concilier les contradictions de leurs propres lois, se guidaient presque exclusivement d'après le droit romain, bien moins accommodé que le leur au génie des institutions nationales, ainsi qu'aux principes de liberté.

La nation avait depuis longtemps souffert de ce mal et tenté plusieurs fois, dans les cortès, d'y porter remède; mais tous ces efforts furent vains dans les temps orageux ou anarchiques des princes de la maison de Transtamare. Enfin, cette question s'étant représentée devant les cortès de Tolède, en 1480, le docteur Alphonse Diaz de Montalvo, dont l'expérience s'était formée sous le règne de trois rois successifs, fut chargé de reviser les lois castillanes et de rédiger un code obligatoire pour tout le royaume.

Cette laborieuse entreprise fut accomplie en un peu moins de quatre années; l'ouvrage du docteur, qui plus tard porta le nom d'*Ordenanças Reales*, fut publié ou, comme le porte le privilége, « écrit avec des caractères, » *excrito de letras de molde,* à Huete, au commencement de 1485; il fut donc l'un des premiers livres qui reçurent les honneurs de l'impression, et assurément on ne pouvait pas, à cette époque, en trouver un qui le méritât mieux; il eut plusieurs éditions dans ce siècle et au commencement du siècle suivant. On le reconnut comme une autorité souveraine, et, quoique le grand nombre d'innovations qui furent introduites dans ce temps de réforme, eût, dans les dernières années d'Isabelle, exigé la formation des deux codes subsidiaires, les *Ordenanças* de Montalvo continuèrent à guider les tribunaux jusqu'au temps de Philippe II, et l'on peut dire qu'elles suggérèrent l'idée, comme elles furent la base, de la vaste compilation, la « *Nueva Recopilacion*, » qui a depuis lors formé la loi de l'Espagne.

III. *Abaissement des nobles.* — Nous avons déjà vu l'étendue des priviléges constitutionnels légalement exercés par l'aristocratie et le monstrueux développement qu'ils avaient pris sous les règnes de Jean II et de Henri IV; à l'avénement

de Ferdinand et d'Isabelle, cet abus avait fini par déranger l'équilibre de l'État et par être un sujet de sérieuses inquiétudes pour le monarque et pour le peuple. Les nobles avaient accaparé toutes les hautes positions, lucratives ou influentes; ils avaient ravi à la couronne les domaines dont elle tirait ses revenus et son éclat; ils battaient monnaie, comme des princes souverains, et couvraient le pays de leurs châteaux forts, d'où, bravant la loi, ils sortaient pour désoler les malheureuses campagnes par d'interminables querelles. Il était évidemment nécessaire pour la reine de procéder avec la plus grande prudence à l'égard de ce corps puissant et jaloux de son autorité, et surtout de ne tenter aucune innovation importante, sans être sûre de l'appui de la nation.

La première mesure qui révéla clairement les intentions d'Isabelle fut l'organisation de l'hermandad, qui, bien que dirigée ostensiblement contre des criminels d'une condition plus humble, frappait indirectement la noblesse, qu'elle intimidait par le nombre, par la discipline de ses agents, et par la célérité avec laquelle elle pouvait porter toutes ses forces sur les points les plus éloignés du royaume. D'ailleurs, les droits de juridiction reconnus à l'hermandad tendaient à restreindre ceux des tribunaux seigneuriaux. L'aristocratie résista donc, avec la plus grande opiniâtreté, à l'établissement de cette institution, mais, ainsi qu'on l'a vu, la reine, énergiquement soutenue par les communes, parvint par sa résolution à triompher de toute opposition, jusqu'au jour où le but qu'elle avait eu en vue fut complétement atteint.

Une autre mesure, qui contribua à diminuer peu à peu l'importance de la noblesse, fut la préférence donnée au mérite sur le rang, pour les nominations aux fonctions publiques. « Depuis que l'espoir de la récompense, » dit un des sta-

tuts passés à Tolède, « est le stimulant des actions justes et honorables, depuis que les hommes voient que les emplois de confiance ne sont plus héréditaires, mais appartiennent au mérite, ils rivalisent de vertu pour s'en rendre dignes. » Les souverains, au lieu de se borner à choisir parmi les grands, élevèrent souvent des hommes d'obscure origine, et particulièrement les juristes, aux positions les plus sujettes à responsabilité; ils les consultaient dans toutes les affaires importantes et témoignaient une grande déférence pour leurs avis. Les nobles, voyant que le rang n'était plus le seul titre aux honneurs, ni même une condition pour y parvenir, cherchèrent à les obtenir en s'instruisant davantage, encouragés par Isabelle, qui recevait leurs enfants dans son palais, où ils étaient élevés sous ses yeux.

Mais la puissance de l'aristocratie fut surtout battue en brèche dans les fameuses cortès de Tolède, de 1480, que Carbajal appelle avec enthousiasme « *cosa divina para reformacion y remedio de las desórdenes pasadas*. » Le premier objet qui attira l'attention de cette assemblée, fut la situation du trésor, que Henri IV avait tellement obéré par ses folles prodigalités, que le revenu annuel net ne montait pas à plus de trente mille ducats, somme bien inférieure à celle que possédaient un grand nombre de simples particuliers; aussi avait-on fini par dire de Henri, dépouillé de son patrimoine, « qu'il n'était roi que des grands chemins. » Telles avaient été les nécessités royales que des coupons de rentes sur l'État étaient publiquement vendus si bas, que le prix d'une rente viagère ne dépassait pas le montant du revenu d'une seule année. Les communes virent avec alarme les lourdes charges qui allaient leur être imposées pour l'entre-

tieu de la couronne, privée de ses ressources, et elles résolurent de remédier au mal en conseillant une révocation immédiate des donations illégalement faites pendant la dernière moitié du règne de Henri IV et au commencement de celui d'Isabelle [1]. Cette mesure, toute violente et déloyale qu'elle puisse sembler aujourd'hui, paraissait juste, dans ce temps, aux yeux de la nation ; car ces aliénations du domaine public étaient contraires à la loi et défendues par le serment de couronnement du monarque, et ceux qui acceptaient ces donations les savaient sujettes à révocation, ainsi que de nombreux exemples le leur avaient appris.

Comme cette question touchait aux intérêts de la plupart des grands propriétaires du royaume, qui avaient profité des embarras des souverains, on jugea convenable d'inviter la noblesse et le haut clergé à siéger dans les cortès, ce que l'on avait, semble-t-il, négligé précédemment. La législature réunie paraît avoir adopté, avec une grande unanimité, la révocation proposée, comme une mesure d'absolue nécessité; cette décision faisait beaucoup d'honneur aux personnages que celle-ci atteignait. Il n'y avait qu'une difficulté, c'était de fixer les principes à suivre en cette occasion, afin d'agir le plus équitablement à l'égard de créanciers ayant des titres divers. On adopta, paraît-il, en partie le plan suggéré par le cardinal Mendoza ; il fut décidé que tous ceux qui avaient reçu des pensions, sans les avoir méritées par leurs services, les perdraient entièrement; que ceux qui avaient acheté des rentes livreraient leurs coupons contre remboursement du prix qu'ils avaient payé, et que les autres

[1] Les communes avaient, dès 1476, dans les cortès de Madrigal, réclamé cette mesure comme étant d'une absolue nécessité pour la couronne.

créanciers, qui formaient la classe la plus nombreuse, verraient leurs pensions réduites jusqu'au chiffre où elles sembleraient en rapport avec les services qu'ils avaient rendus à l'État.

Grâce à cette importante mesure, dont l'exécution fut confiée à Fernando de Talavera, confesseur de la reine, homme d'une probité austère, trente millions de maravédis, somme égale aux trois quarts du revenu total, à l'avénement d'Isabelle, furent annuellement conservés à la couronne. L'opération fut conduite avec une si stricte impartialité, que les serviteurs les plus dévoués de la souveraine et les parents de son époux furent, avec d'autres, le plus rudement frappés [1]. Fait digne de remarque, il n'y eut aucune réduction opérée sur les subsides accordés à des institutions savantes ou charitables; on peut ajouter également qu'Isabelle consacra, la première année, vingt millions de maravédis à secourir les veuves et les orphelins de ses partisans tués pendant la guerre de la succession [2]. Cette révocation des donations royales peut être considérée comme la base des réformes économiques, qui, sans oppression pour les sujets, décuplèrent les revenus publics sous ce règne heureux.

Les cortès de Tolède prirent plusieurs autres décisions,

[1] L'amiral Enriquez, par exemple, abandonna sur ses revenus annuels 240,000 maravédis; le duc d'Albe, 575,000; le duc de Medina Sidonia, 180,000. Les Mendoza, fidèles partisans de la reine, furent aussi imposés lourdement, mais nul ne le fut plus que l'ancien favori de Henri IV, Beltran de la Cueva, duc d'Albuquerque, qui avait constamment soutenu la cause d'Isabelle et qui perdit 1,400,000 maravédis annuellement.

[2] « Un roi ne doit jamais, » dit Isabelle, « consentir à aliéner ses domaines, puisque la perte de ses revenus le prive nécessairement du meilleur moyen de récompenser l'attachement de ses amis et de se faire craindre de ses ennemis. »

dirigées plus exclusivement contre l'aristocratie. Il fut défendu aux nobles d'écarteler les armes royales sur leurs écussons, de se faire accompagner d'un massier et d'une garde du corps, d'employer dans leur correspondance les formules réservées au souverain et de prendre d'autres insignes de la royauté qu'ils avaient insolemment usurpés ; il leur fut également interdit de bâtir de nouvelles forteresses, et nous avons déjà vu avec quelle activité la reine avait poursuivi la démolition ou la restitution des anciennes. Les duels, source ancienne de maux, furent l'objet d'une défense expresse; les parties et leurs seconds encouraient les peines de trahison. Isabelle proclama sa ferme résolution de soumettre à cette loi les coupables du rang le plus élevé, en faisant arrêter, peu de temps après sa publication, les comtes de Luna et de Valencia, qui avaient échangé un cartel, et en les retenant prisonniers jusqu'à ce que la justice eût régulièrement vidé leur contestation [1].

La hautaine aristocratie castillane se révolta plus d'une fois, il est vrai, contre le frein que lui imposaient ses nouveaux maîtres. Des grands de première classe, le duc de l'Infantado à leur tête, adressèrent un jour une lettre de remontrances aux souverains, les priant d'abolir l'hermandad, comme une institution onéreuse pour la nation ; ils se plaignaient du peu de confiance que le gouvernement plaçait dans leur ordre et demandaient que quatre d'entre eux

[1] Les cavaliers espagnols vidaient leurs querelles en véritables chevaliers errants. Oviedo parle de deux jeunes gens, des nobles familles de Velasco et de Ponce de Léon, qui convinrent de se battre à cheval, en pourpoint et en culotte, sans armes défensives d'aucune espèce, et avec des lances à fer émoulu. Le lieu fixé pour leur rencontre fut un pont étroit sur le Xarama, à trois lieues de Madrid.

fussent choisis pour former un conseil, qui serait chargé de la direction générale des affaires de l'État et par les avis duquel le roi et la reine se laisseraient gouverner dans toutes les questions importantes, comme du temps de Henri IV.

Ferdinand et Isabelle entendirent avec une vive indignation ces remontrances déplacées et y répondirent avec hauteur : « L'hermandad est une institution des plus salutaires pour la nation, qui l'approuve. C'est à nous à décider quels sont ceux qui ont le plus de droits aux nominations et il nous appartient de donner la préférence au mérite. Vous pouvez rester à la cour ou vous retirer dans vos terres, comme vous le jugerez le mieux; mais, aussi longtemps que Dieu nous permettra d'occuper la haute position qui nous a été confiée, nous nous garderons de suivre l'exemple de Henri IV, en consentant à devenir un jouet entre les mains de notre noblesse. » Les mécontents, qui avaient montré tant d'arrogance sous le règne précédent, fléchirent sous le poids d'une autorité qui reposait sur l'affection du peuple et, intimidés par ce ton superbe, ne tentèrent pas de se liguer, mais firent séparément leur paix, en confessant humblement leurs fautes.

Il faut rappeler un exemple de l'énergie avec laquelle Isabelle soutenait contre tous la dignité de la couronne. Au printemps de 1481, pendant un voyage de son époux en Aragon, une querelle éclata, dans l'antichambre du palais, à Valladolid, entre deux jeunes gentilshommes, Ramiro Nunez de Guzman, seigneur de Toral, et Frédéric Henriquez, fils de l'amiral de Castille, oncle du roi Ferdinand. La reine, en ayant été instruite, donna un sauf-conduit au seigneur de Toral, le plus faible des deux adversaires, en atten-

dant que leur différend eût été réglé; mais don Frédéric, sans égard pour cette intervention, aposta, un soir, dans les rues de Valladolid, trois de ses serviteurs, armés de bâtons, qui surprirent son ennemi et le rouèrent de coups.

Isabelle ne fut pas plus tôt informée de cet attentat commis contre un homme placé sous sa royale protection, qu'enflammée de colère elle monta à cheval, malgré un violent orage, et s'avança toute seule vers le château de Simancas, qui appartenait à l'amiral, père du coupable, et où elle supposait que celui-ci s'était réfugié; elle voyageait si rapidement que les officiers de sa garde ne la rejoignirent que dans la forteresse. Elle somma sur-le-champ l'amiral de livrer son fils à la justice, et, celui-ci ayant répondu « que don Frédéric n'était pas à Simancas et qu'il ne savait pas où il était, » elle lui ordonna de remettre les clefs du château, et, après d'inutiles recherches, retourna à Valladolid. Le lendemain, elle fut retenue au lit par une maladie, due au chagrin autant qu'aux fatigues excessives qu'elle avait supportées : « mon corps est meurtri, » disait-elle, « des coups donnés par don Frédéric, au mépris de mon sauf-conduit. »

L'amiral, voyant jusqu'à quel point sa famille et lui avaient encouru le déplaisir de la reine, prit conseil de ses amis, qui furent portés à croire, par la connaissance qu'ils avaient du caractère d'Isabelle, qu'il avait plus à espérer en livrant son fils qu'en essayant plus longtemps de le cacher. Le jeune homme fut donc conduit au palais par son oncle, le connétable de Haro, qui implora la clémence de sa souveraine, en lui représentant l'âge de son neveu, qui avait à peine vingt ans. Elle jugea bon toutefois de punir le coupable, et ordonna à un des alcades de sa cour de le conduire publi-

quement, comme un prisonnier, par la grand'place de Valladolid, à la forteresse d'Arevalo, où il fût étroitement gardé, sans que personne fût admis à le voir, et lorsqu'enfin, mue par la considération de sa parenté avec le roi, elle consentit à lui rendre la liberté, elle le bannit en Sicile, jusqu'à ce qu'il eût reçu la permission royale de rentrer dans son pays.

Malgré la rigide impartialité et l'énergie des souverains, ils n'auraient jamais pu lutter, avec leurs ressources seules, contre la fière aristocratie castillane. Nous avons vu que, dans leurs attaques les plus directes contre celle-ci, ils s'abritèrent derrière les cortès. Ils témoignèrent, surtout dans la première partie de leur règne, une grande déférence pour l'élément populaire de cette assemblée; et, bien loin de suivre la détestable politique de leurs prédécesseurs, en diminuant le nombre des cités représentées, ils ne manquèrent jamais de faire appel à toutes celles qui possédaient, lors de leur avénement, le droit de représentation et, par la suite, à d'autres villes conquises pendant la guerre de Grenade. En même temps, usant d'un privilége anomal, dont nous avons parlé dans notre introduction, ils ne convoquaient pas la noblesse ou ne l'invitaient qu'en partie à siéger dans la législature [1]. En accordant les nominations au mérite, ils ouvrirent la voie des honneurs à toutes les classes. Ils manifestèrent constamment le plus grand respect pour les immunités des communes, relativement à l'impôt, et, comme leur politique patriotique tendait visiblement à garantir les droits et la prospérité de la nation, elle leur assura la

[1] Aucun noble, par exemple, sauf les officiers de la cour, ne fut, paraît-il, convoqué aux grandes cortès de Tolède, en 1480, avant que la question du retrait des biens royaux, mesure qui touchait de si près la noblesse, n'eût été soumise à la législature.

coopération d'un allié, dont la puissance unie à la leur les mit en état de rétablir l'équilibre que l'excessive prépondérance de l'aristocratie avait dérangé.

Il convient peut-être d'exposer ici les mesures prises par Ferdinand et par Isabelle, relativement aux ordres militaires de la Castille, puisque, si elles ne furent toutes appliquées qu'à une époque bien postérieure, elles furent conçues et, en partie, exécutées dans celle qui nous occupe.

Les guerres incessantes que les Espagnols furent forcés de soutenir pour arracher aux mains des infidèles leur pays natal, avaient provoqué chez eux un fiévreux enthousiasme, semblable à celui qu'avaient éveillé les croisades entreprises pour la délivrance de la Terre-Sainte, un enthousiasme à la fois religieux et guerrier, presque dans une égale mesure. Cette ressemblance de sentiments donna naissance à des institutions de chevalerie, calquées sur le même modèle. Que les ordres militaires de la Castille se soient inspirés de ceux de la Palestine ou qu'ils remontent à une époque plus éloignée, comme le prétendent les anciens chroniqueurs, ou enfin, comme l'avance Conde, qu'ils soient imités d'associations de ce genre, que l'on sait avoir existé chez les Mores [1], il est hors de doute que les formes sous les-

[1] Conde donne les détails suivants sur ces associations chevaleresques des Arabes d'Espagne, lesquelles, pour autant que nous sachions, avaient échappé jusqu'ici à l'attention des historiens européens : « Les *fronteros* musulmans menaient une vie très austère ; voués à une guerre perpétuelle, ils s'engageaient par un serment solennel à défendre les frontières contre les incursions des chrétiens. C'étaient des cavaliers d'élite, doués d'une patience à toute épreuve, infatigables, toujours prêts à mourir plutôt que d'abandonner leur poste. Il est très probable que ces associations inspirèrent la création de ces ordres militaires qui, en Espagne et en Palestine, s'illustrèrent par leur valeur et rendirent de si grands services à la chrétienté, car les deux chevaleries étaient fondées sur les mêmes principes. »

quelles ils furent organisés, d'une manière permanente, dans la dernière partie du XII[e] siècle, furent empruntées aux ordres monastiques fondés pour protéger les saints-lieux. Les hospitaliers et particulièrement les templiers acquirent de plus vastes propriétés en Espagne que dans aucun autre pays de la chrétienté, et c'est, en partie, sur les ruines de leur puissance que s'éleva celle des magnifiques institutions de la Castille [1].

Parmi ces ordres, le plus illustre fut celui de San Iago ou de Saint-Jacques de Compostelle. La révélation miraculeuse du corps de l'apôtre, après huit siècles, et les fréquentes apparitions du bienheureux dans les rangs des armées chrétiennes, au milieu de leurs luttes désespérées contre l'infidèle, avaient répandu si loin le nom de l'obscure ville de Compostelle, en Galice, où étaient déposées les saintes reliques [2], qu'elle devint, pendant le moyen âge, le rendez-vous des pèlerins de toutes les parties de la chrétienté; ceux-ci

[1] Les templiers et les hospitaliers avaient, paraît-il, acquis une plus grande puissance encore en Aragon; un des rois de ce pays fut assez extravagant pour leur léguer tous ses États, legs qui, on le comprend, fut annulé par ses sujets.

[2] L'apparition de certaines lumières surnaturelles dans une forêt révéla à un paysan galicien, au commencement du IX[e] siècle, l'endroit où se trouvait un tombeau de marbre, renfermant les cendres de saint Jacques; le miracle est rapporté avec des détails suffisants par Florez, qui établit, à sa propre satisfaction, le fait de l'arrivée de saint Jacques en Espagne. Mariana, plus sceptique que ses frères, doute de l'identité du corps de l'apôtre, ainsi que du voyage de celui-ci dans la péninsule, mais, en bon jésuite, il est d'avis « qu'il ne convient pas de troubler par ces discussions la dévotion si fortement enracinée du peuple. » Le saint tutélaire de l'Espagne continua à protéger les Espagnols en prenant part pendant très longtemps à leurs combats contre les infidèles. Caro de Torres cite deux engagements dans lesquels il secourut les troupes de Cortès et de Pizarre, « avec son glaive qui flamboyait aux yeux des Indiens. »

adoptèrent universellement, comme leur marque distinctive, la coquille que portait le saint. Des hôtelleries, où les pieux voyageurs trouvaient hospitalité et protection, étaient disséminées le long de la route de France, mais, comme elles étaient exposées aux incessantes incursions des Arabes pillards, un certain nombre de chevaliers et de gentilshommes s'associèrent, pour les défendre, avec les moines de San Lojo ou Saint-Éloi; ils adoptèrent la règle de Saint-Augustin et fondèrent ainsi, vers le milieu du XII^e siècle, l'ordre chevaleresque de Saint-Jacques. Les membres de cette communauté, qui fut approuvée par une bulle papale, cinq ans plus tard, en 1175, se distinguaient par un manteau blanc, brodé d'une croix rouge en forme d'épée, avec la coquille sous la garde, imitation de l'emblème qui brillait sur la bannière de leur saint tutélaire, lorsqu'il daignait prendre part à leurs combats contre les Mores. La couleur rouge signifiait, d'après un ancien commentateur, « que le glaive avait été trempé dans le sang de l'infidèle. » Les chevaliers contractaient les obligations ordinaires d'obéissance, de communauté des biens et de chasteté conjugale, au lieu du vœu de célibat; il leur était, en outre, prescrit d'assister les pauvres, de défendre les voyageurs et de faire, sans trêve, la guerre aux musulmans.

L'institution de l'ordre de Calatrava avait une origine un peu plus romanesque. Cette ville, par sa situation sur les frontières des possessions moresques dans l'Andalousie, où elle commandait les défilés conduisant en Castille, avait acquis une importance vitale pour ce dernier royaume. La défense en avait été, pour ce motif, confiée aux vaillants templiers, qui, incapables de se maintenir dans cette position contre les attaques incessantes des Mores, l'abandon-

nèrent, au bout de huit années, déclarant qu'elle n'était pas tenable. Cela se passait vers le milieu du XIIe siècle. Le roi de Castille, Sanche le Bien-Aimé, offrit alors la ville à tout brave guerrier qui se chargerait de la défendre.

Ce poste fut sollicité avec empressement, du fond de la Navarre, par un moine, ancien soldat, dont l'ardeur guerrière s'était exaltée, au lieu de s'éteindre dans la solitude du cloître. Ce moine, avec l'aide de ses frères et d'une troupe de gentilshommes et de soldats d'un rang plus humble, cherchant à gagner le ciel sous la bannière de l'Église, réussit à justifier la confiance qu'il avait inspirée. De la réunion de ces chevaliers et de ces religieux, sortit la communauté militaire de Calatrava, qui fut confirmée par le pape, Alexandre III, en 1164. La règle adoptée fut celle de Saint-Benoit et la discipline se faisait remarquer par sa sévérité.

Les membres de l'ordre étaient liés par le vœu de célibat perpétuel, dont ils ne furent relevés qu'au XVIe siècle. Leur nourriture était des plus simples; ils ne mangeaient de la viande que trois fois par semaine, et encore un seul plat. Ils devaient garder un silence absolu à table, dans la chapelle et dans le dortoir; ils dormaient, ils priaient, l'épée au côté, toujours prêts à l'action. Dans les premiers temps de l'institution, il leur était permis de combattre dans les rangs des armées, contre les infidèles; cela leur fut plus tard défendu par le saint-siége, comme inconvenant. De cette communauté se détacha celle de Montesa, dans le royaume de Valence, qui fut instituée au commencement du XIVe siècle et continua d'exister séparément.

Le troisième ordre de chevalerie religieuse en Castille était la communauté d'Alcantara, qui fut également confirmée par le pape Alexandre III, en 1177. Elle fut long-

temps subordonnée de nom à celle de Calatrava, dont le pape, Jules II, la rendit indépendante, et acquit avec le temps une importance à peine inférieure à celle de sa rivale [1].

L'administration intérieure de ces trois grandes communautés était fondée sur les mêmes principes généraux. La direction des affaires était confiée à un conseil, composé du grand-maître et de quelques-uns des commandeurs (*comendadores*), entre lesquels on distribuait les vastes territoires appartenant à l'institution. Le grand-maître suppléait les vacances, conjointement avec le conseil, ou sans consulter celui-ci, dans l'ordre de Calatrava; il était lui-même élu par un chapitre général de ses fonctionnaires militaires, seuls ou réunis avec les ecclésiastiques, comme dans l'ordre de Calatrava, qui, semble-t-il, reconnaissait beaucoup plus ouvertement que celui de Saint-Jacques, la suprématie de l'élément militaire sur l'élément religieux de la communauté.

Ces institutions paraissent avoir répondu complétement au but de leur création. L'histoire ancienne de la péninsule nous montre la chevalerie chrétienne toujours prête à porter la guerre chez les Mores. Ces guerriers, voués à une vie de combats, ne passaient par l'Église que pour s'y préparer à remplir la tâche plus rude qui les attendait sur les champs de bataille, où leur zèle, on peut le supposer, était quelque peu aiguisé par la brillante perspective des biens temporels, que le succès de leurs armes devait assurer à leur communauté; en effet, les princes superstitieux de ces temps, sans oublier les ordres militaires dans la distribution des largesses

[1] Les chevaliers d'Alcantara portaient un manteau blanc, brodé d'une croix verte.

prodiguées à toutes les institutions monastiques, leur accordèrent des droits presque illimités sur les territoires conquis par leur valeur. Au XVI^e siècle, l'ordre de Saint-Jacques, qui avait acquis une prééminence sur les autres, possédait quatre-vingt-quatre commanderies et deux cents bénéfices inférieurs; il pouvait, d'après Garibay, mettre en campagne quatre cents chevaliers armés de toutes pièces et mille lances, ce qui, avec le complément ordinaire d'une lance, à cette époque, constituait une force redoutable. Les revenus de la grande-maîtrise de Saint-Jacques montaient, sous le règne de Ferdinand et d'Isabelle, à soixante mille ducats; ceux d'Alcantara, à quarante-cinq mille, et ceux de Calatrava, à quarante mille. Il n'y avait pas un district de la péninsule qui ne fût couvert de leurs châteaux, de leurs villes, de leurs couvents. Leurs riches commanderies finirent par exciter la cupidité des personnages du plus haut rang; ceux-ci convoitèrent surtout les grandes-maîtrises, qui, par l'immense influence qu'elles procuraient et par l'autorité qu'elles conféraient sur une milice organisée, vouée à une obéissance absolue et unie par le lien solide de l'intérêt commun, élevaient ceux qui les obtenaient presque au niveau de la royauté même. Aussi les élections à ces importantes dignités offrirent-elles le spectacle d'intrigues honteuses et souvent de violentes querelles. Les rois, qui s'étaient anciennement réservé le droit de témoigner leur approbation, à chaque nomination nouvelle, en présentant au candidat élu l'étendard de l'ordre, commencèrent à prendre part en personne aux délibérations du chapitre, tandis que les papes, appelés assez fréquemment à juger des contestations, finirent par s'arroger le droit de donner des successeurs intérimaires aux grands-maîtres et même de nommer ces dignitaires,

droit qu'ils faisaient respecter à l'aide de leurs foudres spirituelles, lorsqu'on le leur déniait.

Dans cet état de choses, il n'y eut probablement pas, entre tant de causes de troubles qui se produisirent en Castille, pendant le xv[e] siècle, de source plus féconde en dissensions intestines que l'élection à ces positions, trop importantes pour appartenir à un sujet et convoitées par une foule de compétiteurs. Il parait qu'Isabelle avait déjà, tout au commencement de son règne, fixé la politique à suivre sous ce rapport. La grande-maitrise de Saint-Jacques étant devenue vacante, par la mort du titulaire, en 1476, elle se rendit rapidement, à cheval, c'était sa manière ordinaire de voyager, de Valladolid à la ville d'Ucles, où un chapitre de l'ordre délibérait sur le remplacement du défunt. La reine, apparaissant devant l'assemblée, représenta avec tant d'énergie l'inconvénient d'accorder à un simple particulier une aussi grande puissance, radicalement incompatible dans ses mains avec l'ordre public, qu'elle décida les chevaliers, à peine sortis de la désastreuse guerre de la succession, à offrir la position vacante au roi, son époux. Ce monarque consentit, il est vrai, à résigner cette charge en faveur d'un de ses serviteurs, Alonso de Cardenas, qui l'avait sollicitée, mais, à la mort de celui-ci, en 1499, les souverains retinrent la grande-maitrise, en vertu d'un décret papal qui la leur conféra à vie, ainsi que cela s'était déjà fait pour celles de Calatrava, en 1487, et d'Alcantara, en 1494 [1].

Ferdinand et Isabelle ne furent pas plus tôt revêtus de

[1] Les souverains blessèrent profondément les nobles hautains qui briguaient la grande-maîtrise de Saint-Jacques, en conférant cette dignité à Alonso de Cardenas, d'après leur système de donner le pas au mérite sur la naissance.

cette autorité qu'ils entreprirent, avec leur activité ordinaire, de réformer les différents abus qui avaient altéré l'ancienne discipline des ordres militaires. Ils instituèrent un conseil, chargé de la surveillance générale des affaires et investi de droits étendus de juridiction, au civil et au criminel; ils nommèrent aux bénéfices vacants des hommes d'une vertu reconnue et firent preuve, dans leurs choix, d'une impartialité que l'on n'aurait jamais pu attendre d'un simple particulier, nécessairement exposé à l'influence de ses intérêts et de ses affections. C'est ainsi que les honneurs, que l'on voyait auparavant offerts au plus haut enchérisseur ou disputés par la violence et par l'intrigue, devinrent le stimulant et la sûre récompense du mérite.

Sous le règne suivant, les grandes-maîtrises de ces ordres furent annexées à perpétuité à la couronne par une bulle du pape Adrien VI, tandis que les dignités inférieures de ces communautés, qui avaient perdu leur raison d'être, puisque le royaume des Mores n'existait plus, dégénérèrent en de vains titres de noblesse.

IV. *Défense des droits ecclésiastiques appartenant à la couronne contre les usurpations papales.* — Il paraît que, dans les premiers temps de la monarchie, les rois possédaient presque la même autorité au spirituel qu'au temporel. Ce ne fut que plus tard que la nation courba la tête sous le joug de la papauté, auquel on la vit par la suite si fortement attachée, et même le rituel romain ne fut reçu dans les églises d'Espagne que longtemps après son adoption dans le reste de la chrétienté [1]. Mais lorsque le code des Partidas fut pro-

[1] La plupart de nos lecteurs connaissent la curieuse histoire, rapportée par Robertson, de l'examen auquel le rite romain et le rite mozarabe furent soumis, sous le règne d'Alphonse VI, et de l'ascendant que le roi et le

mulgué, au XIII[e] siècle, les règles du droit canon commencèrent à être reconnues, d'une manière permanente. Les tribunaux ecclésiastiques empiétèrent sur les tribunaux laïques; des appels furent constamment faits à la cour de Rome, et les papes prétendant régler, dans les plus petits détails, l'administration de l'Église, non seulement disposèrent des bénéfices inférieurs, mais convertirent peu à peu le droit de confirmer les élections des évêques et des hauts dignitaires ecclésiastiques, en celui de nommer eux-mêmes ces prélats.

Ces usurpations du saint-siége avaient souvent provoqué de vives représentations de la part des cortès; celles-ci, sous le règne même d'Isabelle, avaient pris à ce sujet plusieurs décisions, surtout relativement à la nomination d'étrangers aux bénéfices, mal beaucoup plus grave en Espagne que dans les autres pays d'Europe, puisque les domaines épiscopaux, situés fréquemment sur les frontières du royaume des Mores, devenaient une importante ligne de défense, dont on ne pouvait évidemment confier la garde à des étrangers ou à des absents. Malgré les efforts de la législature, aucun remède efficace n'avait encore été appliqué à cet abus, lorsqu'il donna lieu à un conflit entre la cour de Castille et celle de Rome, au sujet de l'évêché de Taraçona et plus tard du siége de Cuença [1].

Sixte IV avait conféré ce dernier bénéfice, devenu vacant

clergé unis réussirent à donner au premier, contrairement aux vœux de la nation. Le cardinal Ximenès érigea plus tard une magnifique chapelle dans l'église cathédrale de Tolède pour la célébration des services mozarabes, qui ont continué à y être célébrés jusqu'à nos jours.

[1] Dans la dernière partie du règne de Henri IV, on avait obtenu du pape une bulle désapprouvant la nomination d'étrangers aux bénéfices ecclésiastiques.

en 1482, à son neveu, le cardinal San Giorgio, un Italien, en opposition directe aux désirs de la reine, qui aurait voulu y voir nommer son chapelain, Alphonse de Burgos, en échange de l'évêché de Cordoue. Un ambassadeur fut donc envoyé au pape pour se plaindre de ce choix, mais inutilement, car Sixte répondit avec une arrogance qui eût mieux convenu aux pontifes du XII<sup>e</sup> siècle, « qu'il était le chef de l'Église et qu'il possédait, comme tel, un pouvoir illimité de distribuer les bénéfices; enfin, qu'il n'était pas obligé de consulter les inclinations d'aucun potentat, plus qu'il n'était utile aux intérêts de la religion. »

Les souverains, profondément irrités de cette réponse, ordonnèrent à leurs sujets, soit ecclésiastiques, soit laïques, de sortir des États du pape, injonction à laquelle les premiers, craignant de voir leurs biens séquestrés en Castille, obéirent avec autant d'empressement que les derniers. En même temps, Ferdinand et Isabelle proclamaient leur intention de prier les princes de la chrétienté de s'unir à eux, à l'effet de convoquer un concile général pour la réforme des nombreux abus qui déshonoraient l'Église. Rien ne pouvait sonner plus désagréablement aux oreilles du pontife qu'une pareille menace, surtout à cette époque où la corruption était devenue si grande qu'elle ne pouvait braver une enquête. Sixte comprit qu'il était allé trop loin et s'aperçut que Henri IV ne régnait plus en Castille; il envoya donc un légat en Espagne, avec des pleins pouvoirs pour terminer l'affaire à l'amiable.

A peine arrivé, le légat, qui était un laïque, du nom de Domingo Centurion, fit informer les souverains de sa présence et de l'objet de sa mission; il reçut l'ordre de quitter sur-le-champ le royaume, sans qu'on lui permît même de

faire connaître ses instructions, puisqu'elles ne pouvaient être qu'attentatoires à la dignité de la couronne. On lui donna un sauf-conduit, pour lui et pour la suite qu'il avait amenée, mais, en même temps, on se montra fort surpris qu'il eût osé paraître à la cour de Castille, comme envoyé du pontife, après qu'elle avait été outragée aussi indignement par celui-ci.

Loin de s'offenser de cette réception peu gracieuse, le légat affecta la plus profonde humilité; il déclara qu'il voulait renoncer à tous les priviléges qu'il était en droit de réclamer comme ambassadeur du pape et se soumettre à la juridiction des souverains, comme un de leurs sujets, afin de pouvoir obtenir une audience. Le cardinal Mendoza, que son influence dans le cabinet avait fait nommer le « troisième roi d'Espagne, » craignant les suites d'une rupture prolongée avec le saint-siége, s'interposa en faveur de l'envoyé, dont les manières conciliantes finirent par calmer si bien le ressentiment des royaux époux, qu'ils consentirent à ouvrir des négociations avec la cour de Rome. Elles eurent pour résultat la publication d'une bulle par Sixte IV, qui s'engagea à nommer aux hautes dignités de l'Église dans le royaume les Castillans qui seraient désignés par les souverains [1]; Alphonse de Burgos fut, en conséquence, promu au siége de Cuença. Isabelle, à qui le traité reconnaissait le droit de nomination aux bénéfices ecclésiastiques, se servit de ce pouvoir, arraché aux pontifes, pour élever aux siéges vacants des hommes d'une piété exemplaire et d'une instruction solide; appliquée à remplir fidèlement son

[1] Riol, dans son examen de ce concordat célèbre, parle de la pièce originale comme se trouvant, de son temps, dans les archives de Simancas.

devoir, elle repoussa toute mesquine considération d'intérêt et même, comme on le verra plus loin, les sollicitations de son époux. Le chroniqueur de son règne s'étend avec complaisance sur ce bon vieux temps où l'on trouvait des prêtres d'une modestie si grande, qu'il fallait les forcer d'accepter les dignités méritées par leurs vertus.

V. *Réglementation du commerce.* — On comprend facilement que le commerce, l'agriculture, l'industrie durent languir au milieu des désordres des règnes précédents. A quoi bon, en effet, s'efforcer d'amasser des richesses, lorsqu'elles ne servent qu'à aiguiser la cupidité des ravisseurs? A quoi bon cultiver la terre, lorsque l'on est sûr que les fruits de son travail seront détruits, même avant le temps de la moisson, par de féroces maraudeurs? Les famines, les pestes fréquentes, qui signalèrent la dernière partie du règne de Henri et le commencement du suivant, n'attestent que trop ouvertement la condition déplorable du peuple et nous le montrent privé de tous les arts utiles. Le curé de Los Palacios assure que la peste, qui parcourut le midi du royaume, enleva huit, neuf et même quinze mille habitants dans les différentes villes, tandis que le prix des objets de première nécessité s'élevait de manière à les mettre hors de la portée des classes pauvres. Comme s'il ne suffisait pas de ces calamités, l'altération de la monnaie porta un coup fatal au commerce. On a calculé que, sous Henri IV, il n'y avait pas moins de cent cinquante hôtels des monnaies publiquement autorisés par la couronne, outre un grand nombre d'autres créés par des particuliers, sans aucune espèce d'autorisation légale. L'abus fut poussé si loin que l'on finit par refuser de recevoir la monnaie décriée, dont la valeur baissait de jour en jour, et le peu de commerce qui restait encore en Castille

se fit au moyen d'échanges en nature, comme dans l'enfance des sociétés.

Le mal était si grand qu'il attira tout d'abord l'attention des cortès, sous le nouveau règne. Des actes législatifs fixèrent l'étalon et la valeur légale des différentes monnaies; un nouveau monnayage eut lieu par la suite. Cinq hôtels royaux, portés plus tard à sept, furent seuls autorisés, et des peines sévères furent prononcées contre la fabrication de la monnaie en d'autres lieux. Cette réforme ranima peu à peu le commerce, comme le retour de la circulation du sang, interrompue pendant quelque temps, ramène la vie dans le corps humain. Cette résurrection fut hâtée par des lois salutaires pour l'encouragement de l'industrie nationale. Les communications intérieures furent facilitées par la construction de routes et de ponts. On leva les absurdes restrictions mises au changement de résidence des habitants, et l'on abolit les droits onéreux qui gênaient les relations commerciales entre la Castille et l'Aragon. Plusieurs lois judicieuses furent portées pour la protection du commerce extérieur, et l'on peut juger de la situation florissante de la marine marchande par celle de la marine militaire, qui mit les souverains en état de faire sortir, en 1482, des ports de la Biscaye et de l'Andalousie, une flotte de soixante-dix vaisseaux, pour défendre Naples contre les Turcs. Quelques-unes de ces dispositions, il est vrai, comme celle qui prohibait l'exportation des métaux précieux, accusent une profonde ignorance des vrais principes de la législation commerciale, ignorance qui a caractérisé les Espagnols jusqu'à nos jours; mais d'autres aussi, comme celle qui supprimait tous les droits sur l'importation des livres étrangers, « parce que, » dit la loi, « ils rapportent à la fois honneur et profit

au royaume, par les facilités qu'ils donnent aux hommes de s'instruire, » sont non seulement en avant de ce siècle, mais peuvent soutenir avantageusement la comparaison avec les mesures prises en Espagne, jusqu'à notre époque, sur de pareils sujets. La ponctualité avec laquelle le gouvernement racheta la dette contractée pendant la guerre de la succession, rétablit le crédit public, et, malgré le rappel de plusieurs impôts arbitraires, qui avaient enrichi le trésor, sous Henri IV, le pays, grâce à la sage administration des nouveaux souverains, prospéra tellement que les revenus furent presque sextuplés entre les années 1477 et 1482 [1].

Ainsi délivré des lourdes chaînes qu'il avait portées, l'esprit d'entreprise reprit son ancienne activité. Le capital productif de la nation circula dans les nombreux canaux de l'industrie nationale. Les collines et les vallées se parèrent de nouveau sous la main du laboureur, et les villes s'embellirent de magnifiques édifices, publics ou privés, qui provoquèrent l'admiration des étrangers [2]. Les écrivains du temps comblent d'éloges enthousiastes la reine Isabelle à qui ils font principalement honneur de cette heureuse révolution

[1] Le revenu royal, parait-il, se montait, en 1477, à 27,415,228 maravédis; cinq ans après, en 1482, il s'était élevé à 150,695,288 maravédis. Une statistique du royaume fut faite entre les années 1477 et 1479 ; on voulait s'assurer du chiffre des revenus royaux, sur lesquels étaient établis les règlements économiques adoptés par les cortès de Tolède. Bien que ce relevé n'eût pas été fait sur un plan uniforme, il renferme, d'après Clemencin, tant de détails importants sur les ressources et la population du pays, qu'il doit être consulté par celui qui veut écrire une histoire exacte de cette époque. Ce travail, qui remplit douze volumes in-folio, manuscrits, est déposé dans les archives de Simancas.

[2] Un des statuts de Tolède pourvoit expressément à l'érection de vastes et beaux édifices, pour l'administration des affaires municipales, dans les principales villes et cités du royaume.

dans la situation du pays et de ses habitants, transformation magique qui rappelle celles que l'on voit opérées, dans certains contes, par des fées bienfaisantes.

VI. *Prééminence de l'autorité royale.* — Cette prééminence qui, ainsi que nous l'avons vu, paraît avoir été le résultat naturel de la politique de Ferdinand et d'Isabelle, était due tout autant à l'influence de leur caractère et de leur vie publique. Leurs talents reconnus étaient rehaussés par une attitude digne, qui contrastait fortement avec la bassesse de caractère et de manières de leur prédécesseur. Tous deux faisaient preuve, dans leurs relations personnelles, d'une sagesse pratique, qui impose toujours le respect, et qui, si elle semblait quelque peu calculée chez Ferdinand, était, chez la reine, fondée sur les principes les plus purs et les plus élevés. Sous une pareille souveraine, la cour qui avait, du temps de Henri, offert le spectacle d'un lieu de débauches, devint une école de vertu et de généreuse émulation. Isabelle veillait assidûment sur l'éducation des jeunes filles de haute naissance qu'elle recevait dans son palais; elle les faisait élever sous ses yeux et les dotait richement à leur mariage [1]. Par ces actes d'affectueuse sollicitude et par d'autres, elle se faisait aimer des classes supérieures de la nation, tandis que les tendances patriotiques de son gouvernement lui gagnaient tous les cœurs dans le peuple. Elle joignait aux vertus féminines qui inspirent l'affection, une énergie virile qui frappait les criminels de terreur; elle dirigeait l'exécu-

[1] Comme un exemple de la discipline morale introduite par Isabelle à sa cour, nous pouvons citer les ordonnances contre le jeu, auquel les nobles s'étaient adonnés avec fureur, sous les règnes précédents. L. Marineo, pour qui « l'enfer est rempli de joueurs, » félicite hautement les souverains de leurs efforts pour détruire ce vice.

tion de ses plans, quelquefois même au mépris de grands dangers, avec une résolution qui surpassait celle de son époux. Ferdinand et Isabelle se faisaient tous les deux remarquer par une extrême tempérance et par une simplicité extraordinaire dans leurs vêtements, dans leur suite et dans leur genre de vie; ils cherchaient à imposer moins par un faste extérieur que par cette influence, secrète mais bien plus puissante, que procurent les qualités personnelles; cependant, à l'occasion, ils déployaient une magnificence princière qui éblouissait les yeux de leurs sujets et que les chroniques prolixes du temps célèbrent dans un langage pompeux.

La politique des souverains tendait, sans doute, à fortifier l'autorité de la couronne; c'était la tendance de la plupart des gouvernements féodaux, à cette époque. Mais Isabelle fut loin de s'inspirer des vues égoïstes ou de l'habileté sans scrupules d'un grand nombre de princes contemporains, qui, comme Louis XI, recouraient à une artificieuse dissimulation et cherchaient à affermir leur pouvoir, en fomentant des dissensions entre leurs redoutables vassaux; elle essaya, au contraire, de réunir les éléments épars de l'État, d'assigner à chacune de ses grandes divisions ses limites constitutionnelles, et chercha, en abaissant la noblesse et en élevant les communes, à former de la nation un tout compacte, sous la suprématie légale de la royauté. Telle était la tendance de son gouvernement, du moins, à l'époque dont il s'agit ici. Ce but louable fut peu à peu atteint, sans ruse et sans violence, par une série de mesures toutes louables, et les différents ordres de l'État, agissant en harmonie, purent détourner leurs forces, dissipées auparavant dans les luttes civiles, vers la glorieuse carrière,

signalée par des découvertes et des conquêtes, que l'Espagne devait parcourir dans ce siècle [1].

[1] Le sixième volume des mémoires de l'Académie royale d'histoire de Madrid, publié en 1821, est entièrement consacré au règne d'Isabelle; il est divisé en chapitres ou éclaircissements, comme ils sont appelés, relatifs aux différentes branches de la politique administrative de la reine, au caractère personnel d'Isabelle et à la condition de la science sous son gouvernement. Ces essais renferment beaucoup de faits curieux, puisés dans des documents contemporains, manuscrits ou imprimés, qui sont d'excellentes autorités, et dans les archives publiques; faits avec discernement et jetant de la lumière sur quelques-uns des événements les plus obscurs de ce règne, ils rendent à l'historien un inestimable service. L'auteur de ce volume est l'ancien et regretté secrétaire de l'académie, don Diego Clemencin, qui fut du petit nombre des hommes qui survécurent au naufrage de la science en Espagne; à l'érudition qui a souvent distingué ses compatriotes, Clemencin joignait un esprit large et libéral qui eût fait honneur à tout pays.

---

## CHAPITRE VII.

### L'INQUISITION.

Origine de l'ancienne inquisition. — Coup d'œil rétrospectif sur l'histoire des juifs d'Espagne. — Leurs richesses et leur civilisation. — Fanatisme de l'époque. — Son influence sur Isabelle. — Le confesseur de la reine, Torquemada. — Bulle autorisant l'inquisition. — Tribunal de Séville. — Formes de procédure. — La torture. — Les autos-da-fé. — Nombre des condamnations. — Politique perfide de Rome.

Il nous est pénible, après avoir si longtemps arrêté nos regards sur les grands et heureux résultats de l'intelligente politique d'Isabelle, en Castille, de les porter sur le côté sombre de ce tableau et de devoir montrer cette reine sanctionnant, sous l'influence de l'esprit d'intolérance du siècle où elle vivait, un des plus monstrueux abus qui aient jamais déshonoré l'humanité. Ce chapitre sera consacré à retracer l'établissement et les premiers actes de l'inquisition moderne, institution qui a probablement contribué, plus que toute autre cause, à déprimer le caractère élevé de l'ancien Espagnol, et qui a jeté le voile sombre du fanatisme sur ces riantes régions, que l'on eût dit le séjour naturel des fêtes et des plaisirs.

Dans l'état actuel des connaissances, nous repoussons avec indignation les prétentions d'un être humain, si haut placé qu'il soit, à violer chez ses semblables les droits sacrés et imprescriptibles de la conscience. Nons comprenons que l'on peut confier à tout homme, en se bornant à l'éclairer et à le conseiller charitablement, le soin de régler ses destinées spirituelles qui lui importent surtout à lui-même; nous condamnons comme étant aussi absurde que funeste l'idée d'imposer la croyance à des doctrines particulières, et, loin d'envoyer au bûcher ou à la potence les hommes qui sontiennent obstinément des opinions consciencieuses, au mépris de leurs intérêts personnels et en face du danger, nous nous sentons plutôt portés à ériger, comme l'antiquité, des autels et des statues à la mémoire de ces martyrs, qui ont montré jusqu'où pent s'élever la vertu hnmaine. Mais, bien que ces vérités soient aujourd'hui évidentes au point d'être presque banales, on n'y est arrivé que lentement, trop lentement, après bien des siècles d'oppression et d'indicibles souffrances.

Des actes d'intolérance ont été commis dès les premiers temps où le christianisme devint la religion établie de l'empire romain; mais il ne paraît pas qu'on puisse les rattacher à un système arrêté de persécution, jusqu'au jour où l'autorité des papes se fut considérablement accrue. Ceux-ci, exigeant l'obéissance spirituelle de toute la chrétienté, regardèrent l'hérésie comme une trahison, méritant les peines que les souverains ont constamment portées contre ce crime, impardonnable à leurs yeux. Les croisades, qui, dans la première partie du XIII[e] siècle, désolèrent le midi de la France, exterminèrent les populations et détruisirent les germes de la civilisation éclose après la longue nuit de la féodalité,

donnèrent naissance à l'inquisition, et ce fut sur les ruines de cette contrée jadis heureuse que s'élevèrent, pour la première fois, les autels sanglants de ce tribunal [1].

Après différentes modifications, la tâche de découvrir et de punir l'hérésie fut exclusivement confiée aux dominicains, et, en 1233, sous le règne de saint Louis et le pontificat de Grégoire IX, un code fut enfin rédigé pour servir de règle aux inquisiteurs. Le tribunal, après avoir été successivement établi en Italie et en Allemagne, fut introduit en Aragon, où, en 1242, le concile de Tarragone ajouta certaines dispositions de même nature à celles de 1233, qui peuvent être réellement considérées comme les instructions primitives du saint-office, en Espagne [2].

L'ancienne inquisition, comme on l'appelle, avait, en général, le caractère odieux de la moderne; toutes deux

[1] Certains écrivains catholiques ont cherché à prouver que saint Dominique ne fut pas le fondateur de l'inquisition; il est vrai qu'il mourut quelques années avant que ce tribunal ne fût parfaitement organisé; mais, comme il établit les principes qui en furent l'âme et qu'il institua la milice monacale qui fut l'instrument, on peut sans injustice lui en attribuer la paternité. Le sicilien Paramo, dans un lourd in-quarto, fait remonter ce tribunal à une antiquité bien plus reculée; d'après lui, et ses paroles ressemblent fort à un blasphème, pour un protestant du moins, Dieu fut le premier inquisiteur et la condamnation d'Adam et d'Ève fournit le modèle des formes judiciaires, usitées dans la procédure du saint-office. La sentence d'Adam fut le type de la *réconciliation* inquisitoriale; le *san benito* rappelle les peaux de bêtes dont celui-ci se couvrit ensuite, et l'expulsion du paradis fut le précédent de la confiscation des biens des hérétiques. Ce savant personnage déroule une liste d'inquisiteurs, depuis les patriarches, Moïse, Nabuchodonosor et le roi David, jusqu'à Jean-Baptiste et même le Christ, dans la conduite et dans les principes duquel il trouve de nombreuses autorités en faveur de ce tribunal!

[2] Avant cette époque, il y eut, en 1197, un édit rendu par Pierre I[er] d'Aragon contre les hérétiques et prescrivant, en certains cas, de les brûler et de confisquer leurs biens.

couvraient leurs actes d'un secret impénétrable, tendaient les mêmes piéges aux accusés, faisaient le même usage de la torture et frappaient les coupables avec la même sévérité. Une espèce de manuel, composé par Eymerich, inquisiteur aragonais du XIV^e siècle, pour l'instruction des juges du saint-office, prescrit toutes ces formes ambiguës d'interrogation, au moyen desquelles la victime imprudente et peut-être innocente pouvait être circonvenue [1]. L'ancienne inquisition était fondée sur des principes non moins opposés à la justice que ceux de la moderne. Il est vrai que sa sphère d'action était bien plus limitée; néanmoins le glaive de la persécution décima cruellement, surtout au XIII^e et au XIV^e siècle, les infortunés Albigeois, qui, à cause du voisinage de l'Aragon et des relations politiques de ce royaume avec la Provence, y étaient devenus très nombreux. Il paraît toutefois que l'on se borna à poursuivre cette secte, et rien ne prouve que le saint-office, malgré les brefs rendus dans ce but par les papes, fut complétement organisé en Castille, avant le règne d'Isabelle. Ce fait s'explique peut-être par le

[1] Puigblanch cite quelques-unes des instructions contenues dans l'ouvrage d'Eymerich, dont il compare l'autorité dans les cours de l'inquisition à celle des décrétales de Gratien dans d'autres tribunaux ecclésiastiques. Il suffira de rapporter une de ces instructions pour montrer l'esprit de toutes : « Quand l'inquisiteur en aura l'occasion, il fera en sorte de mettre le prisonnier en communication avec un de ses complices ou quelque autre hérétique converti, qui feindra de persister encore dans son hérésie et lui dira qu'il n'a abjuré que pour échapper à une punition, qu'il a trompé les inquisiteurs. Ayant ainsi gagné la confiance du prisonnier, cet homme ira le voir une après-midi dans sa cellule et, prolongeant la conversation jusqu'à la nuit, prétextera alors qu'il est trop tard pour retourner chez lui et restera avec le prisonnier ; il engagera celui-ci à lui faire le récit de sa vie passée, après avoir lui-même raconté la sienne, et des espions, ainsi qu'un notaire, placés à la porte du cachot, écouteront les révélations qui seront faites. »

petit nombre d'infidèles vivant dans ce pays; on ne peut absolument pas l'attribuer à l'apathie des souverains, car, depuis saint Ferdinand, qui jetait de ses propres mains les fagots sur le bûcher ardent, jusqu'au père d'Isabelle, Jean II, qui traquait les malheureux hérétiques de la Biscaye dans les montagnes, comme des bêtes sauvages, tous se montrèrent toujours animés d'un zèle fervent pour la foi orthodoxe [1].

Vers le milieu du xv[e] siècle, l'inquisition d'Aragon avait presque entièrement extirpé l'hérésie des Albigeois et, faute de coupables à frapper, cette arme infernale eût pu dormir tranquillement dans le fourreau, lorsqu'on découvrit de nouveaux criminels, en masse, parmi ces infortunés descendants d'Israël qui ont si cruellement expié les péchés de leurs pères, dans tous les pays chrétiens où ils ont séjourné, presque jusqu'à ce siècle. Comme cette race remarquable, qui, disséminée en mille lieux, paraît avoir gardé intacte son unité de caractère, atteignit peut-être à un plus haut degré de considération en Espagne que dans aucune autre partie de

[1] La pénitence imposée par l'ancienne inquisition aux hérétiques réconciliés était bien plus rigoureuse qu'elle ne le fut plus tard. Llorente cite une sentence prononcée par saint Dominique contre un de ces malheureux, nommé Ponce Roger. Le pénitent devait être « *dépouillé de ses vêtements et battu de verges par un prêtre, trois dimanches de suite, depuis la porte de la ville jusqu'à celle de l'église.* Il devait s'abstenir de viande toute sa vie; observer trois carêmes par an, sans même manger de poisson; s'abstenir de poisson, d'huile et de vin, trois jours par semaine, sa vie durant, excepté en cas de maladie ou de travail excessif; porter un costume religieux, avec une petite croix brodée de chaque côté de la poitrine; assister à la messe tous les jours, s'il en avait les moyens, et aux vêpres, les dimanches et jours de fête; dire ses prières du matin et du soir, et réciter le *pater noster* sept fois dans la journée, dix fois dans la soirée et *vingt fois à minuit!* » Si ledit Roger manquait à aucune de ces prescriptions, il devait être brûlé comme hérétique relaps! C'est ainsi que saint Dominique encourageait le repentir.

l'Europe, et qu'elle fut surtout en butte aux rigueurs de l'inquisition, sous le règne d'Isabelle, il convient de jeter un rapide coup d'œil sur son histoire antérieure dans la péninsule.

Du temps des Visigoths, les juifs se multiplièrent excessivement dans le pays, où il leur fut permis d'acquérir une puissance et des richesses considérables; mais leurs maîtres ariens ne se furent pas plus tôt convertis à la religion orthodoxe, qu'ils commencèrent à témoigner leur zèle, en déchaînant sur ces malheureux la plus impitoyable persécution. Une de leurs lois condamna la population tout entière à l'esclavage, et Montesquieu remarque, sans grande exagération, que l'on peut retrouver dans le code des Goths toutes les maximes de l'inquisition moderne, les moines du xv^e^ siècle n'ayant fait que copier, relativement aux Israélites, les évêques du vii^e^ [1].

Après l'invasion des Sarrasins, que les juifs furent accusés, peut-être avec raison, d'avoir facilitée, ils résidèrent dans les villes conquises, où ils jouirent de droits presque égaux à ceux des Arabes, avec lesquels ils se mêlèrent; l'origine commune de ces deux peuples venus de l'Orient leur donnait une similitude de goûts, favorable, jusqu'à un certain point, à leur rapprochement. Les anciens Arabes d'Espagne se faisaient remarquer par un même esprit de tolérance, peu visible chez les musulmans plus tard, envers les juifs et les chrétiens, « le peuple du livre, » comme ils les appelaient [2]. Les Israélites, sous ce régime bienfaisant, non

[1] Voyez le canon du XVII^e^ concile de Tolède, condamnant tous les Israélites à l'esclavage. Le *Fuero Juzgo* est rempli des ordonnances les plus inhumaines contre ce malheureux peuple.

[2] Le Coran accorde protection aux juifs, à condition qu'ils paieront un

seulement amassèrent des richesses, avec leur activité ordinaire, mais s'élevèrent peu à peu aux plus hautes positions civiles et réalisèrent de grands progrès dans les différentes branches de la science. Les écoles de Cordoue, de Tolède, de Barcelone et de Grenade regorgeaient d'une foule de disciples, qui rivalisèrent d'ardeur avec les Arabes pour garder le flambeau de la civilisation allumé au milieu des épaisses ténèbres du moyen âge [1]. Quoi que l'on pense de leurs succès dans la philosophie spéculative [2], on ne peut nier que la science pratique et expérimentale doit beaucoup aux juifs. Ils aimaient à voyager dans toutes les parties du monde connu, écrivaient des itinéraires dont on a fait plus tard un grand usage et rapportaient des échantillons de produits étrangers et de drogues orientales, qui augmentaient considérablement les ressources de la pharmacie indigène [3]. Ils acquirent même tant d'habileté dans la médecine, qu'ils obtinrent en quelque sorte le monopole de cette profession.

tribut. Cependant les sectateurs de Mahomet, mais les Arabes d'Espagne moins que les autres musulmans, ont justifié l'observation piquante d'un écrivain déjà cité : « La religion juive est un vieux tronc qui a produit deux branches qui ont couvert toute la terre ; je veux dire le mahométisme et le christianisme : ou plutôt c'est une mère qui a engendré deux filles qui l'ont accablée de mille plaies ; car, en fait de religion, les plus proches sont les plus grandes ennemies. » Montesquieu, *Lettres persanes*, lett. LX.

[1] La première académie fondée par les savants juifs d'Espagne fut celle de Cordoue, en 948.

[2] Outre leur Talmud et leur cabale, les juifs d'Espagne connaissaient bien la philosophie d'Aristote ; ils prétendaient que le philosophe de Stagyre s'était converti au judaïsme et avait puisé sa science dans les écrits de Salomon.

[3] Le célèbre itinéraire de Benjamin de Tudèle, ayant été traduit dans les différentes langues de l'Europe, fut réimprimé seize fois avant le milieu du dernier siècle.

Ils réussirent dans les mathématiques et surtout dans l'astronomie; dans le domaine des lettres, ils ressuscitèrent les jours glorieux de l'ancienne muse hébraïque [1]. Ce fut réellement l'âge d'or de leur littérature moderne, objet, sous les califes espagnols, d'une protection si bienveillante, quoique parfois interrompue par les caprices du despotisme, qu'elle put atteindre dans le x[e], le xi[e], le xii[e] et le xiii[e] siècle, à un éclat, à un développement, auxquels on ne la vit arriver dans aucune autre partie de la chrétienté [2].

Les anciens Castillans de la même époque, bien différents à cet égard des Goths, leurs ancêtres, paraissent avoir éprouvé pour les Israélites ces sentiments de respect, que leur imposait la civilisation supérieure des Arabes d'Espagne. Nous voyons des juifs éminents résider à la cour des princes chrétiens, en qualité de professeurs ou de médecins; plus souvent ils étaient chargés d'administrer les finances du royaume, fonctions pour lesquelles ils avaient, à ce qu'il semble, une aptitude naturelle; les relations qu'ils entrete-

[1] Les belles lamentations que le psalmiste royal a mises dans la bouche de ses compatriotes, forcés de faire entendre les chants de Sion sur une terre étrangère, ne peuvent s'appliquer aux juifs d'Espagne, qui, loin de suspendre leurs harpes aux branches des saules, composaient des ballades vives et légères, plus dignes du troubadour moderne que du poète hébraïque des anciens temps. Castro a recueilli dans son XV[e] cycle quelques-unes de ces poésies, échappées aux fureurs de l'inquisition par leur insertion dans un *cancionero* chrétien.

[2] En nous faisant connaître les œuvres qui ont résisté aux ravages du temps et échappé au bûcher de l'inquisition, Castro a fait pour la littérature hébraïque ce que Casiri, peu d'années auparavant, avait fait pour la littérature arabe d'Espagne. Le premier volume de sa *Biblioteca Española* renferme une analyse, accompagnée d'extraits, de plus de sept cents ouvrages différents, avec des notices biographiques sur leurs auteurs; cette compilation témoigne du talent et de l'érudition variée des juifs d'Espagne.

naient avec les différents pays d'Europe, au moyen de leurs compatriotes, qui servaient de courtiers à presque tous les peuples au milieu desquels ils se trouvèrent dispersés, pendant le moyen âge, leur étaient particulièrement utiles pour la politique et le commerce. Des savants, des conseillers d'État de cette nation, vivaient à la cour d'Alphonse X, d'Alphonse XI, de Pierre le Cruel, de Henri II et d'autres princes. Leurs connaissances astronomiques recommandèrent spécialement les Israélites à Alphonse le Sage, qui réclama leurs services pour ses fameuses tables. Jacques I[er] d'Aragon étudia la morale sous leur direction et, au xv[e] siècle, Jean II de Castille confia à un juif le travail d'un *cancionero* national [1].

Mais cette protection royale ne put sauver les juifs, lorsque leurs grandes richesses eurent éveillé l'envie du peuple, augmentée d'ailleurs par le faste que ces hommes singuliers, malgré leur avarice, ont toujours aimé à déployer au dehors [2]. Des bruits, répandus dans le public, les accusaient de mépriser le culte catholique, de profaner les symboles les plus révérés de la foi, de crucifier, d'égorger des enfants chré-

[1] Samuel Levi, trésorier de Pierre le Cruel, qui fut immolé à la cupidité de son maître, laissa, d'après Mariana, la somme incroyable de 400,000 ducats, qui allèrent remplir les coffres royaux.

[2] Walter Scott a tiré parti, avec son discernement habituel, de cette opposition pour dessiner, dans son roman d'Ivanhoé, les caractères de Rebecca et d'Isaac, dans lesquels il paraît avoir voulu offrir en contraste les côtés lumineux et sombres du caractère de la nation juive. Cependant l'état humiliant où ce roman nous montre les Israélites d'Angleterre n'a pas d'analogie avec la condition sociale de ceux-ci en Espagne, comme le prouvent non seulement leurs richesses, — les juifs anglais étaient très riches aussi, — mais le haut degré de civilisation et même d'importance politique auquel ce peuple atteignit dans la péninsule, malgré les préventions qui le firent persécuter quelquefois.

tiens, lorsqu'ils célébraient leur pâque [1]. A ces absurdes calomnies on mêlait habilement l'accusation plus vraisemblable d'usure et d'extorsions. Aussi, vers la fin du XIV[e] siècle, la populace fanatique, excitée en plusieurs lieux par un clergé non moins fanatique et peut-être encouragée par de nombreux débiteurs, qui trouvaient ce mode de régler leurs comptes des plus simples, se rua sur les juifs, en Castille et en Aragon, força les portes de leurs demeures, viola leurs sanctuaires les plus sacrés, dispersa leurs collections, leurs meubles précieux, et massacra tous ces infortunés, sans avoir égard au sexe ni à l'âge [2].

Dans ces circonstances critiques, il n'y avait pas d'autre moyen de salut pour les persécutés qu'une conversion, apparente ou réelle, au christianisme. Saint Vincent Ferrier, dominicain de Valence, opéra pour les éclairer un si grand nombre de miracles qu'il dut rendre jaloux tous les saints du calendrier. Ces faits surnaturels, joints à son éloquence, ne convertirent pas, dit-on, moins de trente-cinq mille Israélites, ce qui, sans doute, n'était pas le moins étonnant de tous ces miracles [3].

[1] Des calomnies de ce genre avaient cours dans toute l'Europe. Les Anglais se rappelleront la fiction monacale du petit chrétien,

« Tué par les juifs maudits, comme le fait est notoire, »

et chantant fort dévotement, après qu'on lui avait coupé la gorge; cette histoire se trouve dans la *Prieuresse* de Chaucer. Voyez un autre exemple dans la vieille ballade écossaise, « la fille du juif, » dans les *Restes d'ancienne poésie* de Percy.

[2] En 1391, 5,000 juifs furent immolés à la furie populaire, et, d'après Mariana, il n'y en eut pas moins de 10,000 qui furent massacrés par la populace, en Navarre, une soixantaine d'années auparavant.

[3] D'après Mariana, rendre la vue aux aveugles, l'usage des jambes aux perclus, même la vie aux morts, étaient des miracles ordinaires pour saint

Les juifs furent, à cette époque et plus encore sous le règne de Jean II, pendant la première moitié du XV^e^ siècle, frappés par des lois d'une sévérité extraordinaire. On leur défendit de se mêler librement avec les populations chrétiennes et d'exercer les professions auxquelles ils étaient le plus aptes [1]; on leur interdit de résider hors de certaines limites, qu'on leur fixa dans l'intérieur des villes qu'ils habitaient. Ils durent non seulement renoncer au luxe qu'ils avaient l'habitude d'étaler dans leur costume, mais on les signala à la risée publique, par quelque signe particulier, par quelque emblème brodé sur leurs vêtements [2].

Telle était la condition des juifs d'Espagne, à l'avénement de Ferdinand et d'Isabelle. Les nouveaux chrétiens ou les convertis, comme on appelait ceux qui avaient renié la foi de leurs pères, étaient quelquefois promus à de hautes dignités ecclésiastiques, qu'ils illustraient par leur intégrité et par leur science. Ils exerçaient des fonctions municipales

Vincent; le temps des miracles avait probablement passé, lors du règne d'Isabelle; sinon, l'inquisition n'eût pas été nécessaire. Nic. Antonio, dans sa notice sur la vie et les travaux de ce dominicain, rapporte qu'il prêchait ses sermons inspirés de Dieu, dans son dialecte de Valence, devant des auditoires composés de Français, d'Anglais, d'Italiens, qui tous le comprenaient parfaitement bien; « fait, » dit le docteur Mac Crie, dans son excellente *Histoire des progrès et de la suppression de la réforme en Espagne,* « fait qui, s'il prouve quelque chose, prouve que les auditeurs de saint Vincent étaient doués de pouvoirs plus merveilleux que lui-même et méritaient d'être canonisés à sa place. »

[1] On interdit aux juifs les professions de cabaretier, d'épicier, de tavernier, et spécialement de pharmacien, de médecin et de nourrice.

[2] Aucune loi ne fut plus fréquemment renouvelée que celle qui défendait aux juifs d'être les intendants des nobles ou les fermiers et les collecteurs des revenus publics. On voit par là jusqu'à quel point ce peuple avait, pour ainsi dire, accaparé le peu que l'on savait en matière de finances à cette époque.

dans différentes villes castillanes, et, comme leurs richesses offraient à l'aristocratie déchue le moyen de se relever par un mariage, il n'y avait guère, dans tout le pays, une famille dont le sang n'eût été souillé, à quelque époque, par un mélange de *mala sangre*, comme on appela plus tard celui des descendants de Juda; tache ignominieuse que le temps n'a pu encore, paraît-il, effacer entièrement [1].

Malgré cette apparente prospérité des convertis, ils étaient loin de vivre en sécurité. Leur conversion avait été trop prompte pour être, en général, sincère, et, comme la dissimulation leur pesait trop pour qu'il leur fût possible de la supporter longtemps, ils se relâchèrent peu à peu de leur prudence et donnèrent le spectacle scandaleux d'apostats rentrant dans le giron du judaïsme. Les prêtres et particulièrement les dominicains, héritiers du flair exquis avec lequel le frénétique fondateur de leur ordre dépistait les hérétiques, donnèrent bientôt l'alarme, et la population fanatique, facilement entraînée à des actes de violence, lorsqu'ils lui sont commandés au nom de la religion, se montra en proie à l'agitation la plus désordonnée et massacra, dans l'année qui précéda l'avénement d'Isabelle, le connétable de Castille qui tentait d'étouffer des troubles à Jaen. Depuis ce temps, l'indignation excitée par l'hérésie des juifs se manifesta par des protestations plus bruyantes, et les souverains furent constamment assaillis de pétitions réclamant des mesures énergiques pour extirper le mal (1478).

Dans la chronique du curé de Los Palacios, qui habitait,

[1] Un écrit manuscrit, intitulé *Tizon de Espana* (Tison d'Espagne), dans lequel on donnait à mainte famille noble une souche juive ou mahométane, circula en Espagne, au grand scandale de la population chrétienne, malgré les efforts du gouvernement et de l'inquisition.

à cette époque, l'Andalousie, où les juifs, paraît-il, étaient particulièrement nombreux, nous trouvons un passage qui jette une vive lumière sur les motifs réels et prétendus de la persécution dont ils furent victimes. « Ces maudits, » c'est ainsi qu'il les appelle, « refusaient de faire baptiser leurs nouveaux-nés ou, s'ils y consentaient, ils lavaient, rentrés chez eux, la tête des enfants pour effacer la trace du baptême. Ils apprêtaient leurs aliments avec de l'huile, au lieu de lard; s'abstenaient de viande de porc; célébraient la pâque; faisaient gras en carême; remplissaient d'huile les lampes de leurs synagogues, et pratiquaient une foule d'autres rites abominables de leur culte. Ils n'avaient nul respect pour la vie monastique et outrageaient la sainteté des maisons religieuses, en violant ou séduisant leurs habitantes. Politiques et ambitieux à l'excès, ils accaparaient les fonctions municipales les plus lucratives et préféraient s'enrichir par le commerce, dont ils retiraient des profits exorbitants, plutôt que par un travail manuel ou par les arts mécaniques. Ils se considéraient comme étant entre les mains d'Égyptiens, qu'il était méritoire de tromper et de voler. Par leurs machinations scélérates, ils acquéraient une grande fortune et pouvaient ainsi s'unir souvent, par les liens du mariage, avec de nobles familles chrétiennes. »

On voit percer, sous ce mélange de crédulité et de superstition, la secrète envie excitée chez les Castillans par l'industrie et l'habileté des Israélites, ainsi que par les richesses de ceux-ci. On ne peut s'empêcher de soupçonner que des motifs profanes contribuèrent beaucoup à enflammer le zèle des catholiques les plus orthodoxes.

Quoi qu'il en soit, ce fut bientôt un cri général contre les abominations des fils de Juda. Parmi ceux qui se signalèrent

le plus, en cette occasion, il faut citer Alphonse de Ojeda, dominicain, prieur du couvent de Saint-Paul, à Séville, et Diego de Merlo, assistant de cette cité, auxquels il serait injuste de refuser la part de gloire qu'ils ont méritée en travaillant à fonder l'inquisition moderne. Ces deux personnages, après avoir vivement représenté aux souverains les progrès alarmants de la lèpre juive en Andalousie, réclamèrent hautement, comme le seul remède à y apporter, l'établissement du saint-office; cette demande fut chaudement appuyée par Niccolo Franco, le nonce du pape à la cour de Castille. Ferdinand accueillit avec faveur une proposition qui lui offrait en perspective une augmentation considérable de ses revenus par des confiscations. Il ne fut pas aussi facile de vaincre l'aversion d'Isabelle pour des mesures aussi opposées à sa bonté naturelle et à sa magnanimité; ses scrupules étaient fondés sur le sentiment plutôt que sur la raison, peu exercée en matière de foi à une époque où la dangereuse maxime, la fin justifie les moyens, était universellement admise, et où de savants théologiens discutaient sérieusement s'il était permis de faire la paix avec les infidèles, et même si les promesses faites à ceux-ci étaient obligatoires pour des chrétiens [1].

[1] Certains écrivains sont disposés à ne considérer l'inquisition d'Espagne à son origine que comme un instrument politique. M. Guizot dit à ce propos, dans une de ses leçons : « Elle contenait en germe ce qu'elle est devenue, mais elle ne l'était pas en commençant; elle fut d'abord plus politique que religieuse, et destinée à maintenir l'ordre plutôt qu'à défendre la foi. » Cette observation est inexacte relativement à la Castille, où les faits ne nous autorisent pas à assigner une autre cause que le zèle religieux à l'établissement de ce tribunal. Le caractère de Ferdinand et les circonstances dans lesquelles celui-ci fut établi en Aragon peuvent faire supposer que des considérations politiques ne furent pas étrangères à son adoption dans ce dernier pays.

La politique de l'Église romaine, à cette époque, ne se manifestait pas seulement par la subversion de quelques-uns des principes les plus sûrs de la morale, mais par l'abdication du droit de libre examen chez les fidèles, instruits à se laisser guider servilement, dans les cas de conscience, par leurs directeurs spirituels. L'artificieuse institution du tribunal de la confession, mettait le monde chrétien aux pieds d'un clergé qui, loin d'être animé toujours du charitable esprit de l'Évangile, justifiait assez bien cette remarque de Voltaire, que les confesseurs ont inspiré la plupart des mesures violentes prises par les princes catholiques.

Par son esprit sérieux, ainsi que par sa première éducation, Isabelle était accessible aux influences religieuses. Avec quelque indépendance qu'elle conduisît les affaires de l'État, elle témoigna constamment, au point de vue spirituel, la plus profonde humilité, et s'inclina avec trop de soumission devant la prétendue sagesse ou sainteté des prêtres qui la conseillaient. Un fait mérite d'être rapporté à ce sujet. Lorsque Fray Fernando de Talavera, plus tard archevêque de Grenade, qui avait été nommé confesseur de la reine, remplit pour la première fois son ministère, il resta assis après qu'Isabelle se fut mise à genoux, ce qui fit faire à celle-ci l'observation « qu'il était d'usage pour tous deux de s'agenouiller. » « Non, » répondit Talavera, « c'est ici le tribunal de Dieu que je remplace comme son ministre, et il convient que je sois assis pendant que Votre Majesté s'agenouille devant moi. » La reine, loin de s'offenser de cette réponse arrogante, se soumit humblement et on l'entendit dire : « Voilà le confesseur que je désirais [1]. »

[1] Cette anecdote caractérise plus encore l'ordre que l'individu. Oviedo

Il eût été heureux pour le pays qu'Isabelle eût toujours confié sa conscience à des hommes de la piété exemplaire de Talavera; malheureusement, dans sa jeunesse, du vivant de son frère Henri, elle avait été placée sous la direction d'un moine dominicain, Thomas de Torquemada, natif de la Vieille-Castille, élevé plus tard à la dignité de prieur de Santa Cruz, à Ségovie, et voué à une immortalité infamante par le rôle éclatant qu'il joua dans la tragédie de l'inquisition. Ce moine, qui cachait sous sa robe grossière plus d'orgueil que n'en eût pu montrer tout un couvent de son ordre, était un de ces hommes qui prennent le zèle pour la piété et qui témoignent ce zèle en persécutant cruellement tous ceux dont les croyances diffèrent des leurs; un de ces énergumènes, qui se dédommagent de l'abstinence des plaisirs sensuels en donnant carrière à des vices dangereux, à l'orgueil, au fanatisme, à l'intolérance, non moins opposés à la vertu et bien plus funestes à la société. Torquemada s'était ardemment efforcé d'allumer dans le cœur de la jeune Isabelle, sur laquelle il lui était facile d'exercer une influence, le sombre feu qui le dévorait; heureusement la saine raison et la douceur naturelle de la princesse l'avaient, en partie, soustraite à cette pression. Le moine exigea ou plutôt, comme on l'assure, lui fit promettre que, « si elle montait jamais sur le trône, elle se consacrerait à l'œuvre d'extirpation de l'hérésie, pour la gloire de Dieu et le triomphe de la foi catholique. » Le temps était venu de remplir cette fatale promesse.

nous a donné une courte notice sur ce prélat, qui s'éleva par ses vertus, du rang le plus humble, à la plus haute position de l'Église et mérita, pour emprunter les paroles de cet écrivain, le nom de « *El sancto, o el buen arzobispo en toda Espana.* »

Il faut rappeler, à l'honneur d'Isabelle, tout ce qui peut atténuer la déplorable faute dans laquelle elle fut entraînée par un zèle mal éclairé, faute si grave que, comme une veine dans le marbre d'une belle statue, elle donne une expression sinistre à ses traits si purs [1]. Ce n'est qu'après avoir résisté aux obsessions continuelles du clergé et, en particulier, des prêtres qu'elle révérait le plus et qui lui inspiraient le plus de confiance, que, cédant à ces instances et à celles de son époux, elle consentit à solliciter du pape une bulle instituant le saint-office en Castille. Sixte IV, qui occupait, à cette époque, la chaire pontificale, eut bientôt calculé l'influence et les richesses que la cour de Rome devait gagner par ce moyen, et s'empressa d'accueillir la demande des souverains; une bulle, en date du 1er novembre 1478, autorisa ceux-ci à nommer deux ou trois inquisiteurs ecclésiastiques, chargés de découvrir et d'étouffer l'hérésie dans toute l'étendue de leurs États [2].

Toutefois la reine, encore opposée à des mesures de violence, différa l'exécution de l'ordonnance en attendant qu'une politique plus douce eût été essayée. Sur ses ordres, le cardinal Mendoza, archevêque de Séville, rédigea un catéchisme exposant les différents points de la foi catho-

[1] Le respect dont les écrivains espagnols les plus libéraux de ce siècle comparativement éclairé, Marina, Llorente, Clemencin et d'autres, entourent la mémoire d'Isabelle, témoigne en faveur de la pureté des motifs qui guidèrent cette reine. Même en ce qui se rapporte à l'inquisition, les compatriotes d'Isabelle paraissent désireux de voiler ses fautes ou de les excuser en les rejetant sur le siècle où elle vécut.

[2] Pulgar, Bernaldez et d'autres écrivains contemporains sont loin de s'accorder sur la date de l'établissement de l'inquisition moderne; nous avons suivi Llorente qui, pour la chronologie, s'appuie sur les documents les plus authentiques.

lique, et invita le clergé de son diocèse à ne pas épargner ses efforts pour éclairer les Israélites, au moyen d'exhortations charitables et d'une exposition lucide des vrais principes du christianisme [1]. On comprend que cet appel fut peu entendu, au milieu de l'irritation qui régnait alors dans les esprits; on ne peut, du moins, douter qu'un rapport fait, deux ans plus tard, sur les progrès de l'œuvre de conversion, par une commission de prêtres, ayant à sa tête Alphonse de Ojeda, ne fût défavorable aux juifs [2]. A la suite de ce rapport et conformément à la bulle du pape, deux dominicains furent, le 17 septembre 1480, nommés inquisiteurs, avec deux autres ecclésiastiques, l'un comme assesseur, l'autre comme procureur fiscal; ils devaient se rendre immédiatement à Séville et entrer en charge; les autorités de la ville furent requises de leur prêter main-forte. Mais l'institution nouvelle, devenue depuis un triste sujet d'orgueil pour les Castillans, leur déplut tellement à l'origine, qu'ils refusèrent de lui donner aucune aide, et même ils lui causèrent tant de retards et de difficultés que, pendant les premières années,

[1] Nous ne connaissons aucun auteur contemporain qui attribue au cardinal Mendoza une part active à l'établissement de l'inquisition, comme le prétendent des écrivains postérieurs et particulièrement le parent et biographe du cardinal, le chanoine Salazar de Mendoza. La conduite de cet éminent ministre, en cette circonstance, paraît, au contraire, avoir été aussi humaine que politique; on ne chercha à faire passer ce prélat pour un fanatique qu'à l'époque où le fanatisme fut considéré comme une des plus hautes vertus.

[2] Sur ces entrefaites parut un écrit satirique, œuvre d'un juif, renfermant des attaques contre le gouvernement et même contre la religion chrétienne; ce pamphlet fut à la fin réfuté par Talavera, nommé depuis archevêque de Grenade. Le scandale causé par cette publication malencontreuse contribua, sans doute, à stimuler la haine populaire contre les Israélites.

elle ne s'établit en Andalousie, à proprement parler, que dans les cités appartenant à la couronne[1].

Le 2 janvier 1481, le tribunal débuta par la publication d'un édit, suivi de plusieurs autres, et enjoignant à tous d'aider à l'arrestation et à la découverte de ceux qu'ils sauraient ou soupçonneraient coupables d'hérésie[2]; une promesse illusoire d'absolution était faite aux hérétiques qui confesseraient leurs erreurs dans un temps déterminé. Comme un appel était adressé à toutes les dénonciations, même anonymes, le nombre des victimes se multiplia au point que la cour décida de quitter le couvent de Saint-Paul, dans la ville, où elle tenait ses séances, pour la vaste forteresse de Triana, dans les faubourgs[3].

Les présomptions sur lesquelles on fondait l'accusation de judaïsme sont si curieuses, qu'il faut en citer quelques-unes.

[1] Un fait digne de remarque, c'est que les fameuses cortès de Tolède, qui se réunirent peu de temps avant les ordonnances ci-dessus citées et portèrent plusieurs lois oppressives par rapport aux juifs, ne firent aucune espèce d'allusion à l'établissement projeté d'un tribunal qui devait être armé de pouvoirs aussi terribles.

[2] Cette ordonnance, dans laquelle Llorente voit le premier empiétement régulier du nouveau tribunal sur la juridiction civile, était dirigée, en partie, contre la noblesse andalouse, qui ouvrait un asile aux Israélites fugitifs. Llorente a commis plus d'une fois l'erreur de parler du comte d'Arcos et du marquis de Cadix comme de deux personnages différents. Le possesseur de ces deux titres était Rodrigue Ponce de Léon, qui hérita le premier de son père; l'autre, qu'il rendit plus tard fameux dans les guerres de Grenade, lui fut donné par Henri IV et venait du nom de la ville de Cadix, qui avait été usurpée sur la couronne.

[3] L'historien de Séville cite l'inscription latine qui se lisait sur la porte de l'édifice où siégeait l'effrayant tribunal; elle finissait par une apostrophe à Dieu, aussi bien placée au moins dans la bouche des persécutés que dans celle des persécuteurs : « *Exurge, Domine; judica causam tuam; capite nobis vulpes.* »

On considérait le fait comme bien prouvé, si l'accusé, le jour du sabbat, s'habillait mieux ou portait un linge plus blanc que le reste de la semaine; si, la veille du sabbat, il n'allumait pas de feu le soir dans sa maison; s'il s'était mis à table avec des juifs, ou avait mangé de la viande d'animaux égorgés par leurs mains, ou bu une certaine boisson qu'ils aimaient beaucoup; s'il avait lavé un cadavre avec de l'eau chaude ou tourné le visage d'un mourant vers la muraille; enfin s'il avait donné des noms juifs à ses enfants, disposition étrangement barbare, puisque, d'après une loi de Henri II, il était défendu, sous des peines sévères, de leur donner des noms chrétiens. Il eût été difficile d'échapper à ce dilemme. Quelques-uns de ces faits n'étaient que le simple jeu du hasard; d'autres provenaient d'habitudes anciennes, qui pouvaient bien avoir persisté après une conversion sincère au christianisme; tous du reste n'avaient aucune valeur, et cependant on les invoquait pour accuser un homme d'un crime capital et même pour démontrer d'une manière satisfaisante sa culpabilité.

Les inquisiteurs, suivant la marche insidieuse et tortueuse de l'ancien tribunal, procédèrent avec une célérité qui devait les empêcher d'affecter un grand respect pour les formes légales. Le 6 janvier, six condamnés furent brûlés; dix-sept autres subirent le supplice, au mois de mars, et un bien plus grand nombre d'infortunés y furent envoyés, le mois suivant; enfin, le 4 novembre de la même année, on ne vit pas moins de deux cent quatre-vingt-dix-huit individus périr dans les auto-da-fé de Séville. En outre, avec une férocité digne de l'hyène et dont nulle autre cour de justice, chrétienne ou païenne, n'a jamais donné le spectacle révoltant, on déterra les restes décomposés de plusieurs personnes, qui avaient

été jugées et condamnées après leur mort, et on les porta sur le bûcher funèbre. Ce bûcher s'élevait sur un vaste échafaud de pierre, dressé dans les faubourgs de la ville; les coins étaient garnis des statues de quatre prophètes, auxquelles on attachait les malheureuses victimes. C'est ce lieu que le digne curé de Los Palacios célèbre avec enthousiasme comme « la place où le feu consumait les hérétiques et ne devait s'éteindre qu'avec le dernier [1]. »

Les suppliciés étaient, en grand nombre, des hommes estimés pour leur science et leur probité; on cite, entre autres, trois ecclésiastiques, ainsi que des magistrats et de hauts fonctionnaires municipaux. On observa que le glaive de la justice frappait surtout les riches, les criminels les moins épargnés dans les temps de persécution.

La peste qui, la même année, désola Séville, où elle enleva quinze mille habitants, comme si le ciel eût été irrité de ces atrocités, ne désarma pas un seul instant le bras de l'inquisition, qui, transférant son siége à Aracena, se montra tout aussi infatigable qu'auparavant. Dans d'autres parties de l'Andalousie, le même système de terreur était appliqué, de sorte que l'on portait déjà, en 1481, le nombre des condamnés à deux mille brûlés vifs, à bien plus de deux mille brûlés en effigie et à dix-sept mille *réconciliés;* ce qui ne doit pas faire supposer une amnistie, un pardon, mais veut simple-

[1] Le langage de Bernaldez, parlant des quatre statues du *quemadero*, « *en que los quemavan*, » est si équivoque qu'il a fait douter si cet écrivain avait voulu dire que les condamnés étaient attachés à ces statues ou y étaient enfermés. Llorente, après avoir examiné la question, a pu écarter cette dernière et horrible supposition, qui rappelait la fabuleuse cruauté de Phalaris. — Ce monument du fanatisme continua à déshonorer Séville, jusqu'en 1810, où il fut renversé pour faire place à une batterie dressée contre les Français.

ment dire que l'arrêt de mort était commué en des peines moins dures, telles que des amendes, l'incapacité civile, presque toujours la confiscation totale des biens et assez souvent l'emprisonnement à vie [1].

Les juifs furent étourdis de ce coup imprévu. Quelques-uns réussirent à se sauver à Grenade; d'autres, en France, en Allemagne, en Italie, et ces fugitifs en appelèrent des décisions du saint-office au souverain pontife [2]. Sixte IV parut un instant ressentir une certaine pitié pour ces malheureux; il reprocha aux inquisiteurs leur zèle excessif et menaça même de les déposer. Mais il semble que ces sentiments ne furent pas de longue durée; déjà en 1483, ce pape cherchait à lever les scrupules qui faisaient hésiter Isabelle à confisquer les biens des condamnés, et encourageait les souverains à poursuivre la grande œuvre de la purification, en citant audacieusement l'exemple de Jésus-Christ, lequel, disait-il, avait consolidé son royaume sur la terre par la destruction de l'idolâtrie; il attribuait leurs succès dans la guerre contre

[1] L. Marineo répartit les deux mille exécutions capitales sur plusieurs années. Il rappelle les différentes rigueurs de l'inquisition dans les termes suivants, assez significatifs : « L'Église, qui est une mère miséricordieuse et la source de la charité, se contentant d'imposer des pénitences, accorde généreusement la vie à un grand nombre de coupables, indignes de cette grâce, tandis qu'elle fait mettre à la torture et condamne aux flammes ceux qui s'obstinent dans leurs erreurs, après avoir été emprisonnés sur la déposition de témoins dignes de foi; les uns périssent en pleurant leurs erreurs et en invoquant le nom du Christ, les autres en invoquant celui de Moïse. Pour beaucoup d'autres, qui se repentent sincèrement, malgré l'énormité de leurs offenses, *elle ne les condamne qu'à un emprisonnement perpétuel.* » Telle était la douce miséricorde de l'inquisition d'Espagne!

[2] Bernaldez rapporte que des gardes furent placés aux portes de Séville, pour empêcher l'émigration des habitants juifs, interdite sous peine de mort. Le tribunal avait cependant une grande frayeur des Israélites, et beaucoup d'entre ceux-ci réussirent à s'enfuir.

les Mores, qui venait de commencer, à leur zèle pour la foi, et leur en promettait d'aussi éclatants à l'avenir. Cette même année, 1483, Sixte IV expédia deux brefs, du 2 août et du 17 octobre, nommant Thomas de Torquemada inquisiteur-général de Castille et d'Aragon, et accordant à celui-ci des pleins-pouvoirs à l'effet de donner une nouvelle constitution au saint-office. Telle fut l'origine de ce terrible tribunal que l'histoire et le roman ont fait universellement connaître, de cette inquisition moderne ou inquisition d'Espagne, qui, pendant trois siècles, gouverna avec un sceptre de fer toute la péninsule, y compris le Portugal.

Sans vouloir entrer dans des détails sur l'organisation des différentes cours inquisitoriales, qui furent successivement établies jusqu'au nombre de treize, sous le règne de Ferdinand et d'Isabelle, nous essaierons d'exposer les principes qui réglaient leur mode d'action, en nous appuyant sur le code rédigé par Torquemada et sur la pratique suivie du vivant de celui-ci [1].

Tous les ans, les deux premiers dimanches de carême, on publiait, dans toutes les églises du royaume, des édits qui enjoignaient, comme une obligation sainte, à tous ceux qui connaissaient un hérétique ou simplement soupçonnaient

[1] Ferdinand érigea au dessus de ces tribunaux inférieurs une cour de surveillance, avec juridiction d'appel, sous le nom de conseil suprême; celui-ci se composait du grand-inquisiteur, et de trois autres ecclésiastiques, dont deux docteurs en droit. Le conseil suprême avait été institué principalement dans le but de veiller sur les intérêts de la couronne dans la confiscation des biens et de s'opposer aux empiétements de l'inquisition sur la juridiction séculière, mais ce but ne fut nullement atteint, parce que la plupart des questions portées devant cette cour étaient résolues d'après les principes du droit canon, dont le grand-inquisiteur était seul interprète, les autres conseillers ayant simplement voix consultative.

quelqu'un d'hérésie, de le dénoncer au saint-office; le ministre de la religion devait refuser l'absolution aux fidèles qui hésiteraient à remplir ce devoir sacré, s'agit-il même de leurs parents, de leurs enfants, d'un mari, d'une épouse. On recevait toutes les accusations, anonymes ou signées; il suffisait que le dénonciateur fît connaître des témoins, dont un secrétaire recueillait par écrit les dépositions, qui leur étaient lues ensuite et qu'ils manquaient rarement de confirmer, si elles ne renfermaient pas des inexactitudes trop grossières pour pouvoir échapper à leur attention [1].

Pendant ce temps, l'accusé, dont la disparition mystérieuse était peut-être le seul indice de son arrestation, était conduit dans les chambres secrètes de l'inquisition, où il ne voyait plus personne, si ce n'est un prêtre catholique et son geôlier, tous les deux, sans doute, des espions du saint-office. Dans cette situation déplorable, l'infortuné, privé de toutes communications avec le dehors et ne pouvant compter ni sur un appui, ni sur des sympathies, était même laissé dans l'ignorance des faits qui lui étaient imputés, jusqu'au moment où il lui était enfin permis de les connaître, non par le dossier de son procès, mais par des extraits de dépositions, triés de manière à l'empêcher de deviner le nom et la qualité de ses accusateurs. Avec une injustice plus criante encore, on passait entièrement sous silence les dépositions faites à sa décharge, pendant l'instruction. Le prévenu pouvait, il est

[1] Les témoins étaient questionnés en termes si généraux, qu'ils ignoraient même sur quel point précis on voulait les interroger; c'est ainsi qu'on leur demandait « s'ils savaient qu'on eût dit ou fait quelque chose de contraire à la foi catholique et aux intérêts du tribunal. » Leurs réponses mettaient souvent les juges sur une piste nouvelle, et, selon l'expression de Montanus, « faisaient entrer plus de poisson dans le saint filet des inquisiteurs. »

vrai, se choisir un défenseur sur une liste présentée par ses juges; mais c'était là un droit dérisoire, puisqu'il lui était défendu de s'entendre avec son avocat et que celui-ci n'était pas plus instruit des faits que son client lui-même. Pour comble d'iniquité, tout désaccord des témoins était mis à charge de l'accusé, qui, au lieu d'avoir à se justifier d'un seul crime, s'en voyait reprocher plusieurs. Cela, joint à l'omission des temps, des lieux, des circonstances, que doit mentionner un acte d'accusation, créait une si grande confusion qu'à moins d'être doué d'une habileté et d'une présence d'esprit extraordinaires, le malheureux ne pouvait manquer de tomber, en cherchant à se défendre, dans des contradictions d'où il lui était impossible de sortir.

Si le prisonnier refusait de faire des aveux, s'il était, comme d'ordinaire, soupçonné de méditer son évasion ou d'essayer de dissimuler la vérité, on le soumettait à la torture dans les cachots les plus profonds, où les cris de la victime ne pouvaient être entendus que de ses bourreaux. Ce fait est établi par le secrétaire du saint-office, Llorente, lequel a écrit l'histoire la plus authentique de ce tribunal, dont la cruauté n'a été exagérée dans aucun des nombreux récits qui ont exposé au grand jour ces horreurs souterraines. Si l'intensité de ses souffrances arrachait un aveu au patient, on attendait qu'il le confirmât le lendemain, s'il survivait, ce qui n'arrivait pas toujours; s'y refusait-il, il était ramené, le corps tout brisé, au supplice, qu'il avait subi la veille, jusqu'à ce que son obstination, on eût dû dire plutôt son héroïsme, eût été définitivement vaincue [1]. Cependant,

[1] Philippe II défendit strictement plus tard aux inquisiteurs d'employer deux fois la torture, dans le même procès; mais ceux-ci, usant d'un artifice

lorsque l'accusé refusait, au milieu des tourments, de confesser son crime, on ne regardait pas son innocence comme établie; avec une barbarie que n'a montrée aucun tribunal faisant usage de la torture et qui prouve que celle-ci ne répondait nullement au but dans lequel on y avait recours, on condamnait fréquemment le malheureux sur les dépositions des témoins. Après avoir été soumis à cette épreuve cruellement dérisoire, le prisonnier était de nouveau renfermé dans sa cellule, où il n'avait ni feu ni lumière pour chasser le froid glacial qui le pénétrait et les ténèbres dans lesquelles il était plongé, pendant les longues nuits d'hiver; là, dans un silence ininterrompu, il attendait l'arrêt qui devait l'envoyer à une mort flétrissante ou lui réserver une vie à peine moins ignominieuse [1].

Le tribunal donnait donc, dans tous ses actes, le spectacle d'une injustice manifeste et d'une flagrante inhumanité envers l'accusé. Au lieu de regarder celui-ci comme innocent, jusqu'à ce que sa culpabilité eût été reconnue, il agissait exactement d'après le principe opposé; loin de lui donner la protection que toute autre cour de justice lui eût accordée et à laquelle il avait droit par sa déplorable situation, il usait des artifices les plus perfides pour le circonvenir et l'accabler. Le prévenu ne pouvait se défendre contre des accusateurs malveillants ou trompés; il ne pouvait répondre à des témoins,

digne de Satan lui-même, réussirent à éluder cette défense, en prétendant, après chaque infraction à cet ordre, qu'ils n'avaient fait que suspendre la torture, sans y mettre fin.

[1] Nous épargnerons au lecteur la description des différents modes de torture, pratiqués par les inquisiteurs et connus par les lamentables récits de ceux qui eurent le bonheur d'échapper vivants aux griffes du tribunal. Si nous en croyons Llorente, ces barbaries n'ont pas duré longtemps; cependant des recherches récentes contredisent cette assertion.

qui étaient peut-être ses ennemis mortels; ceux-ci, en effet, lui étaient inconnus, ils n'étaient pas confrontés avec lui ni soumis à un interrogatoire commun, qui est particulièrement propre à faire ressortir clairement l'erreur ou le mensonge [1]. Le peu de formes même que le tribunal feignait de respecter étaient inutiles, puisque les actes de celui-ci étaient couverts d'un voile impénétrable aux yeux du public, grâce au redoutable serment qui imposait le secret à tous ceux qui franchissaient le seuil de cet horrible lieu, fonctionnaires, témoins ou prisonniers. Enfin, et ce n'est pas le détail le moins odieux qu'il nous reste à ajouter aux autres, les juges étaient directement intéressés à condamner les accusés, car le produit des confiscations qui frappaient toujours l'hérétique [2], n'était pas versé dans les coffres royaux, avant que la somme due au saint-office, pour traitements et autres frais, n'eût été payée [3].

[1] Le prisonnier avait, il est vrai, le droit de récuser un témoin pour cause d'inimitié personnelle; mais, comme on lui laissait ignorer les noms des témoins qui déposaient contre lui et que si même il ne se trompait pas dans ses suppositions, c'était aux inquisiteurs à apprécier le degré d'inimitié suffisant pour écarter un témoignage, ce droit de récusation était évidemment illusoire.

[2] Les statuts de la Castille avaient depuis longtemps décrété la confiscation contre les hérétiques convaincus; un fait trahit toutefois la cupidité qui était l'âme du nouveau système : c'est que ceux qui se confessaient et demandaient l'absolution de leurs fautes dans le court délai accordé par les inquisiteurs, après la publication de leur édit, étaient exposés à des amendes arbitraires, tandis que ceux qui se confessaient plus tard perdaient, à peu de chose près, tous leurs biens.

[3] On distingue facilement, dans tout l'odieux plan de l'inquisition, l'imagination des moines, classe de gens détachés par leur profession de tous les liens sympathiques de la vie ordinaire et qui, habitués à la tyrannie du confessionnal, tendaient à établir sur les pensées cette juridiction que les tribunaux séculiers ont sagement limitée aux actes. Le temps, au lieu

Le dernier acte de cette affreuse tragédie était l'*acte de foi* ou auto-da-fé, probablement le spectacle le plus imposant qui ait été donné au monde, depuis l'ancien triomphe des Romains. L'auto-da-fé, selon un écrivain espagnol, était destiné à peindre, d'une manière quelque peu profane, les terreurs du jugement dernier [1]. Les grands les plus orgueilleux du royaume, revêtant la sombre livrée des familiers du saint-office et portant les bannières de ce tribunal, s'abaissaient jusqu'à servir d'escorte aux inquisiteurs; souvent le monarque sanctionnait la cérémonie par sa présence. Il faut toutefois ajouter que ces actes de condescendance ou plutôt d'humiliation ne furent observés que plus tard, après le règne de Ferdinand et d'Isabelle. Pour ajouter à la profonde

de les adoucir, donna plus de dureté aux traits du nouveau système. Les prescriptions les plus humaines furent constamment éludées dans la pratique, et les piéges tendus aux victimes furent si ingénieusement multipliés, que peu, très peu de prévenus échappèrent à toute punition. Sur mille ou peut-être deux mille procès, avant le règne de Philippe III, il n'y en eut peut-être pas un, dit Llorente, qui finit par un acquittement complet. Aussi l'observation suivante passa-t-elle en proverbe :

« Devant l'inquisition quand on vient à jubé,
« Si l'on ne sort rôti, l'on sort au moins flambé. »

[1] Tous les lecteurs de Tacite et de Juvénal se rappelleront que les premiers chrétiens furent condamnés au bûcher. Peut-être l'exemple le plus ancien, à l'époque moderne, d'hérétiques voués au feu a-t-il été donné sous le règne de Robert de France, au commencement du XI[e] siècle. Paramo, comme d'ordinaire, trouve des précédents pour les auto-da-fé inquisitoriaux, où l'on s'y attendrait le moins, dans le Nouveau Testament ; il cite, entre autres faits, les paroles de Jacques et de Jean, qui, lorsque les Samaritains refusèrent de recevoir le Christ dans leurs murs, auraient désiré que le feu du ciel les consumât. « Voyez, » dit Paramo, « le feu, punition des hérétiques, car les Samaritains étaient les hérétiques de ce temps ! » Le digne prêtre omet d'ajouter la réprimande significative faite par le Christ à ses disciples trop zélés : « Vous ne savez pas quel esprit vous avez. Le fils de l'homme n'est pas venu pour ôter la vie aux hommes, mais pour les sauver. »

impression que cette scène devait faire, une foule d'ecclésiastiques en costume assistaient à cette solennité, entourée de la pompe que la cour de Rome sait si bien déployer à l'occasion; ainsi ce sacrifice sanglant était consacré par l'autorité d'une religion qui s'est expressément annoncée comme venant sauver et non immoler les hommes [1].

Les principaux acteurs dans ces drames étaient les malheureux condamnés, sortis alors pour la première fois de leurs cachots. Ils portaient une robe de drap grossier, appelée *san-benito*, qui leur serrait le cou et descendait comme un froc jusqu'aux genoux [2]; cette robe, de couleur jaune, était brodée d'une croix rouge et couverte à profusion de figures de démons qui se jouaient au milieu des flammes; cet emblème du sort réservé à l'infidèle dans l'autre vie le rendait plus odieux à la multitude fanatique [3]. La plupart des patients étaient condamnés à être *réconciliés;* nous avons déjà expliqué les différents sens de ce terme hypocrite. Ceux qui devaient être *relâchés*, c'était l'expression consacrée,

[1] Après la célébration d'un auto-da-fé à Guadalupe, en 1485, les inquisiteurs, désirant probablement justifier ces exécutions sanglantes aux yeux du peuple, qui ne s'était pas encore familiarisé avec ce spectacle, prièrent la Vierge, dont l'église en cette ville est fameuse par toute l'Espagne, de témoigner par un signe qu'elle les approuvait. La Vierge répondit à cette demande par une telle profusion de miracles, que le docteur Francis Sanctius de la Fuente, chargé de les consigner par écrit, perdit haleine et, après en avoir recueilli une soixantaine, jeta de désespoir la plume, ne pouvant lutter avec cette merveillense rapidité.

[2] *San benito*, d'après Llorente, est une corruption de *saco bendito*, nom donné aux vêtements portés par les pénitents, avant le XIII[e] siècle.

[3] Voltaire fait la remarque « qu'un Asiatique, arrivant à Madrid un jour d'auto-da-fé, douterait si c'est une fête, une cérémonie religieuse, un sacrifice ou un massacre; — c'est tout cela à la fois. On reproche à Montezuma d'avoir sacrifié des victimes humaines aux dieux. — Qu'eût-il dit s'il avait assisté à un auto da-fé? »

étaient livrés, comme des hérétiques impénitents, au bras séculier, afin d'expier leur crime par la mort la plus douloureuse, avec la certitude plus horrible encore qu'ils laisseraient un nom infamant à leurs familles, entraînées dans une ruine irréparable [1].

Il est singulier qu'une institution aussi monstrueuse que celle de l'inquisition, présentant la digue la plus solide qui fut probablement jamais opposée aux progrès de la science, ait reparu à la fin du XV[e] siècle, au moment où la lumière de la civilisation se répandait rapidement dans toute l'Europe. On s'étonne encore davantage de la voir établie en Espagne, sous le règne de princes qui avaient, en plus d'une occasion, donné des preuves d'une grande indépendance en matière de religion, et qui, toujours pleins de respect pour les droits de la nation, en avaient généreusement favorisé le développement intellectuel. Où, sommes-nous tentés de demander, en voyant la persécution d'un peuple industrieux, d'innocents auxquels on faisait un crime de rester attachés à la foi de leurs pères, où était la charité qui portait l'ancien

[1] On ne peut, du moins, accuser le gouvernement de négligence sous ce rapport. Nous trouvons dans la collection royale de *pragmaticas* deux ordonnances datées de septembre 1501 (il peut y avoir une erreur de date pour l'une d'elles), défendant, sous peine de confiscation des biens, à ceux qui avaient été *réconciliés*, à leurs fils du côté maternel et à leurs petits-fils du côté paternel, de siéger dans le conseil privé, dans les cours de justice, dans les conseils municipaux, ou d'occuper toute autre position honorifique. Les professions de notaire, chirurgien et pharmacien leur étaient également interdites; c'était punir les fautes des parents avec une rigueur sans exemple dans la législation moderne. Les souverains pouvaient trouver un précédent dans une loi de Sylla, excluant les enfants des Romains proscrits des honneurs politiques et flétrie en ces termes par Salluste : « Quin solus omnium, post memoriam hominum, supplicia in post futuros composuit; *quis prius injuria quam vita certa esset.* »

Castillan à respecter la valeur et la vertu chez un infidèle, son ennemi même? Où était la générosité chevaleresque avec laquelle, trois siècles auparavant, un roi d'Aragon donnait sa vie pour la défense des sectaires de Provence persécutés? Où était l'esprit indépendant de ces nobles, qui, sous le règne précédent, repoussaient avec hauteur l'intervention du pape, du chef de l'Église, dans leurs démêlés avec le souverain, et qui maintenant courbaient la tête sous le joug d'une poignée de moines fanatiques, membres d'un ordre qui, du moins en Espagne, se faisait remarquer tout autant par son ignorance que par son intolérance? Il est vrai que les Castillans et plus encore les Aragonais, par la suite, manifestèrent si clairement leur aversion pour l'institution naissante, que l'on peut difficilement croire que le clergé eût réussi à l'affermir, s'il n'avait tiré parti des préjugés populaires répandus contre les juifs [1]. La Providence permit toutefois que les souffrances sans nombre, infligées à cette race infortunée, fussent rendus dans une pleine mesure à leurs auteurs; les feux de l'inquisition, allumés pour les fils de Juda seuls, devaient un jour dévorer les persécuteurs. Les victimes furent mieux vengées encore par le sanglant tribunal lui-même, dont la funeste influence, comme un ulcère rongeant la nation, au moment où elle grandissait et promettait de s'élever davantage, consuma ses forces et son énergie.

Bien que Torquemada se bornât presque exclusivement à

[1] Les Aragonais, comme on le verra plus loin, firent tout d'abord une résistance énergique, mais inutile, à l'inquisition établie chez eux par Ferdinand. Dans la Castille, l'énormité des abus commis par le saint-office provoqua de vives représentations de la part de la législature, au commencement du siècle suivant; mais il était trop tard alors.

poursuivre les juifs, il fournit par son activité de nombreux précédents à ses successeurs sous le rapport des formes de la procédure, si toutefois des formes pouvaient être observées dans des procès si sommaires, que l'on vit le tribunal de Tolède seul, sous la surveillance de deux inquisiteurs, en expédier trois mille trois cent vingt-sept en un peu plus d'une année [1]. Le nombre des condamnés fut considérablement augmenté par l'imbécillité des moines dominicains, qui, chargés de prononcer sur les questions d'hérésie, furent souvent conduits par leur ignorance à déclarer hétérodoxes des propositions empruntées aux pères de l'Église. Les malheureux emprisonnés à vie se multiplièrent au point que l'on fut forcé de leur assigner comme prison leurs propres demeures.

Nous n'avons pas toutes les données nécessaires pour fixer exactement le chiffre des victimes de l'inquisition, sous le règne de Ferdinand et d'Isabelle. Néanmoins Llorente est arrivé, en recueillant celles qui existent, aux résultats les plus épouvantables; il calcule que, pendant les dix-huit années où Torquemada remplit sa charge, il n'y eut pas moins de 10,220 personnes livrées aux flammes, 6,860 condamnées et brûlées en effigie, comme absentes ou mortes, et 97,321 réconciliées, c'est à dire frappées de différentes peines; ce qui fait une moyenne de plus de 6,000 victimes par an [2]. Dans ce total effrayant n'est pas comprise cette

[1] A Séville vingt et un mille procès furent expédiés, en 1482, sans plus de formalités probablement. Ce furent les prémisses de l'hérésie juive, lorsque Torquemada, déjà inquisiteur, n'avait pas encore l'autorité suprême sur le tribunal.

[2] Llorente réduit plus loin cette estimation à 8,800 personnes brûlées et 96,504 condamnées à d'autres punitions, en comprenant le diocèse de Cuença dans celui de Murcie. Zurita dit qu'en 1520 l'inquisition de Séville

foule d'orphelins que la confiscation des biens de leurs parents plongeait dans l'indigence et dans le vice [1]. Un grand nombre de réconciliés furent plus tard jugés comme relaps, et le curé de los Palacios forme le charitable souhait que « tous les maudits juifs, hommes et femmes, de vingt ans et plus, soient purifiés par le feu et le fagot [2] ! »

L'inquisition, avec sa vaste organisation, coûtait si cher que les persécutions rapportaient fort peu d'argent au trésor, du moins en comparaison des dommages que l'État subissait, en perdant la partie la plus active et la plus habile de la population. Mais on oubliait tout intérêt mondain pour ne s'occuper que d'extirper l'hérésie, et le gouvernement affecta, dit-on, les sommes qu'il retira des confiscations, à des usages pieux et aux frais de la guerre contre les Mores [3] !

avait condamné plus de 4,000 personnes au feu et 30,000 à d'autres peines. Un auteur qu'il cite porte le nombre total des individus condamnés par ce seul tribunal, dans ce court espace de temps, à cent mille.

[1] Par un article des instructions primitives, les inquisiteurs devaient réserver une petite partie des biens confisqués, pour faire instruire et élever chrétiennement les enfants mineurs des condamnés. Llorente assure que, dans l'immense nombre de procès qu'il eut l'occasion d'examiner, il ne vit pas que les inquisiteurs se fussent une seule fois préoccupés du sort de ces malheureux orphelins.

[2] Torquemada faisait, sous toutes les formes, la guerre à la liberté de la pensée; il fit brûler publiquement plusieurs bibles hébraïques, en 1490, et, quelque temps après, plus de six mille volumes de science, en langue orientale, sous l'imputation de judaïsme, de sorcellerie ou d'hérésie; ces auto-da-fé eurent lieu à Salamanque, le foyer même de la science dans la péninsule. On se rappellera une condamnation semblable portée contre les livres du marquis de Villena, par un autre dominicain, Lope de Barrientos, une soixantaine d'années auparavant. Heureusement pour la littérature naissante de l'Espagne, Isabelle ne confia pas, comme ses successeurs, la censure de la presse aux juges du saint-office, malgré les abus de pouvoir commis à l'occasion par le grand-inquisiteur.

[3] On peut juger de la prodigieuse désolation du pays par le nombre,

Pendant tout ce temps, la cour de Rome, agissant avec sa duplicité habituelle, se livrait à un commerce lucratif de dispenses, remettant aux condamnés, assez riches pour les payer, les peines qu'ils avaient encournes, puis révoquant ces dispenses, à la prière de la cour de Castille. La haine que son impitoyable rigueur avait attirée à Torquemada provoqua tant d'accusations contre lui, qu'il dut trois fois envoyer un agent à Rome pour présenter sa défense devant le pape, et, à la fin, ému par ces plaintes continuelles, Alexandre VI, en 1494, adjoignit à ce moine fanatique quatre coadjuteurs, prétendûment réclamés par les infirmités de sa vieillesse; ceux-ci devaient partager avec lui le fardeau de ses fonctions.

Torquemada, cet homme qui mérite d'occuper le premier rang parmi ceux qui ont fait le plus de mal à leurs semblables, put atteindre un âge très avancé et mourir paisiblement dans son lit. Cependant il vécut dans de constantes appréhensions, croyant si bien ses jours menacés qu'il avait, dit-on, constamment sur sa table une corne de licorne, qui passait pour avoir le pouvoir de découvrir et de neutraliser le poison. On l'avait autorisé, pour protéger plus efficacement sa personne, à voyager dans le royaume, sous l'escorte de cinquante cavaliers et de deux cents hommes d'infanterie.

Le zèle de cet inquisiteur était si extravagant qu'on est presque tenté d'y voir de la folie. L'histoire de Torquemada peut servir à prouver que de toutes les infirmités ou plutôt des vices de la nature humaine, il n'en est aucune plus

évalué un peu différemment, des maisons abandonnées en Andalousie; Garibay le porte à trois, Pulgar à quatre et L. Marineo jusqu'à cinq mille.

féconde en calamités pour la société que le fanatisme. Le principe opposé de l'athéisme, qui refuse à la vertu ses sanctions les plus importantes, n'implique pas nécessairement chez ses disciples l'absence de notions morales, c'est à dire de la faculté de distinguer le bien d'avec le mal. Au contraire, le fanatisme, subversif des principes de morale les mieux établis, adopte la dangereuse maxime que le Tasse attribue avec raison, quoique peut-être sans dessein, aux démons de l'enfer : « Tous les moyens sont bons pour assurer le triomphe de la foi, » et, avec cette maxime, non seulement il excuse, mais il commande, comme un devoir sacré, les crimes les plus révoltants. Plus ces forfaits sont réprouvés par les sentiments naturels ou par l'opinion publique, plus le sacrifice à exiger de ceux qui les commettent devient méritoire. Plus d'une page sanglante de l'histoire atteste que le fanatisme, armé du pouvoir, est le plus cruel fléau qui puisse frapper une nation [1].

[1] Voir l'Appendice à la fin du volume, note IV.

# APPENDICE.

---

**Note I** (Voir page 93).

L'influence des libres institutions de l'Aragon est visible chez les écrivains de ce pays, qui se montrent si bien instruits des affaires publiques et discutent avec tant de liberté l'organisation et l'économie générale de leur gouvernement. La création de la charge d'historiographe général, sous Charles-Quint, aida au développement du talent historique. Parmi ces historiographes, un des plus remarquables fut Jérôme Blancas, dont plusieurs productions, telles que « *Coronaciones de los Reyes*, » « *Modo de Proceder en Cortes*, » et surtout les « *Commentarii Rerum Aragonensium*, » ont été fréquemment citées dans notre Introduction. Ce dernier ouvrage traite des différents ordres de l'État et particulièrement du *justicia*, avec leurs fonctions et leurs priviléges. L'auteur, négligeant les détails ordinaires de l'histoire, s'est appliqué à exposer la constitution ancienne de son pays et a fait preuve d'autant de sagacité que d'érudition, dans l'accomplissement de cette tâche. Cet écrit respire un généreux amour de la liberté, que l'on ne devait pas s'attendre à trouver et moins encore à voir affiché sous le règne de Philippe II. Le style se

fait remarquer par une latinité pure et même élégante. Blaucas mourut dans sa ville natale de Saragosse, en 1590, après avoir rempli sa charge pendant dix ans.

Jérôme Martel, dont nous avons également cité souvent le petit traité, « *Formar de Celebrar Cortes*, » fut nommé historiographe en 1597. La continuation des *Annales* de Zurita, qu'il laissa inédite à sa mort, ne reçut jamais les honneurs de l'impression, parce que, dit son biographe Uztarroz, « *verdades lastiman*, » explication qui fait autant d'honneur à Martel que de honte au gouvernement.

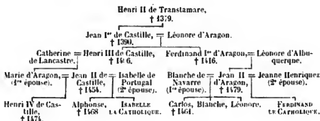
Un troisième écrivain, que nous avons principalement consulté en ce qui concerne la Catalogne, est don Antonio Capmany, dont l'ouvrage, « *Memorias Historicas de Barcelona*, » peut paraître un peu trop long pour son sujet, mais doit-on se plaindre d'y trouver une foule de renseignements précieux et péniblement recueillis? Ce défaut d'ailleurs est bien plus rare et plus facile à corriger que le défaut opposé de stérilité. Ces mémoires renferment une foule de détails relativemeut au commerce, à l'industrie, au gouvernement et à la prospérité, non seulement de Barcelone mais de toute la Catalogne; il porte l'empreinte d'un esprit indépendant et libéral, que l'on peut considérer comme la meilleure expression du génie des institutions qu'il célèbre. Capmany fut enlevé à ses utiles travaux, à Madrid, en 1810, à l'âge de cinquante-six ans.

Malgré le caractère intéressant de la constitution aragonaise et l'abondance de matériaux mis à la disposition de l'historien pour traiter ce sujet, celui-ci a été négligé jusqu'à ce jour, pour autant que nous sachions, par les écrivains du continent. Robertson et Hallam, plus particulièrement ce dernier, ont exposé au lecteur anglais les traits principaux de cette constitution et nous avons à craindre qu'ils n'aient enlevé à notre esquisse l'intérêt de la nouveauté. A ces noms il faut ajouter maintenant celui de l'auteur de l'*Histoire d'Espagne et de Portugal* (Cabinet Cyclopædia); cet ouvrage, publié lorsque les pages précédentes étaient écrites, renferme beaucoup d'investigations curieuses et savantes sur la juris-

prudence ancienne et les institutions municipales, tant de la Castille que de l'Aragon.

---

### GÉNÉALOGIE DE FERDINAND ET D'ISABELLE.




---

**Note II** (Voir page 182).

Gonzalo Fernandez de Oviedo y Valdés, auteur des « *Quincuagenas*, » ouvrage souvent cité dans notre histoire, naquit à Madrid, en 1478. Il descendait d'une noble famille des Asturies; il est vrai que tout paysan des Asturies a des prétentions à la noblesse. A l'âge de douze ans, il fut admis dans le palais royal en qualité de page du prince Jean; il resta plusieurs années à la cour et assista tout enfant aux dernières campagnes de la guerre contre les Mores. En 1514, comme il nous l'apprend lui-même, il s'embarqua pour les Indes, où il passa le reste de sa longue vie, bien qu'il revînt plusieurs fois revoir son pays natal. L'époque de sa mort est incertaine.

Oviedo occupa plusieurs positions importantes dans le gouvernement et fut nommé historiographe des Indes; son long séjour à l'étranger lui rendait facile l'accomplissement de cette tâche. Ce fut en cette qualité qu'il publia son principal ouvrage, « *Historia Gene-*

*ral de las Indias,* » en cinquante livres, ouvrage que Las Casas déclare « plein de mensonges à chaque page ; » mais Las Casas éprouvait une trop forte aversion pour cet homme, qu'il accusait publiquement de rapacité et de cruauté, il était trop opposé à ses idées sur le gouvernement des Indes, pour être bon juge. Oviedo, malgré son style un peu lâche et vague, fournit beaucoup de renseignements dont ceux qui ont suivi ses traces ont amplement profité.

L'ouvrage dont nous voulons parler ici est intitulé : « *Las Quincuagenas de los generosos é illustres é no menos famosos Reyes, Principes, Duques, Marqueses y Condes et Caballeros, et Personas notables de Espana.* » Ce livre très curieux, sous forme de dialogues où l'auteur est le principal interlocuteur, fait connaître d'une manière complète et même prolixe les principaux personnages de l'Espagne, leur généalogie, leurs revenus, leurs armoiries, et renferme un fonds inépuisable d'anecdotes secrètes. Oviedo, qui était lié avec la plupart des hommes importants de son temps, se plut, pendant son séjour dans le nouveau monde, à garder vivante l'image de la patrie absente, en consignant minutieusement par écrit ses souvenirs. Dans ce ramassis de commérages, il y a certainement bien des faits qui ont très peu de valeur ; il est cependant fort utile pour la connaissance des mœurs de l'époque et fournit, comme nous l'avons dit, de nombreux renseignements sur le caractère et le genre de vie de personnages éminents, détails qui ne pouvaient être connus que d'un homme lié avec eux. Oviedo est extraordinairement prolixe en tout ce qui touche à l'histoire des familles nobles et à l'art héraldique ; on aurait pu penser que ce mérite seul, dans un pays où les distinctions nobiliaires sont si respectées, lui aurait valu les honneurs de l'impression ; cependant son ouvrage est resté manuscrit, peu connu en apparence et moins encore consulté.

---

**Note III** (Voir page 201).

L'historien ne peut se plaindre de manquer de documents authentiques sur le règne de Henri IV. Deux des chroniqueurs de cette époque, Alonso de Palencia et Enriquez del Castillo furent témoins oculaires des événements qu'ils rapportent et dans lesquels ils jouèrent un rôle important; ils se trouvaient, en outre, dans des camps opposés. Le premier de ces écrivains, Alonso de Palencia, était né en 1423, comme on le voit dans son traité « *De Synonymis*, » cité par Pellicer; Nic. Antonio a commis l'erreur de le faire naître neuf ans plus tard. A l'âge de dix-sept ans, il entra en qualité de page dans la maison d'Alphonse de Carthagène, évêque de Burgos, où, sous les yeux de cet estimable prélat, il s'inspira d'un amour des lettres qui ne l'abandonna jamais dans une carrière politique bien remplie; il visita plus tard l'Italie, où il se lia avec le cardinal Bessarion et, par l'entremise de celui-ci, avec le savant grec Trapezuntius, dont il suivit les leçons de philosophie et de rhétorique. De retour dans son pays natal, il fut élevé à la dignité d'historiographe royal par Alphonse, frère cadet de Henri IV, auquel il disputa la couronne. Palencia s'attacha à la fortune d'Isabelle, après la mort d'Alphonse, et fut employé par l'archevêque de Tolède dans plus d'une négociation délicate; il fut particulièrement chargé d'arranger le mariage de cette princesse avec Ferdinand et fit dans ce but un voyage secret en Aragon. A l'avénement d'Isabelle, il fut confirmé dans sa charge d'historiographe et passa le reste de sa vie à composer des ouvrages de philologie et d'histoire et à traduire des classiques anciens. L'époque de sa mort est incertaine; il mourut toutefois à un âge très avancé, puisqu'il nous apprend lui-même que sa traduction de Josèphe ne fut pas achevée avant 1492.

Les œuvres les plus populaires de Palencia sont sa « *Chronique de Henri IV*, » et ses « *Décades* » latines, retraçant le règne d'Isabelle jusqu'à la prise de Baza, en 1489. Le style de cet écrivain, loin de

se ressentir du pédantisme scolastique, est celui d'un homme qui a vécu dans le monde; sa chronique qui, écrite en castillan, était probablement destinée au public ordinaire, pèche par un manque d'art et même par une prolixité, par un excès de détails, qui proviennent, sans doute, de l'intérêt pris par l'auteur à des événements où il avait joué un rôle. Palencia exprime ses sentiments avec franchise et quelquefois avec l'aigreur de l'esprit de parti; les meilleurs écrivains espagnols, tels que Zurita, Zuniga, Marina, Clemencin l'ont beaucoup loué pour sa véracité. Celle-ci est visible dans sa relation des faits dont il fut lui-même témoin; dans d'autres passages, il n'est pas difficile de relever des négligences ou des inexactitudes. Ses décades latines, s'adressant à une classe de lecteurs instruits, furent probablement composées avec plus de soin; Nic. Antonio en vante l'élégance et en recommande la lecture assidue à tous ceux qui désirent connaître leur histoire nationale. De tous les pays d'Europe, l'Espagne est peut-être celui auquel l'art de l'imprimerie a été le moins utile; aussi ces deux excellentes histoires grossissent-elles encore aujourd'hui le riche trésor de manuscrits qui encombre les bibliothèques de la péninsule.

Enriquez del Castillo, natif de Ségovie, fut chapelain, historiographe et membre du conseil privé de Henri IV. Par sa position, il connaissait non seulement la politique et les intrigues de la cour, mais les sentiments personnels du roi, qui plaçait en lui une entière confiance et auquel il resta constamment fidèle. Il paraît qu'il commença de très bonne heure sa chronique du règne de Henri. Lors de l'occupation de Ségovie par Alphonse, après la bataille d'Olmedo, en 1467, le chroniqueur eut le malheur de tomber aux mains de l'ennemi, avec la partie de son ouvrage qui était composée à cette époque; il fut bientôt appelé en présence du jeune prince et de ses conseillers, pour entendre lire et justifier, comme il le pourrait, certains passages de ce qu'ils appelaient « son récit faux et frivole. » Castillo, ne comptant guère sur une défense présentée devant des juges aussi prévenus, soutint résolûment ce qu'il avait écrit, et mal

eût pu lui en prendre, s'il n'avait été protégé par son caractère de prêtre. Il réussit plus tard à s'enfuir, mais ne recouvra jamais son manuscrit, qui fut probablement détruit; dans son introduction à sa chronique, il se plaint d'avoir dû refaire la première moitié du règne de son maître.

Malgré sa connaissance des affaires publiques, Castillo n'a pas le style pratique de Palencia; il manifeste un sens moral qu'on ne s'attendrait guère à trouver, même chez un ministre de la religion, dans la cour dissolue de Henri IV, et sa vertueuse indignation, à la vue des excès dont il était témoin, lui donne par moments une véritable éloquence. On peut aussi le louer de son impartialité pour les partisans d'Isabelle, malgré sa fidélité à Henri; certains critiques ont supposé à ce sujet que son ouvrage subit une révision, un *rifacimento*, après l'avénement de cette princesse au trône.

La chronique de Castillo, plus heureuse que celle de son rival, a été magnifiquement imprimée par les soins du secrétaire de l'Académie d'histoire d'Espagne, don José Miguel de Flores, qui, par ses savants travaux dans ce genre, a rendu de grands services à la littérature castillane.

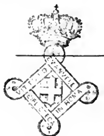
---

**Note IV** (Voir page 310).

Don Juan Antonio Llorente est le seul écrivain qui a réussi à lever entièrement le voile jeté sur les affreux mystères de l'inquisition. Très peu de personnes pouvaient évidemment accomplir cette tâche, puisque les actes du saint-office étaient couverts d'un secret si impénétrable, que même les prisonniers amenés devant lui étaient, comme nous l'avons déjà dit, laissés dans l'ignorance de leurs propres procès. Ceux des fonctionnaires de l'inquisition, qui ont prétendu en différents temps révéler ces mystères, se sont bornés à une esquisse historique et à des détails insuffisants sur ce qui, dans

l'organisation intérieure du saint-office, pouvait être publié sans crainte.

Llorente fut secrétaire du tribunal de Madrid, de 1790 à 1792; sa position officielle lui fournit donc tous les moyens de s'instruire des affaires les plus secrètes, et, après la suppression de l'inquisition à la fin de 1808, il consacra plusieurs années à examiner attentivement les registres des tribunaux, tant de la capitale que des provinces, ainsi que les autres documents originaux qui se trouvaient dans les archives et n'avaient pas encore été exposés au jour. Llorente a mis à nu, avec une implacable sévérité, les traits les plus odieux de cette institution, et ses réflexions portent l'empreinte d'un esprit généreux, éclairé, qu'on ne se fût certainement pas attendu à trouver chez un ancien inquisiteur. L'arrangement de cette masse immense de matériaux est un peu défectueux, et l'ouvrage pourrait être refondu sous une forme plus populaire, surtout au moyen de nombreuses coupures, mais, malgré ces légers défauts, il a la gloire d'être, sinon la seule, du moins l'histoire la plus authentique de l'inquisition moderne, dout il retrace les moindres actes et l'insidieuse politique qui les inspira, depuis l'origine de ce tribunal jusqu'à sa suppression temporaire. Il mérite d'être étudié comme le souvenir du triomphe le plus humiliant que le fanatisme ait jamais pu obtenir sur la raison humaine, et cela dans des siècles de civilisation et dans la partie la plus civilisée du monde. Les persécutions endurées par le malheureux auteur de ce livre prouvent que, même de nos jours, ce fanatisme peut se rallumer facilement.



# TABLE DES MATIÈRES DU PREMIER VOLUME.

PRÉFACE DE LA PREMIÈRE ÉDITION . . . . . . . . . . . . VII
» DE LA TROISIÈME ÉDITION . . . . . . . . . . . XVII

## INTRODUCTION.

### CHAPITRE Ier.

LA CASTILLE AVANT LE XVe SIÈCLE.

Ancienne histoire et constitution primitive de la Castille . . . 21
Invasion des Arabes . . . . . . . . . . . . . . . 25
Lente délivrance de l'Espagne . . . . . . . . . . . . 27
Enthousiasme religieux des Espagnols . . . . . . . . . . 29
Influence de leur poésie . . . . . . . . . . . . . . 31
La chevalerie espagnole . . . . . . . . . . . . . . 32
Les communes castillanes . . . . . . . . . . . . . 34
Les cortès . . . . . . . . . . . . . . . . . . 36
Leurs pouvoirs . . . . . . . . . . . . . . . . 38
Leur hardiesse . . . . . . . . . . . . . . . . 40
Prospérité des villes . . . . . . . . . . . . . . 41
La noblesse . . . . . . . . . . . . . . . . . 44
Ses priviléges et ses richesses . . . . . . . . . . . 45
Les chevaliers . . . . . . . . . . . . . . . . 48
Le clergé. . . . . . . . . . . . . . . . . . 50
Pauvreté de la couronne . . . . . . . . . . . . . 56
Étroites limites de la prérogative royale . . . . . . . . . id.

## CHAPITRE II.

### L'ARAGON AU MILIEU DU XV^e SIÈCLE.


Origine du royaume d'Aragon . . . . . 61
Les *ricos hombres* . . . . . 66
Leurs immunités. . . . . . 67
Leur turbulence. . . . . . 68
Priviléges de l'Union . . . . . 69
La législature . . . . . 71
Ses formes . . . . . 73
Ses pouvoirs. . . . . . 74
Le privilége général . . . . . 75
Fonctions judiciaires des cortès . . . . . 77
Le *Justicia* . . . . . 79
Son immense autorité . . . . . 80
Origine et prospérité de Barcelone . . . . . 84
Libres institutions de cette ville. . . . . . 86
Culture intellectuelle . . . . . 90


# PREMIÈRE PARTIE.

## CHAPITRE I^er.

### NAISSANCE D'ISABELLE.


Révolution opérée par la maison de Transtamare. . . . . . 97
Avénement de Jean II. . . . . . 98
Élévation d'Alvaro de Luna . . . . . 99
Jalousie des nobles. . . . . . 100
Oppression des communes. . . . . . 101
Ses conséquences . . . . . 103
Ancienne littérature castillane. . . . . . 104
Encouragements donnés aux lettres par Jean II . . . . . 105
Déclin de la puissance d'Alvaro de Luna . . . . . 113
Chute de ce ministre . . . . . 114
Mort de Jean II . . . . . 116
Naissance d'Isabelle . . . . . id.

## CHAPITRE II.

### MINORITÉ DE FERDINAND.

Jean d'Aragon . . . . . . . . . . . . . . . . . 118
Ses démêlés avec son fils Carlos . . . . . . . . . . 120
Naissance de Ferdinand . . . . . . . . . . . . . 121
Insurrection de la Catalogne . . . . . . . . . . . . 126
Mort de Carlos . . . . . . . . . . . . . . . . 128
Son caractère . . . . . . . . . . . . . . . . 129
Tragique histoire de Blanche . . . . . . . . . . . 130
Le jeune Ferdinand assiégé par les Catalans . . . . . . . 133
Traité entre la France et l'Aragon . . . . . . . . . . 134
Détresse et embarras de Jean . . . . . . . . . . . 138
Siége et reddition de Barcelone . . . . . . . . . . . 142

## CHAPITRE III.

### MARIAGE DE FERDINAND ET D'ISABELLE.

Déceptions au sujet de Henri IV de Castille . . . . . . . . 145
Oppression du peuple . . . . . . . . . . . . . . 149
Ligue de la noblesse . . . . . . . . . . . . . . 154
Scène extraordinaire à Avila . . . . . . . . . . . . 156
Premières années d'Isabelle . . . . . . . . . . . . 160
Mort de son frère Alphonse . . . . . . . . . . . . 166
Dissensions intestines . . . . . . . . . . . . . . 167
Offre de la couronne à Isabelle . . . . . . . . . . . id.
Refus de cette princesse . . . . . . . . . . . . . 168
Ses prétendants . . . . . . . . . . . . . . . . 170
Choix de Ferdinand d'Aragon . . . . . . . . . . . 171
Contrat de mariage . . . . . . . . . . . . . . . 175
Situation critique d'Isabelle . . . . . . . . . . . . 176
Entrée de Ferdinand en Castille . . . . . . . . . . . 178
Mariage . . . . . . . . . . . . . . . . . . 181

## CHAPITRE IV.

### MORT DE HENRI IV DE CASTILLE.

Faction en Castille. . . . . . . . . . . . . . . . . . 184
Ferdinand et Isabelle . . . . . . . . . . . . . . . . . 185
Courageuse défense de Perpignan contre les Français. . . . . 189
Arrivée de Ferdinand et levée du siége. . . . . . . . . . 190
Nouveaux partisans d'Isabelle . . . . . . . . . . . . . 191
Entrevue entre Henri IV et Isabelle . . . . . . . . . . 193
Invasion française en Roussillon. . . . . . . . . . . . 195
Justice sommaire de Ferdinand . . . . . . . . . . . . . 197
Mort de Henri IV de Castille . . . . . . . . . . . . . 200
Influence de son règne. . . . . . . . . . . . . . . . . 201

## CHAPITRE V.

### GUERRE DE LA SUCCESSION.

Couronnement d'Isabelle . . . . . . . . . . . . . . . . 204
Règlement relatif à l'autorité royale. . . . . . . . . . 206
Appui donné à Jeanne par Alphonse de Portugal. . . . . . 209
Invasion en Castille . . . . . . . . . . . . . . . . . 211
Retraite des Castillans. . . . . . . . . . . . . . . . 214
Emploi de l'argenterie des églises . . . . . . . . . . . 216
Réorganisation de l'armée . . . . . . . . . . . . . . . 217
Bataille de Toro. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 218
Soumission complète du royaume. . . . . . . . . . . . . 224
Paix avec la France et le Portugal . . . . . . . . . . . 228
Entrée de Jeanne dans un couvent . . . . . . . . . . . . 230
Mort de Jean II d'Aragon. . . . . . . . . . . . . . . . 232

## CHAPITRE VI.

### ADMINISTRATION INTÉRIEURE DE LA CASTILLE.

Plans de réforme . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 234
La sainte-hermandad . . . . . . . . . . . . . . . . . . 235
Troubles de Ségovie . . . . . . . . . . . . . . . . . . 239
Présence d'esprit de la reine. . . . . . . . . . . . . . 240

Administration sévère de la justice . . . . . . . . . . . . . 241
Voyage d'Isabelle en Andalousie. . . . . . . . . . . . . id.
Réorganisation des tribunaux. . . . . . . . . . . . . . 246
Jurisprudence castillane . . . . . . . . . . . . . . . 249
Mesures prises pour soumettre les nobles . . . . . . . . . 250
Retrait des concessions royales . . . . . . . . . . . . 252
Ordres militaires de la Castille . . . . . . . . . . . . 259
Annexion des grandes-maîtrises à la couronne. . . . . . . . 265
Résistance aux usurpations du clergé . . . . . . . . . . . 266
Restauration du commerce . . . . . . . . . . . . . . . 270
Prospérité du royaume. . . . . . . . . . . . . . . . 271

## CHAPITRE VII.

### L'INQUISITION.

Origine de l'ancienne inquisition. . . . . . . . . . . . . 278
Coup d'œil rétrospectif sur l'histoire des juifs d'Espagne. . . . 281
Leurs richesses et leur civilisation . . . . . . . . . . . 282
Fanatisme de l'époque. . . . . . . . . . . . . . . . 284
Son influence sur Isabelle. . . . . . . . . . . . . . . 289
Le confesseur de la reine, Torquemada. . . . . . . . . . 291
Bulle autorisant l'inquisition. . . . . . . . . . . . . . 292
Tribunal de Séville. . . . . . . . . . . . . . . . . 293
Formes de procédure . . . . . . . . . . . . . . . . 294
La torture . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 300
Les auto-da-fé . . . . . . . . . . . . . . . . . . 303
Nombre des condamnations . . . . . . . . . . . . . . 307
Politique perfide de Rome. . . . . . . . . . . . . . . 309

APPENDICE.

Note I. Historiens aragonais : Blancas, Martel, Capmany . . 311
Généalogie d'Isabelle. . . . . . . . . . . . 313
» II. Gonzalo de Oviedo . . . . . . . . . . . . . id.
» III. Historiens de Henri IV : Alonzo de Palencia, Enriquez del Castillo . . . . . . . . . . . . . . 315
» IV. Histoire de l'inquisition par Llorente . . . . . . 317

FIN DU TOME PREMIER.





